

MAR 24 1977



ATIONS UNIES  
 CONSEIL  
 E SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
 GENERALE

S/12294/Add.1

8 mars 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/  
 FRANCAIS/RUSSE

RAPPORT DE LA MISSION SPECIALE DU CONSEIL DE SECURITE  
 EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN, CREEE EN APPLICATION  
 DE LA RESOLUTION 404 (1977)

Additif

## ANNEXES

- I. Déclaration du Président et chef d'Etat et de Gouvernement de la République populaire du Bénin
- II. Déclarations des représentants diplomatiques accrédités auprès de la République populaire du Bénin
- III. Texte de la déposition de l'un des assaillants fait prisonnier le 16 janvier 1977
- IV. Photocopies de documents concernant l'identité d'assaillants tués le 16 janvier 1977
- V. Inventaire des armements, munitions et fournitures laissés par les assaillants à Cotonou le 16 janvier 1977
- VI. Photocopies de documents laissés par les assaillants à Cotonou le 16 janvier 1977
- VII. Photocopies de documents concernant les tués, blessés et disparus à la suite des événements survenus à Cotonou le 16 janvier 1977

Annexe I

DECLARATION DU PRESIDENT ET CHEF D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

Monsieur le Président,  
Messieurs les membres de la Mission spéciale du Conseil de sécurité,

Au nom de notre peuple militant, du Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin et du gouvernement militaire révolutionnaire, nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue en terre africaine héroïque du Bénin. La République populaire du Bénin, comme la plupart des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, est entièrement engagée dans une politique de non-alignement et d'indépendance totale. Cette politique nouvelle d'indépendance nationale que nous avons proclamée à la face du monde le 30 novembre 1972 n'a pas plu à l'impérialisme international et à ses suppôts locaux, ennemis jurés des peuples du tiers monde, épris de paix et de justice.

C'est pourquoi, depuis le 26 octobre 1972, date du déclenchement de la révolution chez nous, en République populaire du Bénin, notre pays n'a d'ailleurs cessé d'être la cible permanente des puissances impérialistes et des traîtres à la cause africaine.

Aussi, notre pays, la République populaire du Bénin, qui n'a jamais porté atteinte à la souveraineté et à l'indépendance d'aucune nation et d'aucun Etat, a-t-il été cruellement victime dans sa souveraineté et dans son indépendance par une agression armée et criminelle d'une horde de mercenaires, le dimanche 16 janvier 1977.

Dans ces conditions, nous apprécions hautement l'appui de vos pays et de vos gouvernements respectifs devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, saisi du dossier de l'agression armée des mercenaires à la solde des puissances d'argent qui veulent maintenir les pays du tiers monde sous leur domination d'oppression et d'exploitation de l'homme par l'homme.

Comme l'a dit notre ambassadeur sur nos instructions devant le Conseil de sécurité le 7 février 1977, le peuple militant du Bénin veut que toute la lumière soit faite sur cette agression armée le dimanche 16 janvier 1977, parce que conscient que le Conseil de sécurité qui vous a dépêchés au Bénin est un organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le peuple béninois veut également que votre enquête sur le terrain permette de déterminer les responsables et tous les complices de cette ignoble agression armée des mercenaires.

Le peuple béninois veut aussi que l'ONU, notre communauté internationale, prenne toutes ses responsabilités dans la réparation des dégâts causés par les mercenaires, ces véritables criminels et ces hors-la-loi internationaux cyniquement armés par les forces rétrogrades impérialistes.

Le peuple béninois veut enfin que la communauté internationale assume toutes ses responsabilités en prenant des mesures appropriées pour éviter la réédition de cet acte d'agression barbare qui vise la reconquête coloniale de notre pays, la République populaire du Bénin.

Les Nations Unies devront donc désormais se pencher très sérieusement et de façon plus concrète sur le danger permanent que représente l'usage de la force en général, et l'usage du mercenariat en particulier, pour attenter à l'indépendance des pays du tiers monde qui luttent pour la solution correcte de leurs problèmes de développement.

Dans cette lutte contre le mercenariat, nouvelle arme mise au point par les puissances d'argent pour la reconquête des pays progressistes du tiers monde, la République populaire du Bénin tient à jouer un rôle d'avant-garde, en apportant à votre honorable commission une entière et sincère collaboration.

En tout cas, Monsieur le Président, le Conseil de sécurité devra désormais veiller à la protection et à la sécurité de toutes les nations qui n'ont pas les moyens matériels de destruction massive, pour répondre aux agressions des impérialistes et de leurs forces du mal.

Monsieur le Président,

Messieurs les membres de la mission spéciale du Conseil de sécurité,

Le peuple béninois attache une importance capitale à votre enquête. C'est pourquoi toutes les instructions nécessaires ont été données par nous, et à tous les niveaux, pour vous aider à remplir entièrement votre noble et haute mission, dans l'objectivité, dans la clarté et dans la responsabilité la plus totale.

Avant de terminer, nous voudrions, Monsieur le Président, vous demander de transmettre au Président du Conseil de sécurité pour le mois de février 1977, Son Exc. Monsieur l'ambassadeur Murray du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, toute la reconnaissance du peuple béninois, du Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin et du gouvernement militaire révolutionnaire.

Vous voudrez également prier Son Exc. Monsieur l'ambassadeur Murray de bien vouloir porter aux autres membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux Membres de l'Organisation des Nations Unies et à travers notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, les différents remerciements du paisible et laborieux peuple du Bénin et de sa révolution démocratique et populaire.

Annexe II

DECLARATIONS DES REPRESENTANTS DIPLOMATIQUES ACCREDITES  
AUPRES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN<sup>x</sup>

<u>Déclaration de :</u>	<u>Pages</u>
S. Exc. M. Ivan S. Ilyin, ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques .....	2
M. Christian Blanchard, représentant de la Communauté économique européenne .....	3
M. Kwadwo Kwakye, chargé d'affaires par intérim du Ghana .....	4
S. Exc. M. Muabi Kumuamba, ambassadeur du Zaïre .....	4
S. Exc. M. Jean Meadmore, ambassadeur de France .....	5
S. Exc. M. Hans-Joachim Heldt, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne .....	6
S. Exc. M. Riad Habbashy Gattas, ambassadeur d'Egypte .....	6
M. W. Kenneth Thompson, chargé d'affaires par intérim des Etats-Unis d'Amérique .....	7
M. Tchoe Hyeun Il, chargé d'affaires par intérim de la République populaire démocratique de Corée .....	8

---

\* On trouvera aux paragraphes 41 à 49 du rapport un résumé des déclarations qui figurent dans la présente annexe. L'ordre dans lequel elles sont reproduites ci-après est celui dans lequel elles ont été faites.

DECLARATION DE S. EXC. M. IVAN S. ILYIN (AMBASSADEUR DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES)

M. Ilyin (a parlé en russe)

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'avoir invité à rencontrer les membres de la Mission spéciale.

La résolution 404 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en date du 8 février 1977, dans laquelle le Conseil a notamment déclaré que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République populaire du Bénin devaient être respectées, revêt une grande importance, de même que l'arrivée à Cotonou d'une mission spéciale chargée d'enquêter sur l'agression armée perpétrée contre le Bénin le 16 janvier dernier.

Cette décision du Conseil de sécurité a été bien accueillie par la communauté internationale.

Les événements dont nous avons été témoins ne laissent subsister aucun doute : des forces ont attaqué la République populaire du Bénin qui ne peuvent se résigner à la politique indépendante de développement national proclamée par ce pays. Un groupe de mercenaires étrangers a franchi la frontière et a débarqué à Cotonou, bien équipé d'armes modernes.

Les premiers coups de feu tirés dans la ville ont retenti à l'aube. Je tiens tout de suite à préciser que l'ambassade de l'URSS et la résidence de l'ambassadeur sont assez éloignées du lieu où se sont déroulés les événements. Mais pendant trois heures, nous avons entendu distinctement la fusillade et des explosions.

Par ailleurs, certains ressortissants soviétiques travaillant à Cotonou, se trouvaient au coeur de la fusillade, habitant en face du Palais présidentiel. Ayant été par hasard témoins de l'attaque lancée contre celui-ci, ils ont vu de leurs yeux l'avance d'un des groupes de mercenaires, composé de Blancs et de Noirs armés. Les bandits ont fait irruption dans les appartements de leur immeuble et ils ont commencé à tirer des fenêtres.

A l'ambassade, nous avons vu, vers 10 heures du matin, un avion décoller de l'aérodrome de Cotonou pour une destination inconnue.

Cet acte criminel est sévèrement condamné par l'opinion publique mondiale. Ce n'est pas un hasard si cette agression armée a fait l'objet d'un débat spécial au Conseil de sécurité, organe dont la mission est de protéger la souveraineté et l'indépendance des Etats et de garantir leur sécurité, afin de leur permettre de se développer en suivant la voie qu'ils ont librement choisie.

En février dernier, le représentant de l'URSS au Conseil de sécurité a exposé en détail les principes bien connus de la politique étrangère pacifique de notre pays.

Ces principes ont été réaffirmés dans la Décision publiée récemment par le Comité central du parti communiste de l'Union soviétique à l'occasion du 60ème anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre. Le Comité central y a notamment déclaré que l'Union soviétique et les autres Etats socialistes font tout pour aider les pays en développement dans la lutte qu'ils mènent afin de réaliser leurs aspirations légitimes, de se libérer complètement de l'exploitation impérialiste, et d'exercer leur droit à décider librement de leur destin.

Permettez-moi, en conclusion, de souhaiter le succès à votre Mission dans l'accomplissement de la tâche importante que lui a confiée le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

DECLARATION DE M. CHRISTIAN BLANCHARD (REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE)

M. Blanchard (a parlé en français)

Le dimanche 16 janvier 1977, j'ai entendu des explosions et des tirs d'armes automatiques vers 7 h 05 en sortant de ma chambre; je précise que le bruit du climatiseur m'empêchait jusqu'à ce moment d'entendre les bruits extérieurs.

Ces explosions et ces tirs m'ont semblé provenir de la zone de l'aéroport; ils se poursuivaient par intermittence. J'ai pensé qu'il s'agissait d'exercices entre l'aéroport et le bord de la mer.

Vers 7 h 45, je suis monté au premier étage de ma résidence pour m'installer sur la terrasse. Je précise que j'habite sur la route d'accès à l'aéroport, à environ 800 mètres de celui-ci; la cocoteraie s'étend de la route jusqu'au bord de la mer. Je fus assez surpris d'apercevoir à ce moment une troupe de 30 à 40 hommes qui progressait à pied dans la cocoteraie, de l'aéroport vers la ville. Ils marchaient parallèlement à la route, espacés sur un front de 150 mètres environ; les plus proches, le long de la route, avaient déjà dépassé ma résidence.

La majorité de ces hommes appartenait à la race blanche; vêtus de tenues camouflées dites "parachutistes", ils étaient nu-tête et portaient un foulard bleu à la patte d'épaule. Il me semble que les Noirs qui les accompagnaient - certains tout au moins - étaient vêtus de kaki et portaient un chapeau de brousse de même teinte. Tous portaient des armes automatiques et des bandes de cartouches à l'épaule ou des bazookas à la main.

J'ai alors quitté ma terrasse et les pièces donnant sur la rue pour m'installer côté cour; j'ai mis ma radio en marche et entendu peu de temps après l'appel du Président de la République.

Les explosions et les rafales d'armes automatiques ont continué par intermittence mais toujours assez loin de chez moi; à aucun moment, il n'y a eu d'affrontement devant ma résidence.

vers 10 h 10, j'ai entendu un avion décoller et les tirs se sont arrêtés peu après.

DECLARATION DE M. KWADWO KWAKYE (CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DU GHANA)

M. Kwakye (a parlé en anglais)

Je me nomme KWADWO KWAKYE; je suis Chargé d'affaires du Ghana au Bénin, où je réside depuis six mois.

Je suis heureux de pouvoir dire ce que j'ai vu de l'incident qui a agité Cotonou le dimanche 16 janvier 1977 au matin.

CE QUE J'AI VU :

Ce jour-là, vers 6 h 45, j'ai entendu des tirs nourris du côté de l'aéroport. Les coups de feu se sont poursuivis pendant quelque temps venant de la même direction. J'ai quitté ma chambre vers 7 h 15 et, de la terrasse, j'ai vu un groupe de soldats armés, composé de Blancs et de Noirs, se diriger sous les cocotiers de la plage vers le Ministère des affaires étrangères et de la coopération et les bâtiments du Trésor. J'ai aussitôt regagné ma chambre. J'ai ensuite entendu des tirs d'armes à feu dans la direction des soldats. Ces tirs se sont poursuivis pendant quelque temps. Vers 8 h - 8 h 15, j'ai entendu à la radio que la ville était attaquée par des forces du côté de l'aéroport. Les détonations se sont multipliées et des tirs de plus en plus nourris ont retenti aux alentours du Palais présidentiel, c'est-à-dire dans la direction que j'avais vu les soldats prendre.

Un peu plus tard, quelques minutes avant 10 heures, j'ai entendu un avion décoller et, jetant un coup d'oeil par la fenêtre, j'ai constaté que c'était un avion militaire d'assez grande taille, peint en vert foncé. Je ne peux dire de quel type d'appareil il s'agissait.

Nous avons entendu à la radio, et d'autres témoins oculaires nous l'ont confirmé par la suite, que la ville avait été envahie par des mercenaires.

Dans l'après-midi du mercredi 19 janvier 1977, les chefs des missions diplomatiques et les représentants des organisations internationales, et certains de leurs collaborateurs accrédités auprès du Bénin, ont été convoqués par le Président pour constater les dommages causés aux bâtiments de la Présidence et voir les armes prises aux forces mercenaires d'invasion.

DECLARATION DE S. EXC. M. MUABI KUMUAMBA (AMBASSADEUR DU ZAIRE)

M. Kumuamba (a parlé en français)

J'ai été autorisé à faire la déposition suivante dans le cadre du mandat que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies vous a confié et qui concerne l'agression perpétrée contre la République populaire du Bénin.

Le 16 janvier 1977, j'ai été réveillé par des coups de feu inhabituels dans cette capitale. La résidence de l'ambassadeur du Zaïre étant à environ 2 km du lieu de l'action, il m'a été impossible de voir ce qui se passait ainsi que les

principaux acteurs. Du point où je me trouvais, je situais les tirs au niveau du palais de la République. En d'autres termes, je n'ai pas personnellement vu les mercenaires qui attaquaient la ville.

Le lundi 17 janvier 1977, le gardien qui dort à la Chancellerie de la République du Zaïre est venu à la résidence pour me dire qu'il avait vu la veille des militaires blancs attaquer notre ambassade et qu'il y avait des dégâts. Quand je me suis rendu sur place, j'ai pu constater les dommages causés à nos bureaux et que vous-même, Monsieur l'Ambassadeur, ainsi que les membres de votre délégation avez eu l'occasion de voir de vos propres yeux le lundi 21 février 1977.

L'importance de votre mission n'échappe à personne; et la Voix du Zaïre, qui en apprécie la hauteur, a le 18 février 1977, dans son bulletin des nouvelles de 12 h GMT, rediffusé, pendant plus de 15 minutes, l'important discours que le Chef de l'Etat du Bénin, Son Excellence le lieutenant colonel Mathieu KERKOU, a prononcé le 17 février à l'occasion de votre arrivée à Cotonou, avec le commentaire de Mademoiselle Michelle AGAN, journaliste de la Voix de la Révolution du Bénin. Ainsi donc le Zaïre, qui a souffert pendant des années des mercenaires de gauche comme de droite, ne peut que vous souhaiter grand succès dans vos travaux.

DECLARATION DE S. EXC. M. JEAN MEADMORE (AMBASSADEUR DE FRANCE)

M. Meadmore (a parlé en français)

Je souhaite borner mes déclarations - et la mission le comprendra - à ce dont j'ai été personnellement témoin durant la journée du dimanche 16 janvier.

Je dois préciser tout d'abord que ma résidence est située au-delà du Palais présidentiel par rapport à l'aéroport; elle s'est donc trouvée en dehors de la zone des affrontements. Je n'ai donc pas la possibilité de vous apporter un témoignage oculaire sur les événements qui vous intéressent.

J'ai été réveillé le dimanche 16 janvier, vers 7 heures du matin, par le bruit de violentes déflagrations dont l'origine paraissait se situer dans le voisinage de l'aéroport et du Palais présidentiel. J'ai aussitôt branché la radio qui diffusait alors son programme habituel.

Vers 7 h 30, j'ai reçu un coup de téléphone d'un de mes collaborateurs, dont la résidence est située entre l'aéroport et le Palais présidentiel, pour m'informer qu'une troupe, comptant une cinquantaine d'hommes en armes, en tenue léopard, et composée de Blancs et de Noirs, progressait le long de la route du bord de mer en direction du Palais présidentiel.

Peu de temps après, la radio nationale béninoise interrompait son programme régulier pour annoncer que le Bénin était l'objet d'une agression et appelait à la mobilisation les forces de sécurité, les militants et les militantes.

Pendant près de trois heures, j'ai entendu le bruit d'une intense fusillade ponctuée de violentes explosions.

A environ 10 heures du matin, l'intensité des tirs a commencé à décroître. Vers 10 h 30, un de mes collaborateurs m'a téléphoné pour m'informer qu'il venait de voir décoller un quadrimoteur à hélices qui était sans doute l'appareil qui avait amené à pied d'oeuvre le commando.

Peu de temps après, la fusillade a cessé, mais en début d'après-midi la radio a informé ses auditeurs qu'un groupe de mercenaires tentait de s'échapper en direction de l'Ouest et invitait les populations à leur barrer le passage.

DECLARATION DE S. EXC. M. HANS-JOACHIM HELDT (AMBASSADEUR DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE)

M. Heldt (a parlé en français)

Moi, Hans-Joachim HELDT, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne en République populaire du Bénin, donne comme suit mes impressions personnelles sur le déroulement des événements du matin du 16 janvier 1977 à Cotonou :

Le 16 janvier 1977, je fus informé à 7 h 30 par téléphone, par des amis, qu'on entendait des coups de feu dans le quartier résidentiel de l'aéroport. Aussitôt je me suis rendu au jardin de ma résidence et j'ai pu entendre personnellement le bruit du tir. Ce bruit était encore perceptible durant quelques heures. Après 10 h 00 je pouvais également entendre le bruit des moteurs d'avion, qui à mon avis n'était pas un avion à réaction.

En ce qui concerne la question des impressions visuelles, il ne m'était pas possible de voir quoi que ce soit de mes propres yeux de ma résidence.

DECLARATION DE S. EXC. M. RIAD HABBASHY GATTAS (AMBASSADEUR D'EGYPTE)

M. Gattas (a parlé en anglais)

Le dimanche 16 janvier 1977 - à ce propos, il faut noter que l'ambassade ne travaille pas le dimanche - nous avons été réveillés au bruit, dispersé par l'écho, de coups de canon ou de fusils. Ce jour-là, nous ne sommes pas sortis de l'hôtel où nous séjournons temporairement. Nous n'avons donc vu aucun des assaillants.

Le 19 janvier, nous avons été invités, avec la plupart des diplomates accrédités à constater les tristes résultats de l'agression perpétrée contre le Palais présidentiel. Des traces de balles étaient visibles sur les murs. Il y avait du verre brisé et deux grands trous au plafond dans la chambre à coucher du Président.

On nous a montré les munitions et le matériel militaire abandonnés par les agresseurs et rassemblés après leur départ.

Le 1er février, nous avons participé aux cérémonies organisées pour commémorer la résistance héroïque de six Béninois morts pour leur patrie. Nous avons rendu hommage à ces braves.

J'aimerais revenir ici sur votre déclaration publiée à Ehuzu le 18 février. Vous avez rappelé le soutien apporté à la République populaire du Bénin, après le discours de S. Exc. l'ambassadeur Boya, par le Groupe africain le 4 février, par le Groupe arabe, le 8 février, et par le Bureau des pays non alignés, le 31 janvier. A cet égard, j'aimerais souligner que mon pays, la République arabe d'Egypte, est à la fois un pays africain, un pays arabe et un pays non aligné. Mais par une conviction profonde, nous appuyons résolument le Gouvernement légitime du Bénin, nous défendons sa stabilité et nous condamnons comme immorales et irresponsables toutes ingérences extérieures. Nous croyons fermement que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République populaire du Bénin doivent être respectées. Nous proclamons notre sympathie et notre solidarité envers le peuple et le Gouvernement béninois et nous dénonçons énergiquement les mercenaires qui vendent leur âme au diable pour des motifs basement matériels.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour lire le télégramme de solidarité que le Gouvernement égyptien a envoyé le 22 janvier 1977 à S. Exc. le président Kérékou :

"A L'OCCASION DE LA LACHE TENTATIVE D'AGRESSION DIRIGEE PAR LES FORCES REACTIONNAIRES ET IMPERIALISTES CONTRE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN SON PEUPLE ET SON GOUVERNEMENT NATIONAL LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE TOUT EN CONDAMNANT SANS EQUIVOQUE CETTE TENTATIVE TIENT A FELICITER LE PEUPLE FRERE DU BENIN ET SON CHEF D'ETAT S. EXC. LE PRESIDENT KEREKOU D'AVOIR FAIT TRIOMPHER ENCORE UNE FOIS L'ESPRIT DE LIBERTE ET D'INDEPENDANCE AFRICAINE FACE AUX MACHINATIONS ET AUX COMLOTS ET A LEUR REITERER LA SOLIDARITE ET L'APPUI DU PEUPLE ET DU GOUVERNEMENT EGYPTIENS".

Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience, de votre attention et de votre indulgence à mon égard, et je vous souhaite de réussir pleinement dans votre tâche.

DECLARATION DE M. W. KENNETH THOMPSON (CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE)

M. Thompson (a parlé en anglais)

Je m'appelle Kenneth Thompson. Je suis Chargé d'affaires par intérim des Etats-Unis d'Amérique en République populaire du Bénin.

Je suis heureux de me présenter devant vous dans le cadre de votre enquête sur les circonstances qui ont entouré les tragiques événements du 16 janvier 1977. Cela dit, comme je n'étais pas dans le pays lorsque l'attaque a eu lieu, je n'ai malheureusement aucun renseignement de première main à fournir au sujet de cette affaire.

En revanche, je dois dire que notre résidence a subi des dégâts assez importants du fait de la fusillade. Si des invités n'étaient pas partis deux jours avant l'attaque, ils auraient pu être gravement blessés, je le crains.

/...

Monsieur le Président, si vous-même et les membres de la mission souhaitez constater ces dommages, je me ferai un plaisir de vous accompagner personnellement dans notre résidence.

DECLARATION DE M. TCHOE HYEUN IL (CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE)

M. Tchoe Hyeun Il (a parlé en français)

Je présente d'abord mes profonds remerciements à Monsieur le Chef de la mission d'enquête spéciale dépêchée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, pour m'avoir invité à vous voir et exposer les points de vue de notre ambassade.

Je suis Chargé d'affaires de l'ambassade de la République populaire démocratique de Corée, M. Tchoe ...

On peut dire que nous serons les premiers témoins étrangers sur les événements qui se sont déroulés le dimanche 16 janvier 1977. Nous habitons le quartier "cocotiers", qui est tout près de l'aéroport, non loin de la route de l'aéroport, à quelque vingt mètres de cette route.

Comme c'était dimanche, vers 7 heures du matin, j'étais encore au lit, mais je me suis réveillé avec les coups de canon et de fusil. Alors, je me suis retourné à ce moment-là, pensant que c'était un exercice de tir. Je suis sorti de la chambre, de la maison, et j'ai été sur le balcon pour regarder d'où venaient ces coups de canon et de fusil.

Vers 7 h 10, j'ai remarqué, sur la route de l'aéroport, en montant sur les cocotiers, une formation de militaires qui se dirigeait de l'aéroport vers le centre de la ville. Comme il était 7 h 10, le soleil n'était pas tellement levé, ce que nous avons vu, ce sont les bras, qui étaient blancs. Ils étaient en formation de combat. Nous avons remarqué à peu près une vingtaine des effectifs, qui se dirigeaient en formation de combat à un intervalle de cinq mètres environ, le sac au dos. Ils ont pris le fusil dans la main et, en tirant, ils se sont dirigés vers le centre de la ville. Ensuite, nous avons entendu des coups de tir de fusil et de canon ... (?). Ils ont progressé vers le centre de la ville et, après cela, vers le Ministère des affaires étrangères, vers le Conseil de l'entente et vers le Palais et nous avons entendu des coups de canon et de tir. A ce moment-là, ici, en République populaire du Bénin, notre Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Ho Dam, était au Conseil de l'entente. Nous étions inquiets du sort de notre Vice-Premier Ministre et, en même temps, des autres membres de la délégation, qui habitaient à ce moment-là le Conseil de l'entente. Nous avons pris contact par téléphone avec la délégation, d'où nous avons appris que les mercenaires s'étaient installés au Conseil de l'entente, dans l'enceinte de ce Conseil, où ils ont préparé leurs munitions.

Là, ils ont dévoilé les paquets de roquettes anti-char. Mais, heureusement, notre délégation était saine et sauve. En tout cas, les coups de tir ont duré à peu près 2 heures et demi, vers 10 heures, 10 h 10 ou 10 h moins 10, nous avons

remarqué à peu près deux escouades d'environ une vingtaine de mercenaires rentrant du centre de la ville vers l'aéroport. Comme il était déjà 10 heures du matin environ, nous avons pu clairement les voir. La plupart, la majorité, étaient des Blancs (?). Nous avons remarqué un ou deux Noirs par escouade. Ils se sont dirigés vers l'aéroport en ligne, le long de la route. Quelques minutes après, à peu près deux heures après (?) nous avons entendu décoller un avion et, après, jusqu'à midi aussi, il y a eu pas mal de tirs mais je ne peux pas confirmer d'où ils venaient ni qui tirait. Nous sommes sortis vers midi de la résidence pour aller au Conseil de l'entente, où nous avons pris contact avec le chef de notre délégation et avec les autres membres de la délégation. Nous avons ensuite jeté un coup d'oeil sur le champ de bataille.

Au Conseil de l'entente même, la voiture de notre Vice-Premier Ministre a été endommagée. Ensuite, dans une autre voiture d'un membre de la délégation, nous avons trouvé un tube de roquette anti-char. Je ne sais pas quelle en est la fabrication. Je pense que c'est du matériel que vous avez pu voir à l'exposition. Je ne suis pas militaire, je ne peux pas préciser si ce sont des armes ultra-modernes ou non, mais quand même, à mon avis, ce sont des armes bien perfectionnées.

Trois jours après cet événement, nous étions invités par le Chef de l'Etat, le président Mathieu Kerekou, à voir les dégâts causés par cette agression des mercenaires et, en même temps, le matériel récupéré.

En tout cas, ce que je peux dire, c'est que c'est une agression ignominieuse de mercenaires étrangers, parce que je l'ai vue moi-même, de mes propres yeux.

Après cet événement, le Camarade Kim Il Sung, président de la République populaire démocratique de Corée, a envoyé un message de solidarité à S. Exc. le président Mathieu Kerekou pour exprimer le soutien entier du peuple coréen dans sa juste lutte contre l'agression des impérialistes et des réactionnaires de l'intérieur et de l'extérieur du Bénin.

D'ailleurs, notre Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, Ho Dam, a été chargé par notre chef d'Etat, le ... (?) Camarade Kim Il Sung, de transmettre le message de solidarité au Chef de l'Etat du Bénin, M. le président Mathieu Kerekou.

Je pense qu'il est de notre devoir, celui des pays du tiers monde et des pays non alignés, d'apporter leur soutien entier et leur solidarité agissante aux peuples en lutte pour l'indépendance, la souveraineté totale, contre l'exploitation de l'homme par l'homme, comme la République populaire du Bénin.

C'est dans ce sens que le peuple coréen s'oppose à cette ignominieuse agression des mercenaires et exprime sa ferme solidarité envers la juste cause du peuple béninois.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, de m'avoir écouté.

Annexe III

TEXTE DE LA DEPOSITION DE L'UN DES ASSAILLANTS  
FAIT PRISONNIER LE 16 JANVIER 1977

	<u>Pages</u>
1. Déposition faite le 19 février 1977 .....	1
2. Déposition faite le 25 février 1977 .....	34

1. DEPOSITION FAITE PAR BA ALPHA OUMAROU, MEMBRE DU COMMANDO,  
DEVANT LA MISSION SPECIALE LE 19 FEVRIER 1977

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vous indique qu'il s'agit d'une mission d'enquête créée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, dont le siège est à New York, aux Etats-Unis. La mission est composée du représentant du Panama, c'est-à-dire moi-même; du représentant de la République arabe libyenne, M. Mansur Kikhia; et du représentant de l'Inde, M. Ramesh Mulye. Je vous indique aussi que cette mission d'enquête a reçu pour instructions du Conseil de sécurité d'enquêter sur les événements qui se sont produits à Cotonou, et tout d'abord à l'aérodrome, le 16 janvier 1977.

Je dois vous informer de plus que le Gouvernement du Bénin coopère avec nous dans cette enquête; c'est pourquoi le Gouvernement du Bénin nous a permis d'entendre votre déclaration. Je dois vous dire que vous pouvez vous prévaloir de tous les droits de l'homme, c'est-à-dire que vous êtes libre de répondre ou de ne pas répondre aux questions qui vous seront posées, que vous êtes libre de faire ou non une déclaration, que vous êtes libre de ne pas faire de déclaration ou de ne pas dire quoi que ce soit qui puisse entraîner des conséquences fâcheuses pour vous, dans la mesure où vous pouvez être accusé d'un crime.

Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons commencer. Voulez-vous décliner vos nom et prénom, indiquer votre nationalité, votre lieu de naissance, votre occupation, les écoles que vous avez fréquentées, les langues que vous parlez et tous autres renseignements pouvant compléter votre identification.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je m'appelle Ba Alpha Oumarou. Je suis né le 23 mars 1948 à Cafrine (Keolak), dans la République du Sénégal, de Ba Abdoulaye (décédé) et de Djalou Mamadou Dijo. Je suis de race Peul et de nationalité guinéenne. J'ai quitté le Sénégal avec mes parents en 1954 pour la Guinée, où j'ai fait mes études primaires et secondaires jusqu'à la classe de cinquième secondaire. J'ai quitté l'école en 1964, et quelques trois ans plus tard, en 1967, je suis retourné au Sénégal, chez des parents.

Au Sénégal, j'ai eu à travailler dans une raffinerie de pétrole, la SAR (Société africaine de raffinage), mais quelques années plus tard, j'ai été licencié pour des motifs de grève. Depuis lors, j'ai travaillé comme journalier un peu partout. Je n'ai pas pu avoir de l'embauche. Ce n'est qu'en 1976, la deuxième semaine du mois de novembre, que j'ai adhéré à un mouvement politique, qui s'appelait le RGE (Regroupement des Guinéens à l'extérieur). Ce mouvement a été

créé en 1972. Après l'arrestation de M. Diallo Telli, ce mouvement a profité de l'occasion pour faire des campagnes de propagande en interprétant les déclarations du Président Sékou Touré à la radio guinéenne comme quoi tous les Peuls étaient des traîtres, des tribalistes et des racistes et qu'ils sont un frein au progrès de la Guinée. Le mouvement a interprété ces déclarations à sa manière pour chercher à sensibiliser les Guinéens qui se trouvent au Sénégal. Il a fait des réunions. J'ai assisté à trois de ces réunions. Il a mobilisé une grande partie des Peuls qui se trouvaient au Sénégal. Par la suite, il a demandé que les gens se mobilisent et s'organisent en comités pour essayer de trouver une solution à ce problème.

Pour une telle action, il faudrait qu'il y ait des volontaires qui puissent subir une formation militaire en vue d'essayer de régler ce problème, car M. Sékou Touré nous avait défiés, nous les Peuls, en nous insultant à la face du monde, et nous devons riposter.

Au cours de ces réunions, un responsable du mouvement m'a remarqué, d'après les termes du commissionnaire qu'il l'a envoyé auprès de moi. Ce commissionnaire s'appelait Diaollo Boubacar, et c'était l'ami à un oncle à moi. J'ai rencontré ce responsable lorsqu'il m'a convoqué.

Il m'a tenu les mêmes propos, que nous étions défiés, que le mouvement comptait sur la jeunesse pour essayer de trouver une solution à ce problème. Il m'a demandé si j'étais volontaire pour prendre les armes. J'ai répondu par l'affirmative. Il avait avec lui une fiche, sur laquelle étaient écrites un certain nombre de questions, dont je ne connais pas le nombre. Il m'a posé certaines questions : 1) nom, prénom, affiliation; 2) pourquoi je voulais entrer à ce mouvement. Je lui ai répondu que j'étais Peul et que toute l'affaire concernant les Peuls me concernait. Après, il a poursuivi en me disant que si les choses se passaient ainsi, qu'il devrait m'informer que le mouvement n'était pas un mouvement où les membres devaient avoir de l'argent du mouvement. C'étaient les membres qui devaient financer le mouvement, et celui qui s'engageait dans ce mouvement ne devait pas s'attendre à recevoir un quelconque salaire, qu'il ne devait penser à aucun salaire, mais que seul le mouvement pouvait lui garantir la solution des problèmes matériels tels que nourriture, vêtements. Après cela, il m'a demandé si, pour l'entraînement, j'accepterais d'aller dans un pays étranger, ailleurs, hors du mouvement et de l'endroit où je résidais. Je lui ai répondu par l'affirmative.

Après, il m'a donné une somme de 500 F. pour lui amener six photos d'identité, ce que j'ai fait.

M. MULYE (a parlé en anglais) : A quelle date exactement? Vous avez dit en novembre 1976.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne me rappelle pas la date. C'est en novembre que j'ai eu la carte de membre, que j'ai adhéré au mouvement, mais je ne sais pas exactement à quelle date.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Juste avant?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est après que j'ai eu ma carte, vers la deuxième quinzaine du mois de novembre, j'avais reçu ma carte, mais quelques semaines plus tard, il m'a convoqué.

J'avais eu ma carte avant ma convocation. Lorsque je lui ai amené ma carte, il m'a dit que je devrais plus tard aller me faire vacciner. Il ne m'a pas donné de date. Le même commissionnaire que la fois précédente, Diallo Boubacar, je l'ai rencontré une fois, et il m'a dit que nous devions aller nous faire vacciner, parce que lui aussi était membre du mouvement, un lundi. Je ne me rappelle pas la date, mais c'était un lundi.

Nous nous sommes présentés à l'Institut d'hygiène, où on nous a vaccinés. Le responsable, Joseph, avait prévu pour chacun de nous un nom d'emprunt. Le mien était Sall Thierno.

Après la vaccination, le 29 décembre, j'ai rencontré, vers 18 heures, ledit responsable. Il m'a dit que je devrais m'apprêter pour le voyage dans les 24 heures. Ledit responsable m'a dit que nous devions voyager dans les 24 heures, que je devais me préparer et que le voyage devait se passer dans la discrétion, dans le secret. Il nous a prévenu de ne pas dire au revoir à personne. Le voyage devait se passer secrètement, et on nous a dit que si nous avions des affaires à régler, des problèmes d'argent, nous devions lui écrire une note comme quoi nous devions à un tel une somme de tant, et qu'il devrait rembourser par personne interposée. Je devais une somme de 4 000 francs, il a promis de faire rembourser, mais après notre départ.

Le lendemain matin, le 30, à 7 heures du matin, on s'était regroupé, nous les jeunes qui devions partir. Vers 11 heures, on a quitté la ville pour l'aéroport de Yoff, aéroport international de Dakar. Vers le coup de midi, le monsieur en question est arrivé. Il nous a recommandé l'incognito, de faire semblant de ne pas nous connaître, il nous a dit que chacun devait se disperser et qu'il fallait ne pas causer ensemble pour garantir notre sécurité. Il est rentré dans le bureau de l'aéroport. A ce sujet, on a pensé qu'il était en train d'arranger les formalités. On n'a jamais eu de documents ni de passeport, rien. Il a tout réglé. Les bagages étaient pesés par lui et embarqués par lui.

Vers 15 heures, on nous a donné des tickets pour aller au salon de l'aéroport en vue de l'embarquement. Vers 15 heures et quelque, on s'est embarqué à bord d'un Boeing 737 de la Royal Air Maroc. A bord de l'avion, ce Joseph - je sais que c'était un faux nom parce qu'il était Peul et que ce ne pouvait être son vrai nom - nous a donné à chacun un billet d'avion, qui était un billet d'Air France. Sur mon billet, j'ai constaté qu'il y avait un faux nom, un nom qui s'appelait Dowgomodou Mohammed. Le mode de paiement était marqué sur le billet : mode de paiement "CRS".

Nous sommes arrivés à l'aéroport de Casablanca vers 17 h 35. Il y a eu deux petits cars qui nous ont pris sur la piste; ils nous ont embarqués sur la piste, on n'est pas passé par le salon de l'aéroport, et on est sorti par une issue de service. A 500 mètres de l'aéroport, il y a une voiture Mercedes qui

nous a interceptés. Elle devait être à un responsable marocain de l'aéroport ou quelque chose comme ça. Il nous a demandé des fiches de débarquement. Il a remis à notre responsable des fiches blanches. Sur les fiches, il y avait le nom, prénom, date et lieu de naissance, etc. M. Joseph a rempli les fiches en donnant, bien sûr, à chacun de nous un faux nom qui ne correspondait pas au nôtre. Le mien était Diawara Bakari. Après avoir rempli ces fiches de débarquement, nous avons continué sur la route de Marrakech. Nous sommes arrivés dans une base militaire vers 21 heures. Nous avons été reçus par le commandant de la base qui s'appelait commandant Mercier. L'officier de détail nous donna une table où l'on a dîné. Après, on nous prépara nos chambres.

Le lendemain - c'était le 31 -, on n'a rien fait de la journée, et le soir, on a réveillé. Ce n'est que le 2 janvier qu'on a commencé les entraînements; on a commencé par le sport. On a fait du sport et, premièrement, on nous a enseigné les différents grades qu'il y avait dans la base. Les grades ne se portaient pas, à la base, sur les épaules, comme ça se fait d'habitude dans les armées. Il y a une bande qui est cousue sur un petit bout de tissu qui est cousu sur le brassard à droite et sur lequel on peut adhérer un autre. Sur ce morceau sont écrits le nom et le grade. Bien sûr, nous utilisions des faux noms à la base, et les nouveaux qui n'avaient pas de grades, on les appelait "volontaires". Ils avaient un "V" plus le nom qu'ils avaient. Les caporaux ont un "V" plus une barre parallèle au V. Le sergent a un "V" plus deux barres parallèles obliques au "V"; l'adjudant a une seule barre, et une barre horizontale; le lieutenant, deux barres; le capitaine, trois; le commandant, quatre; et le colonel, cinq. Le colonel s'appelait Mauren : colonel Mauren. Il parlait correctement français. Je ne sais pas si c'était un Français, mais il parlait correctement français, sans accent étranger.

Un jour, il nous a reçus, nous les 13 Guinéens qui étions venus ensemble - parce que nous étions 13, les Guinéens - et il nous a reçus séparément un à un en nous signalant que l'incognito était de rigueur à la base, c'est-à-dire que personne de nous ne devrait révéler son identité ni son pays d'origine à qui que ce soit. Seuls lui et le commandant devaient être au courant des choses.

On était parti avec trois Béninois de Dakar, mais on ne savait pas qu'eux aussi allaient à la base, et on faisait les entraînements avec eux.

Après chaque jour, le sport le matin, et dans l'après-midi on faisait l'instruction et la pratique - des exercices pratiques sur le terrain. Nous étions, presque en majorité, illettrés; donc il fallait qu'il y ait des explications de la part du responsable pour ceux qui ne comprenaient pas le français. On a fait quatre à cinq séances de tir avec des balles réelles. Chacun devait tirer cinq balles en position de tir couchée, à une distance de 100 mètres ou 200 mètres. On nous a enseigné le camouflage, le déplacement et toutes ces opérations et entraînés à nous déplacer sur un terrain quelconque. A la base, il y avait un champ de tir; il y avait tout ce qu'il fallait pour s'entraîner.

Un jour, on nous a donné 10 balles à tirer à chacun en position de tir couchée, à une distance de 200 mètres; j'ai eu quatre impacts. En général, dans l'ensemble, c'était médiocre, le tir.

Nous les Guinéens qui sommes arrivés en dernier lieu avons fait 10 jours d'entraînement. Le 14 janvier, deux Béninois sont arrivés à la base. L'un était le Président du Mouvement de libération, d'après les termes du colonel qui l'a présenté ainsi.

Vers 16 heures, le 14, on s'est mis sur trois lignes et un Monsieur, qui s'appelait M. Ouakou, a passé en revue les hommes, chaque fois qu'il arrivait devant un individu, l'individu déclinait son identité, et M. Ouakou approuvait et passait. Le colonel déclara que c'était pour ce mouvement que nous allions travailler. ^

Après le rassemblement, on est rentré dans nos chambres et, le soir, avant le dîner, on a fait un petit rassemblement dans le salon du restaurant. Le colonel déclara en ces termes : "Vous n'avez pas à vous inquiéter; vos virements seront faits comme d'habitude. Et j'ai des documents de banque de vos banques pour prouver que vos approvisionnements ont été faits". Tous ceux qui voudraient des éclaircissements pourraient aller à son bureau, il était prêt à les recevoir et ils n'avaient pas à s'inquiéter de l'avenir, il avait d'autres contrats en poche pour eux. C'est à partir de cette minute que j'ai su que ces hommes faisaient ce travail-là, cette mission-là, pour de l'argent, pour se faire payer.

Après le dîner lorsque nous sommes retournés dans nos chambres, M. Joseph, notre convoyeur, nous convoqua à la salle d'instruction où il nous dit qu'en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, il y avait un changement de programme, qu'il savait bien que nous n'avions pas reçu de formation et que nous devions aller avec ces hommes - c'est-à-dire les Européens qui étaient là, qui s'entraînaient là - à une mission au Bénin.

Nous lui avons dit que de nous envoyer à la guerre avec dix jours d'entraînement serait un suicide et que nous ne voulions pas aller à la guerre.

Il nous dit que nous n'avions pas à nous inquiéter, que les Européens étaient capables de faire ce travail et que nous ne serions là que pour porter les munitions, pour suivre les gens partout où ils passaient, pour leur fournir les munitions et leur porter les radios. Aux jeunes Béninois qui étaient avec nous - on en avait trouvé cinq à la base - trois autres se sont ajoutés. Cela faisait en tout 11 Béninois; ces gens-là devaient être les guides.

Le samedi matin, 15, on fit la distribution des munitions et la répartition des hommes en différents groupes. J'étais dans le groupe de l'adjudant Garnier.

Après la répartition, je devais porter 655 cartouches, plus 5 grenades dont 2 incendiaires. Le groupe dans lequel j'étais comptait 4 Guinéens, un Béninois et 3 Européens. On devait se reconnaître par ce brassard rouge (il montre du doigt).

Après la répartition, l'adjudant Garnier nous dit que nous devions être postés sur la route de Ouidah. Les autres groupes qui portaient des brassards jaunes, noirs et bleus, devaient attaquer certains points stratégiques de la ville.

Nous sommes partis vers 14 heures; nous sommes arrivés sur la piste de la base le samedi 15 vers 14 h 30. Sur la piste on a fait une présentation d'armes devant deux hommes qui étaient habillés en civil mais qui ressemblaient à des officiers. /...

L'avion qui devait nous transporter était sur la piste depuis la nuit. Cet avion, il y avait trois lettres pour l'identifier, un grand L, un grand Z et un grand Y, et il avait une bande verte de l'arrière à l'avant. Sur la queue de l'appareil, il y avait une espèce de feuille à plusieurs lobes qui était dans un cercle.

On a décollé de la base vers 14 h 30. Nous sommes arrivés à l'aéroport international El Hadj Omar Bongo à Franceville, vers 21 heures. A notre arrivée, on a débarqué les munitions, tout le matériel. On nous donna des sandwiches, du café. Après le café, on nous a donné à chacun une dragée, un comprimé de forme ovale de couleur marron, et on nous a dit que c'était des vitamines. Lorsqu'on s'est posé à l'aéroport, je n'ai vu qu'un officier qui ressemblait à un européen, qui avait des grades. Il portait un uniforme kaki et un béret vert. J'ai constaté que les alentours de l'aéroport n'étaient pas éclairés, et j'ai vu une pelouse, un gazon, qui était éclairé, mais les bâtiments n'étaient pas éclairés. Sur la piste de l'aéroport, il y avait un autre avion, un avion qui n'avait rien pour l'identifier, mais qui avait cette fois-ci des hélices. Celui qui nous avait amenés avait des réacteurs.

J'ai vu encore un petit soldat africain avec son fusil, qui était en sentinelle. A part cela, j'ai vu qu'on sortait des magasins de l'aéroport une caisse qui avait sur elle une croix rouge, ce qui m'a indiqué que c'était une caisse de médicaments, ainsi que des petits caissons de même taille, en métal et de couleur verte, qu'on sortait du même magasin.

Sur la piste, il y avait des caisses, et j'ai entendu dire qu'on devrait réintégrer certains matériels dans le magasin de l'aéroport. Je ne sais pas si cela a été fait ou non. Après avoir chargé le matériel dans le nouvel avion, on devait décoller vers 23 heures. Au moment du décollage, ils ont constaté qu'il y avait une panne de moteur, et les mécaniciens se sont mis à bricoler dessus, jusque vers, environ 1 heure, après quoi on a décollé. Ils ont mis du temps pour le réparer. Après la réparation, tout le monde a réintégré l'appareil, et nous avons décollé. Aucun des deux avions n'avait de sièges. C'étaient des avions de transport de marchandises. Tout le monde était assis sur le plancher. Dans l'avion, on nous donna à chacun une petite dragée blanche de la taille d'un bout de brin d'allumette, en nous disant que c'était pour ne pas dormir.

Durant le voyage, ils ont averti qu'à l'arrivée sur l'aéroport de Cotonou, l'atterrissage devrait se faire en catastrophe et que chacun se cramponne. Lorsque nous sommes arrivés sur Cotonou - près de Cotonou - ils ont éteint les lumières dans l'avion. Lorsque nous sommes arrivés, ils ont averti et l'avion est descendu en catastrophe.

Il était prévu pour le débarquement deux tiges métalliques qui étaient accrochées sur l'appareil et des tiges nickelées sur lesquelles on devait glisser pour débarquer. Lorsque nous avons débarqué, lorsque nous avons atterri, il y a eu deux hommes, qui ressemblaient à des mécaniciens, qui sont descendus les premiers, qui avaient des mitraillettes et qui devaient encadrer le débarquement. Ces Messieurs ressemblaient à des Anglais ou à des Américains; en tout cas, ils parlaient anglais. Ils étaient habillés en jeans et en chemise bleue. Après le débarquement, il était prévu qu'on devait se disposer à faire une position de combat.

Au débarquement, les hommes ont fouillé les alentours de l'aéroport et fouillé certaines maisons. D'autres étaient postés et les groupes ont emprunté les voitures qui se trouvaient sur la piste, dans le garage de l'aéroport, pour prendre leur matériel et venir vers la ville. Comme il était prévu que nous devions aller sur la route de Ouidah, il y a eu un changement de programme. Nous, nous devions rester avec l'état-major sur l'aéroport.

L'état-major était composé du colonel Maurin, d'un adjudant qui s'appelait l'adjudant Montagne, d'un autre officier dont je ne connais pas le nom, d'un jeune Béninois, qui devait être un guide, qui s'appelait Scorpion, et de deux Béninois qui étaient les chefs de la mission.

Nous, les hommes de l'adjudant Garnier - le groupe rouge - nous devions surveiller les alentours de l'aéroport et le côté de la mer. Notre chef, l'adjudant Garnier, nous demanda de faire monter sur le toit de l'aéroport une mitrailleuse lourde. Nous, nous devions rester sur le toit pour pouvoir surveiller tous les alentours.

A l'aéroport, il y avait trois employés, qui ont été faits prisonniers et qui ont aidé au déchargement du matériel. Lorsque nous avons monté les mitrailleuses, nous, les Guinéens, nous étions postés sur les angles du toit. J'ai vu l'adjudant Garnier briser une fenêtre avec la crosse de son fusil, mais je n'ai pas vu un seul tué ou blessé. Sur le toit, mon poste était de surveiller le côté de la mer pour voir si personne ne venait du côté de la mer. Nous sommes restés là pendant un moment et on a vu un véhicule militaire qui ressemblait à un petit char et qui venait du côté de la mer. Le sergent tira une rafale sur le véhicule, mais il avait déjà bifurqué. Il me demanda si je dormais, et j'ai été obligé de tirer trois coups à mon tour.

Vers 10 h 30 - 11 heures, - je ne peux pas préciser l'heure - les tirs ont cessé... A l'aéroport, chaque fois qu'ils voyaient un buisson bouger, ils tiraient; ils tiraient à tort et à travers, sans même voir quelque chose. J'étais là dans mon coin, à surveiller l'endroit qui m'était donné.

Le sergent qui était avec nous prétextait qu'il descendait chercher des munitions au sol. Ce sergent s'appelait Webbes. Je ne sais pas si les hommes qui étaient avec nous sont descendus en même temps que lui ou après.

Un moment plus tard, je me suis retourné et je n'ai vu personne sur le toit. Je me suis déplacé en rampant jusqu'au rebord du coin faisant face à la piste. Je ne vois personne. Je lève les yeux et je vois l'appareil qui décollait. Tranquillement, je laisse là les munitions, je prends mon fusil; j'avais des chargeurs dans les emplacements et je descends tout tranquillement du toit. J'ai conclu que l'affaire avait échoué et donc qu'il ne me restait plus qu'à me rendre.

Mais comme le moment n'était pas favorable, je suis allé me camoufler dans les buissons à côté de la mer.

Dans l'après-midi, des soldats ont ratissé le terrain. L'un d'eux m'a vu, m'a appelé et je me suis levé. J'ai détaché mon ceinturon. J'avais en tout environ 60 cartouches, plus trois grenades. Je n'ai pas voulu résister et j'ai levé mes mains. Je me suis rendu et on m'a capturé.

C'est tout ce que je sais de cette affaire.

J'ai été mêlé à cette affaire par tromperie, par l'inconscience des hommes politiques. Le mercenariat, ce n'est pas une affaire qui m'intéresse. J'ai la conscience tranquille, parce que je n'ai tué personne, et je demande à la mission d'user de son influence pour demander aux autorités d'être clémentes à mon endroit.

Je demande pardon et je fais mes excuses au peuple béninois. Je n'ai jamais eu d'intentions belliqueuses envers aucun pays africain. D'après les enquêtes, on constatera comment je suis impliqué, et que n'importe qui pourrait être assez naïf pour tomber dans une telle tromperie.

Vive la République populaire du Bénin pour que vive l'unité africaine.

(A parlé en anglais)

Je vous remercie.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Vous avez mentionné un aéroport où le commando a changé d'avion.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Pourriez-vous nous dire dans quel pays se trouve cet aéroport?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : D'après les termes El Hadj Omar Bongo, à Franceville, je conclus que l'aéroport se trouvait au Gabon.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Avant de quitter la base militaire où l'on vous a formé, vous a-t-on fourni un plan qui devait être exécuté au Bénin et un plan de rechange pour le cas où l'attaque échouerait?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ils étaient tellement sûrs d'eux qu'ils n'avaient rien prévu, à ma connaissance.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Y avait-il un plan d'attaque?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le chef de groupe avait les cartes d'état-major, des boussoles et des jumelles. Nous, les jeunes, presque illettrés, nous ne connaissions rien aux cartes d'état-major. Nous les avons vu déplier des feuilles et cocher des endroits. C'est tout ce que nous savions.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous avez dit que vous étiez passés par plusieurs pays, par le Sénégal, le Maroc et le Gabon. D'après votre impression, les autorités de ces pays étaient-elles au courant de cette affaire?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Tout ce que je sais, dans cette affaire, c'est que même si les Etats ne sont pas impliqués directement, certains de leurs fonctionnaires le sont, puisqu'ils ont établi des faux papiers, qu'ils ont procédé à des camouflages, etc. Cela prouve que certains fonctionnaires de ces pays étaient au courant de l'affaire.

Au Maroc, la base était surveillée par des gendarmes marocains. Il y avait un hélicoptère de la gendarmerie marocaine qui faisait toujours la navette entre l'aérodrome et d'autres endroits que je ne connais pas. Quelquefois, il amenait le colonel, quelquefois d'autres officiers. Sur les brassards des soldats marocains il y avait les lettres D et M en arabe. Si quelque chose se passe dans un pays, il faut forcément que les autorités, ou bien certaines d'entre elles, soient au courant. Il faut une certaine complicité.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : A votre avis, les facilités dont vous disposiez à l'aéroport de Dakar...

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Casablanca.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : ... et à l'aéroport El Hadj Omar Bongo étaient très importantes et n'auraient pu être accordées sans la connaissance des autorités?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je pense que oui.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous avez mentionné un mouvement qui s'appelle le Regroupement des Guinéens à l'extérieur. Ce mouvement est-il composé uniquement de Peuls, ou bien y trouve-t-on d'autres Guinéens?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le RGE - c'est-à-dire le Regroupement des Guinéens à l'Extérieur - ne fait pas de distinction de race, d'ethnie ou de religion. Mais il y a d'autres petits mouvements qui se trouvent au Sénégal, qui ne se réclament pas du RGE, et je ne sais pas quelle est leur ligne politique. Mais au RGE, il y a des Peuls, des Malinkés et des Sousous et toutes les races. Il y a un peu de tout.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous avez parlé spécifiquement aussi de l'organisation des Peuls au Sénégal. S'agit-il de Peuls du Sénégal seulement, ou aussi des Peuls en général, des Peuls des autres pays?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le mouvement est un peu large, très large même parce que ses dirigeants se trouvent en Europe, d'autres en Afrique, et le mouvement a des sections au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali; partout où il y a des Peuls, les dirigeants ont essayé de constituer des cellules. Ces cellules ne se composent pas uniquement de Peuls, parce que c'est un problème guinéen. D'après les termes du président Sékou Touré nous sommes des tribalistes parce que les Peuls continuent à s'organiser en laissant de côté les autres ethnies. Donc nous avons regroupé tout le monde dans la famille.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Avez-vous rencontré Diallo Boubacar?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Où l'avez-vous rencontré?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je l'ai rencontré à Dakar.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Le premier avions qui allait de Marrakech à Franceville. Est-ce que vous pouvez me dire si vous avez entendu de quel pays il venait? Est-ce que vous savez quels pays il a survolés?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne connais pas tellement ma géographie, mais lorsque l'on quitte le Maroc, pour aller à Franceville, on traverse un certain nombre de pays africains. Je ne sais pas, parce que nous étions séparés.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous n'avez pas idée de la route?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai pas d'idée.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous avez pris l'avion marocain de Dakar à Casablanca. Est-ce qu'il y avait d'autres passagers à bord?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il y avait d'autres passagers, des Sénégalais entre autres. L'avion venait d'Abidjan. Il était en retard et il est arrivé à 15 heures.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Est-ce que c'était un avion commercial?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, c'était un avion commercial.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous avez mentionné le commandant Mercier et le commandant Maurin. On peut comprendre que ce n'était pas leur vrais noms, mais ce sont des Européens. Est-ce qu'ils étaient Français?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ils parlaient correctement français, sans accent étranger, mais je ne peux pas affirmer exactement s'ils étaient français ou belges, ou d'une autre nationalité. Je ne peux pas l'affirmer.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Est-ce que vous pouvez nous donner des détails sur la base située près de Marrakech? C'est-à-dire si le commandant ou le responsable de cette base était marocain? Est-ce que cette base est utilisée pour l'armée marocaine ou est-ce qu'il y a des étrangers seulement et des Européens? Pouvez-vous nous donner plus de détails?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : La base est très vaste. La distance qu'on a eu à parcourir était de 12 à 15 km. Le reste nous ne l'avons jamais fréquenté. La base est très vaste. Les Africains étaient au nombre de 26 et les Européens environ 70. Ceux que j'ai vu là-bas sont des étrangers. La sécurité était assurée par la gendarmerie marocaine. Le commandant de la gendarmerie marocaine résidait dans la base et il mangeait avec nous dans le même restaurant. Je n'ai pas vu d'autres Européens là-bas. Il n'y avait que des Marocains et nous qui nous entraînions là-bas. La base semble un peu délaissée car il y a beaucoup de maisons qui sont en ruines. Les deux Béninois ne s'entraînaient pas, ils ne sont arrivés là-bas que le 14 janvier. Et ce groupe est venu à Cotonou.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous êtes restés tout le temps à la base; vous n'êtes pas allés à la ville; vous n'avez pas eu de contact avec les Marocains.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Pouvez-vous préciser la distance entre la base et Marrakech?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Est-ce que vous pouvez nous dire de quel côté de la ville elle se trouve, du côté des montagnes ou de la mer?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : La base se trouve entre des montagnes; elle est entourée de montagnes. Entre la base et les montagnes on ne voit pas de village, on ne voit rien. La base se trouve dans une vallée très large; on ne voit que des montagnes aux alentours.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Est-ce que cette base porte un nom?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Même si elle a un nom je n'ai pas eu la chance de le voir parce que j'y suis entré la nuit et que j'en suis parti en avion.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Est-ce que les services ordinaires de la base - la cuisine, la préparation des repas - sont assurés par du personnel marocain ou par d'autre?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Les cuisiniers étaient marocains.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous ne pouvez donc pas nous dire le nombre de personnes qui se trouvaient à la base en général parce que vous n'avez pas vu toute la base?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Pouvez-vous nous donner des indications sur les armes utilisées à la base, sur le genre d'armement qu'il y avait?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le fusil que j'avait était un FAL, un fusil d'assaut léger à tir automatique fabriqué en Belgique. Je n'ai pas eu la chance de voir le reste du matériel et même si je l'avais vu je ne pourrai pas dire parce que je ne connais pas le nom des différents engins.

Je sais qu'il y avait des mitrailleuses mais je ne sais pas de quelle fabrication. Il y avait des fusils qu'on appelait MAG. On nous a donné des grenades le jour où on devait les planter; je n'ai même pas vu comment on utilisait une grenade. J'ai vu des bandes pour mitrailleuses, comportant chacune 250 cartouches. J'ai vu des tubes appelés bazooka; j'ai vu une espèce de canon qu'ils appellent 85 mm et un tube que l'on place obliquement sur un petit support que l'on sort mais je ne sais pas comment on l'utilise parce que nous ne nous entraînions pas avec les engins.

Nous étions entraînés par l'adjudant Parisot et le sergent Maurin. On ne nous entraînait pas au même endroit que les Européens et les Béninois qui étaient des anciens à la base.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Avez-vous vu des femmes à la base?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai vu un gendarme marocain qui transportait sa femme sur une mobylette. Mais les femmes on ne les voyait pas. Parfois on voyait des femmes devant les maisons où étaient logés, je pense, le personnel et les gendarmes marocains, mais on ne pouvait pas toujours distinguer si c'étaient des femmes ou des hommes à la façon dont ils étaient habillés. On voyait aussi des enfants. Mais nous ne pouvions pas nous approcher de ces lieux parce que c'était interdit.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Est-ce que vous pouvez décrire les voiles des femmes? Est-ce qu'ils couvraient toute la face, ou une partie? Avez-vous vu des femmes voilées?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, j'en ai aperçues, mais de loin.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Pouvez-vous donner plus de détails?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, parce qu'on ne se déplaçait pas à pied dans la base. On allait toujours du restaurant à notre logement en camion. Lorsqu'on approchait trop près de leurs logements, elles rentraient automatiquement. Donc on ne pouvait pas distinguer quoi que ce soit.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Pouvez-vous nous donner des détails sur les vêtements de ces femmes? Sur leur couleur?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : En ce qui concerne la couleur, je peux dire que la femme que j'ai vue était habillée en bleu; elle avait un foulard attaché au menton. Son mari la transportait sur sa mobylette. Elle était loin mais je pouvais voir que c'était une femme. On ne pouvait pas voir les détails.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous avez dit qu'il y avait des Béninois avec vous. Vous connaissiez les Guinéens parce que vous aviez quitté Dakar ensemble. Mais comment avez-vous su qu'il s'agissait de Béninois? Est-ce qu'ils vous ont dit qu'ils étaient Béninois?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Des Guinéens, entre Conakry et Dakar, je n'en connaissais qu'un car les dirigeants s'étaient informés si nous nous connaissions à l'avance. Avant quoi que ce soit, ils nous demandaient si on connaissait quelqu'un dans le mouvement. Il fallait répondre par oui ou par non. Je n'en connaissais qu'un, Diallo Boubacar.

Pour ce qui est des Béninois, je les reconnaissais par leurs cicatrices sur le visage et par leur langage. Quand j'étais enfant, je suis allé à l'école avec des Béninois. Je ne peux pas tout comprendre mais par certains mots je peux dire leur pays d'origine. Entre Africains, on peut situer l'individu.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Est-ce que vous pouvez nous dire le nombre total d'hommes qui ont attaqué Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Avec les deux mécaniciens qui sont descendus pour encadrer le débarquement, plus les deux Béninois qui guidaient la mission, je pense que nous devons être une centaine au total, pas plus.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous être Peul d'origine sénégalaise et avez adopté la nationalité guinéenne, si j'ai bien compris? Etes-vous d'origine guinéenne ou d'origine sénégalaise?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je suis Peul de Guinée, ou Foulah. C'est la même chose. Mes parents sont nés en Guinée, dans une ville appelée Dalaba.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Quand on vous a demandé de venir au Bénin, à la base du Maroc, vous saviez que vous alliez en mission au Bénin?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ce n'est que dans la nuit du 14 janvier qu'on a su que nous devions venir en mission au Bénin, et à cette mission, nous y sommes venus, nous les Guinéens par contrainte, parce qu'on savait que si on essayait de protester en quoi que ce soit, vu que notre voyage était secret et que nous n'étions pas assez formés ni assez forts pour pouvoir résister, on allait nous massacrer sans pitié. C'est pour cela que nous sommes venus ici par la contrainte, indépendamment de notre volonté, nous les Guinéens. Tout le monde a protesté lorsqu'on nous a parlé de ce voyage. On leur a dit que vraiment ils nous avaient sacrifiés; que c'était une trahison, qu'ils nous avaient trompés, qu'ils voulaient nous faire massacrer, un point c'est tout. C'est ce qu'on leur a dit.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Si on vous avait dit que cette mission était en Guinée, vous auriez accepté avec plaisir, avec enthousiasme?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne pouvais jamais accepter ça, à moins qu'on m'y oblige, parce qu'être impliqué dans une affaire de mercenariat, déjà ça met en cause l'impérialisme, et lorsqu'on dit impérialisme on parle automatiquement de colonisateurs et de colonisation. Donc je ne serai jamais du côté de quelqu'un qui veut que mon pays soit recolonisé, parce que je sais que moi-même je serais recolonisé en même temps. Et avec notre formation, on ne pouvait rien faire. Donc si nous allions en Guinée, c'était pour mourir; car 100 personnes pour attaquer le peuple de Guinée, que je connais, c'était une opération de suicide. Je n'aurais jamais accepté, à moins que l'on ne m'y oblige. Par la contrainte, je le ferais, mais involontairement.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous saviez que les groupes de mercenaires blancs étaient à la solde de forces que vous ne connaissiez pas? Vous saviez que c'étaient des mercenaires?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ce n'est que le 14 janvier, au restaurant, lorsque le colonel a déclaré que les hommes ne devaient pas s'inquiéter pour leurs virements, que ce serait fait à leur banque, comme d'habitude, et que pour l'avenir, ils n'avaient pas à s'inquiéter parce qu'il y aurait d'autres contrats pour eux, c'est à ce moment-là que j'ai su que j'avais à faire à des mercenaires, à des gens qui faisaient une mission pour de l'argent. Je croyais au début que ces gens là étaient au service du Maroc. C'est bien ce que nous croyions, nous les Guinéens. On ne savait pas que c'étaient des mercenaires, parce qu'on ne pouvait pas identifier un mercenaire d'un soldat normal. On croyait que c'étaient les militaires qui s'entraînaient. Et quand on a été amenés dans cette base, qui était une base au service du Maroc, on ne savait pas qu'on avait à faire à du mercenariat.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Quand vous étiez à la base, avez-vous subi un lavage de cerveau, avez-vous été endoctrinés? Vous a-t-on parlé d'idéologie, de religion?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : A la base, les seuls médicaments que j'ai reçus sont des surcomprimés contre le paludisme. Pas d'autres médicaments, pas reçu de formation. On ne nous a pas parlé d'idéologie. D'ailleurs, nous étions en majorité illettrés. Seuls trois d'entre nous comprenaient le français. Les autres parlaient le Sikiétou ou notre langue vernaculaire. Donc, pour nous parler d'idéologie, c'était un peu difficile. Nous étions en majorité illettrés.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : La majorité d'entre vous étaient musulmans? Votre nom est musulman. On ne vous parlait pas de religion?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, on ne nous parlait ni de religion ni d'idéologie.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) ( a parlé en français) : Vous avez parlé de virements à la banque. On vous a dit qu'il existait des documents montrant que certaines sommes avaient été versées à vos comptes? Est-ce que personnellement ou vous a montré une preuve que cet argent avait été versé?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Nous, les Guinéens, nous n'étions pas partis pour une question matérielle. Nous sommes partis en vue d'une formation pour une action politique, et on nous avait assuré à l'avance que nous nous engageons inconditionnellement, c'est-à-dire non pour des raisons matérielles. Nous nous engageons pour notre pays, où nous sommes membres d'un mouvement politique. Donc, nous, la question d'argent, on ne voulait pas en entendre parler. Tout ce qu'on pouvait nous garantir, ce sont les besoins essentiels.

Nous les Guinéens nous allions en formation à notre tour pour en former d'autres au Sénégal ou en Guinée, en vue de faire la guérilla. C'est ce qu'on nous avait dit. Le colonel s'est adressé aux autres hommes, parce qu'eux, ils étaient là depuis un bon moment - certains d'entre eux, je l'ai entendu dire, ont fait six mois à la base - et le colonel leur a dit qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter, que leurs virements seraient faits plus tard, selon les règles habituelles, et que tous ceux qui constateraient des irrégularités dans leurs comptes pourraient aller à son bureau pour demander des éclaircissements. C'est ce qu'il leur avait dit. Nous, les Guinéens, on n'a jamais touché un franc dans cette histoire.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Vous avez dit que des hommes étaient restés six mois à la base. Avez-vous l'impression qu'il s'agit d'une base permanente pour entraîner des mercenaires?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne peux pas l'affirmer parce que je ne suis arrivé à la base que dans la nuit du 30 décembre, et que je l'ai quittée dans l'après-midi du 15 janvier. Donc je ne peux rien affirmer à ce sujet, parce que tout était secret à la base.

M. KIKHIA (République arabe libyenne) (a parlé en français) : Portez-vous une montre, et en portiez-vous une durant les opérations?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, je n'avais pas de montre, mais j'ai toujours demandé l'heure ou j'ai entendu quelqu'un d'autre la demander, et j'ai profité de l'occasion pour savoir que tel événement s'est produit à tel moment.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit que vous aviez été à l'école en Guinée. Pouvez-vous nous donner des détails sur l'instruction que vous avez reçue?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai fait l'école primaire. J'ai redoublé une classe. J'étais passable, pas tellement bon. A l'école secondaire, j'avais commencé à faire des progrès. On nous enseignait un travail productif. On nous enseignait un peu de politique et on apprenait, comme langues, l'arabe et l'anglais. J'ai quitté l'école en 1964, en classe de cinquième.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit que vous avez commencé à travailler dans une raffinerie de pétrole et que vous avez été licencié à la suite d'une grève. Pouvez-vous nous dire combien de temps vous avez travaillé à la raffinerie, et la raison de cette grève?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai été embauché à la raffinerie vers le mois de juillet 1968, et je l'ai quittée le 22 novembre 1971. j'étais agent de fabrication, agent technique au service d'exploitation. Notre grève était une revendication de salaire. Nous revendiquions certaines faveurs que tous les ouvriers d'une usine de cette importance pouvaient demander. Comme toutes les grèves, cette grève a été déclarée illégale. La grève a duré trois mois.

Les autorités sénégalaises et le Conseil d'administration de l'usine se sont alliés et ont demandé que des expatriés viennent de France pour remettre l'usine en marche, alors que nous étions toujours en grève. Il y a eu des défaillances parmi le personnel. La direction avait essayé de faire preuve d'un peu de souplesse pour reprendre la majorité du personnel, excepté les délégués. Nous n'avons pas accepté. L'affaire a été politisée. Certains de nos délégués ont été enfermés. Quelque temps après, le personnel était toujours sur ses positions. On a décrété que la grève était illégale et par conséquent que tous ceux qui ne se rendaient pas à leur travail étaient licenciés. Je faisais partie des 100 personnes licenciées. Il y a eu environ une centaine de personnes licenciées. Nous étions taxés de révolutionnaires. Il y avait des gens que la direction voulait déjà dégager à l'avance; c'était une occasion favorable et on nous a sacrifiés. Dans ce contexte j'ai quitté la raffinerie.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit que vous étiez né au Sénégal et que vous étiez parti en Guinée avec vos parents. Vous avez fait vos études en Guinée et vous êtes revenu au Sénégal. Est-ce pendant votre séjour que vous avez acquis la nationalité guinéenne?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Mes parents sont Guinéens, donc je suis Guinéen d'origine et j'ai reçu ma carte d'identité en Guinée. Donc cela ne pose pas de question : je suis de parents guinéens, je devenais donc automatiquement guinéen de nationalité, à moins que je ne change d'avis.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Mais lors de votre naissance, vos parents guinéens étaient au Sénégal. Avec eux vous êtes allé en Guinée et vous êtes revenu au Sénégal, et vous avez dit que plus tard vous étiez venu rejoindre vos parents. Pourquoi vos parents faisaient-ils la navette entre le Sénégal et la Guinée?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Les Peuls sont un peuple nomade. Ils bougent beaucoup. Mon père est parti au Sénégal pour la première fois en 1937. Il est retourné en Guinée en 1954 avec moi. J'étais né en 1948. Je suis resté auprès de mon grand-père et mon père est retourné au Sénégal, et il n'est pas revenu en Guinée jusqu'à sa mort en 1974. J'ai été élevé par mes grands-parents. Je suis revenu en 1967 pour le rejoindre au Sénégal. Je suis resté environ 15 ans loin de mes parents qui étaient au Sénégal et moi j'étais chez mon grand-père.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez mentionné cette carte d'identité guinéenne. L'avez-vous sur vous?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le jour où on devait quitter le Maroc, M. Joseph a demandé à tout le monde tout document pouvant l'identifier. Ces papiers devaient lui être remis. Je lui ai remis ma carte d'identité, mon certificat d'études et certains de mes documents. J'ai tout donné aux responsables.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous rappelez-vous si votre carte d'identité était établie au nom que vous nous avez donné, Ba Alpha Oumarou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous rappelez-vous le numéro de cette carte?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le numéro de ma carte était 1258-PM.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous rappelez-vous où et quand cette carte a été délivrée et si elle était encore valide le jour où vous l'avez remise à ce "Joseph"?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai eu cette carte au commissariat, en République de Guinée, en 1966. Je ne me rappelle pas quel mois, mais c'est en 1966. Mais je ne sais pas si cette carte était valable ou non parce qu'il y avait eu des changements de papiers en Guinée. Je ne suis pas allé en Guinée depuis 1967. Mais j'ai appris qu'il y a eu des changements de documents en Guinée.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Ce que je voudrais savoir c'est si sur la carte même, il était dit "valable jusqu'à telle date...".

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsque vous avez cherché un emploi au Sénégal après votre retour de Guinée, ne vous a-t-on pas posé des questions quant à votre nationalité guinéenne? N'avez-vous pas eu de mal à trouver du travail parce que vous étiez Guinéen ou parce que vous étiez étranger?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Lorsque je suis retourné au Sénégal, mon père était chef cuisinier dans un centre de pédiatrie. Le patron de cet établissement était Européen et il était ami du directeur de l'usine où on m'a embauché. Je n'ai donc pas eu à faire de demande d'emploi. Cela a été réglé par téléphone. Je n'ai pas eu de difficultés. A ce moment, le problème de nationalité ne se posait pas tellement au Sénégal.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Est-il facile de traverser la frontière entre la Guinée et le Sénégal? Peut-on aller d'un pays à l'autre avec cette carte d'identité ou faut-il d'autres documents tels qu'un passeport?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est en 1967 que j'ai traversé la frontière. J'ai quitté une localité guinéenne qui s'appelle Labé, j'ai fait le trajet à pied par un chemin de brousse, et clandestinement je suis sorti du pays par la brousse; nous n'avons jamais rencontré de douanier. Donc le problème des papiers ne se posait pas. Nous sommes rentrés au Sénégal où j'avais mes parents. Personne ne m'a rien demandé, nous ne sommes pas passés par une frontière. Il y en a beaucoup qui passent par la brousse; ils n'empruntent pas les chemins normaux.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Les étudiants font-ils généralement un service militaire en Guinée? Avez-vous fait votre service militaire en Guinée?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai quitté l'école en 1964. Ce n'était pas institué à cette époque.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous fait un service militaire au Sénégal?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Le service militaire est-il obligatoire pour toute personne vivant au Sénégal.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Au Sénégal, il y a environ 500 000 Guinéens; ce sont des étrangers, et les étrangers n'ont pas à faire de service militaire obligatoire.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsque vous êtes parti avec Joseph pour Casablanca, aviez-vous déjà visité d'autres pays, mis à part la Guinée et le Sénégal?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Depuis 1967, je ne suis pas sorti du Sénégal.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Etes-vous marié? Avez-vous des enfants?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Après avoir quitté la raffinerie, en 1971, et jusqu'au moment où vous vous êtes engagé, comment avez-vous subvenu à vos besoins? Quel genre de travail avez-vous fait?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je faisais le journalier, avec des entrepreneurs, quelquefois. Les copains avec qui j'ai été licencié ont eu de nouveaux emplois et ils me donnaient toujours de l'argent et j'avais deux soeurs qui sont mariées, à Dakar. Donc, pour les questions de nourriture et de logement, je n'ai pas eu de problèmes.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Donc, vous avez dit qu'après avoir quitté la raffinerie, vous travailliez comme manoeuvre, comme journalier. Mais vous étiez ouvrier qualifié à la raffinerie. Je croyais que c'était justement la raison du différend?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'étais pas tellement qualifié, mais, quand même, je faisais du travail très important et je sais que mon rendement était supérieur au salaire.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Le travail que vous effectuiez à l'usine avait-il un rapport quelconque avec ce qu'on vous avait appris à l'école, ou bien avez-vous été ensuite formé à la raffinerie?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai suivi une formation à la raffinerie, une formation accélérée. J'ai fait trois mois de formation. Quand j'ai été embauché, sur mon contrat, il y avait marqué "aide électricien". Mais après, il y a eu un poste qui est sorti et on m'a envoyé là-bas pour suivre la formation à l'exploitation. Auparavant, j'étais à l'entretien. On m'a amené à l'exploitation, où j'ai fait un stage de trois mois. Le stage a été concluant et on m'a maintenu.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Au cours des différents travaux que vous avez faits après avoir quitté la raffinerie, est-ce que vous avez eu l'occasion d'avoir affaire à des armes, à des munitions ou à des avions?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsque vous étiez soit en Guinée soit au Sénégal, étiez-vous membre d'un parti politique, à part celui que vous avez mentionné dans votre déclaration?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : D'une façon générale, vous intéressiez-vous à la politique?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai eu un peu à lire certains livres de Marx et certains livres d'économie, mais je ne connais pas grand-chose là-dedans. Mais quand même, j'ai des idées un peu idéalistes, mais avec un noyau matérialiste en même temps, et je m'intéresse à tout ce qui est progressiste.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Donc, votre seule raison de vous joindre à ce mouvement a été l'arrestation de M. Diallo Telli, puis les accusations portées ultérieurement par le président Sékou Touré à l'égard des Peuls?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, ce sont ces deux raisons. La première n'est pas tellement valable, mais la seconde a été décisive. Diallo Telli est un membre. Donc si la Commission a fait des erreurs c'est à lui d'en prendre l'entière responsabilité; mais ce sont les accusations du président Sékou Touré qui, vraiment, qu'à la manière dont les dirigeants de ce mouvement qui existait déjà depuis des années ont parlé de la situation politique, que je ne connais pas, et économique de la Guinée; ils ont dit que la Guinée est comptée parmi les 25 pays les plus pauvres du monde. Bien que n'étant pas économiste, je sais que la Guinée a certaines ressources, donc que les Guinéens pouvaient vivre aisément, et, en voyant l'exode de Guinéens à travers l'Ouest africain, donc l'argument était de taille, donc c'était qu'ils n'étaient pas satisfaits chez eux. Donc, s'ils se mettent à traîner hors de la Guinée et à accepter des emplois qui équivalent à ceux qu'occupe le "Lumpenprolétariat", je pense que dans leur pays, le régime en question est pour quelque chose. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai adhéré à ce mouvement.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous jamais été arrêté pour un délit quelconque en Guinée ou au Sénégal?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Jamais.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : C'est à bord de l'avion de Royal Air Maroc que vous vous êtes rendu de Dakar à Casablanca?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Après être arrivé de Dakar à Casablanca à bord d'un appareil de Royal Air Maroc, comment vous êtes-vous rendu à la base près de Marrakech?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je vous ai dit précédemment qu'il y a eu deux voitures qui nous attendaient sur la piste. Après le débarquement, automatiquement, nous sommes entrés dans les voitures. Donc ceux qui étaient dans le salon de l'aéroport ne nous voyaient pas. Nous sommes montés dans ces voitures et, sortis par une issue de secours, allés directement sur la route de Marrakech. La sortie de Casablanca allait sur la route de Marrakech.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Quelle a été la durée du voyage entre Casablanca et Marrakech?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : A peu près quatre heures - quatre heures un quart.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Combien de voitures y avait-il? N'y avait-il, dans ces voitures, que ces 13 Guinéens dont vous avez parlé, ou y avait-il des Marocains avec vous?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Dans les cars, nous étions 13 Guinéens, 3 Béninois, 2 Européens, et les conducteurs. Les conducteurs, c'étaient des gendarmes marocains. L'un était habillé en civil.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Etait-ce des cars militaires?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, ça ressemble à des petits cars de transport d'enfants, ou quelque chose comme ça.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Pouviez-vous voir ce qui se passait sur la route lorsque vous étiez à l'intérieur de ces cars, ou y avait-il des rideaux?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il n'y avait pas de rideaux dans le car, mais nous étions entrés fatigués et, lorsque nous sommes descendus de l'avion, automatiquement on est monté dans les voitures. Il y avait /le changer de pression/ lorsqu'on descendait et /avec/ la fatigue, et tout ça, et la tension qui était en nous, on ne pouvait pas remarquer beaucoup de détails.

Une fois, par la vitre, j'ai jeté un coup d'oeil et j'ai vu une borne kilométrique qui indiquait 97 kilomètres pour Marrakech. J'ai vu ça. A part ça, je n'ai pas vu grand chose.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Le vol entre Dakar et Casablanca a-t-il duré longtemps?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, un peu longtemps parce qu'on a quitté Dakar à 15 heures et on est arrivé à Casablanca à 17 h 35. Pour nous, ça a un peu duré, parce que certains d'entre nous n'étaient pas /encore allés/ en avion.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Faisait-il très froid quand vous êtes arrivé à Casablanca?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il faisait froid. Il faisait, je crois, 18°, d'après le pilote; on parlait en anglais, en français, en arabe.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Il devait déjà faire très sombre, lorsque vous êtes arrivés à Marrakech, puisque vous êtes arrivés à 17 h 30 et êtes partis immédiatement.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Donc, vous ne pouviez pas très bien voir ce qui se passait à l'extérieur, même si vous aviez regardé?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Donc, c'est uniquement en apercevant la borne kilométrique qui indiquait "Marrakech - tant de km" que vous avez su que vous alliez à Marrakech?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Personne, dans les voitures ou ailleurs, ne vous a dit que l'on vous conduisait à Marrakech?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsque vous êtes arrivés au camp de Marrakech, quelqu'un vous a-t-il dit que cette base ou ce camp était à Marrakech ou était près de Marrakech?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français). J'ai entendu un sergent dire que Marrakech ne devait pas être loin. Il n'a pas précisé si c'était au nord ou au sud, mais il a dit que la base ne devait pas être loin de Marrakech.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit que le lendemain de votre arrivée, il y avait une fête en votre honneur. Que s'est-il passé à cette fête? Y avait-il des femmes? Y avait-il des boissons alcoolisées?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Pour le réveillon, nous, les Guinéens, on ne buvait pas d'alcool. Moi, je n'en buvais pas. Il y en a qui ont bu. Il y avait un repas de réveillon, il y avait du whisky, du champagne, de la bûche, des gâteaux, du vin marocain, de l'alcool. C'était le réveillon du Nouvel an, la nuit du 31 décembre. Il n'y avait pas de femmes.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Les 13 Guinéens ont-ils tous assisté à ce réveillon?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous eu l'occasion de bien faire connaissance pendant le vol?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ces Guinéens-là, oui. D'autres avaient des faux noms, donc on ne pouvait pas bien les reconnaître. Mais on causait, on parlait peu ensemble, parce que les autres ne comprenaient pas, et donc on parlait en peul pour causer ensemble. Mais on ne se connaissait pas auparavant. Ce n'est qu'au départ que chacun a su que ces gars étaient leurs compagnons de route. Donc, on ne se connaissait pas.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous parlé aux Béninois qui étaient sur le même vol à destination de Casablanca?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Moi, personnellement, je n'étais pas /au courant/. Au salon de l'aéroport, ce n'est qu'au moment du débarquement, et à Casablanca, que j'ai su que ces gens-là allaient avec nous. Ils étaient montés dans l'avion comme tous les passagers, ils se sont installés comme /eux/ mais à l'aéroport de Yoff, je ne les avais pas remarqués. Ce n'est que lorsque nous sommes descendus, que nous avons atterri, et débarqué et sommes montés dans les voitures que je les ai vus.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Les Béninois étaient-ils présents lors du réveillon?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, ils étaient là.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Et qui d'autre?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Les Européens. Il y avait un gradé. Je crois que le commandant de la gendarmerie marocaine qui était appelé à s'occuper de la base était là aussi.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Comment savez-vous que c'était le commandant? Avait-il un uniforme de la gendarmerie marocaine, y avait-il des indications sur son uniforme?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était toujours habillé en civil. Ce n'est que le jour du 31 qu'on l'a vu en tenue de cérémonie. Il portait ses galons, et j'ai entendu chuchoter qu'il était le commandant, et /certains/ l'ont appelé le Commandant de la /sécurité marocaine/.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Comment les Européens s'adressaient-ils à lui? L'appelaient-ils "colonel", "commandant"? Employaient-ils un titre, ou un nom lorsqu'ils lui parlaient?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est-à-dire, il n'avait pas de rapports avec les hommes de troupe. Il allait parler au commandant et au colonel. Donc, lorsqu'ils se parlaient, nous n'étions pas présents. Ils parlaient en mangeant, à une table, donc, il n'avait pas à faire un pas. C'est ses subordonnés qui avaient à faire, s'il fallait demander quelque chose aux hommes. Mais lui, non, il n'avait pas de rapports avec les autres.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Mais à l'occasion du réveillon, avez-vous parlé aux Européens, ou au commandant, ou avez-vous seulement parlé aux Guinéens?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est-à-dire qu'au réveillon, les hommes étaient assis avec une certaine mixité : Européens, Africains. Moi, j'étais assis avec Joseph; à côté de moi, un Européen, et à côté de lui, un Européen. On était là, on mangeait, on buvait; tous ces gens ne causaient pas tellement; mais ça chantait, ça faisait du bruit; on demandait à tel commandant ou à tel sergent une chanson; et puis les rigolades, et puis les claquements de gueule, et tout ça.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit que, lorsque ce M. Joseph vous a recrutés, il vous avait demandé de remplir un formulaire, et vous avait demandé si vous étiez prêt à prendre les armes pour votre cause politique en Guinée, et que vous aviez répondu "oui". Est-ce vrai?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Alors, quand vous êtes arrivés à Casablanca, vous saviez que vous y étiez pour recevoir un entraînement militaire?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : N'avez-vous pas été un peu surpris de voir des Européens là-bas?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai été un peu surpris, mais j'ai pensé que c'étaient des gens qui étaient au service du Maroc. Après tout, le Maroc entretient des rapports avec les pays européens. Donc, cela ne m'inquiétait pas de voir là des Européens.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous demandé à Joseph une explication sur la présence des Européens?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, on ne l'a pas demandé.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Les autres Guinéens en ont-ils parlé entre eux?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était formellement interdit de parler de ce problème. On nous avait mis en garde contre les conversations politiques à la base. Tous ceux qui se trouvaient à la base y étaient incognito : on ne devait pas porter de pièces d'identité, personne ne devait s'occuper de votre identité, ni de votre pays d'origine ni de ce que vous faisiez là, ni de l'endroit où vous iriez et de ce que vous feriez après avoir suivi votre formation. Tout était camouflé et falsifié.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous quand même eu l'occasion de parler avec vos compatriotes? Leur avez-vous demandé pourquoi ils se trouvaient là. Leur avez-vous demandé si c'était pour la même raison que vous?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai pas eu à le faire, parce qu'ils savaient que quiconque serait envoyé là aurait déjà rempli le formulaire dont je vous ai déjà parlé. On lui aurait demandé pour quels motifs il s'était engagé dans cette lutte. Donc, le problème ne se pose pas. Ils savaient que l'on avait été sélectionné à la suite de plusieurs questions qu'on leur avait posées. Donc, on ne parlait pas de cela. Chacun savait pourquoi les autres étaient là. Les renseignements donnés à M. Joseph dans ce formulaire devaient être confidentiels. Personne ne devait dire à son copain ce qu'il avait mis sur sa fiche, ce qu'il avait dit, ce qu'il n'avait pas dit, où il devait aller. Tout devait être individuel et personnel.

Je n'ai jamais vu cette fiche. Je ne sais pas s'il a ajouté quelque chose que je n'ai pas dit. Je ne l'ai pas signé. Peut-être qu'il a ajouté ou enlevé ce qu'il voulait. Tout était secret. Ils ont dit que cette affaire était entourée de mystère à cause des différents mouvements qui existaient au Sénégal. Il se pouvait aussi qu'il y ait eu des envoyés guinéens pour détecter toute fuite qui pourrait transpirer des agissements du mouvement du RGE. Donc pour des raisons de sécurité tout devait rester dans la discrétion. Nous avons compris que nous avons été naïfs car maintenant nous sommes dans de sales draps.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Selon votre déclaration, le 14 janvier vous avez rencontré et présenté les armes au Président du mouvement de libération nationale du Bénin, M. Oakou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est le colonel qui l'a présenté en ces termes : "Je veux vous présenter M. Oakou, le Président du mouvement de libération sous lequel vous aurez à travailler. Il dirigera la prochaine mission que vous aurez à effectuer."

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Ce M. Oakou portait-il un uniforme ou était-il en civil?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le jour de son arrivée, il était habillé en civil, mais son compagnon était en militaire. Quand nous sommes arrivés ici, à Cotonou, tous deux étaient en militaire.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : M. Oakou est venu à Cotonou avec son assistant, par le même avion que vous, n'est-ce pas?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, ils étaient dans l'aéroport d'où ils n'ont pas bougé. Je n'ai constaté leur disparition que lors du départ de l'avion.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit qu'avant votre départ quatre groupes avaient été formés, qu'on avait affectés à des missions différentes; ils portaient des rubans rouges, jaunes, noirs et bleus, selon leurs fonctions. Savez-vous si M. Oakou et son assistant faisaient partie de l'un de ces groupes?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai dit précédemment que M. Oakou et son adjoint faisaient partie de l'état-major. Ils sont restés à l'aéroport avec nous, avec le groupe rouge.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Le 15, à quelle heure avez-vous quitté la base que vous dites être Marrakech? A quelle heure l'avion est-il parti?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : L'avion a décollé vers 14 h 30 ou 35. En tout cas, nous sommes montés à bord de l'appareil à 14 h 30.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous décollé de la base? Etes-vous sortis de la base avant de prendre l'avion?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, il y a une piste d'avion dans la base. L'avion était arrivé la nuit - je l'ai déjà dit précédemment. Ce n'est que vers 14 heures le lendemain que des camions militaires nous ont pris en charge parce que c'était un peu trop loin : environ à 6 km de la base où nous logions. Après le restaurant, on nous a emmenés à l'aéroport. On a embarqué après une revue d'armes par des personnes qui ressemblaient à des militaires mais qui étaient habillées en civil. Nous sommes montés à bord vers 14 h 30.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Connaissez-vous les noms des trois autres Européens qui étaient dans le groupe de l'adjudant Garnier, dans votre groupe?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Avec l'adjudant Garnier, ils étaient trois. Mais je ne connais que le nom d'un seul des autres : Webbs.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Quelle langue ces Européens parlaient-ils entre eux?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ils parlaient français, et clairement. Seul l'adjudant Garnier parlait un français qui ne ressemble pas au français parlé à Paris. Je ne connais pas Paris, mais les Parisiens n'ont pas cet accent-là. Il ressemblait à un Breton, parce que je l'ai entendu parler de pêche. On l'appelait "Bosco".

Webbs était de haute taille. Il ressemblait à un Allemand. Il pesait environ 100 à 110 kg et il faisait 1,95 m à peu près.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : A quelle heure êtes-vous arrivés à l'aéroport d'El Hadj Omar Bongo? Vous en souvenez-vous?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, je ne me souviens pas.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Faisait-il encore jour, ou la nuit commençait-elle à tomber?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Lorsqu'on a vu cet aéroport il faisait nuit.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit précédemment que l'autre avion que vous avez vu à l'aéroport d'El Hadj Omar Bongo devait décoller à 23 heures. Est-ce exact?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il devait décoller vers 23 heures, mais il y a eu une panne. Sur l'aire de décollage, ils ont constaté qu'un moteur était en panne; les mécaniciens ont bricolé sur cet avion, mais je ne sais pas pendant combien de temps.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Selon vous, les travaux de réparation ont-ils duré, disons deux heures environ?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, je ne peux pas le dire. Tout le monde était fatigué; le café qu'on nous avait donné était très fort, je ne sais même pas si l'on n'y avait pas mis une drogue ou autre chose et nous étions très fatigués; certains étaient couchés sur la piste, d'autres étaient adossés à du matériel de fossoyeurs qui travaillaient là. Je ne sais pas combien de temps.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Le colonel Mauren, l'adjudant ou les autres Européens étaient-ils en colère en raison de ce retard?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, je n'ai pas constaté d'irritation; tout le monde était calme. Je ne sais pas si ce sont les médicaments qui faisaient de l'effet mais tout le monde était calme.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsqu'on vous a dit que votre tâche consistait à garder la route d'Ouidah, vous a-t-on donné des détails sur le but de cette opération, vous a-t-on dit comment elle s'appelait, ce que vous alliez faire à part cela et combien de temps vous resteriez à Cotonou? Vous a-t-on donné une idée quelconque du temps que vous alliez rester?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : A ma connaissance, ils n'ont rien dit à ce propos. Les chefs de groupes avaient les cartes, les boussoles, etc.; ils se réunissaient et c'est à eux que l'on confiait ces choses-là. Les hommes n'avaient qu'à suivre, et obéir aux ordres qu'on leur donnait; ils n'avaient pas à poser de questions au sujet de cette affaire.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsqu'on vous a recruté pour cette organisation, on vous a indiqué que vous ne toucheriez pas d'argent et que vous-mêmes pourriez avoir à donner de l'argent pour cette cause. Mais, ultérieurement, vous avez parlé d'un contrat à signer. Avez-vous signé ce contrat, et dans ce cas que stipulait-il?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai pas parlé de contrat. J'ai dit que Joseph nous a posé un certain nombre de questions. Il avait une fiche à carreaux sur laquelle étaient écrites un certain nombre de questions.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Je veux parler du contrat sur la base.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : A la base, le colonel s'adressait, en ce qui concerne l'argent, aux Européens qui allaient en mission, mais cela n'était pas valable pour nous, les Guinéens. /Nous n'étions là que depuis un jour et nous n'aurions pas pu signer de contrat, ni avoir à faire avec des virements ou des dépôts bancaires. Il a seulement parlé d'irrégularités éventuelles concernant les dépôts bancaires des Européens, et c'est à eux qu'il a dit de venir s'expliquer avec lui dans son bureau./

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Est-ce qu'à la base, on vous a donné de l'argent ne serait-ce que pour acheter des cigarettes?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : A la base, même si on avait eu de l'argent, on n'aurait pas pu le dépenser parce qu'on ne pouvait pas sortir de la base. A la base, on nous donnait des cigarettes marocaines, qui s'appelaient Casa Sport ou Olympique qu'on nous donnait à fumer. On nous donnait des cigarettes largement, donc on ne se plaignait pas de ce côté, et on nous donnait bien à manger. Les rations étaient normales.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Quel genre de nourriture était-ce?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : On nous donnait le soir de la soupe, une soupe marocaine avec, quelquefois, du lapin, des lentilles; on nous donnait des fruits, des mandarines, des oranges, des dattes, des figues, au dessert, et après le dessert, du thé. Quelquefois du café quand il faisait très froid. Le matin, au déjeuner, on avait du pain à gogo, du beurre, de la confiture, du lait et de l'omelette. Chacun pouvait avoir un oeuf et demi, ou deux; le beurre était distribué dans les assiettes. Vous vous serviez à volonté. Et à midi, ainsi de suite, quelquefois, un couscous marocain, quelquefois de la purée de pommes de terre avec du foie.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous une idée de l'heure à laquelle vous êtes arrivé à l'aéroport de Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Nous sommes arrivés dans les environs de 6 h 30, 7 heures, heure locale. Le soleil était déjà levé quand on est arrivé. J'ai vu le soleil.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Est-ce votre estimation, ou bien avez-vous regardé sur votre montre ou celle de quelqu'un d'autre? Comment savez-vous quelle heure il était?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Lorsqu'on était à bord, j'avais entendu quelqu'un dire "il est 6 heures". A ce moment-là, on arrivait dans les abords du Bénin, et lorsque nous sommes descendus, j'ai vu le soleil. A la hauteur à laquelle était le soleil, on pouvait estimer qu'il était 6 h 30 - 7 heures.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Que faisiez-vous dans l'avion? Dormiez-vous?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, on nous avait donné une dragée pour ne pas le faire, justement.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Que faisiez-vous alors? Parliez-vous entre vous?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je portais sur moi ma musette, qui était très lourde, et j'étais adossé comme ça, sur l'appareil. J'étais fatigué et je ne voulais même pas entendre quelqu'un parler. Donc, je ne causais pas. J'étais là, calme, mais je ne causais pas. Comme tous les autres, j'ai vu les Européens se donner une bouteille de whisky qu'ils buvaient au goulot. Certains parlaient, bien sûr, mais moi j'étais calme.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous entendu les conversations entre les Européens? Ont-ils parlé de ce qu'ils allaient faire à Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, les Européens ne parlaient pas de cela; ils étaient là calmes. Ils buvaient, ils mangeaient des sandwiches, ils fumaient, malgré l'interdiction de fumer à l'intérieur de l'avion, mais ils fumaient.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit que quand vous êtes arrivés à Cotonou, il y avait deux personnes du groupe qui portaient des jeans et des chemises bleues. Ces personnes faisaient-elles partie du groupe même?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est dans l'avion qui nous a pris de Franceville que je les ai vus. Je les ai pris pour des mécaniciens. Ces hommes sont descendus à l'aéroport; ils ont glissé sur les deux tiges après avoir ouvert les issues de secours. Ils sont descendus très vite. Chacun a exhibé sa mitraillette et ils se sont postés de chaque côté pour encadrer la descente. Les gens ont débarqué et se sont mis en disposition de combat. Eux flânaient devant l'aéroport, et ils circulaient là; ils n'ont pas occupé l'aéroport.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous mentionné que l'un des deux était Webbs?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Non; je veux dire, l'un de ces deux hommes était-il Webbs ou non?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, ce n'était pas eux. Ces gens-là étaient habillés de jeans bleus et ils n'étaient pas dans l'avion qui nous a pris à Franceville. On les a pris pour des mécaniciens. C'est à l'arrivée ici, quand on a débarqué, que je les ai vus.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Avez-vous indiqué que ces deux personnes étaient soit anglaises, soit américaines, que vous les avez entendues parler anglais entre elles?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsqu'ils parlaient à d'autres Européens, parlaient-ils en anglais ou en français?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne les ai pas entendus parler avec d'autres. Je les ai entendus parler entre eux. Il y avait celui qui fumait son cigare, et l'autre, qui avait son appareil. Ils causaient en anglais. Je n'ai pas saisi ce qu'ils disaient, mais je sais qu'ils parlaient anglais.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous avez dit qu'il y avait eu un changement de plans pour votre groupe et qu'au lieu de surveiller la route d'Ouidah, on vous a fait monter sur le toit d'un bâtiment. Quand avez-vous été informés de ce changement de plan?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est lorsqu'on a débarqué. On a été disposés, et il n'y avait pas assez de véhicules pour transporter les hommes. Certains hommes sont montés dans les voitures qui se sont dirigées vers la ville. Donc, il n'y avait plus de véhicules pour nous pour aller sur la route d'Ouidah, l'état-major qui était à l'aéroport n'était constitué que de six personnes, donc on ne pouvait pas défendre l'aéroport. Donc, ils ont prévu d'éliminer l'opération de la route d'Ouidah.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Lorsque vous êtes descendu à l'aéroport, avez-vous vu des Béninois?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, ce n'est que lorsque l'on s'est mis en disposition, lorsqu'on a couvert le bâtiment, qu'on a vu deux Béninois, deux employés, et ils les ont fait prisonniers. Environ 15 mn plus tard, il y a un homme qui venait tranquillement à son travail, qui ne savait pas ce qui se passait à l'aéroport. Il est venu tranquillement. On l'a fait prisonnier. On l'a amené pour décharger les bagages de l'avion pour les charger dans les véhicules qui se dirigeaient vers la ville.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous nous avez dit qu'ensuite votre groupe a reçu l'ordre de se rendre sur le toit d'un bâtiment. Y avait-il plusieurs bâtiments? Pouvez-vous nous dire duquel il s'agissait? S'agissait-il de la tour de contrôle?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, ces bâtiments-là se trouvent à la tour de contrôle. Il y a quelqu'un qui s'est posté en sentinelle dans la tour de contrôle. Quelques minutes plus tard, il est redescendu. Et nous, nous étions sur le toit, un peu en bas.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Mais dans quel bâtiment se trouvaient-ils?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est un bâtiment...

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Pas dans la tour elle-même?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il y en a un qui est monté dans la tour, mais il est redescendu. Et il y avait /des Européens/ qui avaient fouillé déjà cet endroit. Ils étaient redescendus. Et alors, ils ont posté un Africain à la tour de contrôle; quelques minutes plus tard, il est redescendu.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Combien de personnes y avait-il? sur le toit? Etaient-ce des Blancs, des Noirs?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Nous étions quatre Guinéens et un Européen sur le toit. Donc, en tout : cinq. Un autre Européen, un sergent est monté, et il est redescendu quelques minutes plus tard. M. Oakou, le chef du mouvement, est venu nous demander où en était la situation, et on lui a dit : "Rien à signaler".

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Pendant toute cette opération, vous ne vous êtes pas éloigné?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, j'étais toujours là, sur le toit. J'étais posté à un endroit précis que je ne devais pas quitter.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : L'Européen sur le toit, était-ce Garnier?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, c'était Webbs.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Où était Garnier? Qui donnait les ordres? Etait-ce Webbs?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'était Garnier, le chef du groupe des rouges. Mais lui, il était au sol, en bas. Il a donné des ordres à Webbs, comme quoi j'étais son pourvoyeur. Donc moi, je portais les munitions. Je portais deux bandes de cartouches, l'une de 250, l'autre de 125, et dans mes musettes, j'avais deux paquets de 100 cartouches. Et j'étais avec Webbs, Je ne devais pas m'éloigner de lui de plus d'un mètre, car j'étais son pourvoyeur. Lui, il avait une mitrailleuse; moi, j'avais un fusil FAL.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Selon vous, combien de temps s'est-il écoulé entre le moment où vous êtes arrivés et le moment où vous vous êtes aperçu que l'avion était reparti?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Trois ou quatre heures, à mon avis.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Dans l'un ou l'autre des avions qui vous ont emmenés soit de Marrakech à l'aéroport d'El Hadj Omar Bongo, soit de ce dernier aéroport à celui de Cotonou, avez-vous été dans la cabine de pilotage?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, ce n'est que le pilote qui nous a pris à Marrakech, dans la base où l'on était, que j'ai aperçu dans sa cabine. Il avait l'air vieux et chauve. Il avait le sommet du crâne qui n'avait pas de cheveux. Mais le pilote qui nous a pris à l'aéroport d'El Hadj Omar Bongo, je ne l'ai pas vu.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Ainsi vous ne savez pas s'il y a eu des communications radio entre l'avion et l'aéroport où l'avion était censé se poser?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Avant notre départ à la base où on était, j'ai vu un appareil qui avait plusieurs cadrans et des manomètres. Il était écrit sur cet appareil "Royal Air Maroc". Il était sur pneus et remorqué par une jeep et des fils étaient branchés sur l'appareil. J'ai vu un homme qui portait des écouteurs et qui parlait dans son micro, mais je ne sais pas à qui il parlait, ni ce qu'il a dit. Mais à l'aéroport d'El Hadj Omar Bongo, je n'ai rien vu ni entendu de communication.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Des Marocains sont-ils allés avec vous jusqu'à Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, il n'y avait pas de Marocains parmi nous.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Vous a-t-on dit qu'au cas où l'attaque échouerait, on emploierait certains mots en code pour vous dire de revenir à l'appareil?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est-à-dire que notre groupe avait un poste émetteur qui était porté par un Guinéen. Il était au sol avec l'adjudant Garnier. Je ne sais pas s'il communiquait avec les autres appareils. Rien n'était prévu, à ma connaissance, en cas d'échec.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Du toit, et mis à part le moment où il est venu parler à votre groupe, pouviez-vous voir M. Dakou? L'avez-vous vu à un autre moment?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

M. MULYE (Inde) (a parlé en anglais) : Dernière question : était-il en uniforme?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il avait un uniforme comme moi. Il n'avait pas de casquette. Il était habillé comme tous les hommes. Tous les hommes, sauf les deux Européens qui ont encadré le débarquement, étaient habillés comme cela.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Après consultations, la présidence propose de mettre fin à l'audition. Il sera décidé par la suite s'il convient de poser d'autres questions au témoin.

Je tiens à remercier M. Oumarou de sa coopération.

2. DEPOSITION FAITE PAR BA ALPHA OUMAROU, MEMBRE DU COMMANDO,  
DEVANT LA MISSION SPECIALE LE 25 FEVRIER 1977

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : La Mission spéciale du Conseil de sécurité siège à nouveau pour entendre la déposition de Ba Alpha Oumarou qui comparait devant elle grâce à la coopération du Gouvernement béninois. Je tiens de nouveau à faire savoir à M. Ba Alpha Oumarou qu'il est libre de répondre ou de ne pas répondre à nos questions, qu'il a toute latitude à cet égard et qu'au cas où il estimerait qu'il n'est pas dans son intérêt de répondre, il ne s'ensuivra pas de conséquences fâcheuses pour lui.

Je voudrais demander à M. Ba Alpha Oumarou si le document que je vais lui présenter contient le questionnaire qu'il a mentionné dans sa dernière déclaration à la Mission ou a un rapport quelconque avec ce questionnaire. (Il tend le document au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il y a ici quelques questions qui m'ont été posées mais d'autres qui ne l'ont jamais été. Par exemple : "Quels services pouvez-vous rendre?" Cette question ne m'a jamais été posée.

"S'il le faut après votre entraînement, accepterez-vous d'aller vous battre ailleurs pour recevoir un baptême du feu avant d'affronter le régime de PDG Sékou Touré?" Cette question ne m'a jamais été posée.

Quant à la question : "Etes-vous prêt à lutter sans toucher aucune solde?", une question de ce genre m'a été posée en ce sens qu'on m'a demandé si j'étais prêt à entrer dans ce combat à titre bénévole et inconditionnel.

"A qui avez-vous parlé ou ne parlerez-vous pas de votre formation?" Cette question m'a été posée.

"A qui direz-vous au revoir quand vous partirez?" Cette question m'a été posée.

Quant à la période d'entraînement, cette question ne m'a pas été posée.

Quant à la nature de la préparation, cette question ne m'a pas été posée.

Quant à l'engagement d'obéir totalement et aveuglément, cette question ne m'a jamais été posée.

On ne m'a jamais demandé non plus de signer de document quel qu'il soit contenant ces questions et réponses.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : A qui avez-vous répondu aux questions dont vous dites qu'elles vous ont été posées à cette occasion?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : J'ai répondu à un certain Joseph qui était responsable du Mouvement RGE. C'est lui qui essayait de recruter des gens pour un entraînement au Maroc.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Reconnaissez-vous l'homme qui est sur la photo que je vous montre? (Il la remet au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Là, c'est Joseph, le chef dont j'ai parlé - la photo de gauche.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je tiens à indiquer pour le compte rendu que le témoin a désigné du doigt la carte d'identité No 3448473 délivrée à Sy Sawane.

Reconnaissez-vous l'homme qui figure sur ces photos - l'une avec des lunettes et l'autre sans lunettes? (Il les tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est le même. C'est le colonel Maurin qui était à la base.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Le Président tient à déclarer que la photo qui figure sur ces documents a été montrée au témoin.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Il y a un document établi par le Gouvernement du Gabon au nom de Gilbert Bourgeaud, Garde présidentielle de la République du Gabon. C'est un laissez-passer No 253/69. Il porte le nom "Gilbert Bourgeaud".

L'autre document est un permis de conduire établi par la République du Gabon, No 82/72, au nom de M. Gilbert Bourgeaud. Il a été délivré à Libreville le 25 janvier 1972.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Vous souvenez-vous que dans la déclaration que vous avez faite à la Mission la dernière fois, vous avez parlé de certaines cigarettes? Ayez l'obligeance de nous donner le nom ou les noms de ces cigarettes. D'après vos déclarations antérieures, elles vous ont été données dans un camp militaire ou une base militaire près de Marrakech.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Généralement, à la base militaire, on nous donnait des cigarettes marocaines appelées "Casa Sport", fabriquées à Casablanca, au Maroc. Les cigarettes portaient l'inscription "Olympique". Le jour de notre départ, on nous a ordonné de jeter toutes les cigarettes marocaines que nous avions encore parce qu'elles pourraient être des preuves très compromettantes. On nous a alors donné d'autres cigarettes qu'on nous a dit être des cigarettes "de contrebande". Les cigarettes qu'on nous a données à ce moment-là étaient des cigarettes du genre "Gitanes", "Pall Mall", "Marlboro" et un type de cigarillo, ainsi que des cigarettes "L and M". Mais certains d'entre nous ont gardé les cigarettes marocaines qu'ils avaient encore, et c'est ce que j'ai fait.

J'ai jeté les emballages des cigarettes marocaines et mis les cigarettes dans une boîte de "Craven-A". Nous avons fait pareil pour les boîtes d'allumettes. Nous avons enlevé les étiquettes des boîtes d'allumettes et avons sorti les petites allumettes que nous avons mises dans nos poches.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vais vous montrer un spécimen de cigarette et j'aimerais que vous nous disiez si vous le reconnaissez. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, c'est le genre de cigarettes qu'on nous donnait à la base militaire : vous pouvez voir l'inscription "Olympique", avec le petit cercle. Sur le paquet, il y a marqué : "Casa Sport".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Le Président de la Mission spéciale tient à déclarer que l'échantillon de cigarette montré à M. Ba Alpha Oumarou est une des cigarettes trouvées au camp Guezo, avec le reste des articles laissés par les agresseurs de Cotonou. C'est une inscription avec l'emblème olympique en filigrane et en dessous le mot "Olympique" en français.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : La Mission spéciale va maintenant vous montrer quelques photos. Je vous demanderais d'avoir la bonté de nous dire si vous connaissez ou si vous ne connaissez pas les personnes qui figurent sur ces photos. Je vous les montrerai une par une. Vous répondrez par oui ou par non. Si vous répondez par oui, je vous demanderai de nous donner les renseignements que vous pourrez sur la personne représentée dans la photo. (Il tend une photo au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il y avait parmi nous un jeune homme qui ressemblait à la personne sur cette photo. Je dois dire que la personne à laquelle je pense est maintenant beaucoup plus mince. Je ne puis affirmer qu'il s'agit de la personne à laquelle il me semble que la personne sur la photo ressemble.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vais vous montrer la photo suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : La personne sur cette photo ressemble à quelqu'un qui était à la base militaire et qui s'appelait "Rachid".

Ce "Rachid" a maintenant une barbe et une moustache mais je vois bien que les oreilles de la personne de la photo ressemblent beaucoup à celles de "Rachid".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Pour le compte rendu, le document sur lequel cette photo est collée est établi au nom de...

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Excusez-moi.

Veillez nous dire quelle était la nationalité de ce "Rachid" que vous avez mentionné.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ce "Rachid" était Guinéen. Il était Peul et il était avec nous à la base militaire.

M. MULYE (a parlé en anglais) : La personne, dont la photo serait d'après vous celle de "Rachid", était-elle avec vous sur l'avion de Royal Air Maroc qui vous a emmené de Dakar quelque part au Maroc?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Etait-il également avec vous, lorsque vous êtes parti de cet endroit pour aller à Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il est venu avec nous et il est resté à l'aérodrome parce qu'il était avec l'état-major.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Etait-il avec vous sur le toit?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était posté sur la tour de contrôle où il est resté un moment, puis on lui a demandé de redescendre et il est resté en bas.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Le document qui porte la photo montrée à M. Ba Alpha Oumarou est établi au nom de M. Alioune Diallo; profession : journaliste; né en 1948; carte d'identité No 2055 SPL 68. Il s'agit d'une carte nationale de presse délivrée par la République de Guinée.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vais vous montrer la photo suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ce type était également à la base, on l'appelait Yashin.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Le document qui porte la photo montrée à M. Ba Alpha Oumarou est un permis d'entrée délivré par les Forces terrestres, zone 1, Dakar, camp Thiaroye. Le prénom est Saliou et le nom de famille est Diallo. La carte a été délivrée le 21 janvier 1965.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Veuillez identifier la photo suivante s'il vous plaît. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est moi.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Cette photo figure sur une pièce d'identité portant le nom de Ba Alpha Oumarou qui se trouve dans le dossier de preuves No VI laissé par les assaillants de la ville de Cotonou.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Pouvez-vous identifier celui-ci? (Il tend la photo au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était là également. On l'appelait "Pascal".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photo en question figure sur une pièce d'identité au nom d'Ibrahima Diallo, qui est dans le dossier No VI.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Pouvez-vous identifier cette photo? (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ce type se faisait appeler "Alphonse". C'est par son intermédiaire que Joseph m'a contacté. Son véritable nom était Diallo, Boubacar.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photo qui vient d'être montrée à M. Ba Alpha Oumarou figure sur une pièce d'identité au nom de Boubacar Diallo, qui était également dans le dossier.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Pouvez-vous identifier cette photo? (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est "Pascal".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photo figure sur une pièce d'identité au nom d'Alpha Aguibou Diallo.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Excusez-moi. Veuillez expliquer au témoin que lorsqu'il dit qu'il reconnaît la personne représentée sur la photo et lorsqu'il dit qu'il l'a vue à la base, il devrait également dire si cette personne est venue ou non avec lui à Cotonou.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui il est venu à Cotonou.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Alors, il est bien entendu que toutes les photos qui ont été montrées au témoin représentent des personnes arrivées avec lui à Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, à l'exception de la première photo dont je ne suis pas entièrement sûr.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Reconnaissez-vous celui-ci? (Il tend la photo au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il a été vacciné mais il n'est pas venu avec nous. Il a été vacciné pour prendre l'avion, mais il n'est pas venu avec nous.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Il a été vacciné à Dakar; est-ce bien ça?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il a été vacciné à Dakar mais il n'est pas venu avec nous au Maroc.

M. MULYE (a parlé en anglais) : L'avez-vous vu plus tard à la base?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, le jour où nous avons été vaccinés, il était là, mais il n'a pas voyagé.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photo qui vient d'être montrée à M. Ba Alpha Oumarou figure sur une pièce d'identité au nom de Tidjani Baldé.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vais maintenant vous montrer la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui. Il s'appelle "Dominique". Il était à la base et est venu avec nous à Cotonou.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une pièce d'identité au nom d'Aldionna Sylla.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il est lui aussi venu ici à Cotonou. Il était aussi à la base et il s'appelait "Yaashin".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photo est jointe à une pièce d'identité au nom de Saliou Diallo.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il était aussi avec nous. Il s'appelait "Pedro".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Cette photographie est jointe à une pièce d'identité au nom de Mamadou Sialou Diallo.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il était à la base et s'appelait "White".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une pièce d'identité au nom d'Amadou Barry.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est "Rachid". Il était à la base et est venu à Cotonou.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Cette photographie est jointe à une pièce d'identité au nom de Diallo Diallo Mamadou de Kindia - premier nom, Ahamadou Tierno Baillo.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il était à la base, et s'appelait "Jean-Marie". Il est aussi venu à Cotonou.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Pouvez-vous aussi nous dire sa nationalité, si vous la connaissez?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je pensais que tous ceux qui étaient avec nous étaient guinéens.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une pièce d'identité au nom de Souleymane Ba.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voilà la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il était à la base et est venu avec nous à Cotonou. Il s'appelait "Gilbert".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une formule d'identité au nom de Mamadou Sylla Diallo.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Veuillez examiner la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne le connais pas.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Veuillez examiner la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne le reconnais pas non plus.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Veuillez examiner la suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il était à la base, il s'appelait "Beno".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une pièce d'identité au nom d'Issiaglia Ba.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Veuillez examiner la photographie suivante. (Il la tend au témoin)

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est aussi une photographie de moi.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voulez-vous nous expliquer pourquoi vous aviez deux dossiers?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui. La première photo d'identité que vous avez vue était plus ancienne. Je l'avais mise dans une enveloppe avec des photos plus récentes. Ce qui est arrivé est que j'ai oublié d'enlever les photographies les plus anciennes de l'enveloppe et les ai laissées avec les plus récentes, si bien qu'il y avait quatre photos anciennes avec les six nouvelles - le nombre demandé.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Cette photographie était jointe à une pièce d'identité au nom de Ba Alpha Oumarou.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, il n'était pas dans le groupe.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il n'était pas dans le groupe.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il n'était pas dans le groupe.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Reconnaissez-vous l'homme qui est sur cette photographie? (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, je ne le connais pas.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Reconnaissez-vous l'homme qui est sur cette photographie? (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il y avait à la base un homme qui lui ressemblait un peu, mais un peu plus âgé. Je n'affirme pas que c'est lui, mais il y avait quelqu'un qui lui ressemblait.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie qui vient d'être montrée à M. Ba Alpha Oumarou est jointe à un document qui porte le numéro 115996, rédigé dans une langue qui semble être du suédois. Il est au nom de Bjorn Leo Isberg, et apparemment signé à Stockholm le 24 mars 1960.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Savez-vous ce qu'il faisait à la base?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'était un soldat, comme tous les autres Européens qui étaient là.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Avez-vous eu l'occasion de bien regarder ceux qui étaient dans l'avion, en dehors des soldats? Je crois que vous avez dit qu'il y avait quelques civils, portant des blue jeans. Avez-vous eu l'occasion de bien les regarder?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Un peu. L'un avait une moustache, les cheveux assez longs - je dirais mal peignés - il portait une casquette et fumait un cigare. Il avait l'air anglais ou américain. Son collègue avait à peu près le même âge. Ils ne paraissaient pas très jeunes. C'était tout à fait des adultes. Ils avaient l'air de mécaniciens.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Veuillez nous dire si vous reconnaissez l'homme qui est sur ces deux photographies (il les tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, c'est un Béninois. Il était à la base, et il s'appelait "Kataria"; il est venu à Cotonou.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : L'une des photographies montrées à M. Ba Alpha Oumarou est jointe à une carte d'identité de l'ancienne République du Dahomey, et porte le No 7612/PC; elle est au nom de Salifou-Bagou Alimi Yahou né vers 1947 à Djougou. La carte d'identité porte la date du 19 août 1975. Cette carte d'identité a été trouvée sur le cadavre du soldat trouvé à Cotonou, qui est à la morgue de Cotonou.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vais maintenant vous montrer quelques photographies, certaines de femmes, pour voir si vous pouvez nous donner des renseignements au cas où vous reconnaîtriez quelqu'un. Voici la première (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai jamais vu cette personne.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : En voici une autre (il tend la photographie au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, c'est Joseph, le chef guinéen qui nous a amenés ici. Je ne l'ai vu que deux fois, si bien que je ne sais pas grand chose de lui. Il ne s'est jamais présenté à moi; il ne m'a jamais dit son nom.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : En voici une autre (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était à la base; il est venu avec nous. Il s'appelait "Bruno". Je ne l'ai jamais vu avant que nous allions au Maroc - avant que nous arrivions ici - quand nous avons fait le voyage de Dakar au Maroc. On disait qu'il était tailleur.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Et ceux-ci? (il lui tend une série de photographies).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne connais pas ces personnes; je ne les ai jamais vues.

Oui, je les connais. Je l'ai vu au Maroc. Il s'appelait "Bono". Nous nous connaissions. Il habitait avec "Pedro". Ils partageaient la même chambre, et c'est chez eux que j'ai rencontré Joseph, que j'avais rencontré par l'intermédiaire de Diallo Boubacor Siddy.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais):Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ce doit être l'adjudant Montagna. Il était à la base. Je dois dire qu'il n'avait pas de raie dans les cheveux parce qu'il venait de les raser et qu'ils commençaient tout juste à repousser. Mais je peux affirmer que c'est lui. Il avait maigri. Il était plus mince alors.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voudriez-vous nous dire si vous connaissez cet homme, ce "Montagna" sous un autre nom?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non. La première fois qu'on m'a montré une photographie de lui, elle était tout à fait différente et je n'ai pas pu le reconnaître. Quand on m'a montré cette photographie, on m'a demandé si je connaissais cet homme appelé "Marc". Sur cette photographie il portait un blouson et je n'ai pas pu le reconnaître. Mais sur la photo que vous m'avez montrée aujourd'hui je peux le reconnaître.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie qui vient d'être montrée à M. Ba Alpha Oumarou figure sur une feuille de papier jointe à une autre feuille. La première est délivrée par la République populaire du Bénin, et est appelée "laissez-passer" tenant lieu de "passeport". Elle porte le numéro 00621 et est au nom de Marc Soglo, né à Ouidah le 16 avril 1931, de nationalité béninoise. Le document a été délivré le 4 novembre 1976.

L'autre feuille est une formule qui porte le nom de Marc Soglo, mais, en haut de la page, figure le nom de Montagne souligné.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne l'ai jamais vu.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il était avec nous à la base et il est venu ici. Il s'appelait "Scorpion". Il était avec l'état-major militaire. Il conduisait la voiture de l'état-major.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une formule - un laissez-passer tenant lieu de passeport - No 00589 - au nom de Lucien Zogo.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, nous nous sommes rencontrés là-bas à la base. C'était un Béninois et il s'appelait "Sevi".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une formule en blanc portant le nom de Parfait Rustico.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il ressemble à quelqu'un qui était avec nous et qui s'appelait "Dony".

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Est-ce qu'il est venu à Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il est venu à Cotonou. Il devait servir de guide.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une formule au nom de Roch Augustin Aïssi, qui porte aussi en haut, le nom "Dony" souligné.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il ressemble à quelqu'un qui était à la base. Il est venu ici. Je ne peux pas me rappeler son nom. J'oublie le nom qu'il portait sur son blouson.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La photographie est jointe à une formule au nom de Antoine Kohoun.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Est-ce que cela vous rappelle quelque chose?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ce n'était pas le nom qu'il portait sur son blouson. Il utilisait un faux nom.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Reconnaissez-vous cet homme? (il tend une photographie au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était à la base. Il est venu aussi à Cotonou et il s'appelait "José".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) La photographie est jointe à une formule d'identité au nom de Aboudou Maman.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était à la base. Il s'appelait "Jim", et il est venu à Cotonou.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Cette photographie est jointe à une pièce d'identité au nom de Issa Aliou Ojato.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voilà la photographie suivante (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était à la base, il s'appelait "Gytar" et est venu à Cotonou.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) Connaissez-vous sa nationalité?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est un Béninois. (Le témoin a ensuite parlé en anglais)

Il parlait le béninois.

/...

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Je précise que la photographie précédente était jointe à une formule au nom de Kossi Paulais Tohoue.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Connaissez-vous cet homme? (Il tend la photographie au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est une photographie de "José" que j'ai identifié il y a un moment.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : La dernière photographie est jointe à une formule au nom de J. Mattias Adeochoun.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Voici une autre photographie (il la tend au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, il était à la base. Son nom à la base était "Antoine".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Cette photographie est jointe à des formules au nom de Ousmane Boukari.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Celle-ci est la dernière (il tend une photographie au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Il était à la base, il est venu ici à Cotonou et il s'appelait "Bernard".

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Cette photographie est jointe à une formule au nom de Issaka Idrissou Mazou.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je voudrais qu'il soit consigné que le témoin a vu les photographies jointes au dossier et que les photographies jointes aux pièces d'identité des personnes suivantes n'ont pas été reconnues par lui :

- 1) Diallo Maronna, 1947;
- 2) Diallo Ibrahima, 1943;
- 3) Ba Mamadou, 1950;
- 4) Kâ Salim, 1944;
- 5) Bâ Amadou Diam, 1951;
- 6) Bâ Ibrahim Lalya, 1953;
- 7) Diallo Mamadou Hoceima, 1954;
- 8) Baldé Boubacar, 1954;
- 9) Diallo Ousmane, 1943;
- 10) Touré Aboubacar, 1950;
- 11) Fausseni Moumourim.

Je voudrais maintenant vous demander de faire encore un effort pour essayer de vous rappeler le nom de la base militaire ou du camp militaire où vous avez reçu votre entraînement près de Marrakech.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai jamais eu l'occasion de voir le nom de la base, et son nom n'a jamais été mentionné tant que j'y suis resté. Si bien que je ne sais pas comment elle s'appelle.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Veuillez nous dire si vous avez vu dans les photographies qui vous ont été montrées l'un des deux hommes qui sont arrivés à la base. Comme vous l'avez dit dans votre témoignage, l'un d'eux a été présenté comme le Président du mouvement de libération.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai reconnu M. Oaku et son assistant dans aucune des photographies que vous m'avez montrées.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Dans votre déclaration précédente, vous avez dit que certains soldats de l'armée marocaine portaient les lettres "dal" et "mim" sur leurs uniformes. Pouvez-vous nous expliquer la signification de ces lettres?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Ces hommes n'étaient pas des soldats : c'étaient des gendarmes marocains, qui étaient chargés d'assurer la sécurité du camp. Je sais que "dal" signifie "Darak", c'est-à-dire gendarme en marocain.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Les autorités béninoises viennent de nous fournir deux photographies que je vais vous montrer pour voir si vous reconnaissez la personne qui s'y trouve. Voici la première (il tend la photographie au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Cette personne ressemble à M. Oaku, mais il est plus mince, et a une moustache et une barbiche.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Le Président voudrait demander au Directeur de la police d'Etat du Bénin, qui se trouve ici comme membre du Comité désigné par le Gouvernement béninois, de dire à la Mission qui est l'homme qui apparaît sur la photo qui vient d'être présentée au témoin.

M. ZODEOUGAN (a parlé en français) : La personne qui apparaît sur cette photographie est M. Pognon Gracien. Cet homme est l'animateur et le créateur du "Front de libération et de réhabilitation du Dahomey", organisation que vous avez entendu mentionner au cours de votre enquête.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vais montrer au témoin l'autre photo fournie par le Gouvernement béninois (il la présente au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je ne reconnais pas cette personne.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Dans la déclaration que vous avez faite devant la Mission spéciale du Conseil de sécurité le 19 février dernier, vous nous avez dit que vous aviez un billet d'Air France, et vous avez déclaré :

"Je pouvais voir qu'il portait un faux nom, 'Mohamed Dowgound'."

J'ai ici une pièce à conviction - un billet d'Air France délivré à M. Dowgound, Mohamed, dont le libellé est le suivant :

"Billet d'Air France No 2465949664 3

DAKAR - NOVASSEUR/CAS - DAKAR

Payé comptant, 2 724 francs français, acheté à l'agence Scribe d'Air France à Paris

DAKAR à CASA, transporteur AT, No de vol 984

Classe économique, 30 décembre, 12 h 50."

Je voudrais que vous examiniez ce billet et que vous disiez à la Mission si c'est bien celui avec lequel vous avez voyagé de Dakar à Casablanca (il présente le billet au témoin).

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, c'est le même billet, mais je me suis trompé en citant le nom que j'y avais lu. Je vois maintenant que le nom qui est écrit est Dowgound, Mohamed, ce qui n'est pas tout à fait celui que j'ai cité dans ma déclaration.

Quant au mode de paiement - je me suis trompé en lisant, car je vois maintenant que c'est "comptant".

M. KIKHIA (a parlé en français) : Où ces billets vous ont-ils été remis - à l'aéroport de Dakar ou à bord?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Quand nous sommes montés à bord, M. Joseph nous a donné à chacun notre billet. Pour embarquer nous n'avions qu'un papier, d'un côté était indiqué en anglais que nous étions autorisés à embarquer, au verso était inscrit le mot "aspro". C'est seulement à bord de l'avion que M. Joseph a donné un billet à chacun des Guinéens.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Quand avez-vous rendu ce billet et à qui?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Quand nous sommes arrivés à Casablanca, M. Joseph nous a demandé de rendre tous les billets, et nous les lui avons remis.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Vous avez dit que l'avion avait eu du retard à Dakar, et qu'à Abidjan, il était parti un peu plus tard que prévu; est-ce exact?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Vous rendez-vous compte qu'il s'agissait d'un billet aller-retour et que la portion Casablanca-Dakar n'a pas encore été utilisée - c'est-à-dire qu'il était prévu que vous retourneriez de Casablanca au point de départ?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai jamais pensé à ça; je n'avais encore jamais voyagé par avion. Je ne savais pas que c'était un billet aller-retour.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Peut-être étiez-vous censés retourner de Casablanca à Dakar. Le coupon Dakar-Casablanca a été détaché, et le coupon Casablanca-Dakar est resté attaché au billet.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : En tout cas, c'est bien le billet qui m'a été remis. Je ne sais pas ce qu'ils ont pu manoeuvrer.

L'INTERPRETE (a parlé en anglais) : Le Président de la Mission spéciale désire qu'il soit consigné qu'il s'agit d'un billet Air France, portant le numéro 24659496643, libellé au nom de M. Dowgound Mohamed pour l'itinéraire "Dakar-Novasseur-Casablanca-Dakar". Le premier coupon porte la mention suivante : "Transporteur 80, vol 984, Classe économique, 30 décembre, 12 h 50". La portion Casablanca-Dakar est "open". Le billet a été payé comptant et le montant est de 2 724 francs français. Il a été acheté à l'Agence Scribe à Paris.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Vous avez reconnu la première photographie - d'un Blanc - que le Président vous a montrée, comme étant celle du colonel Maurim. Pouvez-vous me dire quand vous avez vu cette personne pour la première fois?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : La première fois que j'ai vu cet homme, c'était à notre arrivée à la base, quand il nous a été présenté le 2 ou le 3 janvier. Il était dans son bureau, où il se trouvait avec le commandant Mercier.

M. MULYE (a parlé en anglais) : L'avez-vous jamais entendu appeler par un autre nom, soit à la base, soit par la suite?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non, je ne l'ai jamais entendu appeler par un autre nom. Je ne l'ai jamais entendu appeler que "colonel Maurim".

M. MULYE (a parlé en anglais) : Il était d'un grade plus élevé que le commandant Mercier, n'est-ce pas?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Y avait-il quelqu'un de grade plus élevé que l'homme que vous appeliez "colonel Maurim"?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Parmi tous ceux que j'ai connus à la base, le plus élevé en grade était le colonel Maurim.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Vous avez dit que l'homme que vous avez identifié comme M. Oaku est venu avec vous à Cotonou, n'est-ce pas?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Oui, oui il était à l'aéroport, et il était avec l'état-major qui dirigeait les opérations.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Il était donc avec le colonel Maurim?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Non. Pendant un moment ils étaient ensemble; M. Oaku est ensuite allé dans la salle d'attente au rez-de-chaussée de l'aéroport. A un moment, il est monté sur la terrasse pour nous demander : "Où en sont les opérations? Où sont-ils? Avez-vous quoi que ce soit à mentionner?" et nous avons répondu : "Non, il n'y a rien à mentionner". Il est ensuite redescendu au rez-de-chaussée.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Ce camp proche de Marrakech que vous avez décrit : vous avez dit que vous ne pouvez pas vous rappeler son nom, ou que vous n'avez pas eu l'occasion de le voir. Se pourrait-il que ce soit "Benghazi"?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai jamais entendu parler d'une base appelée "Benghazi". C'est la première fois que j'entends ce nom.

M. MULYE (a parlé en anglais) : Etait-ce un nom qui ressemblait à Benghazi?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Je n'ai jamais entendu mentionner le nom de "Benghazi", si bien que je ne peux pas vous dire si le nom de la base peut être comparé à celui de "Benghazi".

M. KIKHIA (a parlé en français) : Vous avez dit que vous étiez sûr que vous vous dirigiez vers Marrakech parce que vous aviez vu sur la route à un moment un écriteau indiquant "Marrakech : 87 km". Etes-vous sûr que tout de suite après, vous avez pris une autre route et quitté ainsi la route de Marrakech?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : En fait, nous avons continué pendant un bon moment - je dirais une vingtaine de kilomètres - avant de bifurquer sur une autre route pour entrer à la base.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Vous nous avez parlé de ce mouvement appelé RGE, c'est-à-dire "Regroupement des Guinéens à l'étranger". Vous nous avez dit que cette organisation a été créée en 1972, mais vous ne nous avez pas dit par qui.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : C'est après l'arrestation de Diallo Telli que l'organisation a entrepris une campagne pour recruter des Guinéens - des Peuls - pour le mouvement. Et c'est à ce moment que son fondateur, Siradio Diallo, a commencé à parler de cette organisation. Il a dit qu'elle avait été fondée en 1972, que certains de ses membres se trouvaient en Europe et d'autres au Sénégal. Il a dit que les membres de ce mouvement étaient des Guinéens qui avaient quitté leur pays à cause du régime. La plupart étaient des intellectuels et il a aussi précisé que ce n'était pas un mouvement tribaliste, mais qu'il comprenait tous les groupes ethniques de la Guinée, tels que les Soussous, les Malinkés et tous les autres groupes. Il a dit aussi qu'il y avait d'autres mouvements d'opposition au régime actuel en Guinée qui étaient en train de se créer, d'autres mouvements en plus du RGE. J'ai entendu mentionner entre autres une organisation désignée sous le sigle de UGS, qui regroupe les Guinéens se trouvant au Sénégal.

Quant à la lutte à mener, ces divers mouvements ou organisations étaient incapables de collaborer, et le mouvement de Siradio Diallo n'a pas pu s'entendre avec les autres.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Ma dernière question est la suivante : je voudrais savoir si le colonel Maurim portait son insigne de colonel.

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le colonel Maurim portait le même uniforme que les autres. En haut de la poche droite de sa tunique, il y avait cinq galons horizontaux, ainsi que le mot "Maurim". C'était sur sa poche droite, comme je vous le disais, et c'est ainsi que nous pouvions l'identifier. Mais il ne portait pas d'insigne sur son épaulette.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Où avez-vous appris l'anglais?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : A l'école.

M. KIKHIA (a parlé en français) : Quelle école?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : En Guinée.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je voudrais vous poser une dernière question : Pourriez-vous nous dire le nom de l'adjudant qui travaillait avec le colonel Maurim à l'état-major à l'aéroport de Cotonou?

BA ALPHA OUMAROU (a parlé en français) : Le colonel était avec l'adjudant Montagne, un Béninois qui était connu sous le nom d'adjudant Montagne.

Le PRESIDENT (a parlé en anglais) : Je vous remercie. Je tiens à remercier le témoin du concours qu'il a apporté à la Mission spéciale.

Annexe IV

PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS CONCERNANT L'IDENTITE D'ASSAILLANTS  
TUES LE 16 JANVIER 1977<sup>x</sup>

---

x Voir les paragraphes 113 à 115 du rapport.

S/12294/Add.1  
Français  
Annexe IV  
Page 2

FORCES ARMEES POPULAIRES DU BENIN

SERVICE DE SANTE

No 147/8A/DSS/FAP

C E R T I F I C A T   D E   D E C E S

---

Je soussigné Médecin Capitaine FELIHO Félicien, Médecin des Armées,  
Directeur du Service de Santé des F. A. P., certifie avoir constaté le  
16 janvier 1977, en ma qualité de Chef du Centre de Triage, le Corps du  
Mercenaire LOURDAIS Michel de race blanche.

Ce Mercenaire est décédé par Armes à feu.

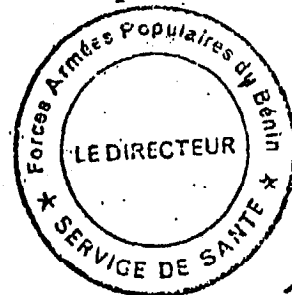
En foi de quoi, je délivre le présent Certificat pour servir et valoir  
ce que de droit.

PRET POUR LA REVOLUTION

LA LUTTE CONTINUE.

COTONOU, le 17 février 1977

Le Camarade Médecin Capitaine F. FELIHO  
Directeur du Service de Santé des  
Forces Armées Populaires du Bénin.



FORCES ARMEES POPULAIRES DU BENIN  
SERVICE DE SANTE  
No 148/8A/DSS/FAP

C E R T I F I C A T   D E   D E C E S

---

Je soussigné Médecin Capitaine FELIHO Félicien, Médecin des Armées, Directeur du Service de Santé des F. A. P., certifie avoir constaté le 16 janvier 1977, en ma qualité de Chef du Centre de Triage, le Corps du Mercenaire SALIFOU-BOGOU Alimiyahou de race noire.

Ce Mercenaire est décédé par Armes à feu.

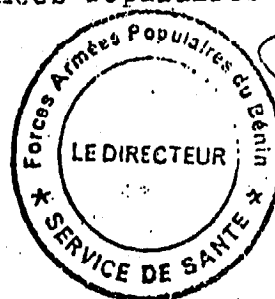
En foi de quoi, je délivre le présent Certificat pour servir et valoir ce que de droit.

PRET POUR LA REVOLUTION

LA LUTTE CONTINUE.

COTONOU, le 17 février 1977

Le Camarade Médecin Capitaine F. FELIHO  
Directeur du Service de Santé des  
Forces Armées Populaires du Bénin.



REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
COMMISSION INTERNATIONALE  
D'ENQUETE  
-----

PROCES-VERBAL

No 030/C.I.E.

Identification des mercenaires blanc et noir tués lors de l'agression armée impérialiste du 16 janvier 1977 contre la République populaire du Bénin -  
-----

---L'an Mil Neuf Cent Soixante Dix-Sept et le Jeudi Vingt-quatre février,-----  
---Nous, ZODEHOUGAN Edouard, OGOUMA Ifèdé Simon et ELEGBEDE Moustapha, respectivement Président, Vice-Président et Membre de la Commission Internationale d'Enquête sur l'agression impérialiste du 16 janvier 1977,-----  
---Poursuivant l'enquête, avons procédé à l'identification des deux mercenaires tués.-----  
---Les investigations préliminaires ont consisté d'abord à découvrir l'arme dont était porteur le mercenaire blanc et à vérifier le détenteur sur l'état d'affectation des armes contenu dans les documents abandonnés par les mercenaires.-----  
---Conformément au PV d'audition No 29/C.I.E., le Camarade Sergent-Chef TCHONGO a déclaré avoir retiré le PA No 75 C 78037 des mains du mercenaire blanc découvert mort derrière l'immeuble du Ministère des Affaires étrangères (ex-UAM). Le déclarant reconnaît avoir remis cette arme au chargé de la réception des matériels récupérés dès son retour à la caserne ainsi que l'atteste la photocopie jointe au présent.-----  
---Effectuant la recherche du détenteur de cette arme sur l'état d'affectation, nous avons noté qu'elle était attribuée au mercenaire portant le nom d'emprunt : Lieutenant CEMAER Matricule 499. La seconde arme de ce dernier est un FAL No 26780 également récupérée et figurant sur l'état des matériels.-----  
---La même opération nous a permis de savoir que le deuxième Pistolet Automatique PA No 75 C 78022 appartenait au mercenaire du nom d'emprunt Adjudant GENDRON Mle 403.-----  
---L'identification de l'intéressé a été rendue possible grâce à un contrôle rapide sur une liste donnant la correspondance des noms. C'est ainsi qu'il nous est apparu clairement que :-----

---Lieutenant CEMAER désigne COLOT Marc titulaire du compte bancaire No 43-0221737.81 - Banque LAMBERT Agence du Port Jaco - 1180 Bruxelles.-----

---Nous avons ensuite déterminé le lieu de départ et la date de voyage de ce mercenaire à destination du Point d'entraînement; cette opération donne le résultat suivant :-----

---COLOT Marc - départ de l'Aéroport d'Orly Sud par vol Air France No 2031 du 12-12-76 à destination de Casablanca.-----

---S'agissant du mercenaire noir abattu lors de l'agression le 16 janvier 1977, la carte d'identité trouvée sur lui a permis de l'identifier comme étant le nommé SALIFOU-BOGOU Alimiyahou de nationalité Béninoise, né à DJOUGOU (République populaire du BENIN) vers 1947./-

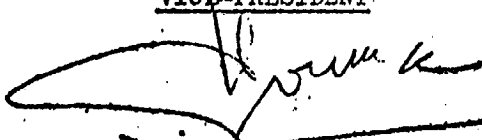
FAIT A COTONOU, les an, jour, date  
et mois ci-dessus.

ONT SIGNE :

PRESIDENT

  
E. ZODEHOUCAN.-

VICE-PRESIDENT

  
I. S. OGOUMA.-

MEMBRE

  
M. ELEGBEDE.-

Annexe V

INVENTAIRE DES ARMEMENTS, MUNITIONS ET FOURNITURES LAISSES PAR LES  
ASSAILLANTS A COTONOU LE 16 JANVIER 1977\*

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
1. Armement .....	2
2. Munitions .....	6
3. Matériel de transmission et optique .....	8
4. Matériels sanitaires .....	10
5. Effets divers .....	19

---

\* Voir les paragraphes 117 à 119 du rapport.

1. Armement

Types d'armes	Numéro	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Mortier 81 m/m complet	C 1891 et 2138	FRANCE	2	Dont un neuf
Mitrailleuse calibre 50 de 12,7 m/m HB type mobile	526930-RIA et 1560151	FRANCE	2	Dont une neuve
Canon de rechange pour mitrailleuse de 12,7 m/m	B 438166 A 1574387 B 1560151 A 1560151	FRANCE	4	Les canons Nos B 438166 et A 1574387 sont montés sur les mitrailleuses
Affût trépieds de mitrailleuse de 12,7 m/m	125584 et 159729	FRANCE	2	
Lance-roquettes anti-char de 89 m/m	16891 modèle 1976	INSTALAZA S.A. ZARAGOZA ESPANA ESPAGNE	1	Etat très neuf de grande précision et de grande portée
Armes automatiques de 7,62 m/m - F.A.L., avec bretelles	16042 26780 27171 27348 26200 26135	Fabrique nationale HERSTAL Belgique	7	La 26780 est détériorée. La 27171 sans ressort récupérateur
Pistolet automatique calibre 9 m/m	75 C 78022 75 C 78037	Fabrique nationale HERSTAL Belgique	2	Licence de fabrication BROWNING - USA
U.C. mortier 81 composée de :				
Boîte à graisse		-"-	1	
Tournevis		-"-	1	
Burette à huile		-"-	1	
Brosse		-"-	1	
Etui à brosse		-"-	1	
Percuteur		-"-	1	
Embout		-"-	1	
Curette de canal de percuteur		-"-	1	

1. Armement (suite)

Types d'armes	Numéro	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Clef de démontage la cartouche			1	
Fil à plomb		FRANCE	1	
Trousse aux accessoires en cuir		"-	1	
U.C. pour 12,7 m/m : Jeu complet de baguettes de nettoyage avec étui		FRANCE	1	
⌘ Arme automatique 7,62 (mitrailleuse)	Numéro en arabe 3-"DJ"-AM 1613 1353-12 S. C. N. Grenade- fusil Modèle 22A Anti-char Surplus Année 54	Inscription arabe	1	Voir traducteur
Canon de recharge de la mitrailleuse arabe		"-	2	"-
Canon de recharge de mitrailleuse de 7,62 non identifiée avec tube adducteur à admission variable 1, 2, 3	0001-2 0184-2 0356-2 2136-2 0222-2	Non identifié	5	Tous les cinq canons sont à l'état neuf
Chargeur F.A.L. 7,62 m/m	-	Fabrique nationale de HERSTAL Belgique	21	Vides
Appareil à garnir chargeur pour F.A.L. 7,62 m/m	-	"-	9	

⌘ Les indications étaient originellement écrites dans la langue persane, qui utilise les caractères arabes.

/...

1. Armement (suite)

Types d'armes	Numéro	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Chargeur pistolet automatique	-	Fabrique nationale de HERSTAL Belgique	3	Vides
Chargeur pour pistolet mitrailleur non identifié	-	"-	5	Vides
Tableau complet d'U.C. d'arme non identifiée	-	-	2	Manque 1 graisseur
EQUIPEMENT				
Etui pistolet automatique en toile	-	FRANCE	1	
Cartouchière en toile	-	"-	8	
Chasuble mortier 81 m/m	-	"-	1	
Gaine pour canon de rechange d'arme non identifiée (7,62)	-	FRANCE	5	
Gant pour mortier 81 m/m	-	FRANCE	1 paire	
Epaulière pour mortier 81 m/m	-	-	1	
Etui en toile pour pelle-pioche pliable	-	-	3	
Etui en toile APX M 237	-	FRANCE	1	
Musettes	-	MINERVA (Casablanca)	23	La plupart des musettes portent les inscriptions suivantes : FAR (Forces Armées Royales) - 75

1. Armement (suite)

Types d'armes	Numéro	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
REMARQUE : Les musettes portait ou des noms ou des numéros de leur propriétaire dont voici la liste :				
	MAURIN			
	CRTO (?)			
	202			
	206			
	JOSE			
	JYTAR			
	A.B. - A 13			
	302			
	214			
	(2) 106			
	304			
	410			
	PEDRO			
	403			
	JOSEPH			
	504			
	310			
	312			
	SEVI			
	et quatre musettes qui n'ont ni numéro ni nom			
Cartouchière en toile pour pistolet mitrailleur	-		1	
Piquet de repérage pour mortier de 81 m/m	-	FRANCE	2	
Jalon	-	FRANCE	1	
OUTILLAGES				
Pelle-bêche pliable	-	FRANCE	5	
Etui en cuir pour appareil pointage mortier 81 m/m	-	-	1	

2. Munitions

Type de munitions	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Cartouche de 9 m/m à balle 0 (PA - PM)	FRANCE	1 269	Lot 23-4-SFN-75
Cartouche de 9 m/m à balle 0 (PA - PM)	OTAN-BELGIQUE	405	Sans lotissement
Cartouche de 7,62 m/m à balle 0	OTAN-BELGIQUE	31 145	Sans lotissement
Cartouche de 7,62 m/m sur bande à maillons métalliques détachables (montage I.T.4.0.)	OTAN-BELGIQUE	10 230	Sans lotissement
Cartouche de 7,62 m/m sur bande à maillons métalliques détachables (montage I.T.9.0.)	INSCRIPTIONS ARABES	3 000	Sans lotissement (7)
Cartouche de 12,7 m/m sur bande à maillons métalliques détachables (montage I.T.4.0.)	BELGIQUE	1 875	Sans lotissement (4)
Grenades à main Explosives OF 37	FRANCE	6	LOT SPA.38-60
Bouchons allumeurs pour grenade à main Explosive OF 37	FRANCE	5	LOT 42.RYN.60
Grenade à main Explosive D.37	FRANCE	7 2 1	LOT 4 EB 59 LOT 6 RYN 58 LOT 4 TNP 60
Bouchons allumeurs pour grenade à main Explosive D.37	FRANCE	5 4	LOT 5.EB.59 LOT 114.RYN.58
Grenade à fusil Explosive AP-AV de 40 m/m	BELGIQUE	53 dont 4 détruites	LT 2.MPA.76
Grenades à main Offensives - défensives M.26 avec B.A. M.204.AI	USA	10	LOT IMI-6-71
Projectile Explosif de 81 m/m FA.32	FRANCE	18	LOT 5 BT 36-32

2. Munitions (suite)

Type de munitions	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Cartouche Propulsive pour projectile de 81 m/m	FRANCE	20	LOT 44-CF-51
Fusées détonateurs-percutants de 24/31 RYG.18 pour projectile de 81 m/m	FRANCE	20 dont 1 détruite	LOT 9.ATS-62
Relais pour projectile de 81 m/m	FRANCE	64	LOT 122-CF.51
Projectiles fumigènes de 81 m/m en coups complets amorcés	BRITANNIQUE ou USA	11	LOT 41-76 - Fusées LOT 442-76
Projectiles Explosif de 81 m/m en coups complets amorcés	BRITANNIQUE ou USA	5	LOT 211-71 FUSEE : LOT 441-76
Grenade à fusil Explosive AC de 65 m/m	INSCRIPTIONS ARABES	dont 2 détruites	Sans lotissement
Roquettes Explosives AC de 66 m/m M.72-A2	USA	32 dont 26 détruites	LOT LS.220.4.8.74
Roquettes Explosives AC de 89 m/m Mle MB.66	ESPAGNE	11	LOT I-73
Projectiles explosifs pour mortier 81	FRANCE	18	Marqué FAR
Caisse de grenades	<u>Nom</u> : PARRAIN	<u>No</u> : 304	<u>Taille</u> : 57

3. Matériel de transmission et optique

Type d'appareil	Numéro de série	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
TRC 482 GP	5280	THOMSON-CSR	1	Emetteur-récepteur
THC 410	0646	<u>Ibid.</u>	1	Ampli HF
THC 410	0848	<u>Ibid.</u>	1	Alimentation (Secteur)
Pupitre de commande	3942	FRANCE	1	Pupitre de commande
THC 482	0454	FRANCE	1	Alimentation batterie
Manuel manipulateur	-	FRANCE	1	-
THC 566	55586	USA - FRANCE	1	Emetteur-récepteur
Jeux d'antennes accordées	-	-	2	Taillés par les mercenaires
Cordon d'alimentation pour batterie	-	-	1	-
Notices techniques d'emploi	-	-	2	Pour THOMSON 482
Emetteur-récepteur TRPP 13 (ER-958)	6340	FRANCE (THOMSON)	1	Version à dos d'homme
Combiné N 33/PT	-	FRANCE	1	-
Antenne flexible AN 225 A	-	FRANCE	1	-
Antenne fouet de 8 brins AN 224 B	-	FRANCE	1	-
Sacoche accessoires HO-83-A	-	FRANCE	1	-
Harnais de transport HO-80-A	-	FRANCE	1	-

3. Matériel de transmission et optique (suite)

Type d'appareil	Numéro de série	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Support antenne flexible EA 53 A	-	FRANCE	1	-
Pile PS 28-A	-	FRANCE	8	Piles sèches pour alimentation TRPP 13
Notice technique pour TRPP 13	-	-	1	-
Notice technique pour TR-PP IIB MAT-6160 - Ex TRS 2407	-	-	1	-
Caisse transport pour THOMSON 482	-	-	1	-
MATERIEL OPTIQUE				
Boussole modèle 1922	-	MG (FRANCE)	1	
Jumelle	-	HERTEL et REUSS KASSEL (MADE IN GERMANY)	1	Grossissement 8 x 30 LARD
Jumelle	-	CARL ZEISS JENA	1	Grossissement 8 x 40 Delactem
Appareil de pointage du mortier 8	-	FRANCE	1	

4. Matériels sanitaires

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
CONTENU DE LA CANTINE MEDICO-CHIRURGICALE No XII/48			
Paquet de 10 compresses	-	19	
Seringue de 10 CC	USA	10	A usage unique
Seringue de 5 CC	USA	22	A usage unique
Biogaze Bottu grand modèle	-	2 boîtes	
Biogaze Bottu petit modèle	-	1 boîte	
Rouleau de cuillères à café	-	6 cuillères	Inoxydables
Thermomètre médical	Marque "TERUMO"	9	Ultra-moderne
Boîte métallique contenant paire de ciseaux de MAYO	-	1	
Paire de pinces de KOCHER avec grilles (G.M.)	-	2	
Pince porte-aiguille de DOYEN	-	1	
Pince à pansement sans griffes	-	1	
Pince à pansement avec griffes	-	1	
Seringue de 20 CC en verre	Marque ICO ITALIE	2	Interchangeable
Seringue de 10 CC en verre	Marque TOP	1	
Épingle de sûreté	Made in CHINA	22	

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Aiguille indolor	ITALIE	2	
Serviette de toilette médicale petit modèle	-	3	Couleur bleue
Serviette de toilette médicale (G.M.)	-	9	Couleur verte
Serviette de toilette nid d'abeille	-	2	Couleur blanche
Pain de savon 72 p. 100	-	1	Extra-pur
Seringue de 20 CC interchangeable stérilisable	Marque CPF	1	En verre
Seringue de 5 CC en verre	Marque ICO	1	Interchangeable et stérilisable
Aiguille inoxydable de 0,8 x 50 m/m	Marque RECORD	4	Pour injection I.M.
Boîtes de 10 aiguilles hypodermiques	-	2 boîtes	
Coupon de coton hydrophile	-	Environ 50 g	Entamé
Trousse de secours d'urgence complémentaire	-	1	No 2 pour traumatisme (vide)
Boîte Tense 50 x 4 cm aéré	-	6	
ATTELES métalliques de KRAMER malléables	-	20	

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
1 boîte blanche contenant :			
Aiguille IM	-	3	
Aiguille IV	-	3	
Seringue de 20 CC	-	1	
Seringue de 10 CC	-	3	
Seringue de 5 CC	-	2	
Seringue de 2,5 CC	-	3	
Garrot en tissu	-	1	
Stéri-strip	-	2	
Tampons alcoolisés	-	2	
Ampoule gluconate de calcium de 10 ml	-	1	
Thermomètre médical	-	1	
Tube à aspiration	-	1	
PRODUITS INJECTABLES			
Hept-A-My1 ampoule de 5 CC	LOT 745-5 D2	20	
Boîte de soluté injectable stérilisé de chlorure de sodium intonique	-	1 boîte de 100 ampoules de 10 ml	
Pénicilline Grand flacon de 1 000 000	-	1 boîte de 100 flacons	
Pénicilline G	-	7 flacons	En vrac
Calcibronate injectable	-	1 boîte de 10 ampoules de 5 CC	
Largactil	-	1 boîte de 10 ampoules de 5 CC	
Tranxene injectable	-	3 flacons de 20 mg	
Dolosal injectable	-	21 ampoules	
Flebocortid 100 mg	ITALIE	7 ampoules	

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu fabrication	Quantité	Observations
Colimycin 1 000 000	-	10 flacons	
Valium de 10 mg	-	4 ampoules	
Sérum antitétanique (auto-injectable)	-	5 ampoules	
Procaine 1 p. 100 ampoule de 10 ml	-	6 ampoules	
Vitamine B1 à 100 mg	-	9 ampoules	
Subtosan	-	2 flacons de 500 ml	
AUTRES PRODUITS ET DIVERS			
Huit piles torches	Marque SANYO JAPON		
Pelo-Plast (5 m x 2 cm)	-	3 rouleaux	
Bande en crêpe	-	5	
Baralgin	-	7 suppositoires pour adultes	
Phenergan	-	1 boîte de 100 comprimés 1 boîte de 64 comprimés	
Comprimés antigrippe	-	200	
Permanganate de potasse	-	200 comprimés	Fabriqué pour le Service de santé des FAR

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Chlorure de sodium	FRANCE	1 000 comprimés de 500 mg	
Ganidan	-	500 comprimés	
Vitamine C	-	200 comprimés	
Multivitamine	-	1 000 comprimés	
Gardenal 5 mg	-	500 comprimés	
Aspirine	-	500 comprimés	
Romamycine à 250 mg	-	82 comprimés	
Tetracycline à 250 mg	-	125 comprimés	
Flacon contenant aiguilles IM	-	-	Trempé dans de l'alcool à 90°
Terpine codeine	-	75 comprimés	
Theophibline suppositoire adulte	-	7 suppositoires	
Pommade ophtalmique	-	1 tube	
Terramycine ophtalmique	-	1 tube	
Pommade cidermex dermique	-	2 tubes	
Seringue de 5 CC	-	1	( Baignant dans ) 1 flacon
Aiguilles IM	-	2	( d'alcool
Chlorumphenicol Dragée de 250 mg		100 comprimés	
Thrombase 500	-	4 boîtes	Plus 4 ampoules de solvant

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Ultra-levure en gelules	MAPHAR - CASABLANCA F. Le FERINTEIM Pharmacien	2 boîtes de 20 gelules chacune	
Bracelets Norico	-	1 boîte	Elastique
Verre à boire en plastique	-	2 verres	En matière plastique
Baralgin comprimés	-	200 comprimés	
Oeillère	-	1	En verre
Sirop d'Ipeca	-	1 flacon	
Eau oxygénée à 10 volumes	MAROC- CASABLANCA	2 flacons de 500 mg	(En matière (plastique (- étiquette
Mélange antispordique concentré	MAROC	1 flacon	(portant les (inscriptions (suivantes :
Lasonil (pommade)	-	1 tube	(ETAT-MAJOR (GENERAL DES
Poudre talc	-	1 kilo	(FORCES ARMEES (ROYALES
Alcool à 95°	-	500 ml	("Service Santé" (Magasin général
Mercurochrome	-	500 ml	(d'approvision- (nement
Ether	-	500 ml	(SANITAIRE.
Sulfate de soude	-	200 gm	(Avec mention (Service de santé (de l'armée
Poudre désinsecticide (DDT à 10 p. 100 1 kg)	-	1 boîte	
Pommade au colargol à 15 p. 100	-	1 boîte de 1 kg	

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Paquet pansement individuel, type C	FRANCE	1	
Serviette pour toilette sanitaire	-	1	
Poudre talc	ESPAGNE	500 g	
Flacon d'alcool à 95°	FRANCE	1 flacon de 500 ML.	
Brosse à main	-	1	
Tire-bouchon	-	2	
Sachets de novismuth	CASABLANCA MAROC	65	Polymédic 42 Bd de la Résistance CASABLANCA
Typhomycine collyre à 4 p. 100	-	3 flacons	
Fingeril liquide	FRANCE	1 flacon	
Mycodecyl pommade	FRANCE	1 tube	
Serum-test anti-A	-	1 flacon	
Serum-test anti-B	-	1 flacon	
Serum-test anti-A et B	-	1 flacon	
Serum-test anti-globuline humaine	-	1 flacon	
Serum-test anti-E	-	1 flacon	
Serum-test anti-"e"	-	1 flacon	
Sérum-test anti-A 1	-	1 flacon	

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Sérum-test anti-è	-	1 flacon	
Sérum-test anti-H	-	1 flacon	
Sérum-test anti-D avec RHS	-	1 flacon	
Chloroethyl Dr Henning	ALLEMAGNE	4 ampoules	
Spechigut - Aiguille sertie 25 m/m - Courbe pointe triangulaire	FRANCE	7 ampoules	
Tranxene gélules	FRANCE	3 flacons de 30 gélules	
Exo septophix poudre	FRANCE	1 boîte	
Bande en crêpe de 20	-	1 bande	
Gant de chirurgie à usage unique	AFRIQUE DU SUD	1 paire	Fabriqué par Vulco Chemical CO (PTY) LTD 50 HANNES BURG.
Nivaquine forte dosée à 300 mg	-	1 000 comp.	Etiquette déchirée pour faire disparaître le pays d'origine
Multivitamine	-	1 boîte de 1 000 comp.	
P.C.E. - P.A.K.	USA	2 flacons	(Savon médical)
Intetrix (gélules)	-	7 gélules	
Pommade à l'oxyde de zinc	-	1 tube	
Pommade deliproct	-	1 tube	

4. Matériels sanitaires (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Paquet de pansement individuel	-	1 tube	(Défait)
Lampe accumulateur pour radioscopie et endoscopie	-	2 lampes	
Fisibre TD 3 AG pour radioscopie	-	6	(TO, 31 A)
Comprimés pour purification de l'eau de boisson	-	8 comprimés	
Dragées toni-hydratante	-	12 dragées	

Notons que tout ce matériel est contenu dans une cantine médico-chirurgicale dont certaines inscriptions pouvant révéler le pays d'origine ont été grattées.

5. Effets divers

Produit désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Passant en laine de couleur verte	-	2 paires	
Brosse pour cheveux	-	2	
Brosse à dent	-	5	
Crème à raser (Palmolive)	-	1	Utilisée à moitié
Pâte dentifrice (Colgate)	-	1	Utilisée à moitié
Crème Nivéa	-	1	Utilisée à moitié
Pommade Nivéa pour protection des lèvres	-	1	
<u>CIGARETTES</u>			
Kent	USA	1 paquet	
Virginia Slims	USA	1 paquet	Entamé
L et M	USA	1 paquet	
Salem	USA	1 paquet	
Gauloise	-	1 paquet	Entamé
Olympic	-	1 boîte de 17 cigarettes retenues par 1 caoutchouc noir	
Olympic	-	43 baguettes	En vrac
Timbre de 0,50 F	FRANCE	3	
Bouchon pour bidon	-	1	Couleur rouge
Bougie d'éclairage	-	1	Consumée à moitié
Aiguille pour couture	-	11	
Bobine fils (en carton)	-	2	Entamées; noir et kaki

5. Effets divers (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Epingle de sûreté	-	2	
Fils de couture (modèle troupe)	-	1	Multicolore
Trousse en simili-cuir		1	
Cartouche de recharge pour stylo		1	
Gomme crayon et encre		1	
Crayon à papier		1	
Boîte vide de fromage		1	Fromage de gruyère fondu (GROSJEAN)
Sachet de légume pour soupe		4	
Sachet de confiture		1	Détérioré
Café soluble en sachet		3	Marque CECAL dose pour 1 quart de litre
Thé soluble en sachet		1	Marque NESTLE
Boisson instantannée en sachet		1	
Sachet de lait sec écrémé instantané		1	Détérioré
Morceau de sucre		4	Type de boîte de ration
Flacon de pommade non identifiée		1	

5. Effets divers (suite)

Produit ou désignation	Lieu de fabrication	Quantité	Observations
Morceaux de pain sec		5	
Papier hygiénique		1 rouleau	Presque terminé
Dattes		34	En vrac
Figues "mous"		10	En vrac

REMARQUES GENERALES

1) Les caisses d'emballage des munitions ont subi de sérieux grattages au rabot pour faire disparaître toutes les inscriptions pouvant révéler leurs origines. Beaucoup d'étiquettes collées sur les produits pharmaceutiques ont été également déchirées.

2) Certains produits pharmaceutiques ainsi que la plupart des musettes portent les inscriptions suivantes :

ETAT-MAJOR GENERAL DES FORCES ARMEES ROYALES

SERVICE DE SANTE DES ARMEES

CASABLANCA

Annexe VI

PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS LAISSES PAR LES ASSAILLANTS  
A COTONOU LE 16 JANVIER 1977\*

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
a) Documents concernant la planification et l'exécution de l'attaque du 16 janvier 1977. Numéros 1 à 19 .....	2
b) Documents concernant les membres du commando. Numéros 20 à 31 .....	95
c) Documents concernant le membre du commando fait prisonnier le 16 janvier 1977. Numéros 32 à 35 .....	123
d) Documents concernant M. Gilbert Bourgeaud. Numéros 36 à 45 .....	128
e) Documents concernant les virements d'argent. Numéros 46 à 51 .....	139
f) Document concernant les billets d'avion. Numéro 52 .....	150

---

\* On trouvera une brève description des documents contenus dans la présente annexe sous le paragraphe 126 du rapport.

a) Documents concernant la planification et l'exécution de l'attaque du 16 janvier 1977

Document No 1

OBJET OPS du chef de COA  
Situation générale. - Analyse <sup>encreuse</sup>  
de Banalia ~~sur la base de~~ le Zangari  
le 10 janvier - depuis l'impasse formée dans l'ensemble  
par les ennemis - seuls les 600 hommes de KOUHRA  
sont restés et certainement enhanés. et lui équipé  
le GEI intervient. - Avec le commandant ou KOUHRA  
ZANGARIEN et le 2<sup>e</sup> CI + Bat ZANGARIEN

II ANALYSE de la situation générale en son angle militaire  
et celui de ma mission  
→ ENI → les forces - faibles -  
→ AMI → la population  
→ la seule force - celle de 600 à BANALIA CITY  
Le terrain - → nos bases, définition

III Rappel de la mission du GEI et mission de l'élément participant

A Revenir en cas d'échec de prise de la 2<sup>e</sup> CI  
Je dois revenir à P. ad. "chutes"  
Je remarque que même si la 2<sup>e</sup> force je devrais  
je n'ai eu le temps de me faire revenir dedans par  
les éléments d'intervention de BANALIA CITY - mais ceci est  
ess. impossible dans la mesure où mon attaque réussit  
rapidement (interdici liaison) (facteur militaire)  
2) ou avec le mot de respect  
Personne ne sup. enclen à faire du zèle (facteur militaire)

IV Observation - Après le regroupement - propre au  
plus vite vers la station (à la Bounoh) on prend  
la cap pour "Tombes" sur la route au nord de la  
Station (entre 2 et 3 km)

attaques simultanément 1) la station principale et  
Annexes immédiates 2) le complexe de villa situées  
à l'est au sud sont en me protégeant de la au

Document No 1 /transcription dactylographiée/

ORDRE OPS du Chef du Cdo

I. Situation générale.-

Analyse

~~Le Banalia va déclarer-la-guerre envahir le Zangaro le 10 janvier - dispose d'importantes forces - dans l'ensemble peu convaincues - seuls les 600 hommes de KOUMEA sont motivés et certainement entraînés et bien équipés le GEI intervient - Avec le commando du KOUMEA xxxxxxxx et la 2e Cie + Bat. ZANGARIEN~~

II. Analyse de la situation générale vue sous l'angle militaire et celui de

ma mission --- ses forces - fiabilité

( ENI --- la population

( --- la seule force - celle des 600 à BANA CITY

( AMI --- nos forces - définition

le terrain

Rappel de la mission du GEI et mission des 2 éléments participants

( A retenir en cas d'échec de percée de la 2e Cie je dois rentrer à pied "schuss"

Je remarque que même si la 2 passe je vais peut avoir eu le temps de me faire rentrer dedans par les éléments d'intervention de BANA CITY - mais ceci est assez improbable dans la mesure 1) où mon attaque réussit rapidement (interdire liaison) (facteur militaire) 2) où avec la mort des responsables personne ne sera enclin à faire du zèle (facteur humain).

III. Mission - Intention - Après le regroupement - progresser au plus vite vers la station (à la Boussole) en prenant le cap pour "tomber" sur la route au nord de la station (entre 1 et 3 km)

Attaquer simultanément 1) la station principale et annexes immédiates  
2) le complexe de villas situé xxxx au sud, tout en me protégeant face au

DDAR et Nord. Est avec (je ne parle le DDAR se trouve  
Est de la station

Disposer de ~~deux~~ temps  
de 2<sup>o</sup> temps nets, consacré à la préparation du MV  
ou de 2<sup>o</sup> en après contact Radio avec celle-ci.

Une fois si je n'ai pas le contact - je par la  
Question au col. côté G.E.I. j'imagine que  
dans ce cas je rentre "chuss." en détruisant maxi  
de matériel (Hélogr.)

Si contact établi et certitude de être récupérés.  
Me mettre en défense face au Nord (route côtière)  
Mettre embuscade sur les lieux propices à plusieurs  
KM si nécessaire. (Moyen A.C.)

si non certitude de être récupérés  
Mou<sup>t</sup> vers EANG à pied -

Cartographie Repartition des missions

1<sup>o</sup> Peloton sur station principale 1 section en  
2<sup>o</sup> peloton sur ~~sur~~ bonclage 2 section  
à l'ouest. E.S. Ouest

Sur Ville annexe A.O. chef Peloton

Appui Mo extrême nord du dispositif

sur l'annexe hi Benay sur route côtière et  
eventuellement route nord-ouest.

Atta. factionnelle vers le nord (1000-1500m)  
et soutenu.

déclenchement de nuit au feu -  
Comm Radio - ASSAULT de nuit et simultané

Conducte à l'abri Pas de QUARTIER  
Espérer beaucoup  
Ramené MAXI ARM/MUNI/TERRAS

Heu chef sur 1<sup>o</sup> Peloton et Document

[suite de la transcription]

Nord et Nord Est (je néglige le DOUAR se trouvant EST de la station).

~~RENEKER~~

Le 2e temps sera consacré à la préparation du mvt vers la 2e Cie après contact Radio avec celle-ci.

Que faire si je n'ai pas le contact - je pose la question au Col. Cdt le GEI.

Je suggère que dans ce cas je rentre "schuss" en détruisant maxi de matériel (piégeage).

Si contact établi et certitude d'être récupéré. Me mettre en défense face au Nord (route cotière) Mettre embuscade sur lieu propice à plusieurs KM si nécessaire (moyen AC)

Si non certitude d'être récupéré Movt vers ZANG à pied.

Articulation. Répartition des missions

les pelotons sur station principale 1 section en bouclage 1 section à l'assaut Est . ouest

2e peloton sur Villa annexe A D chef peloton

Appui Mo extrémité nord du dispositif avec mission tir barrage sur route cotière et éventuellement route illisible.

Alfa. patrouille vers le nord (1000-1500m) et illisible

déclenchement dès mise en place -

comon Radio Assaut direct et simultané

conduite à tenir Pas de QUARTIER

Epargner véhicule

Ramasser MAXI ARMT/MUNI/TRANS et DOCUMENT

Place du chef avec le 1er peloton

(la suite est d'une écriture différente)

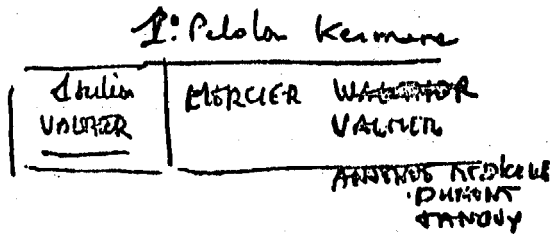
place de chef avec 1° peloton.

Kilomètre Radio pour schéma réseau

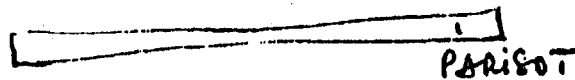
maintenir après QAP pendant toute la progression et l'approche finale

Amis fortunés } en cas de problème avec l'air - fusée rouge  
 en cas de problème radio avec avion  
 fusée verte. pour LARAGE -

2° Peloton  
 BERTIN + WALTER  
 VALIER  
 CAREL, 1 section



{ APPUI  
 TORREY



- Moyen -> 1 ANGERG  
 -> ARM\* - { 2 M081 / 120 obus  
 -> AC { LRAC ou M72  
 Fusée verte moy  
 fumygen  
 Grande OFF et vic de amos.

[suite de la transcription]

place du chef                    avec les pelotons.  
Liaison                            Radio ( voir schéma réseau  
    ) xx  
    xxxxxx QAP pendant toute la progression et l'approche finale  
Consigne particulière        ( en cas repli vers l'est - fusée rouge  
    ) en cas non liaison radio avec avion fusée verte  
    ( pour LARGAGE

2e Peloton

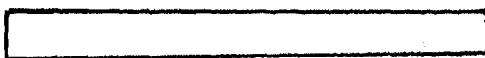
1er Peloton Kermarec

BERTIN + WALTER  
VALMER, 1 Section  
CAREL

1 Section	MERCIER <u>WALTER</u> <u>VALMER</u>
<u>VALTHER</u>	

( APPUI  
  ) TORREY

ANTENNE MEDICALE  
DUMONT  
TANOY



PARISOT

Moyens - 1 ANGRG9

ARMT - ( 2 Me 81 / 120 obus  
          )

AC        ( LRAC ou M72  
          )

Fusée verte rouge

fumigènes

Grenades off et incendiaires

Document No 2

## SITUATION GENERALE :

### Le positif du Régime de Mr. K .

Une relative stabilité, avec un contrôle des Forces Armées qui, bien qu'il semble solide, ne serait que superficiel. Les luttes de personnes et les rivalités ancestrales continuent de prévaloir ; l'idéologie marxiste ne semble pas avoir recueilli l'adhésion de tous.

L'appareil politico-militaire qui encadre la population empêche les oppositions de s'exprimer.

Le climat de suspicion actuel, l'ambiance d'espionnage aiguë qui règne et la haine de l'étranger que l'on inculque aux masses, sont des caractéristiques très peu naturelles de ce petit peuple, pacifique et besogneux.

L'endocrinement intensif n'a, jusqu'à présent, touché que peu de monde. Seuls quelques jeunes y ont été sensibles.

### Le négatif.

Les problèmes économiques et sociaux n'ont pu être résolus, malgré les promesses. Le miracle Socialiste scientifique se fait attendre. Les investisseurs étrangers fuient le Pays. La xenophobie de quelques jeunes et l'ambiance générale n'encourage pas le tourisme, qui pourrait être une source importante de revenus et devises fortes.

A l'extérieur, les voisins immédiats semblent agacés par des prises de positions trop radicales. Le Président K. inspiré par une petite équipe d'idéalistes du marxisme, opère ce que l'on pourrait appeler " une fuite en avant " .

L'essentiel à résumer est que la Neutralisation de K. et ses amis pourrait faire craquer tout l'appareil politico-militaire. Les adhésions à un nouveau Régime, fait d'hommes nouveaux, seraient rapidement acquises. Le pays ne demande qu'à respirer.

L'Attitude des différentes Forces Armées, à condition de manoeuvrer habilement, pourrait se révéler favorable.

/...

SITUATION PARTICULIERE DE LA CAPITALE ( Caractéristiques

K et ses amis, ainsi que les principaux leviers de commande, sont concentrés dans la Capitale du Pays. Les Forces Armées de la Capitale seraient très partagées quant à leurs sentiments pour K et ses amis. Seuls les Gardes du Président lui seraient dévoués. Dans l'ensemble, si ces troupes ont quelque allure, il faut rappeler qu'elles n'ont aucune expérience du combat, leur entraînement n'est pas "spartiate", leur encadrement ne semble pas être supérieur au "Moyen". De plus, ces troupes sont, pour la plupart, concentrées dans le camp militaire.

La Capitale elle-même est coupée en deux par la lagune. Ces deux parties sont reliées entre elles par un pont ... un seul pont.

C'est la partie Ouest de la Capitale qui abrite K, la plupart de ses amis, le port, l'aéroport, la station de la Radio Nationale avec ses studios ... et la Présidence et le Camp militaire.

La ville elle-même est séparée du Nord du Pays par le Lac NOKOVE. Au Nord-Ouest et Ouest, l'accès est rendu difficile par la présence de marécages. Seule une route et la voie de chemin de fer de OUIBAM relie la partie Ouest de la ville au reste du pays ... La Bordure Sud donne sur l'Océan Atlantique.

En résumé, la partie de la ville qui nous intéresse pourrait être facilement isolée ; avec des moyens assez modestes.

Le Problème consiste, après définition de la mission de la désignation et étude des Objectifs, de dégager l'intention de manoeuvre en ne perdant pas de vue l'enveloppe "des moyens qui pourraient être consentis.

La définition de l'intention de manoeuvre est, avec celle de la mission, le but de ce document.

Le détail pourra alors être abordé ... Composition et articulations des Forces. La mission de chaque élément, leur moyen, le "Timing", etc. , la date de l'intervention devra être programmée à l'avance, avec les dates et durées du regroupement, de la période d'entraînement, en tenant compte des délais pour l'obtention des matériels.

0

0 0

.../

I/ LA MISSION DU GROUPE D'INTERVENTION

a) Elle doit traiter, dans l'ordre, les objectifs suivants :

La personne de K. - <u>impératif</u> Ses amis - si possible	S'en emparer ou détruire " " "
Le Palais Présidentiel	L'occuper
Le Camp Militaire	→ L'investir . Le "désactiver" en vue d'interdire toute possibilité d'intervention immédiate ou future. → Négocier ensuite.
La station de la Radio Nationale	L'occuper. Ne rien détruire. L'exploiter.
Les forces de gendarmerie et de Police	Les neutraliser. Essayer, dans un 2ème temps, d'ob- tenir leur coopération.
Le Port	Le contrôler . Y interdire l'accès de l'extérieur, comme de l'intérieur.
L'Aéroport	Le contrôler. L'exploiter au besoin.

b) La mission n° 2 du Groupe d'Intervention est de favoriser la mise en place de l'Equipe Nouvelle.

Par l'exploitation de la Radio Nationale - diffusion de bandes enregistrées.

Le Groupe devra, éventuellement, recevoir les premières demandes de ralliement.

La définition de l'intention de manoeuvre va être fonction du moyen d'acheminement du Groupe d'Intervention. Selon la nature de ce moyen d'acheminement " du vecteur " , la mise en place des différents éléments sera différente. L'heure à laquelle se déroulera l'opération aura également une influence décisive sur la manoeuvre elle-même. Il est évident que l'on envisage ici l'hypothèse de la présence dans la Capitale des éléments K et ses amis.



/...

DE JOUR	DE NUIT
<u>Par voie aérienne</u>	:
<u>Aérotransport</u>	:
avantages :	:
- Aéroport peu surveillé	mêmes avantages et mêmes incon-
- Un avion doit pouvoir s'y	vénients. De plus, il faut que la
poser au "bluff"	piste soit allumée.
inconvénients :	Dans les avantages ... l'aéroport
- 2 500 m. de la	risque d'être vraiment désert.
Présidence et du Camp	:
Militaire	:
- liaisons téléphoniques	:
entre l'aéroport et la	:
ville	:
- aux heures creuses, peu	:
de véhicules disponibles, à	:
part peut-être ceux des	:
pompiers et des services	:
de la maintenance des	:
installations.	:

En dehors du choix du vecteur, il est à faire remarquer qu'une opération menée nuitamment ramène les chances de s'emparer de K et AZ à ZERO.

De jour, par contre, l'on sait :

- 1) que K est chez lui, le matin entre 06 h.30 et 07 h.30 ;
- 2) que, le mardi, se tient une réunion du bureau politique, à laquelle assistent les 5 ou 6 premiers "responsables" - au Palais de la Présidence ;
- 3) que, le mercredi, a lieu le Conseil des Ministres, à la Présidence, entre 10 h.30 et 12 h.00 avec un renforcement non négligeable du potentiel défensif (chacun des ministres emmenant avec lui ses 2 ou 3 Gardes).

Or, il est maintenant bien compris que de l'élimination de K et AZ (au moins) dépendra l'attitude de la Population et la spontanéité des ralliements au nouveau Régime.

Après l'étude qui précède, sont déjà exclus les projets d'opération par voie de mer, de jour et l'opération par voie aérienne, de nuit.

.../

/...

Solutions pouvant encore être retenues :

1) Par voie de mer, de nuit :

- a) soit au port de pêche, si l'accès est possible dans de bonnes conditions de discrétion ;
- b) soit par débarquement, sur la plage, à l'aide de "ZODIAC", avec la perspective d'être "au sec", très près des différents objectifs, notamment la maison de "K". Le débarquement pourrait avoir lieu pas longtemps avant le lever du jour ( 01h.00 par exemple ) et les éléments pourraient attendre le signal de l'équipe chargée de liquider "K" .

L'inconvénient de cette solution : difficultés de réembarquer en cas d'échec et impossibilité d'embarquer du matériel lourd ( mortiers ... )

En cas de piétinement, une intervention depuis OUIDAM deviendrait possible.

2) Par voie aérienne, au lever du jour ( 06 h.00 ) :

( Balisage de la piste inutile ) ; l'aéroport est pratiquement désert (choisir le jour, où aucun trafic régulier n'est annoncé) ; possibilité d'utiliser les véhicules de l'aéroport. La rapidité devient le facteur n° 1 de réussite. Avec un peu de chance, nous pourrions contrôler l'utilisation des téléphones de l'Aéroport. Si aucun coup de feu n'est tiré, les chances deviennent grandes. Il faut environ 5 minutes pour arriver devant les grilles de la Présidence ou du Camp Militaire et 2 minutes de mieux pour atteindre la maison de "K". Les 3 objectifs pourraient être traités simultanément.

A 6 h.30, pourrait commencer à l'heure habituelle du début des émissions de la Radio Nationale l'exploitation politique du succès initial. De plus, à partir de l'Aéroport ou environs, un appui mortier pourrait être réalisable en cas de résistance du Camp Militaire - toujours à partir de l'Aéroport, une équipe pourrait avoir pour mission d'aller contrôler les axes routiers et ferrés en provenance de OUIDAM.

Après l'élimination de "K" ( on fait l'impasse sur AZ ) et le contrôle des Palais, camps et stations Radio, le Groupe d'Intervention devra consolider l'acquit en contrôlant le pont sur la lagune, en interdisant l'accès du Port et en se tenant en garde face à la ville, au Nord et des possibilités d'agitation.

A ce niveau des résultats, l'Equipe remplaçante, ou au moins quelques uns de ses Membres, devra être présente, afin de "Dahomériser" le plus possible l'intervention.

3) Par voie aérienne, en plein jour ( Mercredi matin, 11h.30 par exemple ) :

Solution hardie, dynamique mais dangereuse. L'effet de surprise serait, en effet, vite dissipé ... et l'origine du Commando difficile à camoufler. L'avantage serait, évidemment, de limiter les objectifs avec un maximum de chances de neutraliser " K , AZ et les autres ... " .

.../

Dans le cas de l'Opération Aérienne ( lever du jour  
ou en plein jour )  
le Groupe d'Intervention pourrait être partagé entre deux équipes :

**I/ EQUIPE " A " ( 10 à 15 Eléments )**

ayant pour mission de :

- a) garder l'Aéroport, l'interdire au trafic aérien ( 5 Eléments )
- b) fournir, au besoin, un appui Mortier à l'Equipe " B " ( 3 Eléments )  
en se mettant en surveillance sur les objectifs désignés à priori  
( Camp Militaire et Présidence ) ;
- c) porter sur les axes routiers et ferrés menant à OUIDAH, pour en  
interdire l'utilisation et, éventuellement, arrêter des rescapés politiques  
en provenance de la ville, par sa bordure Nord-Ouest.

**II/ EQUIPE " B " ( 45 à 55 Eléments )**

ayant pour mission de :

- 1°) Simultanément 

{	1) Eliminer K ( 10 hommes )
	2) Attaquer et occuper le Palais Présidentiel ( 20 h. )
	3) Neutraliser le camp militaire, le désactiver ( 20 h. )
- 2°) Equipe chargée d'éliminer K :
  - s'emparer des Studios de la Radio Nationale et de l'exploiter ;

Dès le Palais Présidentiel investi, y laisser un petit groupe de garde  
et reporter des forces sur le Camp Militaire si besoin est, ou se porte  
vers le Port et le PONY sur la Lagune, afin d'interdire toute circu-  
lation dans les deux sens.

Les moyens de ces équipes devront, en armement leur permettre de  
détruire personnel et véhicule ( blindés ou non ) et fortifications ( murs ) .

Ces équipes devront être munies de poste T.W. pour coordination, compte-  
rendus et, éventuellement, nouvelles missions ou adaptation.

---

Le Vecteur pourrait être :

UN D.C. 6 - ou D.C. 7 - 70 passagers à 100 kg. = 7 Tonnes .

---

Document No 3

SITUATION GENERALE

Réf. : Cartes, rapports, etc.

Il ressort que :

- le soutien populaire de leur étude au Régime, n'est qu'apparent et limité ;
- l'adhésion de l'ensemble des Forces Armées n'est pas acquise, les éléments PAPA sur OSCAR ( I Cie ) et GOLF sur PAPA - NOVEMBRE ( I Esc.) sont prêts au soulèvement ;
- les éléments, à priori fidèles au Régime actuel, ne paraissent pas très " musclés " tant pour ce qui concerne les hommes que les matériels.

En résumé des différentes études faites, les Responsables de l'Opposition concluent que presque toutes les conditions nécessaires et suffisantes sont maintenant réunies pour abattre le Régime actuel avec le maximum de chances de succès ; les moyens qui sont à leur disposition ont fait l'objet d'une analyse complète, seul un petit " coup de pouce " serait nécessaire pour forger l'instrument de la Victoire. Il sera l'élément TANGO - ECHO que nous définirons plus loin.

MISSION :

La mission des forces intervenantes se formule ainsi :

- . Par une action combinée de l'ensemble de nos Forces ( intérieures et extérieures ) , action initiée discrètement, menée avec audace au fur et à mesure de son développement, attaquer en vue de réduire le plus rapidement possible jusqu'à sa disparition, la surface sur laquelle " règne " le Chef actuel de l'Etat, en recherchant le contrôle des leviers de commande traditionnels, la neutralisation des dirigeants, au besoin en les détruisant. Simultanément, autoriser et aider la mise en place de la nouvelle Equipe , chercher le plus vite possible à asseoir son autorité, en étendant l'action sous toutes ses formes sur l'ensemble du Territoire National .

Le tout, en étant prêt à faire face à une contre-action venant de l'extérieur ( pour mémoire ) .

LES MOYENS : caractéristiques essentielles

- A/ Elément PAPA : , en garnison sur OSCAR
- . Effectif d'une Compagnie
  - . Mission traditionnelle d'intervention
  - . Moyens correspondant à sa Mission ; Armement léger d'assaut<sup>n</sup>  
Véhicules en nombre suffisant, très mobiles, pour transport reconnaissance et appui ;
  - . Qualité assez bonne par sa nature même
  - . Ne jouissant pas de la confiance du Pouvoir.

.../

/...

- B/ Elément GOLF
- . En garnison à PAPA - NOVEMBRE
  - . Effectif d'un Escadron
  - . Mission traditionnelle de Renseignement et de Maintien de l'ordre
  - . Moyens Armement type policier classique, peu adapté à action de " choc "
  - . Véhicules lui donnant la mobilité exigée par sa Mission
  - . Qualité : discipliné par définition,  
Esprit peu conquérant mais assez fiable en "  
" Garde " .

C/ Elément TANGO - ECHO

- . A regrouper à l'extérieur
- . Effectif nécessaire : 80 pour les 2/3 Européens, habitués aux actions de " choc "
- . Moyens type " assaut " ( définis dans le détail en annexe n° 1 )
- . Qualité : grande cohésion, technicité solide dans tous les domaines souhaitables , troupe de " choc " par excellence.  
Pour cet élément, il reste à définir le Vecteur qui l'amènera à pied d'oeuvre.

INTENTION FORMULEE PAR CDT OPS :

Etant bien entendu que, pour des raisons d'ordre psychologique et politique, il a été décidé d'initier les opérations depuis l'Intérieur, nous avons l'intention, dans un premier temps, par un mouvement combiné des éléments PAPA/OSCAR et GOLF/PAPA-NOVEMBRE, de ramener l'Autorité du détenteur du Pouvoir à la seule dimension de CHARLIE OUEST à l'exclusion des installations portuaires et aéro-portuaires, simultanément à la conclusion de cette première phase, l'élément TANGO-ECHO mis en route en temps voulu pourrait être accueilli par les Forces alliées PAPA et GOLF.

Dans un deuxième temps, à partir de l'élément TANGO-ECHO et en coordination avec les PAPA et les GOLF, REDUIRE toutes résistances dans CHARLIE-OUEST jusqu'au CONTROLE total de sa surface, de ses moyens, en recherchant les effets appropriés à chaque objectif.

Dans un troisième temps, EXPLOITER les succès initiaux, en étendant l'autorité des Nouveaux Dirigeants ou leurs représentants, sur l'ensemble du Territoire National.

.../

Par cette action à caractère dynamique, si elle est bien conduite, des succès rapides pourraient être obtenus qui seraient décisifs en encourageant les ralliements des F - As et des Populations, dès lors surtout que les principaux responsables auront été officiellement neutralisés.

PREMIERE PHASE / Elle est celle de l'Approche initiale.  
ARTICULATION DES FORCES  
MISSION DE CHAQUE ELEMENT  
COORDINATION.

ARTICULATION :

PAPA et GOLF sont en contact Radio  
PAPA et GOLF opèrent chacun à partir de sa garnison,  
à savoir OSCAR pour PAPA et PAPA-NOVEMBRE pour GOLF.

MISSION :

A/ MISSION DE PAPA

- 1) Tout en gardant normalement ses installations sur OSCAR avec le minimum d'effectif pour y assurer son soutien logistique, FAIRE MOUVEMENT Discrètement et Rapidement, en direction de CHARLIE, investir l'aéroport et Boucler la ville sur ses flancs OUEST, NORD-OUEST, en s'appuyant sur le lac N.O. et les étendues marécageuses se trouvant à l'Ouest de CHARLIE, en englobant les deux accès routiers et la voie ferrée reliant CHARLIE et OSCAR. Interdire toutes sorties de la ville. Limite Sud de ce dispositif : l'Océan.
- 2) Dès l'aéroport contrôlé, donner le " feu vert " pour le poser de l'élément TANGO-ECHO. Dans l'hypothèse d'un transport de TANGO-ECHO par avion.
- 3) Constituer l'élément à ajouter à Q.

B/ MISSION DE GOLF

- 1) Tout en gardant normalement ses installations avec des effectifs réduits au minimum, FAIRE MOUVEMENT Discrètement et Rapidement en direction de CHARLIE, Investir CHARLIE-EST, INTERDIRE toute sortie de CHARLIE-OUEST en CONTROLANT la Lagune, en particulier le pont et le passage de pirogues.
- 2) Si possible, ISOLER les installations portuaires. Dans l'hypothèse d'un acheminement de l'élément TANGO-ECHO par voie de mer, cet Objectif aura à être impérativement occupé.
- 3) L'élément pour constitution de Q devra être prêt.

/...

C/ MISSION DE TANGO-ECHO

En fonction de l'emplacement à l'Etranger sur lequel il aura été regroupé et du MOYEN de transport adopté, être en "STAND-BY" le plus près possible du point de débarquement et le plus "vite" possible de l'heure "H".

L'HEURE "H" se définit ici comme l'heure décidée à l'avance à laquelle des 3 éléments : PAPA, GOLF et TANGO-ECHO SERONT en place.

Toute la Première Phase est, en effet, considérée PHASE D'APPROCHE et les dispositions horaires prises avant l'heure "H" le seront en termes de compte à rebours.

Il appartient au Responsable de chaque Elément de prendre ses dispositions en fonction des moyens dont il dispose, des distances à parcourir et des éventuels obstacles à prévoir pour être en place sur sa ligne de départ à l'HEURE "H" .

L'Etude des facteurs de la décision nous amène à décider que l'heure "H" sera 06 h.00 DU MATIN .

Reste à définir le jour " J " .

DEUXIEME PHASE

REMARQUE : L'EFFET DE SURPRISE ne peut plus être escompté. L'ambiance sera à l'offensive OBLIGATOIREMENT. Dans les 2 hypothèses de moyens d'acheminement de TANGO-ECHO, DONC de son point de débarquement, constitution d'une Force OMEGA ( Q ) comprenant TANGO-ECHO dans sa totalité + le 1/3 de PAPA dans le cas où T-E aura été transporté par avion, de GOLF si l'acheminement est fait par voie de Mer.

Dans les deux cas, les reliquats des PAPA et GOLF continueront à BOUCLER comme dans la première phase, en vue d'interdire toute sortie de CHARLIE et éventuellement de stopper toute intervention venant de l'extérieur ( pour mémoire ) .

La Force OMEGA a pour mission d'attaquer le réduit CHARLIE-OUEST de l'occuper, de s'emparer des Matériels et contrôler toute les personnes s'y trouvant. OMEGA sera sous le commandement du Chef des TANGO - ECHO .

Les principaux objectifs à traiter sont, dans leur ordre d'importance :

- a) la Présidence
  - b) le camp militaire
- } SIMULTANEMENT  
avec recherche d'occupation rapide  
avec, si nécessaire, destruction des Personnes,  
Matériels et Installations.
- c) la Résidence privée de KILO ( cet objectif devient prioritaire si KILO  
s'y trouve à "H" et doit, dans ce cas, être traité  
simultanément avec le camp militaire ) .  
Effet de destruction P/M/I si nécessaire, pour occu-  
pation rapide.
  - d) les Studios de la RADIO-TELEVISION-NATIONALE.  
Eviter toutes déprédations, en vue d'exploitation  
rapide, voire immédiate.
  - e) les P.T.T. pour contrôle et exploitation.

Cette partie de la phase 2 sera traitée dans le détail dans un ORDRE  
D'OPERATION SPECIAL.

Une fois ces objectifs traités et les effets recherchés obtenus, le contrôle de toute la ville devra être acquis ; une partie des OMEGAs (1/2) pourra être rendue disponible et effectuer cette Mission, en liaison avec la quasi-totalité des reliquats PAPA et GOLF en Bouclage.

Cette mission " Maintien de l'Ordre " ne fera pas l'objet d'un plan ; les instructions nécessaires seront données sur place, au fur et à mesure de son développement.

### TROISIEME PHASE

Elle sera celle de la recherche du contrôle de l'ensemble du Territoire, avec l'installation, partout, des représentants du nouveau Pouvoir.

Les instructions seront données en temps voulu.

Les moyens engagés seront définis à ce moment-là.

/...

### COORDINATION ET MOYENS

Pour la Phase 1, le déclenchement du mouvement sera décidé par x \_\_\_\_\_

x

Seule compte l'exactitude au R.V. à l'heure "H" du jour "J".

. Pour la Phase 2, l'élément TANGO-ECHO sera équipé des moyens TRANS adéquats pour l'ensemble des FORCES en vue d'une coordination parfaite durant cette phase cruciale.

. Pour la phase 3, les moyens TRANS disponibles sur place seront exploitables et mieux adaptés aux distances.

OBT/OCT seront donnés dans ORDRE D'OPs particulier à la Phase 2 (Force

### ORDRE D'OPERATION SPECIAL POUR LA PHASE 2

Déclenchement de la Phase 2 : sitôt T-E débarqué et constituée la  
FORCE OMEGA  
soit (en principe) l'heure "H" .

#### CONSTITUTION DE OMEGA :

##### A/ Effectifs :

- a) T-E dans sa totalité : 80 à 85 hommes, dont 50 Européens
- b) 60 PAPAs (2 sects) ou l'équivalent en GOLF selon que les T-Es auront mis "pied à terre" à l'aéroport ou au port.

##### B/ Moyens :

Organiques pour les éléments en provenance de PAPA ou de GOLF.  
Donnés en annexe pour les T-Es.

C/ Le Chef de cette Force sera celui des T/Es.

.../

/...

## RECAPITULATIF

DE LA SITUATION , A L'HEURE " H " DU JOUR " J "

---

### 1/ AMIE

CHARLIE - OUEST est BOUCLEE :

- a) à l'Est, par les GOLFS en POSITION,  
sur la LAGUNE,  
avec ~~CONTROLE~~ du Pont et du Ponton  
pirogues ;
- b) avec OCCUPATION du Port si possible ;
- c) à l'Ouest, par les PAPAs, sur une ligne  
orientée N - S , englobant le carrefour  
des 2 Routes, sortant de CHARLIE , en  
direction de OSCAR ( ancienne et  
nouvelle )  
et la totalité des installations de  
l'Aéroport, avec contrôle de la voie  
ferrée OSCAR - CHARLIE ;
- d) dans la zone de l'Aéroport OU du Port ,  
( toujours selon le type de transport  
choisi pour les T / Es )  
est regroupée la Force OMEGA, prête.

### 2/ ENNEMIE :

( VOIR DOSSIER " RENSEIGNEMENT " )

.../

...

MISSION DE OMEGA

En s'appuyant sur la partie du dispositif de Bouclage concernée, ATTAQUER Charlie-O<sub>u</sub>est en vue d'OCCUPER ses installations, de s'EMPARER de ses matériels, de CONTROLER sa population avec, pour CONSIGNES GENERALES, d'opérer le plus rapidement possible, en vue de résultats positifs rapides et de RECHERCHER, systématiquement, la NEUTRALISATION rapide des anciennes Autorités. ( La liste sera donnée, en annexe, avec les précisions nécessaires quant à la conduite à tenir pour chaque cas ).

Effectuer, le plus vite possible, la JONCTION avec tous les éléments " AMI " du bouclage.

INTENTION DU Cdt DE LA FORME " OMEGA "

A/ HYPOTHESE DE DEPART DE OMEGA DE L'AEROPORT :

Exécution :

A partir des installations de l'Aéroport, couvert sur les flancs OUEST et NORD-OUEST par les PAPAS, FAIRE MOUVEMENT sur CHARLIE le plus rapidement possible avec, pour zone à traiter, en priorité : dans un premier temps : celle s'étendant au Sud de la voie ferrée et comprenant tous les objectifs essentiels ( Camp Militaire, Présidence, domicile de K Studios RADIO-TELE-NATIONALE ), la progression se faisant Ouest - Est , avec recherche de JONCTION avec les GOLFS, en verrouillage sur la Lagune, en se "GARDANT" face au Nord, au niveau("en gros")de la ligne de chemin de fer. dans un deuxième temps : ( une fois tous les objectifs du premier temps atteints et traités ) : INVESTIR le restant de CHARLIE se situant au Nord de la voie ferrée, en conjonction avec tous les éléments PAPA et GOLF prélevés sur le dispositif de BOUCLAGE.

.../

/...

## ARTICULATION DES OMEGAS , REPARTITION DES MISSIONS , TIMING

3 EQUIPES

EQUIPE " ALPHA "	EQUIPE " BRAVO "	EQUIPE " CHARLIE "
20 T/Es Européens	20 T/Es Européens	10 T/Es Européens
10 T/Es non Européens	10 T/Es non Européens	10 T/Es non Européens
20 PAPAS	20 PAPAS	20 PAPAS
ATTAQUER camp militaire pour NEUTRALISER ses FORCES ; OCCUPER ses installations ; UTILISER ses moyens ; TOUT en se GARDANT face au NORD et en gardant contact avec Equipe "BRAVO" .	ATTAQUER Présidence ; OCCUPER ; NEUTRALISER ses DEFENSEURS au besoin en les détruisant ; CONTACT permanent avec "ALPHA" pour Assistance mutuelle éventuelle ; ETRE PRET à faire mouvement sur stadio RTF et CONTROLER toute la zone limitée par voie ferrée au Nord, Océan au SUD et maison KILC à l'Est ;	1) ATTAQUER et OCCUPER domicile de ELLO ; NEUTRALISER tout le PERSONNEL, au besoin par DESTRUCTION ; 2) Faire Mouvement vers l'EST pour OCCUPER Gare et Port ; 3) FAIRE JOXCTION avec élément GOLF au niveau du PONT, tout en se GARDANT face au NORD.
<u>Effet recherché</u> ;		
DETRUIRE personnel et matériel si NECESSAIRE ;		
<u>Conduite à tenir</u> ;		
ACCEPTER éventuelle REDDITION.		
<p>Les trois équipes opéreront SIMULTANEMENT dans leur PHASE D'ATTAQUE , les Mouvements ultérieurs se faisant " dans la foulée " , sauf CONTRE-ORDRE .</p> <p>Ces équipes resteront en contact RADIO permanent ( R T ) indicatifs et fréquences - canaux - révisés sur l'OBJET issu en temps utile.</p> <p>Le Commandant de la FORCE "OMEGA" se trouvera, à priori, en position pour COORDONNER efficacement les ASSAULTS sur la PRESIDENCE et le Camp Militaire.</p> <p>Son successeur éventuel sera désigné avant le démarrage des OPS.</p>		

/...

**B/ HYPOTHESE DE DEPART DE "OMEGA" DU PORT :**

- 1) la MISSION est inchangée ; la progression se faisant dans le sens EST - OUEST ( les objectifs sont les mêmes ) ;
  - 2) les Equipes sont les mêmes : changer les PAPAs contre des GOLFs, nombre pour nombre ;
  - 3) la jonction avec les PAPAs se fera au niveau de l'Aéroport ; la mission de ceux-ci est, essentiellement, de verrouiller la sortie de CHARLIE en direction d'OSCAR , d'occuper l'Aéroport et de l'interdire ( barrer la piste ... ) , d'être prêts à fournir les 2/3 de leur effectif pour l'occupation et le contrôle de la moitié Nord de la ville, sous le commandement du Chef des "OMEGAs" , dès que la première partie de la phase 2 aura été accomplie.
-

ANNEXE

I/ LISTE DES MATÉRIELS DE LA FORCE VENANT DE L'EXTERIEUR ( TANGO-ECHO )

II/ LISTE DES PERSONNALITES

A NEUTRALISER .

( Définir la forme de neutralisation souhaitée pour chacun d'eux )

III/ OBT/ OCT DES T/Es

ne sera issu que la veille du départ pour les OPS.

---

Document No 4

**I) ORDRE DU COMMANDANT DU GEI**

**SITUATION :** Voir documents 2 et 3 pour situation générale  
et situation particulière.

**MISSION du GEI BANALIA** formulée par le Colonel Cdt le GEI

Intervenir en République du BANALIA en vue de démanteler le système offensif mis sur pied  
- en décapitant l'EM des F.A. Banaliennes  
- en détruisant un maximum de forces pour amoindrir le moral du pays et de son armée.  
Créer les conditions favorables à la mise en place d'un gouvernement non hostile au Zangero et si possible d'une idéologie semblable.

**INTENTION** Pour ce faire, j'ai l'intention de déclencher simultanément et brutalement les deux mouvements suivants :

- 1) Attaquer par une action menée à partir du MOANA, à l'aide d'un élément a\*reportB, le 4 janvier et le 5 janvier au soir, la station de KOUMEA pour y détruire l'EM des FA Banaliennes.
- 2) Pénétrer le territoire du BANALIA à partir de la République du Zangero afin de désorganiser les voies de communication ennemies, d'y détruire un maximum de forces et d'y récupérer l'élément a\*attaque de KOUMEA.

Aussitôt le raid effectué, et sans contre ordre justifié par situation, se replier derrière la frontière du ZANGARO et s'y regrouper et être prêt à faire face à une contre action ENI

**2)**

**ARTICULATION ET MISSION**

6 Le Commando du GEI est chargé de la mission sur KOUMEA stationnée à BENEDICTE  
- La 2<sup>e</sup> Compagnie de Combat située au ZANGARO est chargée du 2<sup>e</sup> mouvement, renforcée par le Bataillon Zangarien

**DECLENCHEMENT**

- Les éléments Commando devront attaquer la base de KOUMEA le 5 janvier à 6 H45 (l'aube du jour)  
- la 2<sup>e</sup> Compagnie pénétrera la frontière en force à la même heure

**CONDUITE A TENIR**

Pour le Commando, en cas d'échec ou d'impossibilité d'accomplir la mission, se replier par tous les moyens sur le territoire du Zangero, n'espérer aucun secours  
Au niveau de sa mission, rechercher au maximum la destruction de l'EM (pas de prisonniers)

Pour la 2<sup>e</sup> Compagnie En cas d'impossibilité d'utilisation de l'axe routier, empêcher au maximum les forces ENI de poursuivre le CDO

**PLACE DU CHEF** Avec les éléments 2<sup>e</sup> Compagnie

**LIAISON COORDINATION** Liaison radio après début opération. Le PC groupement sur QAP - Liaison entre CDO et 2<sup>e</sup> Compagnie à la charge de la 2<sup>e</sup> Compagnie en plus des moyens organiques

**MOYENS**

- 1) Armement / AD Chef Éléments pour demandes supplémentaires
- 2) Munitions, unités de feu à déterminer par CdtS Éléments  
Transmissions { 1 ANGRG9 par Éléments  
{ + 1 ANGRG9 Cdt GEI  
Service santé, AD Chef Éléments + Che service santé  
Transport pour Cdo( 2 avions DAKOTA (voir Cdt Base Aero  
{ BENEDICTE)  
{ Matériel largage " " "  
Génie et explos. AD chef Éléments pour évaluation besoins

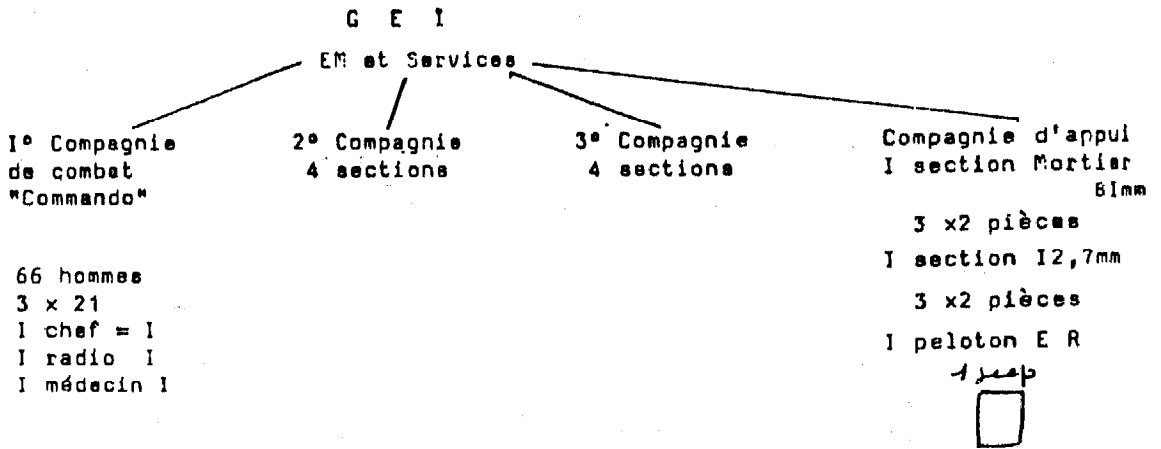
*Personnel en service  
 Opérant*

1°) Nous appartenons au Groupement Etranger d'Intervention au service de la République du MOANA.

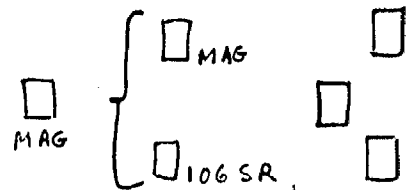
Ce Groupement Etranger est composé de trois compagnies de combat, et d'une compagnie d'appui (Mortier 81 et 12,7mm) à laquelle est rattachés un peloton porté d'Eclairage et Reconnaissance. - II jeep type Land-Rover...équipe ( 75 S/R  
 (106 S/R

La première Compagnie de combat est conventionnellement appelée : "Le Commando" (formation en cours). Nous sommes cette unité.

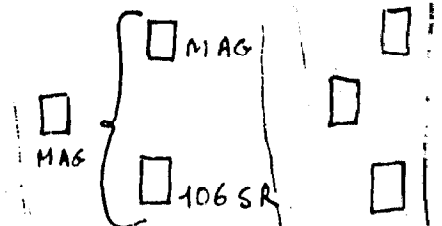
\*\*\*\*\*



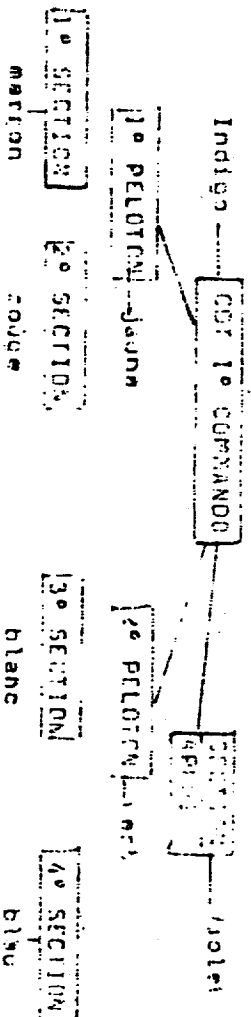
*1<sup>ere</sup> patrouille*



*2<sup>eme</sup> patrouille*



TRANSMISSIONS  
TYPE DE POSTE TRONC  
SÉRIEL ET INDICATIFS POUR L'OPÉRATION



ATTRIBUTION DES FREQUENCIES

CANAL	1.....1e SECTION
	2.....2e SECTION
	3.....3e SECTION
	4.....4e SECTION
	5.....Sec. APPUI
	6..... PC

Réseau libre sur fréquence d'attribution,  
Réseau dirigé sur canal 5 poste directeur INDIGO  
CAMOUFLAGE... sur ORDRE

- TRANSPORT à la charge du Capitaine directeur du service avion, détaché de l'armée du MQANA  
1 VL à disposition du COR ou 1e COG  
2 cars (1 par peloton)  
1 camion de servitude à disposition officier des détails
- LOGEMENT à la charge des chefs de peloton  
1 lit + 3 couvertures par homme  
+ tentes collectives (à la charge du Cne de l'ordinaire  
détaché de l'armée du MQANA)
- NIVEAUX  
Lever et éteindre ) à prévoir pour l'homme  
le site (sober hygiénique) contrôle chef de peloton  
Boules 50, à la charge des officiers des détails  
Ballons, 2 " " " " " " " "

Les destinataires POUR ACTION rendront compte des difficultés rencontrées pour le 04 Janvier 18 00 H et fourniront l'EFFECTIF NOMINATIF PARTICIPANT en justifiant des déflections

Le COMMANDANT MERCIER  
Commandant le 1e COMMANDO  
DU GROUPEMENT ETRANGER  
D'INTERVENTION

GROUPEMENT ETRANGER  
D'INTERVENTION

1er COMMANDO

Camp de BENEDECITE

République du MOANA

ORDRE PREPARATOIRE

du 04 Janvier 1977 - 14 00

DESTINATAIRES :

Chefs du 1er Peloton	)	
Chefs du 2ème Peloton	)	
Officier des détails	)	Pour ACTION
Officier Auto	)	
Officier d'ordinaire	)	
Colonel Cdt le GEI	)	
Archives - chrono	)	
Colonel Cdt la	)	Pour INFORMATION
Gendarmerie de la	)	
République du MOANA	)	

PREAMBULE :

En vue d'intervenir entre 150 et 200 kms de la Base  
Départ le 05 janvier 03 00 H - Durée 03 jours.

Il y a lieu de préparer :

EQUIPEMENT INDIVIDUEL à la charge des chefs de pelotons

- TENUE :

Tenue de combat avec imper (sur l'homme)

- Sous vêtements, chemise, chaussettes treillis, casquette, rangers, petit équipement + gourde + musette.
- Tenue de sport + affaires de toilette + cirage brosse, gamelle couverte (dans la musette).

- ARMEMENT :

Dotation organique + BTB + matériel d'entretien et chiffons

- POSTES RADIO

Dotation organique + 3 piles

- EQUIPEMENTS COLLECTIFS

- ARMEMENT MUNITIONS à la charge de l'officier des détails

Cartouches à blanc pour FAL.....	2000
Cartouches 7,62 en vrac.....	12000
Cartouches 7,62 en bandes.....	4000
Cartouches 9 mm.....	5000
Grenades OF 37.....	60
Grenades fumigènes.....	55
Roquettes d'exercice.....	70
Lance Roquettes espagnol.....	2
Baguettes + chiffons + colle + pinceau + papillons	
Palles.....	3

- OPTIQUE TOPO à la charge du chef de peloton

PM

- SERVICE DE SANTE à la charge du Capitaine DUMONT

PM

- GENIE à la charge de l'officier des détails

- TRANSMISSIONS

...T5VP /

SITUATION DEPUIS LE MOIS DE JUIN 1976

Plusieurs incidents de frontière ont éclaté entre le ZANGARO et la RDPB, cette dernière rejetant le tracé des frontières héritées du système colonial, multiplie les incidents et cherche à provoquer le ZANGARO. La volonté d'expansion territoriale de la RDPB ne fait aucun doute. De nombreuses infiltrations ont lieu vers une partie de la frontière difficile à contrôler et sur laquelle "chevauche" une tribu que les tracés de frontière ont coupé en deux. Manifestement les passages de frontière de la RDPB vers le ZANGARO trouvent des complicités parmi les éléments minoritaires zangariens de cette tribu.

La République du ZANGARO a demandé l'aide de la République du MOANA pour faire face à une éventuelle agression de son voisin la RDPB.

Depuis le 15 octobre, la 2ème Compagnie de combat du GEI est stationnée en territoire ZANGARO et a reçu pour mission d'améliorer la valeur opérationnelle des Forces Armées Zangariennes et au besoin de participer à la Défense du territoire du ZANGARO.

Depuis le 15 décembre, les provocations et les incidents se multiplient à la frontière; une action de politique intérieure en RDPB vise à conditionner la population en vue d'un conflit, les manoeuvres militaires se succèdent, une discrète action diplomatique a été initiée en vue de contrebalancer d'éventuelles protestations. Des mesures de coercition ont été prises à l'encontre de citoyens zangariens émigrés en RDP du BANALIA.

Le 31 décembre une information AI révèle que les premières dispositions ont été prises en RDPB pour agresser le ZANGARO le 10 janvier au matin. La même information fait état d'une réunion de travail présidée par le Chef de l'Etat de la RDPB, avec ses différents EM pour arrêter définitivement la forme de cette action et les moyens qu'elle requiert. Cette réunion aura lieu dans la station estivale de KOUMEA sur l'Atlantique. Elle se tiendra les 4 et 5 janvier 1977.

Le 2 janvier 1977, réunion discrète des Chefs d'Etat du MOANA et du ZANGARO. Le principe d'une action préventive est adopté.

Le Commandant du GEI est convoqué par les deux présidents et propose une action en deux volets déclenchés simultanément - 1° Attaquer et détruire l'EM de la RDPB à KOUMEA, à partir du territoire du MOANA; 2° A partir du ZANGARO pénétrer brutalement le territoire de la RDPB afin de "fixer" un maximum de forces ennemies et de récupérer l'élément d'intervention de KOUMEA

La première mission est confiée au CDO (Nous-mêmes). La seconde mission est confiée à la 2ème Compagnie de combat renforcée du Bataillon Zangarien qu'elle a réorganisé.

GEOGRAPHIE & GEOPOLITIQUE

Deux pays sur le Continent Africain,  
La République Démocratique et Populaire du BANALIA - RDPB,  
La République du ZANGARO.

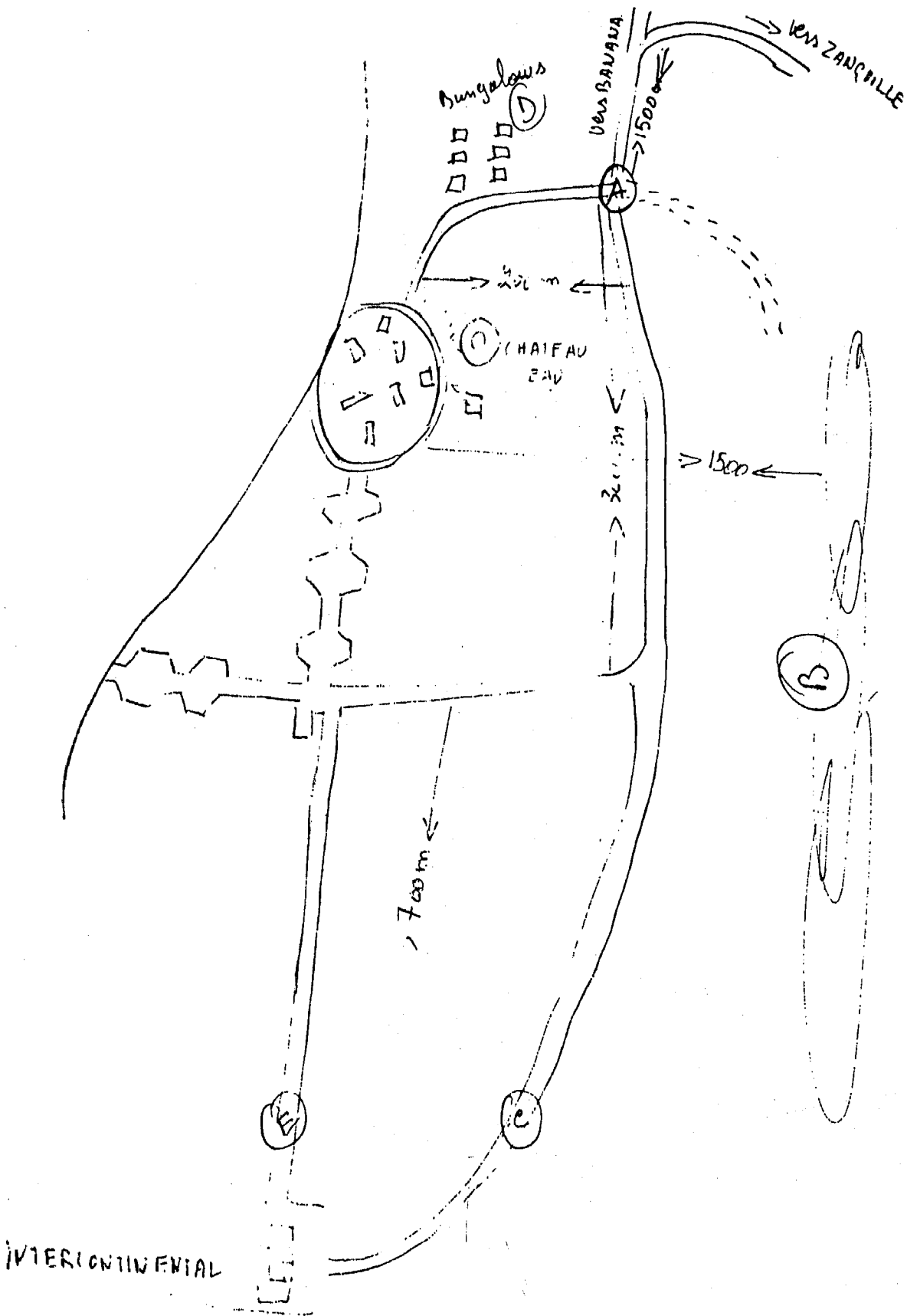
La République D. et P. du BANALIA, se réclamant du socialisme scientifique, est ardemment soutenue par les pays socialistes de l'Est européen. Son leader militant convaincu, grand visionnaire, semble croire être investi de la mission de socialiser le Continent Africain. - Toutes les occasions sont bonnes pour vilipender l'Occident, ...impérialiste, colonialiste et raciste...meetings tribunes internationales, OUA, ONU, conférences du Tiers Monde...etc. Ce pays est riche en ressources minérales et dispose de moyens importants. Dans l'intérieur du pays, les masses paysannes sont peu sensibles aux efforts de propagande - plusieurs révoltes localisées ont eu lieu à l'occasion de confiscation de terre ou de récolte. Seule, une partie de l'Intelligensia appuie sans réserves l'action du leader. Elle s'est habilement emparée des leviers de commande de l'Etat...Les Forces Armées ont du mal à suivre le mouvement et le limogeage de plusieurs chefs "traditionnalistes" a engendré un profond malaise.

Les Forces Armées, totalisant 6000 hommes, sont disséminées par petites unités (1ère Compagnie) sur l'ensemble du territoire. Seule, la Capitale, BANGALA en abrite 500 - 1er Bataillon d'Infanterie, renforcé d'un escadron d'engins du type AM 8.

La République du ZANGARO, voisine de la RDPB - Territoire exigü et pauvre, peuple sobre, voire austère, dispose de peu de moyens.

Son armée comprend ( 4 compagnies de combat  
( 1 compagnie du Génie  
( 1 escadron de reconnaissance (halftrack et jeep)  
- soit, au total, 1000 hommes.

La République du ZANGARO est un allié traditionnel de l'Occident. Pays discret - économie libérale - ne trouve pas chez les pays occidentaux l'aide qui lui serait nécessaire - Elle est par contre traditionnellement amie de la République du MOANA. Ce pays rappelle le, n'a aucune frontière commune avec les deux États dont il est question.



OFFICIERS CHARGES DES PROGRAMMES ET DE L'UTILISATION DES MOYENS :

LIEUTENANT KERMAREC

LIEUTENANT DUCHESNOY

**Mission :** Dans la soirée, faire le point de l'orientation de chacun des trinômes - Donner un aperçu des demandes - Définir les moyens et leur utilisation.

**En combat :** Rendre compte du choix des sujets et des effectifs correspondants au LIEUTENANT WALTHER et à l'ADJUDANT FRANCOIS.

**En tir :** Faire l'état des tirs souhaités (armes, type de tir, effectifs) pour évaluation des moyens, cibles, munitions etc...

Programmer l'utilisation des deux camions mis à la disposition des CHOCS

NB - Un camion en permanence réservé à ALFA + APPUIS

Officiers chargé

du combat

LT WALTHER

ADJ FRANCOIS

Officiers chargés

du tir

CNE DUMONT

LT VALMER

LT FOULQUE

LT CEMAER

LT D'ARFEUIL

LT ROY

Pour PC/4000

Armt. etc...

AD chefs de

trinômes

NB - Il est rappelé que toute perception d'armement individuel se fait par unité constituée.

- Toute perception de munitions est contrôlée par le LT TANGUY.
- Pour les tirs, ces munitions/cibles et tous matériels sont remis à l'officier de tir de jour (qui rend compte de la consommation et réintègre le reliquat...ne pas oublier étuis).

Document No. 5

PROCLAMATION

Enfants du Dahomey,  
Debout !  
Le tyran n'est plus !

Emportés par la violence qu'elle a elle-même engendrée et entretenue à un degré insoutenable, la dictature entraîne, dans son implacable chute, la dépouille maudite de la dérisoire "République Populaire du Bénin".

Des patriotes Dahoméens de l'intérieur et de l'extérieur, unis sous la bannière du Front de Libération et de Réhabilitation, ont lancé aujourd'hui, avec un succès total, une vaste offensive contre tous les bastions de la dictature et du fascisme.

A l'heure qu'il est, les forces du Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey ont entièrement anéanti - ou pris sous leur contrôle - l'important arsenal de violence et de mort que Kérékou, ses complices et leurs maîtres étrangers avaient accumulés en divers points du territoire national. C'est notamment le cas, à Cotonou, du Palais de la République, du camp Chézo et des résidences fortifiées où se terraient le tyran et ses principaux lieutenants.

Pris de court et mis en déroute, Kérékou et les principaux officiers, cadres civils et hommes de main de tous niveaux, auxquels l'unicité un inqualifiable acharnement contre la sécurité et la liberté, la dignité et le bien-être des Dahoméens, sont maintenant définitivement neutralisés. Ceux qui n'ont pas eu la sagesse de se rendre aux forces de libération sont, de toutes façons, hors d'état de nuire davantage au Peuple Libre du Dahomey.

Trop longtemps avilies par la trahison des nobles idéaux qu'incarne leur uniforme, trop longtemps humiliées par les méfaits et les crimes d'une poignée d'officiers et de soldats perdus, les unités régulières de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police sont, elles aussi, libérées de la terreur et de la paralysie où les tenaient Kérékou et sa milice privée. Revenues sur le chemin des vertus militaires d'ordre, de discipline, de courage et d'honneur, elles se sont, dans leur immense majorité, jointes à l'action des forces de libération; elles ont ainsi contribué à consolider le contrôle effectif et définitif du Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey sur l'ensemble du Territoire National.

Quant aux quelques soldats perdus, officiers ou anciens dignitaires du régime Kérékou, qu'égaré encore la peur et que tente l'illusion suicidaire de la fuite et de la résistance, le Front, déterminé, avant tout à faire de l'écrasante supériorité de ses forces, non un moyen de destruction et de mort, mais un instrument de concorde et de paix et de reconstruction, leur garantit compréhension et indulgence. Pour cela, qu'ils renoncent immédiatement à tout projet d'affrontement; qu'ils déposent toutes leurs armes sans condition; et qu'ils hissent partout dans la confiance et la sincérité, le drapeau blanc du ralliement au combat commun pour la réhabilitation de la patrie !

EN TOUT ETAT DE CAUSE, DE CE MOMENT, LE FRONT DE LIBERATION ET DE REHABILITATION ASSUME, SEUL, LA PLENTUDE DE TOUS LES POUVOIRS QUI GARANTISSENT LA CONTINUITE DE L'ETAT ET DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ENFANTS DU DAHOMEY !

La succession est lourde; arraché des griffes d'une tyrannie particulièrement cruelle et dévastatrice, le Dahomey est, aujourd'hui, plus déchiré, plus discrédité et plus pauvre que jamais il ne fut.

La faillite totale des réformes économiques mal conçues et appliquées sans discernement, confrontés, pour la première fois, tous les Dahoméens à la pénurie et à la famine.

Dans le même temps, les structures de conception et d'administration, de production et de distribution, entièrement désorganisées et délibérément privées de la compétence de leurs cadres les plus expérimentés, sont totalement incapables d'aider à juguler la crise économique et sociale.

Au plan politique, des affrontements autrement plus dangereux se sont superposés à ceux qui existaient jadis entre les particularismes des régions et les ambitions des hommes politiques. Une opposition croissante, voire des risques d'affrontements violents, créés et entretenus au nom de la lutte des classes, couvent entre militaires et civils, entre Dahoméens du Nord et Dahoméens du Sud, entre le Peuple et ses dirigeants, entre les masses populaires et leurs élites.

Trop d'hommes et de femmes ont subi, sans leur dignité et dans leur chair, dans leur liberté et dans leur affection, l'aveugle et injuste rigueur d'une justice, transformée par la minorité au pouvoir en instrument de haine et de règlements de comptes. Les victimes, aujourd'hui, demandent réparation et aspirent à la vengeance.

Dans un monde d'interdépendance, des prises de position trop souvent marquées de vaine désagédie et d'agressivité gratuite, ont contribué à soustraire le Dahomey aux courants les plus positifs de la coopération internationale et, de plus en plus, de la solidarité africaine.

Devant les dangers graves que cette situation comporte pour la Nation, le Comité Directeur du Front de Libération et de Réhabilitation, entend, avant tout, rétablir l'ordre et préserver la paix sociale. Seulement, un climat de calme et de sérénité peut favoriser la restauration de la justice et des libertés et susciter, dans une indépendance réelle, les multiples progrès qu'implique l'œuvre urgente de réhabilitation.

C'est pourquoi, au nom du Front de Libération et de Réhabilitation, je demande instamment à tous les Dahoméens de faire preuve de patriotisme et d'esprit de responsabilité et de rester calmes partout où ils se trouvent. Je leur demande d'éviter, dans l'intérêt supérieur de la Nation, les réactions intempératives dictées par la peur, les ressentiments et même les débordements de joie les plus justifiés.

A tous les Etats, particulièrement aux Etats voisins auxquels nous lient une complémentarité naturelle et les nécessités de notre commun développement, je réaffirme notre détermination de respecter scrupuleusement tous les accords et traités auxquels le Dahomey a souscrit dans le but de promouvoir et de renforcer une saine coopération entre Nations souveraines.

J'invite ainsi toutes les Dahoméennes et tous les Dahoméens, mais aussi tous les Peuples et Gouvernements Amis du Dahomey éternel à contribuer au succès de la haute mission du Front de Libération pour que renaisse enfin, UNIE, FRATERNELLE, DIGNES ET PROSPERE, LA NATION DAHOMEENNE.

ENFANTS DU DAHOMEY, résolument fidèles au Manifeste du Front de Libération et de Réhabilitation, rejetons "autant les préjugés et les exclusions d'hier que la haine et l'esprit de revanche" pour aujourd'hui et demain !

De nos énergies et de nos volontés réunies, faisons les instruments du renforcement et du triomphe rapides de la noble cause du Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey !

Agissons ensembles pour qu'aux premiers feux de cette aube nouvelle, ne soient plus jamais remises en cause la liberté et l'espérance retrouvées !

POUR LA REHABILITATION DU DAHOMEY, ENFANTS DU DAHOMEY, DESOUI !

1°) PROCLAMATION

2°) COMMUNIQUE DU COMITE DIRECTEUR

Au cours de sa réunion de ce jour, le Comité Directeur du Front de Libération et de Réhabilitation a pris les décisions suivantes :

1) Premièrement :

Sont immédiatement dissous et interdits sur toute l'étendue du territoire national :

- Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- Le Conseil National de la Révolution, son Comité Central et son Bureau Politique,
- Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire,
- Les C.D.R. ET LES institutions de tous ordres qui, dans les provinces, les districts, les communes, les villages, les quartiers de ville, les entreprises publiques et privées, représentaient le P.R. P . S

Toute tentative de poursuivre, sous une forme ou une autre, les activités de ces institutions, sera réprimé avec fermeté et rigueur.

2) Deuxièmement :

Monsieur Gratien POGNON est nommé Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement.

Sous l'autorité et le contrôle du Comité Directeur du Front de Libération et de Réhabilitation, il a la charge de mettre en place le plus rapidement possible les institutions nouvelles qui organiseront et conduiront la reconstruction et la réhabilitation du Dahomey, dans le respect des intérêts supérieurs de tous.

3) Troisièmement :

Le Front de ~~Réhabilitation~~ Libération et de Réhabilitation réaffirme la détermination du Dahomey de respecter scrupuleusement tous les accords et traités qui le lient à tout Etat et à tout organisme international attachés à promouvoir et à renforcer une saine coopération entre Nations Souveraines.

Plus spécifiquement, le Front de Libération et de Réhabilitation confirme l'adhésion du Dahomey à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'Organisation ~~des Nations Unies~~ de l'Unité Africaine.

## INSTRUCTIONS POUR LA PREMIERE TRANSMISSION

### DE LA PROCLAMATION

1° - Interrompre brutalement (si possible) les émissions de la Voix de la Révolution.

30 SECONDES D'ARRET

2° - Présenter l'hymne national L'AUBE NOUVELLE

3° - ANNONCE : Vous êtes maintenant à l'écoute de la Voix du DAHOMEY émettant de COTONOU. Dans quelques instants vous allez entendre une importante déclaration du Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey.

4° - Présentation de 2 ou 3 interprétations différentes de l'AUBE NOUVELLE.

- Version Gendarmerie
- Version Chœur des écoliers
- etc..

5° - ANNONCE : Et voici maintenant une importante déclaration de Monsieur Gratien POGNON, Président du Comité Directeur du Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey.

SUIT LE TEXTE DE LA PROCLAMATION

6° - Présentation de l'hymne national.

7° - Retransmission de l'annonce et de la proclamation en langues :

- FON
- DENDI
- YORUBA
- NING
- BARIBA
- ADJA
- PILA-PILA

Document No 6

+ C O N T R A I T +

Je soussigné Gilbert BOURGEAUD m'engage par le présent contrat à recruter pour le F.L.E.R.D. (Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey), 90 Techniciens, 60 Européens et 30 Africains qui serviront d'élément de base au renversement du régime actuel dans le cadre d'une opération définie par plan OPS ci-joint.

Je m'engage également moyennant le versement d'un premier budget pré/opérationnel d'un montant de: QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE MILLE DOLLARS US (475.000) à assumer tous les frais de recrutement, d'acheminement, de transport, de déplacement de contact et de salaire, pour l'ensemble des 90 techniciens et relatif à une période de TROIS (3) mois.

J'accepte que le versement de ce premier budget s'effectue en deux tranches de: DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENT DOLLARS US (237.500) à savoir la 1<sup>re</sup> tranche au début de l'opération de recrutement la 2<sup>e</sup> tranche après la mise en place d'un premier contingent de 45 techniciens auprès des autorités amies qui assurent la rémunération, l'équipement, l'armement et l'entretien de ce personnel.

Ce budget sera versé sur un compte en banque N°521X1013 SOCIETE INTERCONTINENTALE DE BANQUE 24 Boulevard Royal LUXEMBOURG: Pour la 1<sup>re</sup> tranche. Sur un compte N° 4882 BANQUE BORDIER 16 RUE DE HOLLANDE GENEVE SUISSE. Pour la 2<sup>o</sup> tranche.

Au terme de ces premiers 3 mois la prise en charge des 90 techniciens et pour un délai Post/Opérationnel de 4 mois congé compris se montera à: CINQ CENT TRENTE MILLE DOLLARDS US (530.000) qui seront versés par le nouveau régime mis en place issu du F.L.E.R.D. et garantie par les autorités amies (H2/OB).

Durant cette période, la subsistance, l'entretien général et matériel sera assuré par l'employeur.

Je signale qu'il est à tenir compte que le F.L.E.R.D. m'a versé en 3 tranches un budget d'étude. 1° CINQ MILLE DOLLARS US: Frais de mission d'observation  
2° CENT MILLE DOLLARDS US:  
3° QUARANTE MILLE DOLLARDS US: Ces montants sont comptabilisés sur justificatifs pour l'achat du moyen de transport, les frais de déplacements dû aux différents contacts dans le cadre de la préparation opérationnelle, le paiement de l'équipe aérienne et le transport des techniciens du point d'entraînement au point de transit OPS ainsi que divers frais à venir pour la coordination et les préparatifs de la phase définitive.

Pour des raisons de sécurité et par mesure de protection du secret de la mission lorsque l'ensemble des techniciens seront regroupés sur le lieu d'entraînement aucune défection ne sera acceptée.

La sélection des techniciens Européens se fera en fonction de leur compétence militaires

La formation et l'entraînement des techniciens Africains sera placé sous la conduite de techniciens Européens pendant une période de 45 jours maximum, qui pourra être ramenée à 30 jours.

La réadaptation des techniciens Européens s'effectuera dans le même temps à l'issue de cette prise en main des équipes homogènes seront constituées.

Le présent contrat prendra définitivement effet lors du versement de la première tranche.

Au terme de ce contrat pourra être négocié un renouvellement sous une forme adaptée individuellement dans le cadre de la coopération d'assistance technique./.

Fait le: CINQ NOVEMBRE DE L'AN MILLE NEUF CENT-----  
SOIXANTE SEIZE ET EN DEUX EXEMPLAIRES.

SIGNATURE: suivie de la mention "lu et approuvé"

G. BOURGAUD

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES UTA	
A. C. O. - A. C. E. - A. F. A.	
<u>COTONOU</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DC-8-63 DC-10 suite détérioration raquette retournement, éviter effectuer virage serré sur raquettes. ABJEN 23MR</li> <li>RWY 06/24 barres de distance 300m supprimées. 3092 01JA</li> <li>Dérégulation tacite hor ouverture aérodrôme pour RK29, UT801 et 287 KK 020C</li> <li>WIP réfection RWY et TWY les MAR et VEN 0700/1300. Suivre instr TWR. 3189 01JA</li> <li>Fréq 5680 H/S. Cotonou radio 365 16JH</li> </ul>
<u>DAKAR Yoff</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>WIP reflachage et réfection balisage diurne RWY 04/22 et 12/30. 3258 03JH</li> <li>VOR YF fonctionne sans ind. Balise SDR H/S. PEQ 26JH</li> <li>PEQ signale lampe blanche très forte intensité sur côté droit QFU 01. Prière nous aviser psm exacte. NA 01JL</li> <li>Nlle inst en service: DME YF CH 78, colocated VOR, H24. 434 12JL</li> </ul>
<u>DOUALA</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aérodrome non utilisable (sauf emergency) par les vols effectuant une ligne à dest. ou en provenance de JOBOURG. HA 06DE</li> <li>Balisage EI RWY 04/22 H/S. 3181 03JH</li> <li>Fréq ACC 129,5 H/S. 222 23AV</li> <li>Vols vers la TMA de LISREVILLE : Veiller des que possible fréq ATC LEV pour avoir connaissance du tfc susceptible d'être rencontré - Mentionner dans ORV toute remarque sur qualité du contrôle (coordination - connaissance du tfc : PLN recu) NA 30JH</li> </ul>
<u>DURBAN</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obst non balisé 6 antennes ht 112ft psm côté "Terre" du parking. 114 22JH</li> </ul>
<u>EL AAIUN</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous services espagnols sur aérodrôme suspendus. 2/02 10JA</li> <li>Aérodrome utilisable seulement pour vols réguliers programmés. 2/170 10AV</li> <li>WIP sur TWY S parallèle au RWY. 2/218 30AV</li> <li>Fréq 139,3 H/S. 2/168 10AV</li> <li>PEQ signale NDB LYN 215 même psm NDB AI. PEQ 25JH</li> <li>NDB AI 390 H/S. 1235 07JL</li> </ul>
<u>FRANCEVILLE</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ILS fonctionne de 0600 à 1700 et 0/R. AIP 01DE</li> <li>La balise OM et le locator FRV 295 fonctionnent 0/R. AIP 01DE</li> <li>Fréq TWR 118,2 et 6589. Hor: 0600/1700 et 0/R avant 1200 à 0000YD. Fréq 8924 non en service. 3040 01JA</li> <li>WIP de nivelage tous les jours 0600/1700 aux abords piste. 3177 20MI</li> </ul>
X <u>FREETOWN</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>WIP ouverture tranchée 9m abords RWY 12/30. 450 19JL</li> </ul>
<u>GAO</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NDB TEI 364 H/S. 3194 01JA</li> </ul>
<u>GAROFA</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>VOR TJR 112,3 non opérationnel. 3047 01JA</li> <li>VOR TJR 112,3 H/S tous les jours 0600/1200. 3123 04MR</li> <li>WIP allongement POR. Feux POR RWY 09 supprimés. 3149 15AV</li> <li>RWY FERMEE cause WIP. 226 24AV</li> </ul>
<u>HENRIQUE DE CARVALO</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NDB HC 367 H/S. 2/24 01DE</li> </ul>
<u>JOHANNESBOURG</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SSR H/S. 178 29SE</li> <li>Seul pt d'attente autorisé pour RWY 03; seuil de la RWY 09. KK 19AV</li> <li>Rte JNB-RUN veille 125,9 recommandée. PEQ 04MI</li> </ul>
<u>KADE</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NDB KD 390 H/S. 311 01JA</li> </ul>
<u>KALENCE</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>VOR KM 115,3 non opérationnel et sans indicatif. 2/47 31MI</li> </ul>
<u>KAMINA</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en service T/VOR KB 110,2. AIP 20AV</li> </ul>

Jeppesen Approach Chart

2 FEB 73

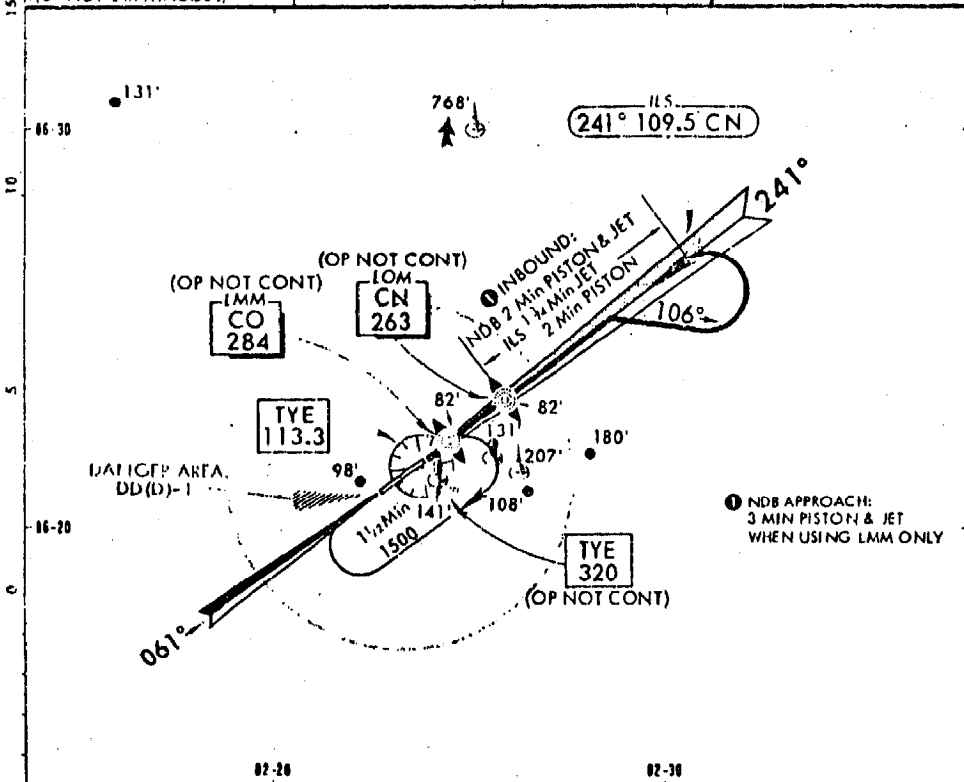
(11-1)

COTONOU, DAHOMEY

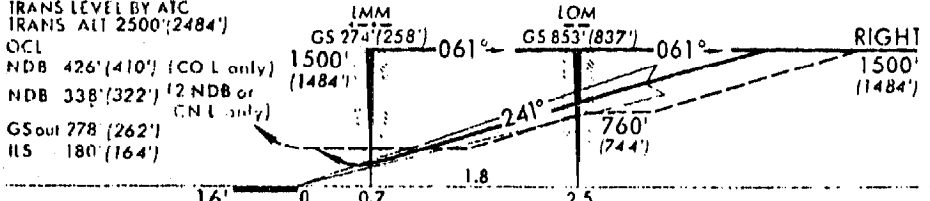
COTONOU Tower 118.70 5680 6638  
 (OP NOT CONTINUOUS)  
 Tower (Approach Control)  
 118.70  
 (OP NOT CONTINUOUS)

Apl. Elev. 16'  
 Var. 08° W  
 GS 332.6

COTONOU  
 ILS Rwy 24  
 LOC 109.5 CN  
 LOCATOR NDB Rwy 24  
 (OP NOT CONTINUOUS)  
 MSA from VOR  
 1500



NOTE: When using LOM only, holding to be executed over LOM. ILS procedure NA without MM. Altimeter Setting: MILLIBARS



PULL UP: Climb on 241° as directed.

STRAIGHT IN LANDING RWY 24				CEILING REQUIRED		CIRCLE TO LAND	
FULL ILS		GS out		NDB or CN I only		ICOL	
DIF 366 (350') CEIL VIS SAME AS ABOVE but not less than RVR 1500m VIS 1600m.		MDA 380 (364')		MDA 400 (384')		MDA 420 (404')	
A	45m-1200m	55m- RVR 1500m VIS 1600m	65m- RVR 1500m VIS 1600m	85m- RVR 1550m VIS 1600m	A	540 (524')	160m 2000m
B			65m- 1700m	85m- 2050m	B	600 (584')	180m 3000m
C					C		
D	60m-1600m	70m- 2600m	80m- 2900m	85m- 3000m	D	600 (584')	180m 4000m
FAA Non Std					A 3 Eng Jet	FAA Non Std 680 (664')	180m 4000m

\*ACEP with speed 1.3 V<sub>SO</sub> above 135 FT, use 0 minima.

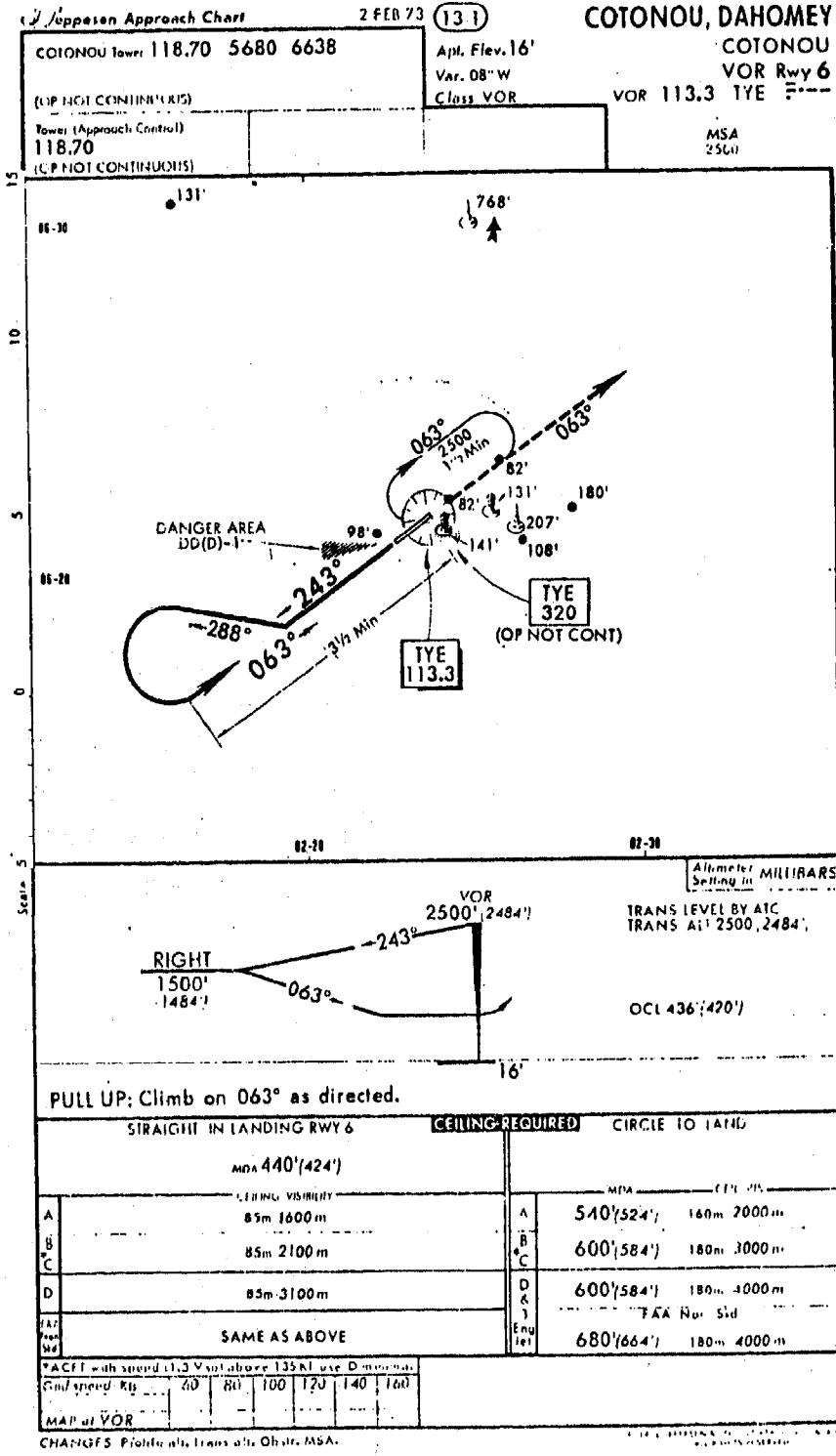
Groundspeed Kts	60	80	100	120	140	160
G.S.	2:48	2:27	2:06	1:45	1:24	1:03
LOM to MAP 2.5	2:30	2:15	1:53	1:30	1:15	0:56

CHANGES ILS inbound time, Trans alt, MSA, Obstr.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES UTA

A. C. O. - A. C. E. - A. F. A.

<b>KINSHASA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NDB KNG 380 H/S.</li> <li>Locator LE 255 H/S.</li> <li>Piste utilisable sur 2200m par allongement 200m seuil 12.</li> <li>Locator KGA 397 supprimé.</li> <li>Hr aéroport 0500/1600.</li> <li>Nlle orientation RWY 111/291°mag.</li> <li>VOR KNG 115,5 fonctionne sans contrôle.</li> </ul>	<p>AIP 25MR                  AIP 20AV                  2/E22 15JA                  2/A54 30JN                  2/B26 01AV                  2/A29 29MR                  75 31MI</p>
<b>KANO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>WIP parking 1,3,5 sur bordure W parking.</li> <li>TWY SW H/S cause WIP.</li> <li>UFN ne plus planifier KANO en dgt DC-8 DC-10 de NDJ, cet aéroport ayant des difficultés à en obtenir la MTO.</li> <li>Le CIV de NIM devant être en mesure de fournir la MTO de KANO cet aéroport reste planifiable en det et ETP pour les vols traversant la FIR NIAMEY.</li> <li>ILS RWY 05 H/S.</li> <li>Tvx de construction TWY parallèle aux WIP seuil 25 se raccordant au seuil 23.</li> <li>Mise en service VASIS RWY 05 3°2 (5,6%) sur 1 seuil coté et balisage APP RWY 23(HI/BI sur 600m).</li> <li>Locator KB 260 en essais.</li> <li>DME H/S.</li> <li>Obst tour 124°/2,8NM de l'aéroport ht 174ft AGL.</li> <li>RWY 07/25 FERMEE à toute opération cause resurfaçage.</li> <li>Contacteur avant ATT fréq cie 131,8.</li> <li>VOR KA 112,5 H/S.</li> </ul>	<p>125 06FE                  114 .7AV                  NA 28MI                  NA 28MI                  13E 05MR                  10S 21JA                  2/19 21MI                  174 27JN                  2/25 21MI                  140 15MR                  2/32 24JN                  49 03MI                  KK 15JL                  177 16JL</p>
<b>KINDU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>VOR KIN 115,1 fonctionne par intermittence.</li> </ul>	<p>AIP 25MR</p>
<b>KINSHASA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Seuil RWY 25 décalé de 200m pour DEC.</li> <li>Réf notam ci dessus piste 25 DEC vent arrière minorer OTOW de 0,5t.</li> <li>DME CE 98 en essais actuellement H/S.</li> <li>Ligne d'APP RWY 25 H/S.</li> <li>Obst antenne glide ht 52ft à 300m seuil 25 côté droit RWY 25 et à 140m de l'axe.</li> <li>Locator KW 255 supprimé.</li> <li>Nouveau VASIS RWY 25 angle 2°80 (4,9%) en essais.</li> <li>T/VOR/DME KW 112,5 mis en service. (remplace L/KW 255 supprimé).</li> <li>Nouvel ILS RWY 25 mis en service.</li> <li>Rte FIE-JNB 442.211a TMA FIE lire dist tot. 1399 au lieu de 1499.</li> </ul>	<p>71 21JN                  2/A19 01JA                  PV 23JA                  2/A24 10MR                  2/A49 31MI                  63 03JL                  67 21MI                  66 21MI                  62 03JL                  79 15JN                  PV 24JN</p>
<b>KISSIDOUGOU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NDB XU 387 H/S.</li> </ul>	<p>3117 01JA</p>
<b>SSANGANI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NDB KGI 360 fonctionne 0400/1600.</li> <li>WIP sur les 50 premiers mts seuil 08. Utilisable 2600m.</li> </ul>	<p>A84 28JK                  B34 01JL</p>
<b>OLWEZI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NDB KWZ 264 H/S.</li> </ul>	<p>2/A59 30JN</p>
<b>GOS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attention 300 bateaux environ groupés au mouillage au sud de LACOS défigurent l'image radar.</li> <li>WIP présence de 2 grues mobiles balisées psm par rapport TWR a, 209°/219° 1300/1450m ht 24,3ft                      b) 194°/192° 1400/1700m ht 15ft.</li> <li>UFN réf notam 16 minima DC-6 DC-10 ATT locator, VOR et VOR/DME modifiés comme suit :</li> <li>RWY 01 L.LA = HD = 550ft QFE (682ft QNE) - QEB = 370ft Visi = 3000m avec ligne d'APP.</li> <li>RWY 19 L.LA ou VOR/DME = HD = 450ft QFE (582ft QNE) QEB = 300ft - Visi : 2400m avec ligne d'APP et 3200m sans.</li> <li>VOR seul : HD = 650ft QFE (782ft QNE) - QEB = 440ft Visi avec ou sans ligne d'APP = 3200m.</li> <li>Suite proximité pylone éclairage en psm 8 et 9 suivre instr Mec UTA pour guidage (acrochages autres cles ayant eu lieu).</li> <li>WIP extension parking entre parking domestique et ancien RWY. Présence d'engins.</li> </ul>	<p>PEK 21JA                  16 25FE                  PV 26FE                  KK 13JL                  311 03JL</p>
<b>PALMAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Til 15 AUG piste FERMEE 2100/0600.</li> </ul>	<p>2/214 30AV</p>

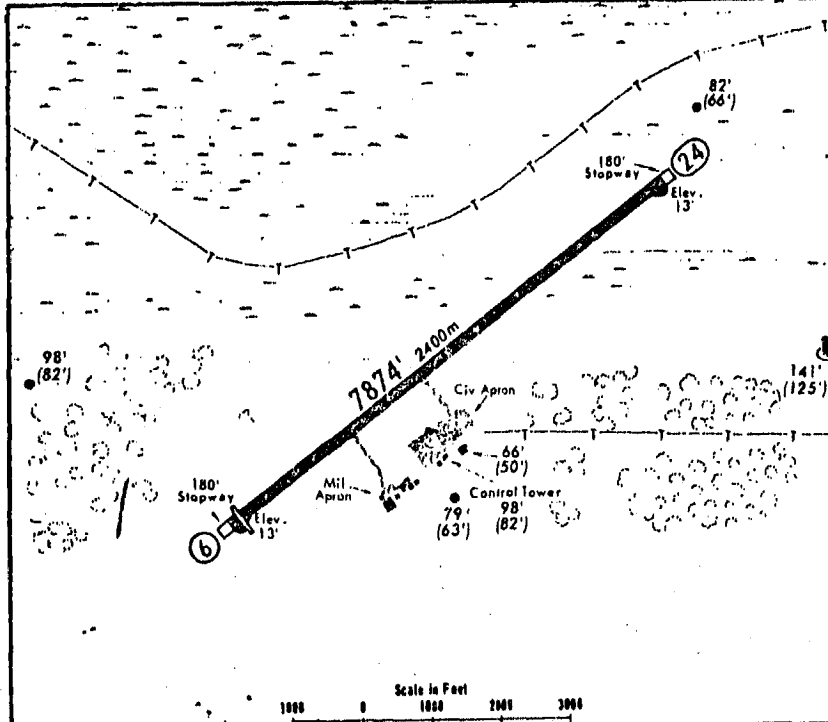


**COTONOU, DAHOMEY**  
**COTONOU APT.**  
 Elev 16' 06" 21' N 02° 23' E

(11-1) 2 FEB 73

*Jeppesen Approach Chart*

DDDD



**ADDITIONAL RUNWAY INFORMATION**

RWY	LIGHTING	RVR	USABLE LENGTHS		WIDTH
			Threshold	Glide Slope	
24	RL		7749' 2362 m	6824' 2080 m	148' 45 m

AIR CARRIER TAKE-OFF (FAA)				OTHER AIR CARRIER TAKE OFF		TOP FILING AS APCH 15 APCH 180m 3200m DIRTY APCH 240m 3200m
TAKE-OFF ALTITUDE WITHIN		TAKE OFF NOT FILED		AIR (CRAFT)		
15 Min Piston	1 Hr 2 Eng	2 Hr 3 & 4 Eng	ALL A.C.			
SCHEDULED		Alln & Non-Std				
2 Eng (air/whv)	RVR 750m VIS 800m	RVR 1500m VIS 1600m	RVR 1500m VIS 1600m	Landing Weather Minima	300m	
2 Eng (air/whv)	RVR 500m VIS 400m	RVR 500m VIS 400m	RVR 500m VIS 400m		400m	
3 & 4 Eng	RVR 500m VIS 400m	RVR 500m VIS 400m	RVR 500m VIS 400m			

Requires HIRL or CI or RCLM, otherwise 800m.  
 Group D Act. VIS 4000m.

CHANGES Alternate minima.

COTONOU Tower 118.70 5680 6638  
 (OP NOT CONTINUOUS)  
 Tower (Approach Control)  
 118.70  
 (OP NOT CONTINUOUS)

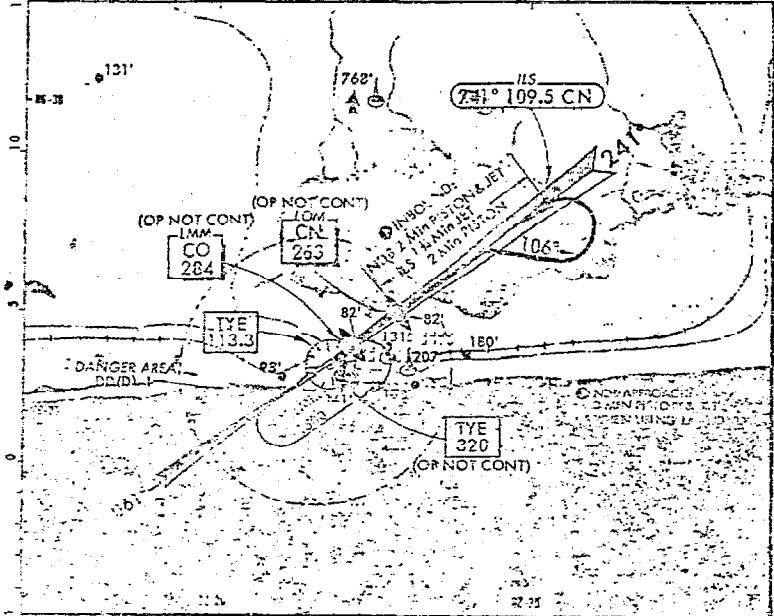
Apt. Elev. 16'  
 Var. 08°W  
 GS 332.6

LOCATOR NDB Rwy 24  
 LOC 109.5 CN  
 (OP NOT CONTINUOUS)  
 MSA from VOR  
 2500'

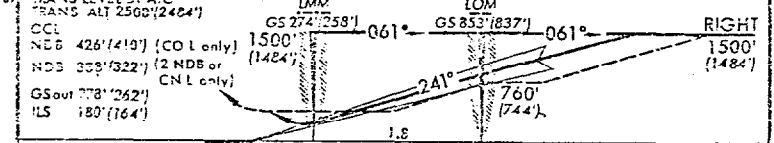
COTONOU Tower 118.70 5680 6638  
 (OP NOT CONTINUOUS)  
 Tower (Approach Control)  
 118.70  
 (OP NOT CONTINUOUS)

Apt. Elev. 16'  
 Var. 08°W  
 Class VOR

VOR Rwy 6  
 VOR 113.3 TYE  
 MSA  
 2500'

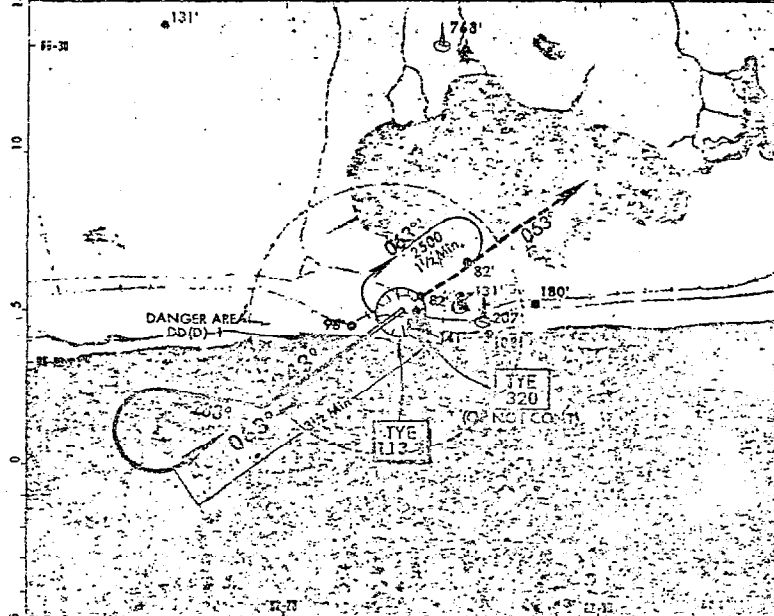


NOTE: When using LOM only, holding to be executed over LOM. ILS procedure NA without MSL. TRANS LEVEL BY ATC TRANS ALT 2500'(2404')

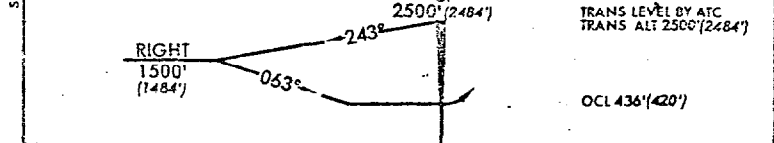


FULL UP: Climb on 241° as directed.

STRAIGHT-IN LANDING RWY 24				CIRCLE-TO-LAND			
FULL ILS		GS out		MCA		CEIL-VIS	
A	45m-1200m	55m-1500m	65m-1700m	85m-2050m	540(524')	160m-2000m	
B			65m-1700m	85m-2050m	600(584')	180m-3000m	
C			80m-2900m	85m-3700m	600(584')	180m-4000m	
D	60m-1600m	70m-2600m	80m-2900m	85m-3700m	680(664')	180m-4000m	



NOTE: When using LOM only, holding to be executed over LOM. ILS procedure NA without MSL. TRANS LEVEL BY ATC TRANS ALT 2500'(2404')



PULL UP: Climb on 063° as directed.

STRAIGHT-IN LANDING RWY 6		CIRCLE-TO-LAND	
MCA 440(424')		MCA 440(424')	
A	85m-1600m	540(524')	160m-2000m
B	25m-2100m	600(584')	180m-3000m
C		600(584')	180m-4000m
D	85m-3100m	680(664')	180m-4000m

Document No 8

- LISTE MATERIEL EN FONCTION D'UNE OPERATION AERO-TRANSPORTEE -

---

MOYEN DE TRANSPORT

- D.C. 7 - Charge 14 Tonnes
  - Autonomie carburant : 5 h.
- 

ARMEMENT

- 85 Fusils d'assaut, type FAL G 3 ou Kalachnikoff
- 425 Chargeurs, soit : 5 chargeurs par arme
- 85 Pistolets automatiques 9 m/m. ou 11,45 m/m.
- 8 Mitrailleuses AA 52 ou MG 42 , calibre NATO
- 1 Mitrailleuse P 50, Calibre 12,7 m/m.
- 8 Bazookas légers, type Russe
- 1 Mortier 81 m/m.
- 1 Mortier 60 m/m.

MUNITIONS

- 50 000 Cartouches 7,62 , calibre NATO, pour fusil d'assaut
- 50 000 Cartouches 7,62 , NATO sur bande, pour Mi
- 10 000 Cartouches 9 m/m. pour PA
- 3 000 Cartouches 12,7 m/m sur bande, pour Mi 50
- 200 Bombes de Mortiers 81 m/m.
- 200 Bombes de Mortiers 60 m/m.
- 100 Roquettes Bazooka
- 100 Grenades à fusils Energa
- 300 Grenades à main OF.Fl, Phosphore et Lacrymogène
- 100 Explosifs + détonateurs et mèches

EQUIPEMENT

- 85 Poignards, type Commando
- 85 Sacs à dos de combat, type TAP
- 85 Tenues complètes de combat
- " Ceinturons Rangers

RADIO

- 15 postes W.T.
-

Document No 9

GROUPEMENT ETRANGER  
D'INTERVENTION

\*\*\*\*

LE COLONEL

\*\*\*\*

Ordre préparatoire du 13 janvier 1977,

P R E A M B U L E

Le G.E.I. est susceptible de faire mouvement par voie aérienne vers une autre base - Décollage prévu, le samedi 15 janvier, 12 H 00.

L'unité doit donc être prête, rassemblée dans l'aire d'embarquement à 8 H 00. Sous la responsabilité des chefs d'éléments.

TENUE : Casquette, treillis, pull, maillot sport, petit équipement (gourde + musette) + pansement indiv. + affaires de toilette + nécessaire pour nettoyage arme.

- Armement individuel + dotation en munitions  
AUCUN CHARGEUR SUR L'ARME.

- Eventuellement : postes radio + jumelles + porte-carte + boussoles + lampe individuelles.

- Les grenades + armes AC seront attribuées sur la base de transit.

TOUS LES VOLONTAIRES AURONT SUR EUX DE QUOI ECRIRE (style + papier).

LE SAC A MAIN : contiendra treillis de rechange + affaires de sport + imperméable + chemises.

Le vendredi 14 janvier,

MATIN: Réunion par section des affaires civiles, renseignées ou marquées, avant mise en caisse selon les modalités à demander au LT TANGUY - Dans l'ordre I, 2, 3, 4, Appuis, Alpha.

Horaire : AD LT Tanguy. Les poids seront marqués sur les caisses.

APRES - MIDI : Perception définitive de l'armement individuel, des munitions + radios + piles. Il n'y aura pas de réintégration le soir.

Les armes collectives et les impedimenta de l'unité seront conditionnées selon les directives du LT TANGUY. Trois volontaires de service seront à prévoir par chaque section.

- ~~Effets~~ + chargeur + BTB : réintégration armurerie.

- Trousées collectives : réintégration CNE DUMONT.

DESTINATAIRES : Tous chefs de peloton + Appuis + Alpha.

**MISSION** : ELIMINER LE REGIME ACTUEL - METTRE EN PLACE L'EQUIPE NOUVELLE  
ISSUE DU F L E R D

INTENTION DU COMMANDANT FORCE OMEGA : Concentrer tous ses moyens sur la capitale COTONOU, afin de neutraliser les dirigeants du pouvoir. - S'emparer des leviers de commande traditionnels et favoriser la mise en place de l'équipe nouvelle.

POUR CE FAIRE, DECIDE :

Dans un premier temps - de mettre à terre par surprise, la totalité de OMEGA sur l'aéroport international de COTONOU et d'y contrôler les installations.

Dans un deuxième temps, le plus rapidement possible, de progresser vers l'Est pour attaquer et occuper les objectifs déterminés ( PR . SMR . CAMP MILITAIRE . RADIO . MAISON K ) en se couvrant face au N-D (axe routier ferré OUIDAH / CALAVI / COTONOU)

Dans un troisième temps, de contrôler toute la partie Ouest de la ville avec pour limite la lagune à l'Est, tout en maintenant la couverture vers l'Ouest.

Dans un quatrième temps, selon l'évolution, de prendre les mesures afin de rechercher le contrôle de l'ensemble du territoire national.

ARTICULATION . REPARTITION DES MISSIONS . COORDINATION . ET  
CONDUITE A TENIR -

BLEU

Commandant MERCIER  
CNE DUMONT  
LT BERTIN  
ADJ PARISOT  
SGT O'HARA  
V DONY

LT WALTHER

(8) LT KERNAREC

NOIR

CNE CAREL  
LT VALMER  
ADJ FRANCOIS (3)

LT DUCHESNOY	LT D'ARFEUIL	LT ROY	LT FOULQUE
LT CEMAER			
ADJ MESRINE	SGT CARDON	ADJ SAGONE	ADJ LINGEN
SGT SABARD	CAL ROXE	SGT PIERRE	SGT KOLI
V MARTIN	V BAILLY	V MARTEL	V BELLEC
ADJ CHAILLARD	ADJ GENDRON	SGT MARQUES	V REWARD
V DURERE	CAL MELIS	SGT PARRAIN	V JIM
CAL YOUNG	V MULLER	V LEBRETON	V CASTEL
SGT SAUVEUR	SGT PEPO	SGT COSTE	CAL RICHARD
V LEPRO	V VAN	CAL MOULIN	V LECLERC
V POITEVIN	V JOSE	V BARRET	V JODEL
(II)	(IO)	(IO)	(II)

.....

FAL 120 + 2boites de 100  
PA 25 cart. + 25 cart.  
MAG 3 bandes de 250 par pièce  
20 porte chargeurs  
80 chargeurs

FAL 120 cartouches + 2 boites de 100  
PA 25 cart. + 25 cart.  
20 porte chargeurs  
45 chargeurs

.....

M 72 : 20  
Mécas : 12  
DF 37 : 60  
DF 37 : 30  
incend. 25  
fumig. 25

M 72 : 20  
Mécas : 12  
DF 37 : 50  
DF 37 : 25  
ou autre mod.  
incend. : 20  
fumig. : 20

ARTICULATION	MISSION	CONDUITE A TENIR	
<p>1<sup>er</sup> TEMPS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "POSER" sur l'aéroport</li> <li>- son contrôle</li> </ul>	<p>Elément I pris dans BLEU CDT MERCIER</p> <p>LT CEMAER LT BERTIN LT WALTNER</p> <p>ADJ MESRINE SGT SABARD V MARTIN</p> <p>ADJ GENDRON CAL MELIS (Mag) V MÖLLER</p>	<p>S'emparer de l'Aéroport par SURPRISE Eviter le plus longtemps possible l'ouverture du feu</p> <p>H 1 Pas de réaction ENI, aucune présence. L'avion peut s'engager directement sur la bretelle</p> <p>H 2 Pas de réaction ENI, aucune présence, MAIS l'avion rate sa bretelle</p> <p>H 3 Si réaction ENI ou présence ENI</p>	<p>L'avion roule directement jusqu'au parking Débarquement de l'élément I à ce niveau</p> <p>Dès contrôle de la vitesse de l'avion, débarquement de l'élément I Mission : s'emparer de la tour de contrôle et annexes; Bloquer si pos- sible communications téléphoniques; Interdire tous mouvements de véhicules notamment vers la ville. Si interven- tion menaçante ENI - rendre compte au Colonel dans l'avion qui fera stop- per l'avion et débarquer sur la piste. Débarquement de l'élément Jaune affecté à la garde des installations pour neutraliser le parking militaire.</p> <p>Débarquement de I dès contrôle de la vitesse - Mission : contre attaquer en vue de permettre la mise à terre de la Compagnie et éviter la destruc- tion de l'avion. Dès la prise de contrôle de l'aéroport, BLEU et NOIR poursuivent leurs objectif</p>

2 <sup>e</sup> TEMPS	ARTICULATION	MISSION	CONDUITE A TENIR
PROGRESSION VERS LES OBJECTIFS	BLEU	S'emparer de la Présidence de la République. Itinéraire : prolongement avenue ROUPE coté Sud, utilisant la végétation Couvert au Nord par NOIR Appuyé par des tirs MO à la demande, fournis par JAUNE En synchronisation permanente avec NOIR	S'emparer des personnels. Les garder étroitement. Eviter les dégats matériels. NB : Dans la Cave se trouve un impor- tant stock d'armes et de munitions.
	NOIR	21) S'emparer de la SMR en vue de son exploi- tation Couvert sur le flanc Nord par des tirs MO à la demande fournis par JAUNE  22) S'emparer du camp GUEZO, au minimum le neutraliser id°	21) Rechercher le ralliement des person- nels, s'emparer de la personne de PAKA NGOUZOU et Gaston COOVIE Les garder étroitement Récupérer tous véhicules en vue motori- sation de la Cis. 22) In fine : en garde face au Nord et à l'Est - prêt à faire MVT sur ordre
	BLEU	S'emparer de la Radio en vue de son exploitation	
	BLEU	S'emparer de la personne M à son domicile.	Carder étroitement K et tous les person- nels présents.
	JAUNE ADJ TORNEY	21) Dès ouverture du feu à l'aéroport ou au cours de la progression, couvrir BLEU et NOIR à priori par tir de BI sur le camp de GUEZO en vue de le neutraliser. En mesure d'appuyer par des tirs de BI BLEU et NOIR sur leur demande et sur les objectifs qu'ils désigneront PR ou SMR. 22) INTERDIRE le recule routière et ferrée QUIDAH / COTIGNOU par des feux de BI à la demande de JAUNE couverture - ADJ GARNIER	
	ADJ GARNIER	23) BARRER le recule routière et ferrée QUIDAH / COTIGNOU	

Document No. 10

GROUPEMENT ETRANGER

Le 13 JANVIER 1977 à 18H 00

D'INTERVENTION

\*\*\*\*

BASE DE BENGUERIR

\*\*\*\*

ORDRE D'OPERATION

LE COLONEL

\*\*\*\*

**SITUATION GENERALE :** Le DAHOMEY forme une bande de terre orientée Nord - Sud, sensiblement plus large au Nord qu'au Sud.

Du golfe du Bénin aux rives du Niger, il s'étend sur plus de 700 kilomètres. La côte mesure 125 kms, mais à mesure que l'on progresse vers le Nord, le pays s'élargit pour atteindre 325 kms d'Est en Ouest.

Le DAHOMEY est divisé en cinq régions naturelles :

- 1) Une région côtière basse et sablonneuse de 5 à 20 kms.
- 2) Une région intermédiaire dite terre de basse, constituée un plateau d'argile ferrugineuse limité au Nord par des contreforts rocheux et coupé de dépressions marécageuses et de plateaux plus élevés.
- 3) Une région moyenne s'étendant des plateaux jusqu'aux contreforts montagneux de l'ATACORA. C'est une zone de forêt clairsemée.
- 4) Le massif de l'ATACORA, dont l'altitude varie entre 500 et 800 m, occupe le Nord Ouest. Très accidenté, est orienté NE - SO, c'est le château d'eau du DAHOMEY.
- 5) Les plaines du fleuve Niger constituent un ensemble très fertile au N-E.

\*\*\*\*\*

A ces diverses zones correspondent un climat et une végétation particulière.

La zone côtière est le domaine de prédilection des cocoteraies.

La terre de basse permet l'établissement de palmeraies, la culture du manioc, du manio, des arachides.

Le moyen Dahomey est couvert de cultures prospères.

La savane du Nord est favorable à l'élevage.

Le climat semi équatorial à quatre saisons du Sud porte jusqu'à 150 kms de la côte. Climat à deux saisons au Nord.

ARTICULATION DE L'UNITE

ETAT MAJOR	Colonel MAURIN	indicatif : <u>SOLEIL</u>	Mr WAKOU
	LT VERBIER		Mr FREDDY
	ADJ MONTAGNE		
	LT TANGUY		

GROUPE APPUI COUVERTURE

indic. JAUNE	<u>ADJ TORREY</u>
PP IIB	XMS XNK
	SGT RUCKER
+ 200 (2x100) cartouches	ADJ IRE
	SGT CARITER
	V LOPEZ
2 MO 81	V CARTER
2 MI 50	V MANUEL
1 LRAC espagn.	V DEPARCNE
+ munitions	V GARCIA
10 M 72	V STEFF
	V JYTAR
outillage parc	V SEVY
+ explosifs	V DUATTARA
	V YASINE

+ POURVOEURS PROTECTION

AD ADJ TORREY	<u>SGT MARIN</u>
	V JOSEPH
	V CARLOS
	V DOMINIQUE
	V WHITE
	V GILBERT
	V JEAN MARIE
	V PASCAL
	V ALPHONSE
	V ANTOINE
	V BERNARD
	V ZACCARIA

GROUPE COUVERTURE OUEST

<u>ADJ GARNIER</u>	
SGT DEBS	1 chargeur sup- plémentaire +
SGT CHABERT	2 x 100 cartouches
V SCORPION	
V MENDOZA	
V BRUNO	MAG ; 8 bandes de 2,50
V PEDRO	- 1 LRAC esp.
V RACHID	- 2 x 3 fusées
V BOND	- 10 Mecar 40 mm
	- 10 M 72
	- 10 DF 37
	- 10 OF 37

avec 1 seul porte chargeur et seulement  
2 chargeurs / 40 cartouches  
+ 100 cartouches

II : 72 chargeurs  
+ 35 : 70 ch.  

---

92 chargeurs

MISSION : ELIMINER LE REGIME ACTUEL - METTRE EN PLACE L'EQUIPE NOUVELLE  
ISSUE DU F L E R D

INTENTION DU CO' ANDANT FORCE OMEGA : Concentrer tous ses moyens sur la capitale COTONOU, afin de neutraliser les dirigeants du pouvoir. - S'emparer des leviers de commande traditionnels et favoriser la mise en place de l'équipe nouvelle.

POUR CE FAIRE, DECIDE' :

Dans un premier temps - de mettre à terre DES GUERRES, la totalité de OMEGA sur l'aéroport international de COTONOU et d'y contrôler les installations.

Dans un deuxième temps, le plus rapidement possible, de progresser vers l'Est pour attaquer et occuper les objectifs déterminés ( PR . SMR . CAMP MILITAIRE . RADIO . MAISON K ) en se couvrant face au N-O (axe routier ferré QUIBAH / CALAVI / COTONOU)

Dans un troisième temps, de contrôler toute la partie Ouest de la ville avec pour limite la lagune à l'Est, tout en maintenant la couverture vers l'Ouest.

Dans un quatrième temps, selon l'évolution, de prendre les mesures afin de rechercher le contrôle de l'ensemble du territoire national.

ARTICULATION . REPARTITION DES MISSIONS . COORDINATION . ET  
CONDUITE A TENIR -

BLEU

Commandant MERCIER

CNE DUMONT

LT BERTIN

ADJ PARISOT

SGT O'HARA

V DONY

LT WALTHER

(8) LT KERMAREC

NOIR

CNE CAREL

LT VALMER

ADJ FRANCOIS (3)

LT DUCHESNOY	LT D'ARFEUIL
LT CERAER	SGT CARDON
ADJ MESRINE	CAL ROXE
SGT SABARD	V BAILLY
V MARTIN	ADJ GENDRON
ADJ CHAILLARD	CAL NELIS
V DURERE	V MULLER
CAL YOUNG	SGT PEPO
SGT SAUVEUR	V VAN
V LEPRO	V JOSE
V POITEVIN	(10)
(11)	

LT ROY	LT FOULQUE
ADJ SAGONE	ADJ LINGEN
SGT PIERRE	<del>SGT</del> KOLI
V MARTEL	V BELLEC
SGT JARQUES	V REMARD
SGT PARRAIN	V JIM
V LEBRETON	V CASTEL
SGT COSTE	CAL RICHARD
CAL MOULIN	V <del>XXX</del> LECLERC
V BARRET	V <del>XXXXXX</del> JODEL
(10)	(11)

FAL 120 + 2 boites de 100  
 PA 25 cart. + 25 cart.  
 MAG 3 bandes de 250 par pièce  
20 Porte chargeurs  
 50 chargeurs

120 cartouches + 2 boites de 100  
 PA 25 cart. + 25 cart.  
 20 porte chargeurs  
 45 chargeurs

M 72 : 20  
 Mécar : 12  
 OF 37 : 60  
 OF 37 : 30  
 incend. : 25  
 fumig. : 25

M 72 : 20  
 Mécar : 12  
 OF 37 : 50  
 OF 37 : 25  
 ou autre ~~DD~~<sup>d</sup>.  
 incend. : 20  
 fumig. : 20

DESIGNATION	ARTICULATION	MISSION	CONDUITE A TENIR
DESIGNATION DES OBJECTIFS	LEU	S'emparer de la Présidence de la République. Itinéraire : prolongement avenue A UCI coté SUD, utilisant la végétation couvert au Nord par NEIR Appuyé par des tirs à la demande, fournis par JAUNE En synchronisation permanente avec NDIR	S'emparer des personnels. Les garder étroitement. Eviter les dégâts matériels. NB : Dans la cave se trouve un important stock d'armes et de munitions.
	NEIR	21) S'emparer de la MR en vue de son exploitation Couvert sur le flanc nord par des tirs à la demande fournis par JAUNE  22) S'emparer du camp OUEZO, au mini- mum le neutraliser id"	21) Rechercher le ralliement des personnels s'emparer de la personne de TATA NGUZOU et Gaston COUVIE Les garder étroitement Récupérer tous véhicules en vue motorisation de la Cie.  22) In fine : en garde face au Nord et à l'Est - prêt à faire "V3" sur ordre
	GLEU	S'emparer de la Radio en vue de son exploitation	
	GLEU	S'emparer de la personne de K à son domicile.	Garder étroitement K et tous les personnels présents.
JAUNE AND TOUREY		21) O's ouverture du feu à l'aéroport ou au cours de la progression, couvrir GLEU et NEIR à priori par tir de RI en sur le camp OUEZO en vue de le neutra- liser. En mesure d'appuyer par des tirs de BI BLIN et NEIR sur leur demande et sur les objectifs qu'ils désigneront. RR ou NRK  22) INTERDIRE la rocade routière et l'arrée OUIDAN / OUEZO par des feux de BI à la demande de JAUNE C'VERTUR - AND S'ERIE	
AND GABRIEL		23) RAPPER la rocade routière et ferrée OUIDAN / LETONGU	

Document No. 11

IVA/ GENERALITES

L'étude de la situation au <sup>(1)</sup> BENIN depuis la prise du Pouvoir par Koukou a amené quelques uns de ces nationaux à la certitude qu'il fallait mettre fin, le plus tôt possible, à cette expérience. Le Régime actuel, conscient de ses propres excès et des "irréparables" commis, n'a d'autre alternative que la "fuite en avant", encouragé en cela par les pays Progressistes les plus engagés du Continent, voire d'ailleurs. Le résultat en est l'adhésion de plus en plus accélérée à ce "Club" des pays Africains se réclamant du MARKISME et de l'ANTI-impérialisme fortement soutenu par l'U.R.S.S. et CUBA.

Et rien n'était fait pour faire échec à cette tendance, le <sup>(2)</sup> BENIN comme la GUINEE Equatoriale, SAO TOME Y Principe, constituera sans pour une école solidaire à l'Azou ALGER-CONAKRY-BRAZZAVILLE-IBANDA, pour ne parler que de l'essentiel dans cette grande moitié OUEST du Continent Africain.

Une action au <sup>(3)</sup> BENIN visant à mettre un terme à la glissement du Régime actuel vers l'EST empêcherait la ruine de ce Pays et aurait un effet psychologique, peut être décisif sur certains Chefs d'Etat Africains enclins à "composer très loin" avec les marxistes, quelles que soient leurs raisons : prudence ou conviction idéologique. Une action victorieuse donnerait aux marxistes eux-mêmes la notion de limite à leur soif d'expansion.

Pour toutes ces raisons, le principe de l'action étant retenu, la démarche suivante consiste à définir ce qu'elle sera et les moyens ( dans le sens le plus général du terme ) qu'elle réclame.

B/ Définition de cette "ACTION"

Après étude des facteurs traditionnels qui font la décision, il apparaît qu'une action initiée de l'intérieur du Pays serait extrêmement dangereuse! Risques de fuite, peu d'enthousiasme de la part des opposants de l'intérieur à se "mouiller" les premiers. On les comprend si l'on considère le climat d'espionnage et de suspicion qui règne dans le pays.

Quant à la nature même de l'Action, elle se définit comme étant nécessairement violente. Ceci apparaît suffisamment évident pour ne pas avoir à être développé.

Il découle de tout cela que seule l'intervention depuis l'extérieur d'une force armée pourrait être à l'origine d'un changement politique radical. Tous les renseignements obtenus indiquent que la résistance passive de la Majorité du Peuple <sup>(4)</sup> DAHOMÉEN à l'égard du régime actuel fera place à une adhésion active et dynamique à tout facteur susceptible d'apporter le changement.

.../

/...

Il nous faut maintenant définir ce que sera cette force d'intervention -son rôle- dans l'espace et dans le temps.

C/ Avant de définir ce qu'elle sera, essayons de dégager la mission que nous lui proposons.

Mettre pied au <sup>(1)</sup> ~~trio~~ <sup>DANONCY</sup> dans les meilleures conditions possibles en vue de :

a) neutraliser le plus rapidement possible des détenteurs du Pouvoir et de contrôler simultanément les installations et leviers de commande nécessaires à l'exercice du Pouvoir ;

b) - procéder à la mise en place "à chaud" de la nouvelle équipe issue du Front de Libération et de REHABILITATION DU <sup>(2)</sup> ~~FRONT~~ <sup>FRONT</sup>

- y faire accepter son autorité sur l'ensemble du territoire National

- mettre en place les structures nécessaires à la pérennité du nouveau régime ( nous entendons "structures militaires" ) .

-- INTENTION du Commandant de la Force d'intervention, pour remplir la mission : trois phases différentes sont à considérer :

- I - La phase pré-opérationnelle
- II - L'opération proprement dite
- III - La phase post-opérationnelle .

I - Phase pré-opérationnelle

a) Composition de la Force baptisée FORCE OMEGA (12)

60 Européens, dont la caractéristique essentielle est :

- { leur expérience dans le domaine des armes
- { leur haut niveau de technicité dans divers domaines
- { notamment celui du COMBAT

30 Africains , - à instruire pour la plupart d'entre eux  
- à intégrer pour Africaniser au maximum l'opération.

La quasi totalité des effectifs européens est déjà trouvée .  
Idem pour les Africains.

b) Mise en place de cette force - discrètement -

Sur la BASE DE REGROUPEMENT et d'ENTRAINEMENT.

Située au

Durée : 8 à 15 jours maximum après obtention du "feu vert". La procédure qui sera utilisée n'autorisera aucune fuite .

c) Regroupement terminé sur la BASE au <sup>(6)</sup> ~~M.P.C.~~ <sup>M.P.C.</sup> jusqu'à fin de la période d'instruction.

Durée : 3 à 4 semaines.

.../

/...

But : 1) Equiper les personnels dans leur " formule finale " dès le début

2\*) Etude des matériels attribués pour meilleure utilisation possible

3\*) Entraînement physique ( à adapter à la mission ) sera caractérisé par :

- course demi-fond
- franchissement d'obstacle ( parcours du combattant )
- lancer de grenade ( technique et musculation )
- combat corps à corps ( pour effet psychologique )
- éventuellement, entraînement à la navigation et débarquement Zodiac.

Cet entraînement devra être progressif et amener chacun à ses meilleures performances dans les délais fixés pour l'OPERATION.

4\*) Entraînement au tir toutes armes : PA - PM - Fusil assaut - Fusil mitrailleur - Mitrailleuse - Grenades à fusil - Lance Roquettes Anti-char - Mortier . De jour comme de nuit, sur cibles fixes et si possible mobiles.

5\*) Entraînement au combat :

- réduction de résistance isolée
- assaut
- combat anti-char
- maintien de l'ordre , patrouille , contrôle
- recherche de l'ENI en campagne
- embuscade - coup de main .

Ces exercices doivent se faire à tous les échelons ; au besoin et si possible, les manœuvres de synthèse devront comporter des tirs réels - l'articulation correspondant à l'opération devra être réalisée et rodée .

6\*) Mise à jour et "actualisation" éventuelle de l'ordre d'opération final - préparation des différents documents nécessaires au Briefing final ( cartes, plans, croquis, etc. )

7\*) La fin de cette phase d'instruction sera marquée par la perception de tous les matériels et dotations de feux nécessaires - les équipements détériorés réparés ou remplacés.

La force  $\Omega$  alligée devra constituer une machine bien rodée - disciplinée - musclée - fiable et sûre d'elle-même.

d) Ancheminement de la force OMEGA sur sa base de départ  
(\*) RCN au (1) W ).

Durée de séjour sur cette base : maximum 24 h. co  
Briefing - repos .

.../

/...

e) Acheminement de la Force OMEGA vers l'objectif :

à priori : AVION  
au besoin : BATEAU  
ou AVION + BATEAU

} à définir selon évolution  
de la situation chez l'ENNEMI.

II - Phase opérationnelle :

Dans les grandes lignes, susceptible de modifications, selon situation ENNEMIE ( ACTUALISATION ).

a) Premier temps :

de 30 à 60 minutes après

mise à terre de la force - *Q*

- " éclatement " en 3 groupes actifs plus un groupe de réserve restant à proximité du lieu de débarquement et ayant la garde du " vecteur " .

Les 3 groupes actifs traiteront simultanément :

- la Présidence                    Attaquer et occuper
- le Camp Militaire            Attaquer, occuper , contrôler
- la Résidence de K            Attaquer, neutraliser, K .

b) Deuxième temps :

de 60 à 90 minutes

- recherche dans la partie ouest de la ville ( limite EST - Lagune ) en vue de neutraliser Responsables politiques disponibles  
d'occuper P. T. T. , locaux Police , Station Radio .

c) Troisième temps :

de 120 à 180 minutes

- contrôle de l'ensemble de la ville , partie ouest ( contrôle pont sur lagune )
- exploitation Radio Nationale ( action psychologique )  
éventuellement, décréter couvre-feu
- utilisation d'éventuels éléments ralliés , les encadrer pour opération maintien de l'ordre .

Début mouvement vers *(1) W* et *(2) C*

Au minimum, interdire l'approche de *(1) C* et des installations Aéro-portuaires.

A ce stade, l'équipe désignée par le F. L. E. R. D. devra être présentée. ( II + 5 à 6 heures ) . Le groupe en réserve sera responsable de sa sécurité.

d) Le Quatrième temps

est celui de la recherche du contrôle des villes de  
de  
de

par tous les moyens.

*de OUI*  
*de PN*  
*de C*

/...

Ce but pourra être d'autant plus facilement atteint que le nouveau Pouvoir aura pu se faire connaître avantageusement. L'exploitation de la Radio Nationale et le contrôle des P. T. T. seront de première importance.

c) La cinquième phase  
(plusieurs jours)

sera celui du contrôle effectif de l'ensemble du territoire, avec mise en place des nouvelles autorités déléguées par le Pouvoir.

III - Phase post opérationnelle :

Elle débutera par définition dès le contrôle acquis de la totalité de la superficie du territoire, soit, probablement, de 4 à 5 jours après le déclenchement des opérations.

Nous distinguerons deux étapes :

A) Première étape :

Elle s'étalera sur une durée de 10 à 12 semaines.

Elle nécessitera le concours de la totalité des effectifs européens de la Force  $\curvearrowright$ .

Cette étape verra :

- le redéploiement de toutes les forces armées sur le territoire National après :

- la définition nouvelle de leur Mission ( dans une optique constitutionnelle ), leur restructuration inévitable ( opérations, nominations nouvelles, nouvel ordre de Bataille, redistribution des matériels importants, organisation logistique, communications etc., etc... Ceci est valable pour toutes les forces armées du Pays Air, Terre, Mer, Gendarmerie, Police, ...

- le début de constitution d'une Force exclusivement chargée de la sécurité Présidentielle.

Le maximum des Européens de la Force  $\curvearrowright$  sera affecté à cette tâche essentielle. Le but étant de créer une force la plus rapidement possible crédible. Ceci suppose un recrutement très sélectif et rapide, un programme d'instruction bien adapté à la mission. La création des statuts adéquats.

B) Deuxième étape :

A l'issue de la première, pourra être celle d'un éventuel allègement des effectifs Européens.

Une trentaine d'unités ( la moitié ) devront continuer à encadrer cette Garde Présidentielle à la " nuancer " quantitativement et qualitativement, tout en réduisant progressivement jusqu'à zéro et à la même cadence leur contrôle et influence sur les forces armées.

Le but est de redonner leur autonomie aux différentes Forces Armées. Ceci ne peut être risqué que si la Garde Présidentielle a les moyens d'une réponse ... supérieure.

.../

EN CONCLUSION :

A partir du moment où l'opération est jugée souhaitable que la volonté politique existe et que les moyens nécessaires sont réunis, on peut considérer que les chances de succès sont absolues.

-----o-----

Document No. 12



## LE BENIN

-----

### - Evolution politique 1960-1974. -

Après cinq coups d'Etat militaires et sept présidents de la République. depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Dahomey (1) présente l'image d'un pays particulièrement instable et divisé.

Cette instabilité est due d'abord au caractère versatile du peuple dahoméen, par ailleurs intelligent et cultivé, à la pauvreté du pays et à l'absence de sentiment national engendrée par le partage du territoire en trois blocs correspondant aux trois anciens royaumes :

- Parakou au Nord ;
- Abomey au centre et à l'Ouest ;
- Porto-Novo au Sud-Est.

Ces trois entités ethnico-géographiques sont incarnées respectivement par les trois "grands" de la politique dahoméenne, Hubert MAGA, Justin AHOMADEGBE et Sourou Migan APITHY.

Toutes les formules possibles d'alliance ou d'opposition entre ces trois groupes ont été expérimentées.

A ce conflit permanent entre les principaux groupes ethniques et les dirigeants qui les représentent s'est surimposée l'action de l'Armée qui a périodiquement renvoyé les gouvernements civils et instauré un régime militaire.

Plusieurs coups d'Etat se sont succédés de 1963 à 1972 :

- sous la pression des syndicalistes le Colonel SOGLO prend le pouvoir le 28 octobre 1963 ; il réédite un coup de force le 22 décembre 1965 ;
- le 17 décembre 1967 le Lieutenant-Colonel ALLEY arrive au pouvoir après un coup d'Etat mené par le Chef de Bataillon KOUANDETE ;
- nouveau coup de force du Colonel KOUANDETE le 10 décembre 1969 ; son autre tentative en février 1972 est un échec et aboutit à sa condamnation à mort ;
- le 26 octobre 1972 coup d'Etat du Chef de Bataillon KEREKOU.

./...

-----  
-(1)- Devenu "République Populaire du Bénin" le 30 novembre 1975. -

Une seule exception à cette règle d'alternance qu'imposent les militaires, le régime démocratique du Président ZINSOU (1) confirmé par referendum et qui ne dure que 18 mois. La raison essentielle de cet échec étant justement le manque d'assise tribale du Docteur ZINSOU qui n'appartient pas aux trois groupes ethniques majoritaires du pays.

Les régimes antérieurs à celui du Lieutenant-Colonel KEREKOU ont comme dénominateur commun leur attachement à l'Occident ; ils prennent une option libérale en matière économique et demeurent francophiles.

La pauvreté naturelle du pays explique en partie ces bouleversements politiques ; moins cependant que les constantes de la mentalité des Dahoméens. Subtiles et cultivées les élites surabondantes de ce "Quartier Latin de l'Afrique" (2) sont peu portées aux réalisations pratiques, moins passionnantes que les discussions byzantines.

+

+ +

## II. - L'arrivée au pouvoir de KEREKOU et l'année 1975. -

Faisant suite à douze années de bouleversements politiques, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire du Lieutenant-Colonel KEREKOU a réussi à s'imposer (3).

Face à une tendance modérée qui apparut un temps l'emporter, le courant progressiste s'est finalement imposé au sein du régime en novembre 1974.

Depuis lors ce choix s'est inscrit dans les faits avec la mise en place de tout un appareil allant du Bureau Politique National aux Comités Révolutionnaires locaux de village ou d'entreprise.

./....

- 
- (1)- Le Docteur ZINSOU, ancien chef de l'Etat Dahoméen (1968-1969) est un proche du Général EYADEMA, Condamné à mort par le régime actuel du Bénin, il est réfugié en France depuis 1974.
  - (2)- A l'éclatement de l'AOE, le retour de nombreux fonctionnaires de la Fédération a contribué à l'appauvrissement et à l'instabilité du pays. 60 % du budget est alors consacré au paiement des traitements des fonctionnaires.
  - (3)- Echec du complot du Colonel ALLEY, le 28 février 1973. -

Il ne semble pas cependant que la radicalisation soit parvenue à maîtriser les démons traditionnels de la désunion intérieure.

L'affaire ASSOGBA en janvier 1975 (1), l'assassinat du Capitaine AIKPE (2) en juin de la même année, la découverte d'un "complot zinsouiste" en octobre 1975, sont révélateurs d'une opposition et de rivalités irréductibles.

Les accusations portées contre le Docteur ZINSOU ont servi de prétexte à une épuration qui a été menée sur une grande échelle par le deuxième personnage du régime, le Capitaine AZONHIHO. Le Conseil de la Révolution, érigé en tribunal, a prononcé 11 condamnations contre des "participants au complot zinsouiste" qui, pour la plupart, résidaient à l'étranger, notamment au Togo (3).

Tous ces incidents ont cependant fourni l'occasion au Lieutenant-Colonel KERÉKOU et à l'appareil politique et administratif mis en place de faire la preuve de leur efficacité. L'armée elle-même qui, plus que jamais s'impose comme l'arbitre de tous les conflits, est restée unie derrière le Chef de l'Etat.

+  
+            +

./....

- 
- (1)- Le Capitaine ASSOGBA, Ministre de la Fonction Publique, a tenté un coup d'Etat en janvier 1975 et a été emprisonné.
  - (2)- Le Capitaine AIKPE exécuté sur ordre du Chef de l'Etat qui le soupçonnait d'adultère avec son épouse, était un des éléments "durs" de l'armée et le principal rival du Lieutenant-Colonel KERÉKOU avec le Capitaine AZONKHIO.
  - (3)- Lomé fut accusé d'avoir fomenté le "complot zinsouiste". Il s'ensuivit une tension assez vive qui allait aboutir à la fermeture de la frontière entre les deux pays. -

### III. - La situation actuelle. -

#### 1. - Politique intérieure. -

Depuis le deuxième semestre de 1975 la position du régime s'est quelque peu renforcée. Si l'opposition s'active à l'étranger son influence à l'intérieur du pays a presque totalement disparu. Cependant, il ne faut pas en déduire que le régime n'est pas contesté. Les demandes d'asile présentées par des diplomates en poste à l'étranger, le départ de citoyens "réactionnaires", comme les mesures prises à l'intérieur par la police d'Etat - mesures caractérisées par une nervosité évidente - témoignent qu'une partie de la population n'adhère pas au nouvel ordre politique.

Les syndicats, adversaires principaux des nombreux gouvernements précédents, ne sont plus que des instruments au service de l'idéologie officielle ; ils ne jouent aucun rôle social.

Le corps des fonctionnaires a été "laminé" par l'émigration, les licenciements, les mises à la retraite ou les arrestations.

Les agents de l'Etat restés en place évitent de se faire remarquer. Les plus jeunes, qui doivent leurs fonctions aux nouveaux dirigeants, ne peuvent acquérir autorité et influence alors qu'ils sont l'objet de mutations fréquentes.

La bourgeoisie s'est en grande partie exilée. Ceux qui sont restés, intimidés par les Conseils Révolutionnaires d'entreprise ou par les menaces d'expropriation, s'efforcent néanmoins de s'adapter au régime pour conserver leurs positions dans le commerce et l'industrie.

L'exercice des cultes (1) n'est autorisé que dans la mesure où cela ne porte pas préjudice aux activités révolutionnaires.

Dans un climat général de malaise et de crainte, seule une partie de la jeunesse, des travailleurs de la capitale et des militaires semble approuver l'évolution du régime.

La masse de la population paraît s'accommoder d'une "mobilisation" qui fait alterner les mots d'ordre de lutte pour la production et les défilés de masse colorés.

./....

---

-(1)- A part les minorités, de religion musulmane à l'Est et au Nord et chrétienne au Sud, la majorité de la population pratique des cultes animistes. Les "Témoins de Jéhovah" ont été interdits le 27 avril 1976. -

A côté du Président KERÉKOU qui est désigné maintenant comme le "Grand Camarade", indice d'un début de culte de la personnalité, c'est surtout le Ministre de l'Intérieur, de l'Information et de l'Orientation Nationale, le Capitaine AZONHIHO qui se révèle comme le nouvel homme fort du régime. Après l'élimination du Capitaine AIKPE à laquelle il a pris une part active, AZONHIHO est un nouveau rival possible du Chef de l'Etat.

Cette rivalité n'a pas manqué de se manifester lors du premier congrès du Parti de la Révolution Populaire du Bénin qui s'est tenu du 15 au 17 mai 1976 à Cotonou. En effet, si le Lieutenant-Colonel KERÉKOU a été élu Président du Comité Central et Président du Bureau Politique, on n'a pas créé de poste de secrétaire général. Tous deux candidats à ce poste, le Chef de l'Etat et le Ministre de l'Intérieur n'avaient pu se mettre d'accord.

L'élection au Bureau Politique de deux personnalités civiles, marxistes, MM. CAPO-CHICHI et OUGOUMA, confirme la place de plus en plus importante occupée dans le cercle des dirigeants par ces deux chefs de provinces.

+

+

+

## 2. - Situation économique. -

Le Bénin fait partie des vingt-cinq Etats les plus pauvres du monde. Son produit intérieur brut et son taux de croissance sont faibles. Son économie repose essentiellement sur l'agriculture et plus particulièrement sur la monoculture du palmier à huile. Quant à l'industrialisation, elle commence à peine, en raison du manque de matières premières.

La récession mondiale n'a pas épargné le Bénin. En outre, la radicalisation du régime et les récentes nationalisations découragent les investisseurs étrangers.

Alors que l'aide et les possibilités de marché offertes par les pays socialistes demeurent limitées, le Bénin, confiné dans une économie de subsistance et d'autoconsommation, a pris, semble-t-il, conscience de la nécessité d'ouvrir ses relations commerciales et sa politique étrangère.

### **3. - Relations extérieures. -**

L'adhésion en 1975 à l'association CEE-ACP (1) et à la C. E. D. E. A. O. (2), le maintien de bonnes relations avec les pays occidentaux, tout particulièrement avec la République Fédérale d'Allemagne et, dans une certaine mesure, avec la France, procèdent de ce désir d'ouverture.

Les relations avec les Etats-Unis, après une période de tension, se sont améliorées.

Certes, les relations avec les pays communistes sont bonnes. Le souci de faire la part égale à la République populaire de Chine, à l'U. R. S. S. et à la Corée du Nord, est manifeste (3).

Grâce à une propagande intense sur les thèmes anti-occidentaux, ces pays ont pu, moyennant des prestations limitées, remporter des succès politiques notables. Le Bénin, en effet, leur sert de porte-parole en Afrique et au sein des organisations internationales (4).

La République Démocratique Allemande n'a jusqu'à présent guère d'influence. Cela est dû, semble-t-il, à la position particulière occupée par la R. F. A. et à l'aide au développement que celle-ci apporte au pays.

./....

- 
- (1)- CEE-ACP : Association de la Communauté Economique Européenne et des pays africains, des Caraïbes et du Pacifique par la Convention de Lomé.
  - (2)- C. E. D. E. A. O. : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest constituée le 28 mai 1975 à Lagos. Membres : Nigéria, Ghana, Libéria, Sierra-Leone, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Sénégal, Niger, Mauritanie, Mali.
  - (3)- Le Lieutenant-Colonel KEREKOU a effectué un voyage en Europe de l'Est, en République populaire de Chine et en Corée du Nord, fin juillet 1976.
  - (4)- Depuis le 1er janvier 1976 le Bénin fait partie du "Conseil de Sécurité des Nations Unies". -

Les thèses des pays arabes progressistes trouvent, auprès des dirigeants béninois, compréhension et appuis. Il en est ainsi pour le conflit du Proche-Orient, comme pour celui du Sahara Occidental. Le Bénin n'a pas manqué de reconnaître la République Arabe Sahara ouï Démocratique (R. A. S. D. ).

Alors qu'il maintient sa présence au sein du Conseil de l'Entente (1), le nouveau régime a dénoncé, en mai 1976, la convention portant création de l'UMOA (2).

Le Bénin se trouve par ailleurs conduit à se rapprocher des pays progressistes comme la Guinée, le Congo, l'Angola ou le Mozambique.

Les relations avec le Togo demeurent assez tendues, malgré la réconciliation des deux Chefs d'Etat à Conakry le 19 mars 1976 et leur rencontre en juin dernier à Lomé.

Le régime du Président KERÉKOU inspire à la plupart de ses voisins une méfiance certaine et son isolement dans l'Ouest africain s'accroît.

+

+

+

---

-(1)- Créée en 1959, cette organisation regroupe la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Haute Volta, le Niger et, depuis 1966, le Togo.

-(2)- Union Monétaire Ouest Africaine regroupant la Côte d'Ivoire, la Haute Volta, le Niger, le Sénégal et le Togo. -

- : - A N N E X E - : -

-----

LES FORCES ARMEES

1. - Valeur. -

Leur valeur est très faible, les exercices et manoeuvres sont inexistant le matériel, en général très ancien, est fort mal entretenu ; la discipline demeure très relative y compris dans la Gendarmerie.

Réduite à la présence de quelques cadres, la coopération française tend à disparaître.

2. - Attitude politique. -

Une grande partie des cadres supérieurs est opposée à l'orientation donnée au pays par le nouveau régime mais ne peut manifester son mécontentement en raison des rigueurs de la répression.

L'opposition au Lieutenant-Colonel KEREKOU (homme du Nord comme la majorité des cadres) serait surtout le fait des "Sudistes". Certains d'entre eux ont même été désarmés en novembre 1975 à la suite d'un incident et leurs armes détruites ; les dépôts d'armes et de munitions se trouvent maintenant dans le Nord (NATITINGOU - PARAKOU). -

3. - Composition. -

1. - Armée de Terre (1.300 h. environ). -

- PC - EM et Services (400 h. ) à COTONOU

- 1er Bataillon (300 h. ) - PC et 1ère Cie à COTONOU  
- 2ème Cie à OUIDAH.

- 2ème Bataillon (200 h. ) - Basé dans le Nord (PARAKOU, NATITINGOU, KANDI).

./....

- Sous-groupement d'appui (220 h.) comprenant :

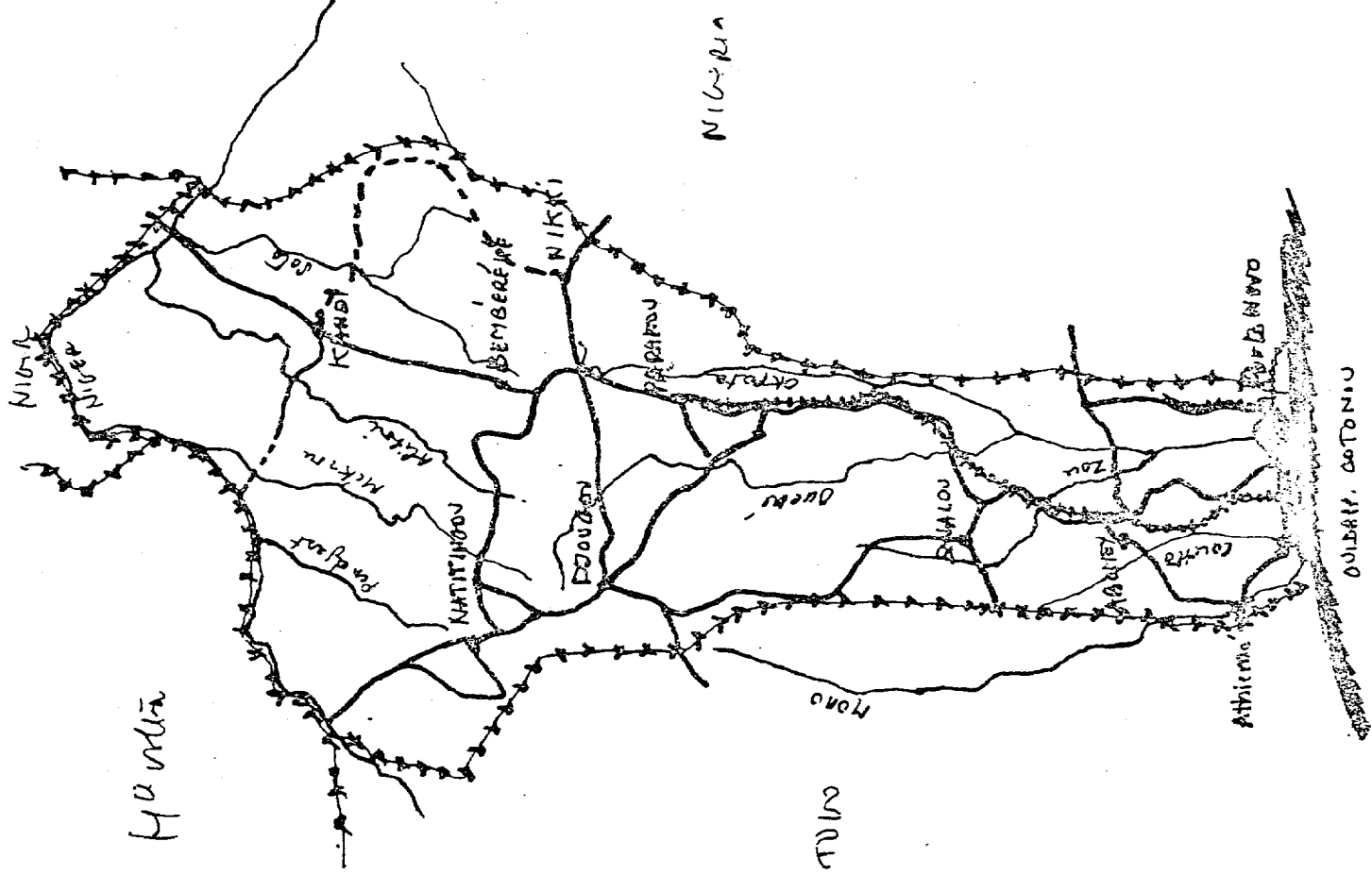
( PC + escadron mixte (14 AM FERRET - 10 AMM 8 et 5 half-track)  
( à OUIDAH.  
)  
( Une compagnie parachutiste (100 h.) à DAN (25 kms d'ABOMEY).

- 2 compagnies du Génie (200 h.) à PARAKOU et COTONOU.

II. - Gendarmerie -(1.000 h. environ). -

III. - Armée de l'Air .-

- Symbolique - 4 appareils -(2 C. 47 - 1 CESSNA 337 - 1 Aerocommander). -



SUJET : LE DAHOMEY

A/ Territoire allongé Nord-Sud. Surface : 112.600 Km<sup>2</sup>. Bordé à l'Ouest par le TOGO, au Nord-Ouest par la HAUTE-VOLTA, au Nord-Est par le NIGER et, à l'Est, par le NIGERIA. Avec une ouverture sur le Golfe de GUINEE d'environ 150 Km. la côte y est orientée Est-Ouest. Le pays est peu montagneux : savane et forêt y dominant. Les fleuves sont orientés Nord-Sud.

Les principales villes du DAHOMEY :

- a) COTONOU, qui est la Capitale économique et politique, avec près de 200.000 habitants, dispose d'installations portuaires d'une capacité de 1.000.000 t. Le trafic annuel est estimé à 750.000 tonnes. COTONOU est doté d'un Aéroport de classe internationale.
- b) PORTO NOVO , Capitale administrative, 100.000 habitants
- c) ABOMEY , Ancienne Capitale Royale, ville universitaire
- d) PARAKOU.

Le réseau routier : 7.000 Km. de routes et de pistes ; le 1/10ème environ est bitumé. Un réseau de chemin de fer relie les 4 villes principales ( cf. cartes ci-jointes ) .

B/ Population évaluée à 3.000.000 d'habitants.

Les 4 ethnies principales sont :

- les FONS, qui peuplent le Sud du Pays ( environ 800.000 )
- les YORUBAS , au Centre et au Sud-Est
- les BOREBAS , au Nord
- les SOMBAS, au Nord-Ouest.

La minorité blanche, environ 3.000 âmes, est en majorité d'origine française.

Religions : 60 à 70 % de la population est animiste  
20 % des Dahoméens sont musulmans  
les 15 % restants sont catholiques.

Scolarité : Le taux en est élevé pour l'Afrique : 35 % .

l'enseignement secondaire compte 30.000 élèves

l'enseignement supérieur compte près de 3.000 universitaires

moitié à ABOMEY , moitié à l'Etranger.

Le DAHOMEY est réputé être l'un des Etats Africains les plus évolués, les plus intellectualisés. On s'y repère parfois comme le Quartier Latin de l'Afrique.

.../

C/ Les richesses du DAHOMEY :

- 1) L'Agriculture : cacao, arachides, huiles de palme, coton
- 2) L'Elevage : Bovins, ovins et caprins (3.500.000 têtes)
- 3) La Pêche : 25.000 tonnes
- 4) L'Industrie : pratiquement inexistante
- L'Artisanat : modeste
- 5) Ressources minières : traces de chromite, de fer et d'or... non exploitées faute de rentabilité.

D/ L'Economie :

Le DAHOMEY est chroniquement déficitaire dans ses échanges avec l'Extérieur. Ses principaux partenaires sont : la FRANCE, la République Fédérale Allemande, les Pays-Bas, les U.S.A. et le JAPON. Le DAHOMEY bénéficie de l'aide financière de la FRANCE et ses partenaires Européens, ainsi que les U.S.A. et le CANADA. La FRANCE maintient environ 200 Techniciens au titre de la Coopération.

E/ Histoire récente :

- . 1er Août 1960 Proclamation de l'Indépendance .
- . 25 Novembre 1960 M. MAGA devient le 1er Chef de l'Etat . Promulgation de la première Constitution .
- . 28 Mai 1961 " Complot " de M. AMOMADEGBE . Echec. Celui-ci est arrêté.
- . 28 Octobre 1963 L'Armée prend le Pouvoir, avec le Colonel SOGLO. Dissolution de l'Assemblée. La Constitution est "suspendue".
- . Janvier 1964 Remise du Pouvoir, par le Colonel SOGLO à M. APITHY, nommé Président et M. AMOMADEGBE, qui devient Vice-Président. La deuxième Constitution est adoptée.
- . Décembre 1965 Reprise du Pouvoir par le Colonel SOGLO à la suite de désordres et menaces de guerre civile.
- . 17 Décembre 1967 Coup d'Etat militaire par le Cdt KOUANDETE . Le Colonel ALLEY devient Chef de l'Etat.
- . Mars 1968 La 3ème Constitution est adoptée, suite au Référendum.
- . Juillet 1968 Le Docteur ZINSOU est nommé à la Magistrature Suprême par Référendum.
- . 1er Décembre 1969 Le Docteur ZINSOU est "écarté" . Constitution d'un triumvirat militaire : Colonel de SOUZA (Président) et les Colonels SINGOGAN et KOUANDETE. .../

- Mai 1970 Elections mouvementées - troubles graves. La Présidence est confiée à un Conseil Présidentiel de 3 Membres : MM. MAGA, APITHY et AMOMADEGBE. Chacun de ces 3 Membres est supposé "Présider" pendant deux ans. M. MAGA est ainsi "intrônisé" le 7 mai.
- . 25 Février 1972 Tentative de coup d'Etat. Le Colonel KOUANDETE est condamné à mort.
- . Mai 1972 M. AMOMADEGBE devient, à son tour, Président et Chef du Gouvernement.
- . 26 Octobre 1972 Coup d'Etat du Commandant Mathieu KERERKOU. M. AMOMADEGBE est destitué. Mise en place d'un G.M.R. (Gouvernement Militaire Révolutionnaire)
- . 28 Février 1973 Tentative de complot du Colonel ALLEY.
- . 21 Janvier 1975 Echec d'un coup d'Etat tenté par le Capitaine ASSOGBA, alors Ministre de la Fonction Publique.
- . 20 Juin 1975 Mort du Capitaine AIKPE, Ministre de l'Intérieur, suivie de troubles à COTONOU et ABOMEY.
- . 15 Octobre 1975 Dénonciation d'un complot inspiré par le Docteur ZINSOU ( réfugié à PARIS ) .
- . 30 Novembre 1975 Le DAHOMEY est baptisé "République Populaire du BENIN".
- . . .

Si l'on fait le bilan de cette histoire récente du DAHOMEY, ce Pays apparaît comme extrêmement instable, même à l'échelle de l'AFRIQUE. 5 Coups d'Etat, 7 Présidents, 3 Constitutions ... Agitation permanente, rivalités de personnes et, récemment, assassinat.

La mise en place, depuis que KERERKOU est au Pouvoir, d'un appareil politico-militaire, calqué sur celui de la GUINEE de SEKOU TOURE et servant l'idéologie marxiste, qui encadre la population jusque dans les régions les plus éloignées, par quadrillage systématique, permet à KERERKOU de "souffler" un peu. Les récents événements (assassinat du Capitaine AIKPE notamment) ont pu donner à cet appareil d'encadrement et aussi à l'Armée, l'occasion de faire la démonstration de leur efficacité.

On pourrait presque parler de stabilité (relative bien sûr) depuis que KERERKOU est au Pouvoir. Il est à faire remarquer que l'Armée, pour la première fois dans l'Histoire de ce jeune Pays, a obéi à son Chef.

Cette stabilité n'est, pourtant, qu'apparente. Les luttes de personnes, les rivalités ancestrales, plus que l'orientation idéologique du Régime en place, pourraient être le détonateur de bouleversements importants.

Si l'adhésion de l'ensemble de la Population n'est pas prouvée, il n'en est pas moins certain que KERÉKOU dispose de l'appui d'une importante minorité des ouvriers de COTONOU, d'une large majorité des jeunes gens et de la quasi-totalité de l'Armée...

Le Problème auquel le Régime doit faire face dans l'immédiat est celui de l'économie et du "social".

Le DAHOMEY n'est pas un Pays "naturellement" riche. Son déficit commercial est très important. Son budget est sérieusement grévé par les dépenses de fonctionnement. L'Administration est trop lourde en Personnel. La politique Socialiste du Régime n'a pas arrangé les choses... L'investisseur étranger n'est pas intéressé... Les mesures de "radicalisation" annoncées ne renverseront pas cette tendance... Peut-être les dirigeants ont-ils trop compté sur l'aide que leur apporteraient les pays socialistes. Il semblerait que l'aide reçue ait été très insuffisante. Ceci expliquerait la modération, depuis quelques mois, des propos distendus du régime à l'encontre des Pays Occidentaux et de la France en particulier.

Autre problème pour KERÉKOU : son isolement de plus en plus marqué en Afrique de l'Ouest.

Le TOGO se montre irrité par ce voisin turbulent. Son orientation politique socialiste et radicale n'a pas l'air de réjouir le Puissant NIGERIA voisin.

Il semblerait que KERÉKOU subisse une forte influence d'un petit groupe d'intellectuels gauchistes. On parle notamment d'un Lt AZONMINO, connu pour être un marxiste convaincu.

#### Les Forces Armées Dahoméennes

Armée de Terre 1.200 hommes environ, dont une cinquantaine d'Officiers.

Cette armée comprend :

- 1 Etat-Major Commandement et Service
- 2 Bataillons d'Infanterie
- 1 Sous-Groupeement constitué
  - d'un Escadron Blindé d'intervention et d'une Compagnie Parachutiste
- 1 Compagnie du Génie.

Le matériel :

- 1 quinzaine de Ferret
- 1 dizaine d'AMM8
- 1 demi-douzaine de Half-tracks
- 1 batterie de 2 canons HM2-105 m/m.

- Armée de l'Air très modeste. 1 cinquantaine d'hommes environ.

- 2 Dakotas (147)
- 1 Push-Pull
- 1 Aérocommander.

- La Gendarmerie Environ 1.000 hommes, encadrement compris.

La France accorde une aide matérielle "de routine". Armement individuel, Equipement, munitions. Aucun contrat d'achat d'armes n'est connu dans un avenir proche. .../

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

A/ Le Bureau Politique National :

13 Membres                      7 militaires  
    6 civils.

Ce Bureau est présidé par le Président de la République.  
Il est l'organe permanent de la direction politique de la "Révolution", chargé d'organiser "scientifiquement" le développement de la Révolution dans tous les secteurs de la vie Nationale.

B/ Le C.N.R. (Comité National de la Révolution)

Présidé par le Chef de l'Etat.

Comprend 69 Membres :      33 militaires ( y compris les Membres du G.M.R.  
    6 Préfets de Province  
    12 Responsables des Conseils provinciaux de la  
    Rév.  
    17 Cadres civils, policiers et para-militaires,  
    nommés par le Président.

Mission du C.N.R. SENSIBILISATION, DEMYSTIFICATION, MOBILISATION,  
ENCADREMENT.

C/ Le G.M.R. ( Gouvernement Militaire Révolutionnaire)

Le Président de la République en est le Chef.

D/ Les Comités de Défense de la Révolution - créés dans toutes les entreprises publiques ou privées, chargés de détecter et dénoncer tous actes de sabotage et de menées contre-révolutionnaires.

E/ Les Comités Révolutionnaires de District ( 40 ... ) regroupent les villages.

F/ Les Comités Révolutionnaires Locaux ( 2.500 ) représentent et encadrent les quartiers ou villages.

Composés de 15 Membres : 8 "jeunes"  
    4 adultes  
    3 femmes.

G/ Les Commissaires Politiques Militaires , au nombre de 6 ( 1 par Province ) sont assistés par un adjoint civil. Ces Commissaires sont désignés pour Répondre devant le Peuple et les instances de la Révolution.

Les résultats de l'organisation, la sensibilisation et la mobilisation : les masses populaires.

BIOGRAPHIE DE KERÉKOU Mathieu

---

- Né le : 2 Septembre 1933
- A : KOUARFA (Nord du Pays)
- Ethnie : SOMBA
- Religion : Catholique
- Etudes : Brevet Elémentaire. Ancien élève des Ecoles d'Enfants de Troupe.
- Carrière militaire : S'engage dans l'Armée Française en 1953.
- 1960 : nommé Sous-Lieutenant  
aussitôt transféré dans les Forces Armées Dahoméennes
- 1962 : nommé Lieutenant
- 1965 : nommé Capitaine
- 1967 : adhère au Comité Militaire Révolutionnaire
- 1969 : Commandant
- 1969/1970 : Suit les stages de Capitaine à MONTPELLIER et les cours de l'Ecole d'Etat-Major
- 31 Août 1970 : nommé Chef d'Etat-Major, Adjoint de l'Armée de Terre Dahoméenne
- 26 octobre 1972 : Coup d'Etat.

---

KERÉKOU est, officiellement, marié à une jeune intellectuelle.

---

KERÉKOU a, très longtemps, joui d'une réputation d'honnêteté et de moralité acquise au cours de sa carrière militaire.

L'assassinat du Capitaine AIKPE et une certaine affaire KOVACS ( pots de vin ) auraient sérieusement entâché cette réputation.

---

Document No 13

NOTES

CONFIDENTIAL

1/ Afin d'avoir l'assurance que le DC7 est prêt et en état de vol à la suite de sa mise en place à POINT DE TRANSFER, et ainsi de pouvoir démarrer la PHASE B, un contact radio pourra être arrangé de la manière suivante:

a) BASE MAROC / GP

b) GP / GP POINT DE TRANSFER, qui s'assurera auprès de l'équipage du DC7 que tout est en ordre (le DC7 se posera au POINT DE TRANSFER 45 minutes après que le DCR se soit posé à BASE MAROC)

2/ Voir le trafic d'avions réguliers de 1900Z à 0130Z à POINT DE TRANSFER, qui risque de poser un problème de sécurité.

3/ PHASE A : après contact établi normalement avec destination du FPL, changement de fréquence VHF pour instructions de continuation. FQ à communiquer le plus rapidement possible,

4/ PHASE B : contacter POINT DE TRANSFER sur fréquence VHF spéciale qui sera communiquée en temps voulu. Aucun contact avec aucune autre station sur aucune autre fréquence.

5/ PHASE C : aucune liaison radio.

PHASE C

C 1 VOL: Transport de POINT DE TRANSFER / OBJECTIF

2 TEMPS DE VOL 03h30'

3 DEPART POINT DE TRANSFER 0130Z

4 ARRIVEE OBJECTIF 0500Z (0600 locales)

5 AVION DC7F

6 IMMATRICULATION NIL

7 NR DE VOL NIL ( PAS DE FF. )

8 MATERIEL AU SOL

POINT DE TRANSFER: si possible groupe électrique 28 VDC.

Sinon, démarrage sur batteries ( prévoir batteries rechange à bord)

9 RAVITAILLEMENT Assuré

10 RECHARGEMENT

OBJECTIF: à priori manuel

11 CHARGEMENT

DE TRANSFER: manuel

TABLE A

- A
- 1 VOL livraison chargement commercial LIBPEVILLE / BASE MAPOC
  - 2 TEMPS DE VOL 05h15'
  - 3 DEPART Libreville 0300Z
  - 4 ARRIVEE BASE MAPOC 0815Z
  - 5 APPAREIL DC8F55
  - 6 IMMATRICULATION TRLQP ou TRLVK
  - 7 NR DE VOL GN 8217
  - 8 MATERIEL SOL BASE MAROC
    - a) Indispensable
      1. 2 cales de roues
      2. AIR START pression 35 PSI (prise standard dc8 B707 etc)
      3. Elévateur fourchette
      4. Ravitaillement carburant sous pression (prises standard)
      5. Passerelle type passagers
    - b) Désirable
      1. Groupe électrique 115/400hz (prise standard)
      2. Engin chargement palettes (dimensions standard 28x125 inches)
  - 9 RAVITAILLEMENT
    - a) Kerosene JET A1
    - b) Huile ESSO 2380 (réserve à bord)
    - c) Huile TJ15 (réserve à bord)
  - 10 DECHARGEMENT
    - a) par palettes entières, si engin cité en A8b2. disponible
    - b) manuellement, colis par colis, dans le cas contraire
  - 11 CHARGEMENT même observation que pour A10a et A10b

PHASE            B

CONFIDENTIAL

- B
- 1 VOL Transport BASE MAROC / POINT DE TRANSFER
  - 2 TEMPS DE VOL 06h10'
  - 3 DEPART BASE MAROC 1150Z
  - 4 ARRIVEE POINT DE TRANSFER 1800Z (1900 locales)
  - 5 AVION même que phase A
  - 6 IMMATRICULATION id
  - 7 NR DE VOL NIL ( PAS DE FPL )
  - 8 MATERIEL SOL L'VIP START se trouvant au POINT DE TRANSFER, et devant permettre au DC8 de repartir, est géré par un tiers, mais nous appartient, et risque d'être sous clés. Afin de ne pas demander la présence d'une personne de cette compagnie, ordre sera donné pour que l'VIP START soit laissé la disposition de la GP pour un de ses vols...
  - 9 RAVITAILLEMENT  
BASE MAROC: pleins maxi en fonction de la charge à transporter et du MTON, ceci pour les raisons suivantes:  
Dégagement sur un autre terrain que POINT DE TRANSFER impossible.  
Nécessité pour le DC8 de repartir de point de Transfer pour un autre aéroport pour y refaire le plein de carburant, qui n'est pas disponible à POINT DE TRANSFER

Document No. 14

I) Rappel de la mission définie par le Colonel commandant le GEI pour l'ensemble des forces amies.

A retenir qu'en cas d'échec de percée de la seconde Compagnie, je dois rentrer "à pied...chuss!!"

Je remarque que même si la 2<sup>e</sup> Compagnie réussit sa percée, je risque d'avoir à affronter l'ENI en provenance du Nord (voies cotières), mais ceci reste assez improbable...

si 1) je réussis mon coup très rapidement (j'interdis aux forces de KOUNEA de donner l'alerte et des consignes d'intervention) - facteur militaire.

2) Si je réussis dans ma mission, il est peu probable qu'il y ait beaucoup de "fanas" pour faire du zèle - facteur humain et africain.

II) Analyse des situations générale et particulière.

GENERALE : ENI, Les Forces Armées - importantes quantitativement, mais confiance limitée du pouvoir envers elles. Ceci explique la dissémination en petites unités.

Seules les unités stationnées dans la capitale peuvent être qualifiées de sûres, donc probablement bien entraînées et équipées.

La population rurale est réticente à l'endroit du régime ( la dissémination des troupes peut l'expliquer aussi..)

AMI, Nos Forces sont réduites quantitativement, mais sont relativement bien entraînées et très bien équipées. De plus, elles se mettent en position d'attaquant.

XXI) Sitôt le regroupement sur DZ terminé, progresser rapidement vers la station.

PARTICULIERE :

L'OBJECTIF comprend deux parties

a) la station et annexe immédiates (nombreux bungalows bordés bordés par arbustes / couvert.

b) le bloc résidentiel situé 800m au Sud (une route d'accès) végétation suffisante pour abriter une progression.

L'objectif est bordé sur son flanc Ouest par la mer.

A l'Est par une zone accidentée et quasiment déserte avec quelques rochers (DZ).

Au Sud, zone désertique

Au Nord, 2 axes routiers convergent sur la station. De ces deux axes routiers peut survenir l'ENI.

INTENTION du CDT de Commando Sitot regroupement terminé sur DZ, progresser rapidement sur l'objectif de manière à y être avant le lever du jour. Attaquer simultanément les deux parties de l'objectif en vue de détruire tous les personnels.

Interdire la fuite en direction du Sud, de l'Est et du Nord.

Tout en me gardant d'une contre-attaque possible venant du Nord ( je demande Groupe MD Bimm Matériel largué après opération sur ordre) sinon j'annule.

Dès l'accomplissement de la mission proprement dite, décider de la conduite à tenir pour la phase de repli. Avec ou sans la 2<sup>e</sup> Compagnie (liaison radio à établir).

ARTICULATION ET REPARTITION DES MISSIONS

1) Phase d'approche initiale celle-ci est menée par un... 1<sup>er</sup> peloton en tête, cap magnétique permettant à coup sûr de tomber sur la route la plus à l'Est à une distance de 1 à 3 kms de l'objectif.

2<sup>e</sup> CDT OPS - Radio

3<sup>e</sup> Groupe d'appui sans mortier ni munitions

4<sup>e</sup> 2<sup>ème</sup> peloton

5<sup>e</sup> Alfa

2) Phase d'approche finale elle débute en vue des installations ou du carrefour permettant de les identifier.

1<sup>er</sup> peloton, se met en place à portée d'assaut (en utilisant les couverts) sur une ... sur le flanc Est du complexe touristique

- être prêt à donner l'assaut

- interdire toute fuite vers le Nord

2<sup>e</sup> peloton fournir I section au Cdt du 1<sup>er</sup> peloton pour prolonger son dispositif vers le Sud pour donner l'assaut du parking et interdire toute fuite vers le Sud.

Avec la section restante se met en place à porter d'assaut du bloc résidentiel (800 m au Sud) pour détruire personnels ou interdire tous .../...

mouvements vers le Sud  
 Groupe appui : Se mettre en garde 300 à 400 m au Nord  
 face au Nord, interdire toute intervention en provenance  
 du Nord (peu probable)

Interdire toute fuite vers le Nord.

Groupe Alfa Se mettre en place rapidement sur la ligne de  
 crete ou à proximité de manière à boucler le secteur et  
 empêcher éventuellement toute fuite vers l'Est.

En cas de déconfiture servir d'élément de recuil aux com-  
 mandos refluant vers l'Est.

**COORDINATION TIMING**

Sur ordre radio, dès mise en place terminée se tenir prêt  
 déclenchement dès ouverture du feu du 1° peloton et de la  
 section du 2° peloton détachée auprès du peloton I

**CONDUITE A TENIR**

Bousiller tous les personnels systématiquement  
 Essayer de ne pas détruire Parc AUTO et matériel Armt et Trans.  
 Récupérer tous les documents possibles.  
 Sitôt opération terminée se mettre à couvert  
 Etre prêt à faire mouvement sur ordre  
 Radio Compagnie, établir ANGRG9 avec 2° Compagnie ou Colonel  
 est GEI  
 Etablir liaison avec avion pour largage matériel - Balisage  
 DZ (fumigènes), à disposition Groupe d'appui.

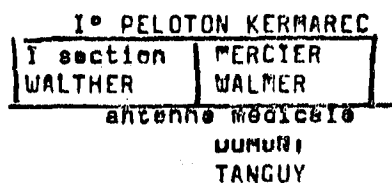
**PLACE DU CHEF** Avec 1° peloton

**LIAISON RADIO** Voir schéma réseau

QAP pendant toute la progression et l'approche finale

**CONSIGNE PARTICULIERE** --En cas de repli vers l'Est, fusée rouge  
 En cas de <sup>NO</sup> liaison radio avec avion, fusée  
 verte pour LARGAGE

2° PELOTON  
 BERTIN / I section  
 CAREL



APPUI TORREY



PARISOT

- MOYEN** - I ANGRG9  
 - ARMT 2 MO 81 120 obus  
 AC LRAC ou M72  
 - Fusée verte rouge  
 - fumigènes  
 - grenades OF et incendiaires.  
 - *brochantes 3 jours de ration*  
 - *3 unités de feu sur l'homme*  
 + 20000 cart 7.62 largues avec M081

Document No. 15

C O N V E N T I O N

Je soussigné Gilbert BOURGEAUD, s'engage à recruter dans  
délai de deux à trois semaines, QUATRE VINGT DIX techniciens  
Trente Africains et Soixante Européens, dans le cadre des  
accords passés avec les autorités du pays qui assurent la  
rémunération, l'équipement et l'entretien de ce personnel  
aux conditions particulières suivantes.

1°: Sélection des techniciens en fonction de leur compétence  
Militaires.

2°: Formation et entraînement des techniciens Africains, sous  
la conduite de techniciens Européens, pendant une période de  
45 jours maximum, ce délai pouvant être réduit à 30 jours.

3°: Réadaptation des Techniciens Européens à la mission  
envisagée.

4°: Mesures de sécurité et de protection du secret de la  
mission ~~envisagée~~

5°: La présente convention prendra effet dès le versement de  
la première tranche du projet de budget joint.

Fait le.....1976

A.....

Document No 16

MORNAIRE	ELEMENTS CHOC	APPUI	ALFA	OBSERVATIONS
5 30				
6 45				
7 15	.....REVEIL.....			
	.....RASSEMBLEMENT.....			
8 15	.....PETIT DEJEUNER.....			
9 30	.....RASSEMBLEMENT TERMINE...SITUATION PRISE D'ARMES...ENBARQUEMENT DIVERS ATELIERS.....			
	TIR Champs de tir 1 et 3 COMBAT 4000	AD ADJ TUREY	AD ALFA	
	PC		champ de tir 2	
12 30	.....DEJEUNER.....			
14 00	.....RASSEMBLEMENT.....			
	Champs de tir 2 et 1 4000	AD chef appulo	AD chef alfa	
	PC	ch. de tir 3	ch. de tir 3	
16 00				
17 00	SPORTS CO CROSS PC			
	AD PERSO AD PERSO	AD PERSO		
20 00	.....REFAS.....			

	1 <sup>er</sup> Janvier 1 <sup>er</sup> matin 2 <sup>de</sup> matin	2 <sup>e</sup> Janvier 1 <sup>er</sup> matin 2 <sup>de</sup> matin	3 <sup>e</sup> Janvier 1 <sup>er</sup> matin 2 <sup>de</sup> matin	4 <sup>e</sup> Janvier 1 <sup>er</sup> matin 2 <sup>de</sup> matin
11 <sup>h</sup> 00	MANÈUVRE AÉRIENNE SUR BARRAGE	ALBA	ALBA	ALBA
12 <sup>h</sup> 00	INSTALLATION - CONSIGNES -	COMBAT	TIR	COMBAT
14 <sup>h</sup> 30	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
	DETENTE	BAIGNAGE	BAIGNAGE	BAIGNAGE - ORIENTE
	RASSEMBLEMENT	TENUE DE TRAVAIL - ARMÉE	TENUE DE TRAVAIL - ARMÉE	ORGANIQUE -
16 <sup>h</sup> 30	TIR	TIR	TIR	TIR
	COMBAT	COMBAT	COMBAT	COMBAT
				Relevé fin de manœuvre ↑ ?? ↓
17 <sup>h</sup> 30	SPORTS	SPORTS	SPORTS	COLLECTIFS
	DETENTE	DETENTE	DETENTE	DETENTE
	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
20 <sup>h</sup> 30	COMBAT	COMBAT	COMBAT	DEPART ENSEMBLE
22 <sup>h</sup> 30	NOUIT	NOUIT	NOUIT	COMPAGNIE
				PRÉPARATION DE PART
				COMBAT DE NUIT

Document No 17

BUDJET PREOPERATIONNEL

1° Billets Avion + Frais de Rte-----	
a) Elément E 60x200-----	12.000
b) Elément A 30x1000-----	30.000
2° Garantie salaire pour 3 mois: 50x2000x3-----	360.000
3° Indemnités de déplacement E-M-----	18.000
4° Achat: Transport-----	30.000
5° Prime: Equipage + 2 spécialistes Frêt	25.000
	<hr/>
	475.000 us Dollars:

BUDJET POST/OPERATIONNEL

1° Salaire 3 mois +1 mois Congé 60x2000x4-----	480.000
2° Billet Avion Rapatriement 60x500-----	30.000 X
3° Indemnités déplacement E-M-----	20.000
4° Indemnités Elément A 30x1500-----	45.000
	<hr/>
	575.000 us dollars:

Total du Budget. Pré/Post OPS 475.000  
575.000

1.050.000 \$ us

Arrêté le présent état à la somme de: UN MILLION CINQUANTE MILLE  
BOLLARS US soit la somme de Francs CFA 262.500.000 en estimant le  
Change a 2,50 frs CFA pour 1 Dollars.

Ce budget ne comprends pas, l'Equipement, l'Armement et la subsis-  
tance qui sont a la charge de l'employeur sur place.

1 (A) + ESTIMATION BUDGETAIRE PRE/OPERATIONNELLE +

1° Billet avion + frais de Rte	
a) Elément E 60x200-----	12.000
b) Elément A 30x1000-----	30.000
c) Elément E 60x500-----	30.000
Billets avion rapatriement.Prime assurance	
2° Garantie salaire 3 mois 60x2000x3-----	360.000
3° Indemnités élément A 30x1200-----	36.000
4° Indemnités de déplacement+frais divers E.M.-----	7.000
Total-----	475.000 US \$

2 (B) + ESTIMATION BUDGETAIRE POST/OPERATIONNELLE +

1° Salaire 3 mois + 1 mois congé	
60x2000x4-----	480.000
2° Indemnités déplacement+frais divers E.M.-----	20.000
3° Indemnités Elément A 30x1000-----	30.000
Total-----	530.000 US \$

3 (C) + BUDJET ETUDE PRE/OPERATIONNELLE +

1° Versement-----	5.000 Dollards US
2° Versement-----	100.000 Dollards US
3° Versement-----	40.000 Dollards US
Total-----	145.000 Dollards US

ESTIMATION D'ACHAT ET DE DEPENSE++DEPENSES ENGAGEES:

Achat transport DC7 Cargo-----	30.000
Frais et prime personnel de bord-----	25.000
Mission d'observation sur le terrain----	5.000
Frais de transport du groupe DC 8 Cargo-	20.000
Frais de contact et déplacement+entretien	
equipe E.M.-----	20.000
Total-----	100.000 US \$

En ce qui concerne la partie 3 (C) la justification de ce budget pourra venir en décompte sur le budget 2 (B)

-----000-----

Document No 18

VI

RAPPORT

SEP. OCT.  
AGENT EUROPE

I) PRESENTATION.

a) Cotonou

Petite ville s'étalant en largeur le long de la côte et ayant tendance à gagner vers l'intérieur, englobant les anciens villages périphériques qui sont aujourd'hui partis prenante de la ville : les Quartiers, qui gagnent eux aussi sur les marécages.

Il existe peu de routes goudronnées (voir plan), la majeure partie des voies étant formée de pistes en terre qui, pendant la saison des pluies, se transforment en boue. On ne peut passer sur les pistes en dur.

C'est une ville sans relief : terrain uniformément plat et il n'y a pas de hautes constructions.

b) La côte

Présence d'une barre qui occasionne un assez fort courant vers le large, et en outre la mer vient battre assez rudement tout le littoral rendant la baignade dangereuse.

c) Le port

Activité assez intense. En permanence 3 à 4 navires (1 Russe, 1 Fr, 1 GB) à l'intérieur plus 4 bateaux de pêche (Grecs).  
A l'extérieur 13 navires attendent à l'est du port.

d) La lagune

Partage la ville en deux : CI et CII  
Un seul pont toujours embouteillé, et sur lequel passe aussi un train de marchandises, à très petite vitesse.

Un peu en amont (au niveau du marché), deux barques font la navette (marché—CII)

e) La route de Ouidah

Seule route à l'ouest. Direction la frontière.  
Bonne route, bordée à l'ouest, à la sortie de la ville, de marécages.

f) Aéroport

Piste de 2400m

f) Aérodrome

Piste de 2400m.  
Moyenne de 4 rotations par jour. (de 2 à 8 )  
Il y a un surveillant arme (PA)

g) Ligne de chemin de fer

IH 30mn pour Ouidah—Cotonou =42 Kms  
Autorail - 6 arrêts.  
Piste en bon état à la sortie de la ville.

II) MOYENS DE COMMUNICATION

I centre Radio (=ORTF ) Présence d'un autre emplacement avec antennes ,pour une plus grande radio-diffusion , en CII

Une Poste

U Un central téléphonique (face à la poste)

Un centre télévision, qui ne serait pas encore au point)  
derrière Hotel Croix du Sud.

III) LA VILLE

a) la vie

Le jour se lève entre 6H et 6H 30 mn  
de couche entre 19H et 19H30mn  
Vie active pendant la journée  
Couvre feu des lieux publics à 23H (sauf pour le Night-Club de l'Hotel du Port, le King's, qui reste ouvert le samedi jusqu'à 3H du matin )  
De 23H à 23H30 les gens rentrent chez eux après la sortie des cinémas ,boite ,restaurants.. Puis la ville se calme et il n'y a plus personne dans les rues. (A 2H et 4H la ville est morte)  
Par contre les devantures et les lampadaires =allumés.  
Une rue commerçante=Ave Clozel.

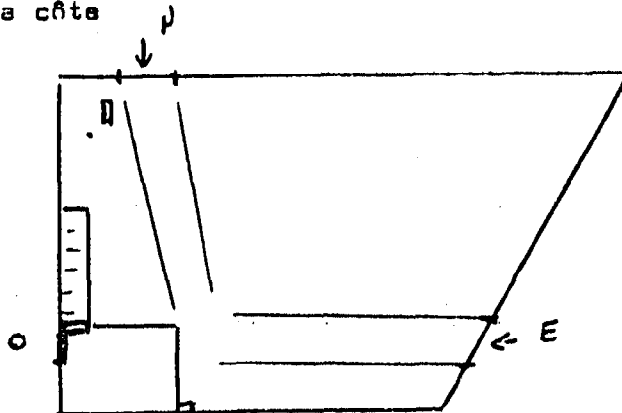
b) Les objectifs

.) la

b) Les objectifs

.) le palais présidentiel.

Sur la côte



Barrières à claire-voie sur 3 côtés  $\pm 1/4$   
Bâtiment en dur à l'angle SO  
3 issues gardées dont deux ouvertes.  
Forces: ouverture E = peu nombreuses 2 PM  
" Nn = bien gardée = entrée principale  
poste de garde dont 3 PM à l'extérieur  
" O = fermée par une porte en fer  
présence poste de garde et voiture  
(les AA52 ne sont plus sur leurs  
efforts)  
côté Sud = recoin 1 PM

c) La maison de Kérékou  
Constantement gardée par 3 PM et peut être d'autres à l'intérieur. Volets toujours clos.  
Circulation interdite : O — E de 21H à 6H  
E — O de 6H à 21H

.) La maison de Azonhiho

Dans CII (?)

.) La maison de la radio

Un pavillon entouré par d'autres  
Une entrée non gardée.

le commissariat de police

Un garde PM devant  
Peu de policiers à l'intérieur  
Juxta la prison bien gardée : 3 PM à l'extérieur

.) Le camp militaire

Il est interdit de prendre les voies qui y accèdent.  
d'ou : forces inconnues.

## LES PERSONNAGES & LA POPULATION

### a) La population blanche

Après la nationalisation de presque toutes les entreprises..., l'exclusion ou les emprisonnements résultants de la Révolution, les Blancs voient depuis quelques semaines un léger adoucissement de la politique Noire à leur égard. Ils doivent encore cependant faire très attention à ce qu'ils disent et à ce qu'ils font. Par ex. Depuis une semaine un Blanc ne peut plus quitter le pays car une nuit un appareil de la cimenterie où il travaille est tombé en panne.

On leur fait bien sentir qu'ils sont d'anciens exploit-teurs du peuple et que maintenant ils n'ont pas plus de droit que les autres.

Le King's est le samedi soir un lieu de rencontre des Européens et de certains Noirs, parmi lesquels sont de nombreux indicateurs.

Chaque nouvel arrivant est suivi ou effublé d'un guide. Il règne un climat constant de suspicion et d'espiègne aigue.

Présence de policiers en civil, nombreux mais non armés. De tout ceci il résulte que les Blancs n'osent pas tellement parler du pays devant un nouveau venu.

### b) Les Noirs

Fortement encadrés politiquement (radio, journaux, cinéma) On leur apprend que le Blanc est l'exploiteur, et l'endoc-trinement est tel qu'ils le croient. Les Anciens savent que ce n'est pas vrai, mais se taisent parce qu'ils ont peur. Par contre les jeunes sont parfois irrespectueux et dédaigneux.

Même s'ils ne le disent pas, tous ne semblent pas approu-ver pleinement le régime : Manque de travail, et certains jeunes voudraient partir en FRANCE (étudier et gagner de l'argent), d'autres pouvoir repartir du pays.

Les prisonniers politiques sont encadrés : ordres serrés et travaux, et de ce fait sont en forme. On essaye de les récupérer

c) La soldatesque

Elle ne se fait pas remarquer par une présence nombreuse  
mais par son "efficacité" :

- Lessoldats règlent la circulation
- Ils sont vigilants à leur poste de gardiens
- " plus vifs que le reste de la population
- " correctement habillés
- " essentiellement armés de PM

Il y a des manœuvres de temps en temps.

d) Le président - Le ministre de la défense.

KEREKOU est président de la République, de fait (et pour le vulgum pecus). En réalité il semble que ce soit AZONÉ HIHO le véritable meneur, l'éminence grise. C'est un idéaliste convaincu et fanatique. Par ex. quand il reçoit, c'est lui qui sert ses invités.

K. passe ses journées au palais de la présidence  
Il y va escorté d'une Peugeot camionnette armée de deux  
AA 52 sur affût et six hommes (4+2), voiture qui se tient  
en permanence dans le palais. (Après midi: 14H30 - 15H)

Le mercredi à 10H 30 se tient le conseil des Ministres  
Donc nombre plus important de soldats.

CONCLUSION

Contre

Manque de renseignements sur la force militaire

Amérissage délicat du fait des vagues

de discrétion: avant

pendant

après

Problème de délais en cas d'alerte

Problème de locomotion pour mettre éléments en couverture  
pour atteindre les objectifs

Pour

Un seul moment où ils sont tous réunis

En cas d'insuccès il y aurait des représailles envers  
les Blancs....

Document No 19

ARMEMENT

80...P.A. Herstal 9 mm (armurerie -Bat)

Accessoires pour P.A.

- 160 chargeurs
- 80 baguettes nettoyage
- 80 étuis toile
- 80 ceinturons toile

80...F.A.L. 7,62 mm

Accessoires pour F.A.L.

- 80 bretelles en toile double
- 160 cartouchières porte-chargeurs toile
- 80 ceinturons toile
- 320 chargeurs
- 80 BTAB
- 80 couteaux bafonnettes
- 80 chargettes

8...MAG mit. 7,62 N

Accessoires pour MAG

- 8 canons rechange
- I gaine toile mitrailleuse
- I clé plate
- I grattoir de régulateur
- I grattoir pour cylindre à gaz
- I grattoir pour manchon
- I clé à ergot
- I bretelle transport toile
- I baguette nettoyage
- I lavoir pour canon
- I écouvillon pour canon
- I écouvillon pour chambre
- I trousse de trois brosses
- I burette à huile
- I extracteur de douilles
- I trousse en toile pour rechange
- I gaine toile transport du canon de rechange

Accessoires pour MAG

ARMEMENT (suite)

2...mit. 50 Browning avec canon de rechange

Accessoires pour mit. 50

- 2 appui trépied

- 2 baguettes nettoyage - étui en toile

- 2 jeux de vérificateur de mise à feu

I...mortier 81 mm, tube court, type espagnol I5

avec unité collective complète

OPTIQUE

3...paires de jumelles 8 x 30 avec étui

5...boussoles

6...porte cartes avec transparent carroyage

MUNITIONS

		RFBTE
/	20.000 7,62 sur bandes (10 x 2000) v	12000
/	40.000 7,62 en vrac FAL (22 caisses de 1800 + 1 caissette de 400)	- 15 000 116000
/	4000 9 mm (PA-PM) v	3000.
/	5000 12,7 mm - 4 ordinaires + 1 traceuse (25 caisses x 200)	1300
/	100 grenades DF 37 (5x20) /	90.
/	200 grenades OF 37 (10x20) /	144.
/	250 grenades MECAR (10x25) /	122
/	60 obus Mo 81 mm (6x10) /	70 - 130
{	50 kilos explosif Nil Plastic { I x 30 { I x 20	
{	30 amorces/ déton./pyro. (1 caissette)	corderoy de l'armant
{	50 m. mèche lente (1 caisse)	
/	50 roquettes M.72 (3x15 + 5)	19.

TRANSMISSIONS

10 postes (10 kms) TRPP IIB avec notices techniques /

120 piles RX IXX PS 28 (2 caisses = 96 + 1 paquet de 24)

b) Documents concernant les membres du commando

Document No 20

:LISTE DE TRANSFERT:

	<u>NOMS PRENOMS et ADRESSE</u>	<u>MONTANT</u>
X 1	<u>AUBERT Marc</u> Agence BNP N°020410 43 <i>Depuis le 15/01/84</i>	<u>6.000,00</u>
X 2	<u>BERARDENGO Eric</u>	<u>4.500,00</u>
X 3	<u>BERMONT Robert</u> <i>Compte N° 5164</i>	<u>8.000,00</u>
X 4	<u>BIRNBAUM Siegfried</u> <i>Compte SIBA</i>	<u>6.500,00</u>
X 5	<u>BOUCHER Dominique</u> Crédit Lyonnais N°28534 T 60200 COMPIEGNE	<u>4.500,00</u>
X 6	<u>BOURREL Daniel</u> CCF N° 0546037614 Cie des Tilleuls 93150 BLANC MESNIL	<u>5.000,00</u>
X 7	<u>BOUTANQUOI Gervais</u> <i>Crédit de Nord et Ouest Paris</i> 194121P 4600300 Rue Solferino 60 Compiègne	<u>4.500,00</u>
X 8	<u>BOYER Philippe</u> Banque Populaire N°201962750/0 54000 NANCY	<u>5.000,00</u>
X 9	<u>BRACCO Roger</u> <i>Compte N° 5164</i>	<u>4.850,00</u>
X 10	<u>BUTERI Jacques</u> Sté Générale N°50136887 Agence S Alma 8 Avenue Président Wilson PARIS	<u>5.500,00</u>
X 11	<u>CABOT Dominique</u> Banque T.G. des Yvelines N°26609: 78200 MANTES LA JOLIE <i>Rue Gambetta</i>	<u>6.000,00</u>
X 12	<u>CAPASSO LOUIS</u> Crédit Lyonnais N°337 X 36 Avenu Jean Jaures 69007 LYON	<u>5.120,00</u>
X 13	<u>CAU André</u> FERRI Agent de Change COP 66594 PARIS Compte N°61512:53 Rue Vivienne PARIS	<u>10.000,00</u>
X 14	<u>DE CHARRETTE DE LA CONTRIE Michael</u> Banque de Bretagne N°11210 VANNES 56000	<u>3.000,00</u>
X 15	<u>CHARRIER Benoit</u> <i>Vou. clavier dans pays à récupérer par Raymond 1000</i>	<u>6.000,00</u>
X 16	<u>CHESSE Jean Michel</u> Crédit Lyonnais N°7940.13.945:Z Agence de SOISSON 02 <i>Rue St Marlin</i>	<u>6.000,00</u>
X 17	<u>DE CHIVRE Hugues</u> Sté NANCEIENNE VAZIN BERNIER N°15552.06.41Z Rue de la République 89100 JENS	<u>5.500,00</u>
X 18	<u>ORETIEN Jean Bernard</u> ouverture Compte SIBA	<u>4.500,00</u>
X 19	<u>COJAC Marc</u> Banque LAMBERT N° 310.0221737.81 Agence du Fort Jaco 1180 BRUXELLES	<u>6.500,00</u>
X 20	<u>DANTE Olivier</u> BARCLAYS BANK N°2209273.13 15 Rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN	<u>6.000,00</u>

Repot

X 1	<u>DELRUE Bernard</u>	36	1150	:	1000	<u>4.000,00</u>
X 21	<u>DELSTANCHES Jean Pierre</u> Crédit Communal de Belgique N°061.8070790.79 <i>Monsieur Pacheco</i>			:		<u>5.500,00</u>
X 23	<u>DESPRES Christian</u> Crédit Lyonnais N°1803.R			:		<u>5.000,00</u>
	Place de la République 21 DIJON					
X 24	<u>DE DOYARD Philippe</u> ORCAM de Lille de France			:		<u>5.100,00</u>
	N° 12615458001 Quai de la Rapée 26 PARIS					
	Codex 12-75564					
X 25	<u>GUILLOIS Jacques</u>			:		<u>5.100,00</u>
X 26	<u>GRUBER Holmut</u> DRESNER BANK N°83874679			:		<u>10.000,00</u>
	SENDLINGERSTRASSE 8 MUNICH RFA					
X 27	<u>HEIMANN Francis</u> BNP N°014560.41 AUBAGNE 13			:		<u>5.400,00</u>
X 29	<u>HOLZAPPEL Alfred</u> CCP N°115252. M MARSEILLE 13			:		<u>5.000,00</u>
X 24	<u>JOUGUET Yvon</u> CCF Bureau Cimiez N°2200146452			:		<u>5.000,00</u>
	Place du St Jérôme 06100 NICE					
X 30	<u>KOHLBIUS Werner</u> CCP N°548103.0 MARSEILLE 13			:		<u>5.500,00</u>
X 31	<u>LEAL Francis</u>			:		<u>4.600,00</u>
X 32	<u>LECORGNÉ Jean Paul</u> Crédit Mutuel de Bretagne			:		<u>5.000,00</u>
X 33	<u>SURMA Taddés</u> Crédit Lyonnais N° 1081.U			:		<u>1.000,00</u>
	66 PORT VENDRE					
X 37	<u>LEJON Gérard</u> SIBA X1016			:		<u>5.500,00</u>
X 35	<u>LE MEUR Jean Yvon</u> Sté Générale N°00050602219			:		<u>5.500,00</u>
	St MAYO ROCAHEY 35000 Bd de la République					
X 36	<u>LOISEAU Michel</u> SIBA X1019			:		<u>8.500,00</u>
X 37	<u>LOTH Patrice</u> Crédit Lyonnais N°003848.W CREIL			:		<u>6.000,00</u>
X 38	<u>LOURDAIS Michel</u> BNP N° 025835			:		<u>8.000,00</u>
	Rue Anatole France 0100 OYONNAX					
X 39	<u>MALAGRINO Dominique</u> Crédit Lyonnais Agence XPI			:		<u>6.000,00</u>
	673 N°3584.0 53 Avenue de Clichy 75017 PARIS.					
X 40	<u>MALIVERT Jean Pierre</u> Crédit Agricole N°21706050001			:		<u>6.000,00</u>
	ROYAN 17					
X 41	<u>MICHEL Gérard</u> Crédit Agricole N°070041269.4.001			:		<u>880.500,00</u>
	COSNE 58200					
X 42	<u>MILLIETTE Jean Louis</u> SIBA			:		<u>11.000,00</u>
X 43	<u>MUSIAL Dominique</u> Sté NANCEIENNE Vazin Bernier			:		<u>6.000,00</u>
	N°21.305.00.41.W NANCY 54					
X 44	<u>PAILLARD Pierre</u> Crédit du Nord N° 10866000300			:		<u>1.000,00</u>
	63 Avenue du Maréchal Joffre 66 PERPIGNAN					
X 45	<u>PERVIN Jacques</u> CCP N° 58202.Y Strasbourg			:		<u>6.000,00</u>

Report

- X 4. RESQUINET DE SAYS René Crédit Lyonnais : com. \_\_\_\_\_  
 N°76826.8 Avenue des Champs Elysées 55  
 75008 PARIS
- X 5. DE SARNEZ Laurent *comptable* : com. 6.000,00
- X 6. SCHENCK Guy CMDP N°43201340 : com. 2.000,00  
 124 Rue de Belfort 69 Belvaux 2500
- X 7. SCHEFF Raymond CMDP N° 71871640 SaintHippolyte : com. 6.000,00  
 30 Avenue Aristide Briand 68 MULHOUSE
- X 8. SIMON Denis *com. d'épargne de l'entreprise* : com. 2.000,00
- X 9. SOUPPART Didier *comptable* cf. SIBA : com. 6.000,00
- X 10. SUTTER Jean Pierre ONE N°60.0472957.I : com. 4.400,00  
 60 COMPIEGNE *fonctionnaire de l'Etat* 95247
- X 11. THOMANN Raymond BNP 077241/9 Place de l'Indépendance : com. 8.000,00  
 75217 PARIS *Rel. avec l'entreprise*
- X 12. THURET Gérard BNP N°8355 13 Avenue Marceau : com. 2.000,00  
 Comblanchien 9240
- X 13. TOUML Guy CCP N°3474779.Z La Source : com. 5.000,00  
 60 COMPIEGNE
- X 14. VAN DEN BERGHE Jean Pierre Groupe Bancaire : com. 5.000,00  
 GESBANQUE N°680.0054502.64  
 3 Rue Lebeau 4000 LIEGE Belgique
- X 15. WAGNER Hugues LLOYDS BANK aux bons soins de : com. 5.000,00  
 Monsieur BASTARD 1 Place Bel Air GENEVE

- X 58 RICHELLES THIERRY *comptable* SIBA com 6.000,00
- X 59 PEYRE GERARD *voir Fiche RGT* com 6.500,00
- X 60 MERCIER P. *PREL. N° 0343004* 15.000 15.000,00  
*Rue Michel Dumas 14, Villingy*
- X 61 MAURIN *SAURIN* *BRASSERIE* 15.000 15.000,00

1422.620  
 1500  
 272620

10 Décembre 76. 340 620  
 20 Janvier 77 466 000  
 30 Février 77 466 000  
 150 000

1422.620

~~1500~~ + 102620  
 Avis  
 1422.620







PERMIS	LICENCE AVION NOL	LICENCE MER	SPECIALITE CIVILE	ANGLAIS	GERM	ESP	PORTUG	ARABE	DMRAS	FOOT	RUGBY	MANA BASKET VOLLEY	NATATION	PL N EF	KARATE JUDO LUTTE	BOXE	ATHLETISME SKELETS
										Hongkong							
VL-PL TRAFIC X22	/	/	/								X	Volley	X				High jump SKI
VL	/	/	/							X		X	X				
VL	/	/	/							X							
VL	/	/	Technologie underground ?		X								X				
VL-PL	/	C Capitaine				XX		XX	Ulysses XX	X		X	XX	XX	X		X
VL	/	/											X				CROSS
	/	/	agony/hycom ?	/	/	/	/	/	/	/			X		X Mars	/	CROSS
VL	/	/	Commercial	XX							X	X	XX	X			Athlétisme
	/	/	Business										XX				Boats SKI
NL/PL	/	/		X							X	X			X		X
VL/PL	/	/		X	X					X							
VL/PL	/	/		X						X							CROSS
VL-PL CHAR ANALIS JURY	/	/									X	Team Volley	XX		Cost Lanka		CROSS EPA
	/	/		X								Volley	XX				
VL/PL	10 303 1000	1000 1000		X	X	X						1000 Kisumu	X				
VL/PL	/	/	Marketing Comptable	XX		X					X	Volley	X				
VL	/	/	Restaurants	X		XX						Volley	X	X	X	X	
VL	/	/	Représentation J.R.P.	X	X						XX	Volley	X				
VL-PL	/	/	Agent Commercial	XX											XX		Bliss Judo
VL-PL EFF	1000 1000 1000		Comptable personnel			XX		X				Volley	X		Rest		ski
VL	/	/								X							ATHL
	/	/								X		X					ATHL
VL	/	/								X							ATHL
VL	/	/								X							ATHL
NOL	/	/		X													Athlétisme
NOL	/	/		X								Basket Volley	VIH		XX		Athlétisme
VL-PL	/	/								X							Athlétisme
VL	/	/	Chauffeur	XX									X				
VL-PL	/	/		XX		XX				X			X				
VL	10 303	/	TPC et parking														Sgt CIA Desert

... Document No. 22

NOM	MATRICULE	FAL	PA
ETAT MAJOR			
Cnel Maurin	01	27348	78032
Cdt Mercier	02	27097	78031
Cne Carel	03		78547
Cne Demont	04		78536
Lt Bertin	05		76024
Lt Tanguy	06	26721	78030
Lt Valmer	08		78550
Lt Walter	07	26941	76022
V Garcia	OIO		
I <sup>e</sup> SECTION			
Lt Kermarec	IOI	27228	78039
Adj François	IO2	27809	78029
Adj Ire	II5	27398	78026
Adj Mesrine	II4	27491	78028
Sgt Sabard	IO4	26325	78027
Sgt Sauveur	IO5	27161	78023
Sgt Pepo	504	26686	78024
Cal Young	II3	26757	
V Lepro	IO9	27894	
V Castel	IO7	26296	
V Durere	IO8	26253	
V Carter	IO6	25079	
V Martin	III	25859	

NON	MATRIECULE	FUSIL	PA
<b>3<sup>e</sup> SECTION</b>			
LT Poulque	301	26818	78035
Adj Torrey	303	27400	76030
Adj Lingon	302	27479	78021
Sgt Rucker	305	26662	76030
Sgt Parrain	304	26904	79548
Sgt Koli	306	27315	79549
Col Bellec	307	26959	
<del>Col M...</del>	<del>314</del>	<del>27814</del>	
V Jedel	311	26797	
V Lemermand	310	26814	
V Muller	313	25281	
V Manuel	312	27493	
V Benard	314	27814	
Col Moulin	308	27484	
<b>4<sup>e</sup> SECTION</b>			
Lt D'Arfeuille	401	26929	68033
<del>Lt G...</del> <i>MY</i>	499	26780	78037
Adj Garnier	402	27251	76028
Adj Gendron	403	25890	78022
Sgt Cardon	406	27727	76027
Sgt Dops	405	27701	78026
Sgt Cartier	404	27030	78025
V Van	407	25193	
V Lopez	410	25421	
V Rexe	408	27762	
V Richard	409	27486	
Adj Ire <i>M</i>		27308	
V Poitevin	412	25785	
V Bally	411	25754	

NOM	MATRICULE	FAL	PA
<b>2° SECTION</b>			
LT ROY	201	25830	<del>76025</del>
LT DUCHESNOY	299	25202	78036
ADJ SAGONE	202	25690	78034
ADJ PARISOT	204	27679	78040
SGT MARQUES	203	26434	76021
SGT MARIN	205	26632	78038
SGT COSTE	506	26200	76023
Cpl MELIS	206	26951	
V LEBRETON	207	27778	
V LECLERC	208	25331	
V BARRET	209	25860	
V DEPARCNE	212	25383	
V MARTEL	213	26979	

REPUBLIQUE GABONAISE  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GARDE PRESIDENTIELLE

B. P. 546 — LIBREVILLE  
G A B O N

Le 30 Septembre 1971

Le Colonel MARTIN Louis  
Commandant par Intérim la Garde Présidentielle

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

- LIBREVILLE -

Objet : Demande d'autorisation d'achat d'armes  
de chasse.-

*a copy*  
*[Signature]*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder  
une autorisation d'achat d'armes de chasse aux instructeurs de  
la Garde Présidentielle dont les noms suivent :

- DOMANGE Jean Louis, un fusil de chasse de calibre 222
- EVRARD Pierre, un fusil de chasse de calibre 12<sup>0</sup>/<sub>107</sub>
- BOURGEAUD Gilbert, un fusil de chasse de calibre 458
- RICHARD Max, un fusil de chasse de calibre 458.

Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'expression de  
mes sentiments respectueux./-

*[Signature]*

*M. N. de FERRETO*  
*Accord*  
*[Signature]*

Libreville le 29. 12. 1976

Cher -

Je soussigné Simon Djeni, auteur  
avec mes la M<sup>rs</sup> de J<sup>rs</sup>  
Louis Martin la somme de 200.000  
CFR. (Deux cent mille francs CFR.)

Simon

Dat : Libreville le 29. 12. 1976

Simon

DIALLO Siradiou: PRI/DKR/ABJ/PRI Vol du 29/12

~~X~~ BOURGEAUD Gilbert

~~X~~ BELLEGRI Maurice

~~X~~ MICHE DE MALLARAY Jean Pierre

PICCOHE Yvon

X SIMON. Henri

X VIGOUROUX

AT 703 / 30 DEL

OR7 11.45

CAS 13.40

R ppen

Cash  
Px 1760

Vol AT 984 du 30/12 DKR/CASA  
Retour Open

- \* KABA Abdourahmane
- x DIALLO Saliou
- x KONR Kalilou
- x DIALLO Mamadou
- x ZOUMAROU Bakary
- x BA Mamadou
- x BA Barro
- x KABA Lamine
- x DIAWARA Ali
- x DOWGOUNE Mohamed
- \* DIALLO Mamadou
- \* DIALLO Ibrahima
- x KABA Ibrahima
- x SAKO Mamadou
- \* SI SAVANEH Ouma

DKR 12.50

CAS 16.10

Cash

Px : 2724

**KABA Abdourahmane**

**DIALLO Saliou**

**KONE Kalileu**

**DIALLO Mamadou**

**ZOUMAROU Bakary**

**BA Mamadou**

**BA Barre**

**KABA Lamine**

**DIAWARA Ali**

**DOWGOUED Mohamed**

**DIALLO Mamadou**

**DIALLO Ibrahima**

**KABA Ibrahima**

**SAKO Mamadou**

**SI SAVANEH Ousma**

---

**DIALLO Siradiou PRI/DKR/ABJ/PRI**

**BOURGEAUD Gilbert**

**BELLEGRÉ Maurice**

**MICHE DE MALLARAY Jean Pierre**

**PICCOHE Yven**

Document No 26

CHANGEMENTS DE DOMICILE

Le changement de domicile dont la déclaration n'est en aucun cas obligatoire, est mentionné sur demande faite au Commissaire de police ou, à défaut, au Maire du nouveau domicile.

Nouveau domicile :

Le

Le Commissaire de police  
Le Maire

Nouveau domicile :

Le

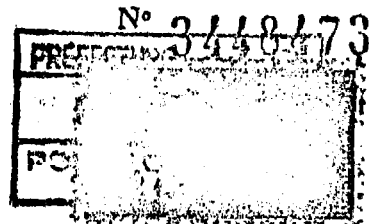
Le Commissaire de police  
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE




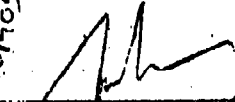
Préfecture de Police

CARTE NATIONALE  
D'IDENTITÉ

Valable dix années à partir  
de la date d'émission

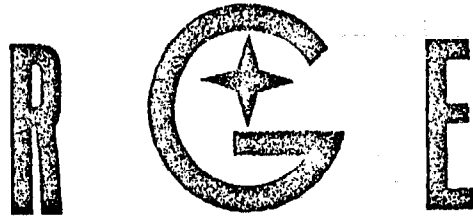


BT09439

NOM	SY SAWANÉ	
Prénoms	SATKOU OUMAR	
Né le	VERS 1931 GOUNBA KINDIA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	
NATIONALITE FRANÇAISE		
Taille	IM 70	Signature du titulaire
Signes particuliers	●●●●●	<i>Sy Sawané</i>
Domicile	27 RUE RAMEY PARIS 18	
Fait le	23 MAI 1973	
par	Le Préfet de Police et par délégation : Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration de la Police de PARIS	
		

REGROUPEMENT DES  
GUINÉENS A  
L'EXTÉRIEUR

Document No 27



CARTE DE MEMBRE

CARTE N° 000006

Année 1977

SECTION DE ... SENEGAL ...  
Sous-section de Cap Vert ...  
Comité de ... PLATEAU ...

Nom ... SY SAWANÉ ...  
Prénom(s) SAYKOU OUMAR ...  
Date et lieu de naissance ... 1931 ...  
Gamba - Kindia ...  
Profession Technicien physiologiste ...  
Adresse SICAP CASERIGNE ...  
CHEKIT-Villa KONATE ...

LE MILITANT

*Sy Sawané*

LE RESPONSABLE

*Jml*

COTISATIONS

JANVIER	FEVRIER	MARS
<i>Jml</i>		
AVRIL	MAI	JUIN
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE

Questionnaire

- 1 Pourquoi est-tu venu au RGE plutôt qu'ailleurs?
- 2 Pourquoi t'es-tu engagé?
- 3 Es-tu prêt à aller partout où le RGE te l'ordonne même immédiatement?  
Sous quelles conditions?
- 4<sup>e</sup> Quelles <sup>autres gens de</sup> services peux-tu rendre?
- 5<sup>e</sup> Es-tu prêt à aller te former militairement partout où le RGE t'envoie?
- 6<sup>e</sup> Si c'est nécessaire, serais-tu prêt après ta formation à aller le battre ailleurs (baptême du feu) avant de monter à l'assaut du Régime du P.D.G. - Sékou Touré?
- 7<sup>e</sup> Es-tu prêt à ne recevoir aucune paie pendant toute la lutte?
- 8<sup>e</sup> Qui sait que tu es engagé?
- 9<sup>e</sup> Avec qui as-tu parlé <sup>de</sup> de notre entretien <sup>tu parleras-tu</sup> ~~tu parleras~~?
- 10<sup>e</sup> A qui diras-tu au revoir en cas de départ?
- 11<sup>e</sup> Délai de préparation pour partir?
- 12<sup>e</sup> Nature de la préparation?
- 13<sup>e</sup> t'engages-tu à une obéissance totale et aveugle?

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
 Institut d'Hygiène

CERTIFICAT DE VACCINATION

NOM : *AISH ROCHA*

AGE : *1951*

SEXE : *M*

Vaccinations retiquées	Numéro du lot	Date	Cachet
VARIOLE	394201	27 DEC. 1978	
FIEVRE JAUNE	ROCKEFELLER 17-D N° <del>332</del>	27 DEC. 1978	
CHOLERA	<i>27. PAVIS</i> DDV. N° <i>6571X12</i> <i>Rappel ecc</i>	28 DEC. 1978	

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
 Institut d'Hygiène

CERTIFICAT DE VACCINATION

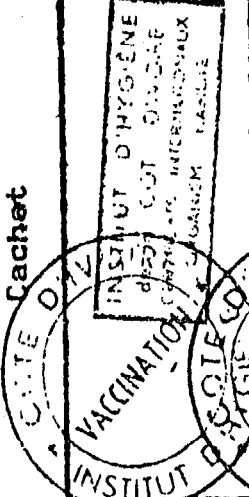
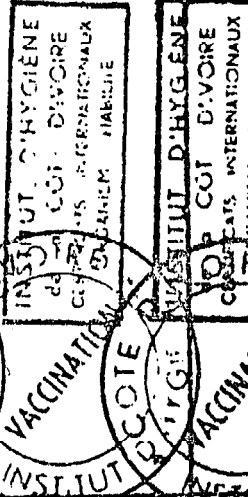

NOM : *ZOGOLUCIEN* AGE : *1949* SEXE : *M*

Vaccinations pratiquées	Numéro du lot	Date	Cachet
VARIOLÉ	394201	27 DEC. 1976	
FIEVRE JAUNE	ROCKEFELLER 17-D N° <i>271</i>	27 DEC. 1976	
CHOLERA	<i>I. P. KAW</i> <i>281. N° 651/1/13</i> <i>plaque de</i>	28 DEC. 1976	

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
 Institut d'Hygiène

CERTIFICAT DE VACCINATION

NOM : *SOGLO Marc* AGE : *1931* SEXE : *M*

Vaccinations pratiquées	Numéro du lot	Date	Cachet
VARIOLE	394201	27 DEC. 1976	
FIEVRE JAUNE	ROCKEFELLER 17-D N° <u>333</u>	27 DEC. 1976	
CHOLERA	F. P. Parw Lot N° 0571/1973 <i>Rapapou, ce</i>	28 DEC. 1976	

Document No 30

AZ. JK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Boubacar

NOM Diello

DATE DE NAISSANCE 1950

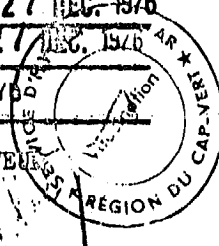
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976

ANTI-MARILE LE 27 DEC. 1976

DAKAR, LE 27 DEC. 1976

LE MEDECIN VACCINATEUR

DR. P. GBEZO



AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Mamadou Salou

NOM Diello

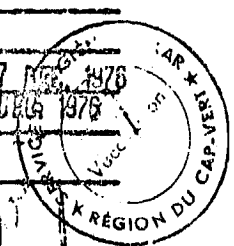
DATE DE NAISSANCE 1950

A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976

ANTI-MARILE LE 27 DEC. 1976

DAKAR, LE 27 DEC. 1976

LE MEDECIN VACCINATEUR



AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Issa

NOM Diello

DATE DE NAISSANCE 1949

A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976

ANTI-MARILE LE 27 DEC. 1976

DAKAR, LE 27 DEC. 1976

LE MEDECIN VACCINATEUR

DR. P. GBEZO

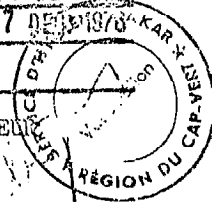


12. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Smiley mague  
NOM B5  
DATE DE NAISSANCE 1952  
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976  
ANTI-MARIÈLE LE 27 DEC. 1976  
DAKAR, LE 27 DEC. 1976  
LE MEDECIN VACCINATEUR  
DR. P. GBEZO

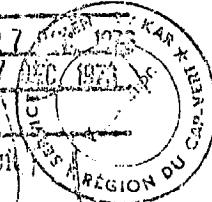


AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICATE VACCINATION

PRENOMS Alfa Oumar  
NOM B5  
DATE DE NAISSANCE 1958  
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976  
ANTI-MARIÈLE LE 27 DEC. 1976  
DAKAR, LE 27 DEC. 1976  
LE MEDECIN VACCINATEUR



AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

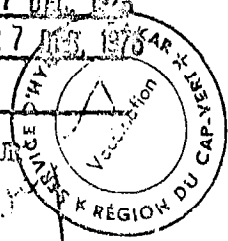
PRENOMS Alfa Oumar  
NOM B5  
DATE DE NAISSANCE 1948  
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976  
ANTI-MARIÈLE LE 27 DEC. 1976  
DAKAR, LE 27 DEC. 1976  
LE MEDECIN VACCINATEUR  
DR. P. GBEZO



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Thierno Baïlo  
NOM Baï  
DATE DE NAISSANCE 1950  
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976  
ANTIAMARILE LE 27 DEC. 1976  
DAKAR, LE 27 DEC. 1976  
LE MEDECIN VACCINATEUR  
DR. P. GBEZO

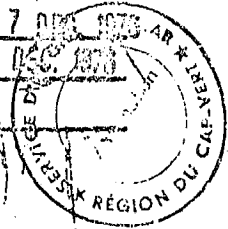


AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Amadou  
NOM Benny  
DATE DE NAISSANCE 1958  
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976  
ANTIAMARILE LE 27 DEC. 1976  
DAKAR, LE 27 DEC. 1976  
LE MEDECIN VACCINATEUR

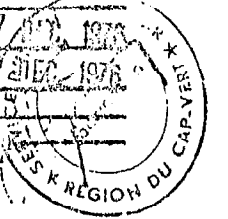


AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Diouma  
NOM Sylla  
DATE DE NAISSANCE 1950  
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1976  
ANTIAMARILE LE 27 DEC. 1976  
DAKAR, LE 27 DEC. 1976  
LE MEDECIN VACCINATEUR  
DR. P. GBEZO



AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Salou

NOM Diallo

DATE DE NAISSANCE 1948

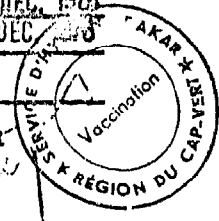
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1978

ANTI-MARIKLE LE 27 DEC. 1978

DAKAR, LE 27 DEC. 1978

LE MEDECIN VACCINATEUR

DR. P. GBEZO



AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICATE DE VACCINATION

PRENOMS Namadou

NOM Sylla

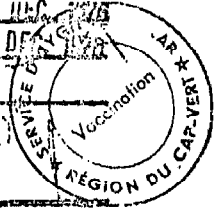
DATE DE NAISSANCE 1952

A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1978

ANTI-MARIKLE LE 27 DEC. 1978

DAKAR, LE 27 DEC. 1978

LE MEDECIN VACCINATEUR



AZ. SK

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
REGION DU CAP-VERT  
SERVICE D'HYGIENE DE DAKAR

CERTIFICAT DE VACCINATION

PRENOMS Alfa Aguirre

NOM Diallo

DATE DE NAISSANCE 1947

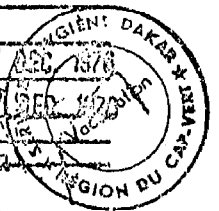
A RECU LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE LE 27 DEC. 1978

ANTI-MARIKLE LE 27 DEC. 1978

DAKAR, LE 27 DEC. 1978

LE MEDECIN VACCINATEUR

DR. P. GBEZO



**REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN**

**Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Orientation Nationale**

**LAISSEZ-PASSER N° .....00589../ MISON  
TENANT LIEU DE PASSEPORT**

Dé livré à :

Nom : ZOGO

Prénoms : Lucien

Nationalité : Béninoise

Situation de famille : Marié

Date de naissance : 8 février 1949

Lieu de naissance : Cotonou

Profession : Chauffeur mécanicien

Domicile : Ouidah

Pour lui permettre de se rendre dans tous les Pays Etrangers

A l'exception, s'il y a lieu de : Néant

Signature du Titulaire

SIGNALEMENT

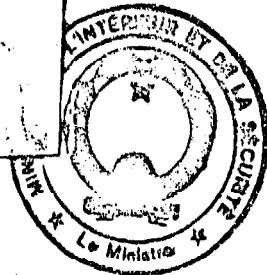
Cheveux : Noirs

Yeux : Noirs

Taille : 1m.71

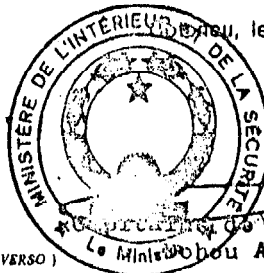
Signes particuliers : une cicatrice  
sur la joue gauche

Photographie du titulaire



Le présent laissez-passer est valable jusqu'au 1/02/1977

le 25 Octobre 1976



Le Ministre  
Général de Gendarmerie Martin

( POUR VISA, VOIR VERSO )

Le Ministre ASONHIO

VISAS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
SURETE NATIONALE  
POLICE AEROPORT COTONOU  
**SORTIE**  
DATE 27-12-76.....

VU AU DEPART DE COTONOU  
par .....Avion.....  
en passant .....Accra.....  
le 27-12-76  
Le Commissaire à l'Emigration

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
SURETE NATIONALE  
POLICE AEROPORT COTONOU  
DEC. 1976

**LAISSEZ-PASSER N° 00621 / MISON**  
**TENANT LIEU DE PASSEPORT**

Délivré à :

Nom : SOGLO

Prénoms : Marc

Nationalité : Béninoise

Situation de famille : Marié

Date de naissance : 16 avril 1931

Lieu de naissance : Ouidah

Profession : Notable

Domicile : Ouidah - Quartier Brésil

Pour lui permettre de se rendre dans tous les Pays Etrangers

A l'exception, s'il y a lieu de : Néant

Signature du Titulaire

SIGNALEMENT

Cheveux : Noirs

Yeux : Noirs

Taille : 1 m 69

Signes particuliers : Néant

Photographie du titulaire



Le présent laissez-passer est valable jusqu'au 17 février 1977



Cotonou le 4 novembre 1976

*[Signature]*  
Le Ministre  
Général Martin  
DORVILLE  
Le Ministre

VISAS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
SURETE NATIONALE  
POLICE AEROPORT COTONOU  
SORTIE  
DATE 27.12.76

VU AU DEPART DE COTONOU  
par ..... Aliou .....  
se rendant ..... ACARA .....  
le ..... 27.12.76 .....  
Le Commissaire à l'émigration

- c) Documents concernant le membre du commando fait prisonnier le 16 janvier 1977

Document No 32

REGROUPEMENT DES GUINÉENS	
A L'EXTERIEUR	
Section de	<i>Senegal</i>
Sous-Section de	
CARTE DE MEMBRE N° 001998	
NOM <i>Ba</i>	Date
Prénoms <i>ALPHA OUMAROU</i>	
LE MILITANT	LE PRESIDENT
<i>ABF</i>	

Document No. 33

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
TRAVAIL JUSTICE - SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE,

Vu les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'examen du Certificat d'Études primaires ;

Vu le procès-verbal en date du 26 Juin 1961, par lequel la commission  
présent à Mamou, pour la session de 1961, atteste que M. Bâ Alpha Oumarou fils de Bâ  
né ten 1948, à Kraffine, circonscription de Kradack  
a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Études primaires.

Délivre à M. Bâ Alpha Oumarou, élève de l'école de Dalaba, le présent  
Certificat d'Études primaires pour servir et valoir ce que de droit.

A Mamou le 26 Juin 1961.

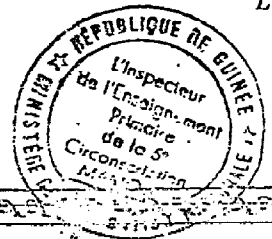
P. le Ministre :

L'Inspecteur de l'Enseignement Primaire  
de la 5<sup>ème</sup> Circonscription,

A. DOUKOURÉ

Signature du Titulaire, Bâ

Bâ



- 124 -



S/12294/Add.1  
Français  
Annexe VI  
Page 126  
Document No 35

# SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RAFFINAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLIARD DE FRANCS CFA

Siège Social à DAKAR

Registre du Commerce 6576 B DAKAR

La correspondance doit être adressée :  
Boîte Postale 203 - DAKAR

Téléphone :  
Siège social : 260-67  
Usine et bureaux :  
600-40 à 600-44  
Adr. tél. : SARPETROL-DAKAR  
Télex : SARPETROL 527

DAKAR, le 6 Juin 1969

15, boulevard de la République

Monsieur BA Alpha OUMAROU  
Ment des Produits

Référence à rappeler : MI/633/668

OBJET/Frais de soins

Monsieur,

Nous réglons ce jour la somme de 7.000 Frcs à M. Pierre BENHAIN Chirurgien Dentiste, représentant les frais de soins dentaires qui vous ont été dispensés le 7 Mai 1969.

En conséquence, nous vous informons que nous débitons votre compte 421 de la somme de 7.000 Frcs.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef du Service Personnel

  
T.E. DIOP

# SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RAFFINAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLIARD DE FRANCS CFA

Siège Social à DAKAR

Registre du Commerce 6576 B DAKAR

La correspondance doit être adressée à :  
Boîte Postale 203 - DAKAR

Téléphone :  
Siège social : 260-67  
Usine et bureaux :  
600-40 à 600-44  
Adr. Tél. : SARPETROL-DAKAR  
Télex : SARPETROL 527

DAKAR, le 30 Juillet 1969

15, boulevard de la République

Monsieur BA Alpha Oumareu  
Aide-Pompiste  
a/c voie Hiérarchique

Référence à rattacher : AP/n1/633/ 788

OBJET/Report départ congés

Monsieur,

Sur la demande de votre Chef de Service vous avez bien voulu accepter de reporter votre départ en congés à une date ultérieure.

En conséquence, nous vous confirmons que vous avez 19 Jours ouvrables de congés à prendre (la rémunération correspondant à la période totale des congés vous restant acquise).

Vous voudrez bien nous faire savoir l'époque qui vous conviendrait pour la jouissance de vos jours de congés.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef du Service Personnel



M. FAYSE

d) Documents concernant M. Gilbert Bourgeaud

Document No 36

**CHANGEMENTS DE DOMICILE**

Le changement de domicile sur la déclaration n'est en aucun cas obligatoire, sur demande faite au Commissaire de police ou, à défaut, au Maire du nouveau domicile.


Nouveau domicile

Le \_\_\_\_\_  
 Le Commissaire de police  
 Le Maire

Nouveau domicile

Le \_\_\_\_\_  
 Le Commissaire de police  
 Le Maire

PUBLIQUE FRANÇAISE



Préfecture de Police

**CARTE NATIONALE  
 D'IDENTITÉ**

Valable dix années à partir  
 de la date d'émission

No 2043710

Fait le \_\_\_\_\_

**RU 42913**

NOM **B O U R G E A U D**

Prénoms **G I L B E R T**

Ne le \_\_\_\_\_  
 CAEN  
 CALVADOS


NATIONALITÉ FRANÇAISE

ville **3276**  
 Signes particuliers **\*\*\*\***

Domicile **14, RUE MAX DONROY  
 PARIS 10**


Fait le **8 JUILLET 1938**  
 par \_\_\_\_\_

Signature du titulaire

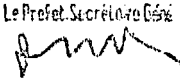
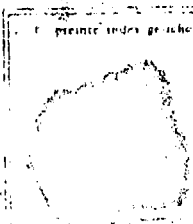


*G. Bourgeaud*

Fait le \_\_\_\_\_  
 par \_\_\_\_\_



Le Préfet de Police  
 et par délégation  
 Le Préfet Secrétaire Général

Document No 37

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PERMIS DE CONDUIRE

CONDITIONS RESTRICTIVES D'USAGE

RENOUVELLEMENTS PÉRIODIQUES  
Catégorie D (secours)

SÉRIE 001, CACHET DE LA TOURTE	
Le	Valable jusqu'au
Le	Valable jusqu'au
Le	Valable jusqu'au
Le	Valable jusqu'au
Le	Valable jusqu'au
Le	Valable jusqu'au

PROLONGATIONS DES PERMIS DES CATÉGORIES  
A, B, C et F, DÉLIVRÉS À TIRE TEMPORAIRE

MENTIONS ADDITIONNELLES ÉVENTUELLES



Document No 38

Délivrée à LIBREVILLE

le 24 Mars 1969

par Le Colonel Cdt

La Garde Présidentielle

Signature et cachet,



Signature du titulaire,

*[Handwritten signature]*

REPUBLIQUE GABONAISE

# GARDE PRÉSIDENTIELLE

Les Autorités Civiles et Militaires sont invitées à LAISSER PASSER ET CIRCULER LIBREMENT EN TOUTES CIRCONSTANCES ET EN L'INTERIEUR DE LA PRESIDENCE

LE TITULAIRE DE LA PRÉSENTE CARTE

CARTE D'IDENTITÉ N° 253/69

NOM **BOURGEAUD**

Prénoms, Gilbert

Né le 30 Janvier 1929

à CAEN

District: CALVADOS (I4)

Région

Territoire **FRANCE**

N° Matricula

Grade **Lieutenant-Colonel**

—  
GROUPE SANGUIN **O -**

## NOTICE

Pour être valable

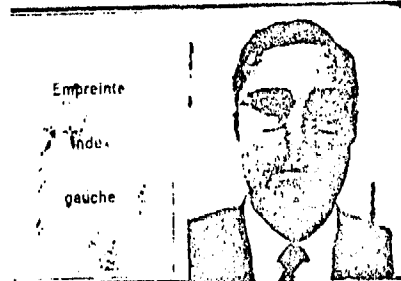
Cette carte doit porter le timbre de l'autorité qui l'a délivrée et les signatures requises. Elle ne doit être ni raturée ni surchargée.

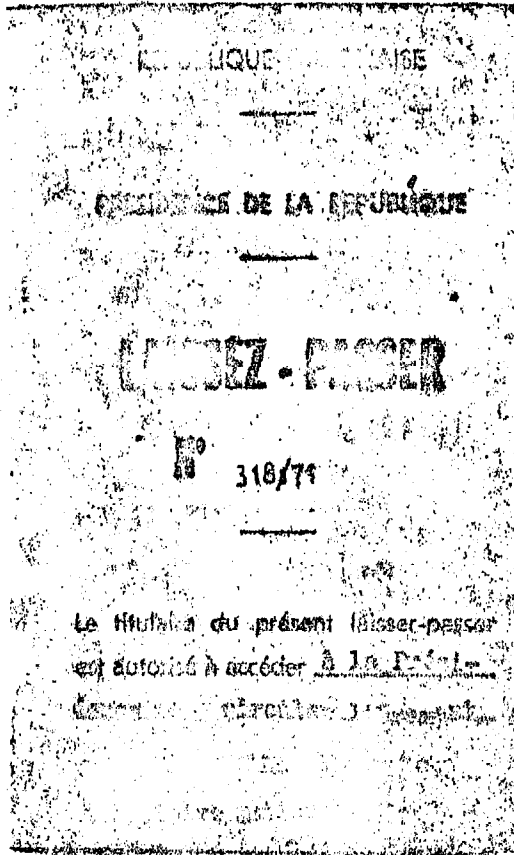
Le titulaire doit

rendre sa carte dès qu'il cesse d'être en fonctions.

En cas de perte

il avertit sans délai son supérieur hiérarchique sous peines d'être rendu responsable des conséquences de cette perte





NOM : BOURGHAUD	NOTICE
PRENOMS : Gilbert	<b>POUR ÊTRE VALABLE</b>
NE(E) LE 30 Janvier 1929	Cette carte doit porter le timbre de l'autorité qui l'a délivrée et les signatures requises
A CAEN ( Calvados )	Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée.
PROFESSION Conseiller Techn.	<b>LE TITULAIRE DOIT</b>
ADRESSE LIBREVILLE B.P. 13062	Rendre sa carte dès qu'il cesse d'être en fonctions.
EST IMMATRICULE(E) 318/71	<b>EN CAS DE PERTE</b>
A LIBREVILLE	Il avertit sans délai l'autorité qui le lui a délivrée sous peine d'être responsable des conséquences de cette perte.

15 Mars 1971

L'autorité responsable

Le Titulaire

*G. Bourghaud*

**PRESENCE DE LA REPUBLIQUE**  
**MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**  
**ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**

**UNION - TRAVAIL - JUSTICE**

N° 0227 /MFP/R.A.-

     **E C I S I O N**  
-----  
Portant engagement dans la Fonction Publique  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT;

VISA:  
Ministre F.P./R.A.

- VU la Constitution;
- VU la loi 88/61 du 4 Janvier 1962 instituant un code de TRAVAIL de la République Gabonaise.
- VU Les Décrets N°s 770 et 771/PR du 23 Août 1976 fixant la composition du Gouvernement;

VISA  
Ministre Economie  
Finances et participa-  
tions.

- VU Les nécessités de service ;

     **E C I D E**

ARTICLE 1er.- Monsieur BOURGEAUD Gilbert, domicilié à BORDEAUX, est engagé dans la Fonction Publique pour une durée indéterminée, en qualité de Conseiller à la Présidence avec un salaire mensuel de CINQ CENT MILLE FRANCS. ( 500.000 Frcs ).

VISA:  
Directeur Général  
des Finances et du  
Budget.

ARTICLE 2.- Le préavis est de quatre mois et les droits à congé de Monsieur BOURGEAUD Gilbert sont fixés à quatre mois après un séjour de deux ans.

ARTICLE 3.- La présente décision qui prendra effet pour compter du 1er Août 1976, sera communiquée partout où besoin sera./-

Fait à Libreville, le 3 Août 1976

AMPLIATIONS:

P.R.....	1
V.P.G.....	1
Finances.(Soldes)....	3
Trésor.....	2
Min.Eco. et F.....	1
M.F.P./R.A.....	1
DGFP.....	4
Intéressé.....	1
G.P.....	2
Archives.....	3
	<u>19</u>

El Hadj Omar BONGO.-

S/12294/Add.1

Français

Annexe VI

Page 134

Document No 41

2389. *via conseil*

## Banque du Gabon et du Luxembourg

M. Gilbert BOURGSAUL  
35-025.020 T

RÉPUBLIQUE  
GABONAISE

# BULLETIN DE SOLDE

MATRICULE: 04903M

MATRICULE 64903M

IDENTIFICATION: 100 1978

IDENTIFICATION 100 1978

MR BOURBEAUD

WILBERT

MOR/SERV 30/1100

Joindre le présent timbre  
à l'appui de toute  
réclamation ou observation

DECISIONNAIRE HORS CONVENTION

ECHELON: 00

adresser la correspondance

GRADE 020000

NU ASSURE

A LA DIRECTION DE LA SOLDE

PRESIDENCE

CABINET

LIBREVILLE C CUPSSINCONAU

B. P. 27 LIBREVILLE

CODE ELEMENT DE REMUNERATION		CÉLIBATAIRE SANS ENFANT	N° DE DÉCISION N° DE RAPPEL	GAINS	RETENUES
118	5	RAPPEL RAPPEL SOLDE ANNEE ANTERIEURE	B	1.000.000	
162	0	SOLDE GLOBALE		500.000	
705	0	RETRAITE C G P S ZX			10.000
708	0	RETENUE IMROT SOURCE			100.340
717	9/3	REVERSEMENT CAISSE D AVANCE	S124114		1.300.000

N° D'ÉMISSION	DATE	IMPUTATION	SERVICE	MODE DE RÈGLEMENT	ASSIETTE IMPOT CUMULÉE	ASSIETTE IMPOT MENSUELLE	NET A PAYER	BULLETIN NUL
508724	NOUVE76	30 300 1100	1000	BANQUE GABON LUXEMBOURG LIBREVILLE LIBREVILLE 35025020	900000 TGS: 0250 LGS: 104090	490000	***381.600*	

~~Le présent certificat ne peut en aucun cas servir de pièce~~

Officielle.

MINISTRE DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

DIRECTION GENERALE  
DE LA SURETE NATIONALE

**CERTIFICAT DE DÉCLARATION  
DE PERTE**

VILLE D' **ABIDJAN.**

COMMISSARIAT DE POLICE

N° **2.634 - /B.C.A./**

Nous soussigné,

**ATTOP A K. RICHOND.**

Commissaire de Police de la ville d' **Abidjan.**

certifions que M.r. **BOURGRAU GILBERT.**

est présenté, ce jour, à notre bureau et nous a déclaré

avoir perdu **son Permis de Conduire.**

lui avait été délivré à **M A R O C.**

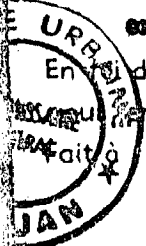
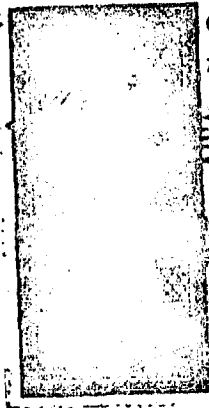
en **1952.** sous le n° **Ignoré.**

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certi-

ficat qui servira et valoir ce que de droit.

Abidjan, le **2 / 9 /** 19 **70.**

*[Signature]*  
Commissaire de Police.



Document No 44  
 REPUBLIQUE GABONAISE

UNION — TRAVAIL — JUSTICE

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE  
 L'AERONAUTIQUE CIVILE

**FICHE D'ENREGISTREMENT**

DIRECTION DES TRANSPORTS

SECTION TECHNIQUE

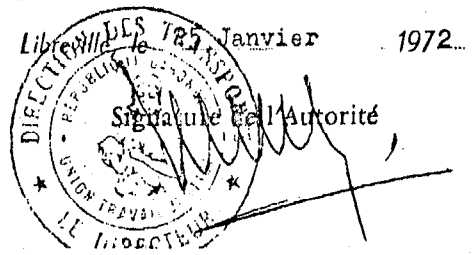
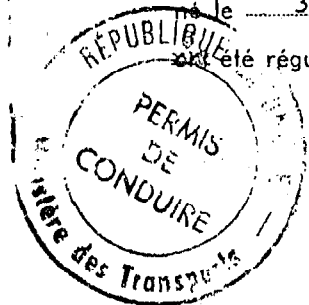
No 82/72



Le Ministre des Transports et de l'Aéronautique Civile  
 soussigné certifie que les permis inscrits au verso et délivrés à  
 Monsieur BOURBAUD Gilbert

le 30/1/72 à CAEN (14)

ont été régulièrement enregistrés.



CATEGORIES DE VEHICULES  
 POUR LESQUELS LE PERMIS EST VALABLE

<b>A<sub>1</sub></b>	Vélocycle et véhicules moins de 125 cm <sup>3</sup>
<b>A</b>	Motocycles avec ou sans sidecar Tricycles à moteur de plus 125 cm <sup>3</sup>
<b>B</b>	Véhicules de moins de 10 places et d'un poids total en charge n'excédant pas 3500 kilogs
<b>C</b>	Véhicules à marchandises de plus de 3500 kilogs
<b>D</b>	Véhicules de transport en commun (plus de 9 places)
<b>E</b>	Véhicules de catégories B, C, D, attelés d'une remorque de plus de 750 kilogs
<b>F</b>	Véhicules de la catégorie B spécialement aménagés

PERMIS DELIVRE A TITRE SCFAU ou CACHET  
 Temporaire Permanent de l'Autorité

Le .....		
Valable jusqu'au .....		
Le .....		
Valable jusqu'au .....		
Le 14/2/55 .....		
Valable jusqu'au .....	P	
Le .....		
Valable jusqu'au .....		
Le .....		
Valable jusqu'au .....		
Le .....		
Valable jusqu'au .....		
Le .....		
Valable jusqu'au .....		

S/12294/Add.1

Français

Annexe VI

Page 138

Document No 45



SON EXCELLENCE Albert Bernard BONGO  
PRESIDENT de la REPUBLIQUE GABONAISE

e) Documents concernant les virements d'argent

Document No 46

Le 8 Janvier 1977

A l'attention de Monsieur KRIER

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir effectuer les transferts ci-joint dans les meilleurs délais.

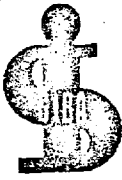
J'ai constaté, que vous ne m'avez fait parvenir qu'une partie des ordres individuels. Je serai désireux d'avoir la totalité de ces ordres. En ce qui concerne les ouvertures de compte à la SIBA, veuillez me faire connaître les N° que vous avez attribué à chaque intéressé.

Devant rejoindre le GABON, je vous demande de m'adresser dans les prochains jours le courrier à la Boite Postale 4725 Libreville

Je vous en remercie par avance et vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Document No 47

**SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.**



Société Anonyme  
R.C. Luxembourg N° B 11438  
Téléphone 459-83  
Télex 1431  
22-24, Boulevard Royal  
L U X E M B O U R G

Luxembourg, le 28/12/76

X 1012
Compte N° 22100/517/20      FF vue

**AVIS DE DÉBIT**

Nous avons l'honneur de vous informer que nous inscrivons au **DÉBIT** de votre compte:

Dev.	Montant	Valeur	Libellé
FF	95.570.- =====	24/12	Dix-sept transferts divers suivant détail sur la copie de téléx ci-jointe.
			IBLC      Code Marché

Veillez agréer nos salutations distinguées  
SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.

24.12  
12.38 042630300+  
ccf c 630300f  
359 1240 +  
1431 siba lu

+  
ccf c 630300f

luxembourg, le 24 decembre 1976  
de societe intercontinentale de banque s.a., luxembourg  
au credit commercial de france s.a., paris

- ~~CHIFFRE~~ -

par le debit de notre compte n. 020 / 3479490 chez vous veuillez  
executer de notre ordre et par courrier normal et sans frais pour  
nous les virements enumeres ci-apres, tout en ne debitant notre  
compte que valeur 28 decembre (arrivee solde provision necessaire):

- ff 5.980 en faveur de marc aubert, compte no. 020410 a l'agence ✓HARDIN  
bnp, 43 avenue de la republique 75011 paris
- ff 4.480 en faveur de eric berardengo, compte no. 25947 y  
ouvert au nom de beatrice danie au credit lyonnais ✓SAUVEUR  
cours mirabeau 13000 aix en provence
- ff 4.230 en faveur de dominique boucher, compte no. 25534 t au ✓CARDIER  
credit lyonnais a 60200 compiegne
- ff 4.980 en faveur de daniel bourrel, compte no. 0546037614 au ✓RENAUD  
ccf cite des tilleuls 93150 blanc mesnil
- ff 4.680 en faveur de gervais boutanguoi, compte no. 191.121. ✓BARRET  
09600300 au credit du nord et union parisienne  
rue de solferino 60 compiegne
- ff 4.980 en faveur de philippe boyer, compte no. 201962750/0 ✓MAREL  
a la banque populaire, rue st jean, 54000 nancy
- ff 5.480 en faveur de jacques buteri, compte no. 50136887 ✓SAGONE  
a la societe generale agence s alma  
8 avenue president wilson, paris
- ff 5.980 en faveur de dominique cabot, compte no. 26609 ✓REY  
a la banque t.g. des yvelines, rue gambetta  
78200 mantes la jolie
- ff 5.100 en faveur de louis capasso, compte no. 337 x ✓CARBON  
au credit lyonnais 36 avenue jean jaures 69007 lyon
- ff 9.980 en faveur de andre cau, compte no. 61512553 chez ✓CARREL  
ferri agent de change ccp 66594 paris (13 rue v. vicomte Ren.)
- ff 6.980 en faveur de michaël de charrette de la contrie, compte ✓VERHAEGE  
no. 11210 a la banque de bretagne 56000 vanne
- ff 5.980 en faveur de jean michel chesse, compte no.  
7940.13.945 z au credit lyonnais agence de soisson ✓COSTE  
rue st martin 02 soisson
- ff 5.480 en faveur de hugues de chivre, compte no. 15552.06.41 z ✓KUKER  
a la ste nancelienne varin bernier, rue de la republique  
89100 jens
- ff 5.980 en faveur de olivier danet, compte no. 2209273.13 ✓LE NORMAND  
aupres de la barclays bank, 15 rue jeanne d'arc a  
76000 rouen
- ff 5.480 en faveur de jean yves le meur, compte no. 00050602219 ✓CARDIER  
a la societe generale, bd de la republique 35000 st malo  
rocabey
- ~~ff - veuillez bien lire ci-dessus - ff 5.480 et non ff 5.48001 -~~
- ff 2.980 en faveur de christian despres, compte no. 1803.f ✓DEPS  
au credit lyonnais, place de la republique 21 dijon
- ff 6.480 en faveur de werner kolibius, ccp no. 548103.0 ✓KOLI  
a 13 marseille

95230.-

salutations  
siba luxembourg

**SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.**



Société Anonyme  
R.C. Luxembourg N° B 11436  
Téléphone 459-83  
Télex 1431  
22-24, Boulevard Royal  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29/12/76

X 1012
Compte N° 22100/517/20 FF vue

S/12294/Add.1  
Français  
Annexe VI  
Page 142  
Document No 48

**AVIS DE DÉBIT**

Nous avons l'honneur de vous informer que nous inscrivons au **DÉBIT** de votre compte :

Dev.	Montant	Valeur	Libellé
FF	134.700.- *****	24/12	Vingt-trois transferts suivant avis de débit détaillés en annexe.

IBLC Code  
Marché

Veuillez agréer nos salutations distinguées  
SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.

**SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.**



Société Anonyme  
R.C. Luxembourg N° B 11438  
Téléphone 459-83  
Télex 1431  
22-24, Boulevard Royal  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29/12/76

X 1012

Compte N° 22100/517/20 FF vue

**AVIS DE DÉBIT**

Nous avons l'honneur de vous informer que nous inscrivons au **DÉBIT** de votre compte :

Dev.	Montant	Valeur	Libellé
FF	27.500.- -----	24/12	Quatre transferts en monnaies non françaises suivant avis de débit détaillés en annexe.

IBLC Code  
Marché

Veillez agréer nos salutations distinguées  
SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.

*F. A. Krier*

**SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.**



Société Anonyme  
R.C. Luxembourg N° B 11436  
Téléphone 459-63  
Télex 1431  
22-24, Boulevard Royal  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29/12/76

X 1012
Compte N° 22100/517/20 FF vue

S/12294/Add.1  
Français  
Annexe VI  
Page 144

**AVIS DE DÉBIT**

Nous avons l'honneur de vous informer que nous inscrivons au **DÉBIT** de votre compte:

Dev.	Montant	Valeur	Libellé
FF	82.850.- -----	24/12	Quatorze transferts en faveur de clients divers auprès de notre banque, suivant vos instructions reçues le 23 décembre 1976.
			IBLC Code 050 Marché

Veuillez agréer nos salutations distinguées  
SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE BANQUE S. A.

*F. A. Krieger*

2

**AVIS DE CREDIT**

**B.E.A.G.**

**RESTAURANT**

**MR. ROBERT GILBERT**  
**B.P. 4-225**  
**LYONNAISE**

**MONNAIE** MONNAIE MONNAIE  
**CONTREVALEUR** CONTREVALEUR CONTREVALEUR  
**MONTANT** MONTANT MONTANT

**DATE DE CREDIT** DATE DE CREDIT DATE DE CREDIT

**DATE DE CREDIT** DATE DE CREDIT DATE DE CREDIT

**DATE DE CREDIT** DATE DE CREDIT DATE DE CREDIT

Q  
 Q

(1) Cette rubrique ne concerne que l'opération de crédit

**BANQUE DU GABON ET DU LUXEMBOURG**  
 N. C. 800 B

**FORME DE CREDIT**

**2001997** N°

**MONTE DE L'OPERATION**

**MANDAT TRESOR EN VOIE PAYER.**

**ETABLISSEMENT CHARGE DU PAIEMENT**

**CD** **REFERENCE** **CD** **REFERENCE**

**COMPTES A CREDITER** **35 025.020 5**

**COMMISSIONS** **1** **26/11/76**

**A. 22** **B.** **N.B. C.C.** **COMPTES / N° RESE / CONT.**

**SIGNATURE**

N° 802 B - BRON H 95 M 05-74

ORDRE DE <b>BANQUE DU GABON                  ET DU LUXEMBOURG</b> R. C. 800 B		SERVICE	A/R	DATE		
				29/12/76		
CONTROLE		MORNAIE	CONTREVALEUR	MORNAIE	MONTANT	RAT. DU COTE DEBITE OU COURS
					615,570	
N° 2000512		MOTIF DE L'OPERATION				
MANDAT TRESOR EN VOTRE FAVEUR.		DONNEUR D'ORDRE				
ETABLISSEMENT CHARGE DU REGLEMENT		NO				
		C.O.	REFERENCE	EXO	VALEUR	
		15 000 000 L	VIE 2000512	1	27/12/76	
COMPTE A CREDITER						
35 025.020 L						
SIGNATURE						
		COMMISSIONS				
A.22	D.	RUB.ECO.	COMPTE / N° INSEE CONT.			

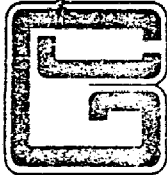
**AVIS DE CRÉDIT<sup>(1)</sup>**

DESTINATAIRE

M<sup>3</sup> **BOURGEAU GILBERT**  
**B.P. 4.725**  
**LIBREVILLE**

CR

(1) Cette rubrique ne concerne que l'opération de virement



# BANQUE DU GABON ET DU LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 F. CFA

B. P. 3879 LBV - TÉL.: 228.62

R. C. LBV - 800 B - LBG

Document No 50

Tout versement d'espèces à nos guichets ou à l'un de nos agents donne lieu à la délivrance immédiate d'un reçu.

SOLDE PRÉCÉDENT AU: 08.11.76

3454989 35 025020.T 1

11 11 CHQ

3618

10 11

62700

BCURGEAUD GILBERT

BP 4725 LIBREVILLE

*Nous vous remettons ci-dessous le relevé des opérations effectuées pour votre compte. Dans le cas où vous auriez des observations à formuler, veuillez bien nous en informer dans un délai d'un mois. Passé ce délai nous considérerons que votre compte a été reconnu conforme. Veuillez agréer nos salutations distinguées.*

TOTAL

62700

3454989

NOM DU SIÈGE

11.11.76

3392269

LIBREVILLE



# BANQUE DU GABON ET DU LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 F. C.F.A.  
B. P. 3879 LBV - TÉL. : 228.62  
R. C. LBV - 800 B - LBG

S/12294/Add.1  
Français  
Annexe VI  
Page 148

Tout versement d'espèces à nos guichets ou à l'un de nos agents donne lieu à la délivrance immédiate d'un reçu.

SOLDE PRÉCÉDENT AU: 11.11.76

3392289

35

025020.T

1

16 11 CHQ

3616

15 11

BOURGEAUD GILBERT

BP 4725 LIBREVILLE

*Nous vous remettons ci-dessous le relevé des opérations effectuées pour votre compte. Dans le cas où vous auriez des observations à formuler, veuillez bien nous en informer dans un délai d'un mois. Passé ce délai nous considérerons que votre compte a été reconnu conforme. Veuillez agréer nos salutations distinguées.*

TOTAL

17.11.76

3392289

3324289

NOM DU SIÈGE

LIBREVILLE



# BANQUE DU GABON ET DU LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 F. C.F.A

B. P. 3879 LBV - TÉL : 228.62

R. C. LBV - 800 B - LBG

Tout versement d'espèces à nos guichets ou à l'un de nos agents donne lieu à la délivrance immédiate d'un reçu.

SOLDE PRÉCÉDENT AU: 17.11.76

3324289      35      025020.T      1

25 11 VIR    2001997      26 11

381660

BOURGEAUD GILBERT

RP 4725 LIBREVILLE

*Nous vous remettons ci-dessous le relevé des opérations effectuées pour votre compte. Dans le cas où vous auriez des observations à formuler, veuillez s'en nous en informer dans un délai d'un mois. Passé ce délai nous considérerons que votre compte a été reconnu conforme. Veuillez agréer nos salutations distinguées.*

TOTAL  
25.11.76

3705949

NOM DU SIÈGE

3705949

LIBREVILLE

Document No 51 (voir plus haut, document No 20)

S/12294/Add.1  
Français  
Annexe VI  
Page 149

Liste des billets d'avion délivrés par Air France provenant du porte-documents noir  
portant l'inscription "A. B-B" trouvé dans la caisse à munitions

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, Ecst and class
1. Air France	2465949605	BELLEGGRI, Maurice/Mr.	28 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	30 Dec. 1976	Open	Cash, 1,760 FFR, Economy
2. Air France	4206591105	BOYER, Ph./Mr.	-do.-	Paris Rabat Paris	-do.-	-do.-	-do.-
3. Air France	24659138486	MILLIOTTE, Jean-Louis/ Mr.	29 Nov. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	-do.-	-do.-
4. Air France	4206591118	THOMANN/Mr.	10 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
5. Air France	2465923123	LEAL, Francis/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
6. Air France	2465923175	BIRNBAUM/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	8 Dec. 1976	-do.-	-do.-
7. Air France	2465913842	DU LAC, Rene/Mr.	29 Nov. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	-do.-	-do.-
8. Air France	2465923111	BOUCHER, Dominique/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
9. Air France	4206591119	LOISEAU/Mr.	10 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	12 Dec. 1976	-do-	-do.-
10. Air France	2465959950	BOURGEAUD, G./Mr.	7 Jan. 1977	Paris Casablanca Paris	11 Jan. 1977	-do.-	-do.-

f) Document concernant les billets d'avion  
Document No 52

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, Cost and class
11. Air France	2465938998	BOURGEAUD, G./Mr.	7 Jan. 1977	Paris Libreville Paris	8 Jan. 1977 10 Jan. 1977	Fully used.	Cash, 3,430 FFR First Class
12. Air France	4208411813	BOURGEAUD, G.	12 Nov. 1976	Paris Marrakesh Paris	12 Nov. 1976	Open	Cash, 1,910 FFR Economy class
13. Air France	2465932667	BOURGEAUD, Gilbert/Mr.	29 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	29 Dec. 1976	-do.-	Cash, 1,760 FFR Economy Class
14. UTA	MCO voucher 142022298116	BOURGEAUD/Mr.	23 Dec. 1976				<u>Value 1,250 FFR</u>
15. Air France	2465923177	DESPRES/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	8 Dec. 1976	-do.-	Cash, 1,760 FFR Economy Class
16. Air France	4427430653	AUBERT, Marc/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
17. Air France	2465926425	SCHENCK, Guy/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Casablanca Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
18. Air France	2465926445	LECORGNE, J.P./Mr.	8 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	10 Dec. 1976	-do.-	-do.-
19. Air France	2465913849	SUTTER, Jean-Pierre/Mr.	29 Nov. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	-do.-	-do.-
20. Air France	4206591059	WAGNER/Mr.	3 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	-do.-	-do.-
21. Air France	42065910973	BERARDFENGO/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	9 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
22. Air France	4206591104	DEDOYARD, P./Mr.	8 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	12 Dec. 1976	Open	Cash, 1,760FFR Economy class
23. Air France	2465923156	HOLZAPFEL/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	8 Dec. 1976	-do.-	-do.-
24. Air France	4206591088	BUTERI	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
25. Air France	2465949616	PICCOCHE, Yvon	28 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	30 Dec. 1976	do.-	-do.-
26. Air France	2465913840	DE CHARRETTE, Michael	29 Nov. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	-do.-	-do.-
27. Air France	2465931234	LEFEVRE	11 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	12 Dec. 1976	-do.-	-do.-
28. Air France	2465932663	GRUBER	13 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	15 Dec. 1976	-do.-	-do.-
29. Air France	2465923118	BOUTANQUCI	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
30. Air France	4206591116	JOUGUET	10 Dec. 1976	Paris Rat Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
31. Air France	4206580336	VIGOUROUX DE KERMORVAN/ Mr.	30 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
32. Air France	2465959940	BRUNI, R./Mr.	7 Jan. 1977	Paris Casablanca Paris	11 Jan. 1977	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
33. Air France	2465959943	BOURGUIGNON/Mr.	7 Jan. 1977	Paris Casablanca Paris	11 Jan. 1977	Open	Cash, 1,760 FFR Economy class
34. Air France	24659496024	MICHE & MAILLARD, J.P./Mr.	28 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
35. Air France	24659231262	SIMON, Denis/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
36. Air France	24659264221	SCHANEPF, Raymond/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
37. Air France	24659264302	DELRUE/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
38. Air France	4206591087	BERMONT/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
39. Air France	24659231730	PALLARD/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	8 Dec. 1976	-do.-	-do.-
40. Air France	24659311806	COLCT/Mr.	11 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	11 Dec. 1976	-do.-	-do.-
41. Air France	24659264431	DANET, Olivier M./Mr.	8 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	10 Dec. 1976	-do.-	-do.-
42. Air France	24659231306	CHARRIER, Benoit/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	6 Dec. 1976	-do.-	-do.-
43. Air France	4206591092	SOUPPART, D./Mr.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	9 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
44. Air France	24659230853	GUILLOIS, Jacques/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	6 Dec. 1976	Open	Cash, 1,760 FFR Economy class
45. Air France	24659188831	TRURET, Gerard/Mr.	2 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	-do.-	-do.-
46. Air France	24659231321	LOUDAIS, Michel/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	6 Dec. 1976	-do.-	-do.-
47. Air France	24659231295	CHRETIEN, J. Bernard/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	6 Dec. 1976	-do.-	-do.-
48. Air France	24659230945	RESCINITI de SAYS	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	6 Dec. 1976	-do.	-do.-
49. Air France	4427646854	MICHEL, G./Mr.	13 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	14 Dec. 1976	-do.-	-do.-
50. Air France	24659311865	VANDENBERGHE, J.P./Mr.	11 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	12 Dec. 1976	-do.-	-do.-
51. Air France	24659599462	DENNY, D./Mr.	7 Jan. 1976	Paris Casablanca Paris	11 Jan. 1976	-do.-	-do.-
52. Air France	24659326646	LEJON/Mr.	13 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	15 Dec. 1976	-do.-	-do.-
53. Air France	4206591094	MUSIAL, D./Mr.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	9 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
54. Air France	24659138545	CAU, Andre	29 Nov. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	Open	Cash, 1,760 FFR Economy class
55. Air France	4206577013	PEYRE, G./Mr.	15 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	15 Dec. 1976	-do.-	-do.-
56. Air France	24659326484	DELSTANCHES/Mr.	13 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	14 Dec. 1976	-do.-	-do.-
57. Air France	24659231575	KOLIBIUS/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	8 Dec. 1976	-do.-	-do.-
58. Air France	24659341350	BRACCO/Mr.	14 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	15 Dec. 1976	-do.-	Notation "Non-Refundable" on ticket
59. Air France	24659264571	LEMEUR, J. Yves/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	10 Dec. 1976	-do.-	Cash, 1,760 FFR Economy class
60. Air France	24659264534	MALIVERT, J.P./Mr.	10 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	10 Dec. 1976	-do.-	-do.-
61. Air France	24659231100	PERRIN, J.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	6 Dec. 1976	-do.-	-do.-
62. Air France	24659264394	DECHIVRE, Hugues/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	10 Dec. 1976	-do.-	-do.-
63. Air France	24659264560	DE SARNEZ, Laurent/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	10 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
64. Air France	42065910936	BOURREL, D.	8 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	10 Dec. 1976	Open	Cash, 1,760 FFR Economy class
65. Air France	24659341313	RICHELLE/Mr.	14 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	15 Dec. 1976	-do.-	Notation "Non-Refundable" on ticket
66. Air France	24659231376	CABOT, Dominique/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	6 Dec. 1976	-do.-	Cash, 1,760 FFR Economy class
67. Air France	42065910995	CAPASSO, Louis/Mr.	8 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	12 Dec. 1976	-do.-	-do.-
68. Air France	24659138416	MALACRINO, Dominique/Mr.	29 Nov. 1976	Paris Casablanca Paris	3 Dec. 1976	-do.-	-do.-
69. Air France	24659231063	TOUMI, Guy	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
70. Air France	24659231601	HEIMANN/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	8 Dec. 1976	-do.-	-do.-
71. Air France	24659231085	CHESSE, J.M./Mr.	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
72. Air France	24659231273	LOYM, Patrice/Mr.	6 Dec. 1976	Paris Rabat Paris	7 Dec. 1976	-do.-	-do.-
73. Air France	24659496234	SIMON, Henri/Mr.	28 Dec. 1976	Paris Casablanca Paris	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
74. Air France	24659448295	SYSAWANE, S./Mr.	22 Dec. 1976	Paris Dakar Abidjan	24 Dec. 1976 27 Dec. 1976	Fully used	PTT
75. Royal Air Maroc	1471016840364	IDRISSOU, M./Mr.	3 Jan. 1977	Abidjan Casablanca	6 Jan. 1977	One-way	Cash, 93,600 CFAF; equiv. 1,872 FFR, Economy class
76. Royal Air Maroc	1471016840353	SALIFOU, A./Mr.	3 Jan. 1977	Abidjan Casablanca	6 Jan. 1977	-do.-	-do.-
77. Royal Air Maroc	1471016840316	SOGLO, Marc/Mr.	29 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
78. Air France	24659496492	DIALLO, Mamadou/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	Open	Cash, 2,724 FFR Economy class
79. Air France	24659496595	KABA, Lamine/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
80. Air France	24659496665	DIALLO, Mamadou/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
81. Air France	24659496481	KONE, Kalilou/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
82. Air France	24659496735	SAKO, Mamadouma	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
83. Air France	24659496606	DIWARA, Ali/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
84. Air France	24659496761	SY SAVANEH, Duna <del>Mr.</del>	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	Open	Cash, 2,724 FFR Economy class
85. Air France	24659448295	SY SAVANE, S./Mr.	22 Dec. 1976	Paris Dakar Abidjan	24 Dec. 1976	Return on 27 Dec. 1976 was validated but coupon was unused	Cash, 2,510 FFR Economy class
86. Air France	24659448660	SY SAVANE, S./Mr.	22 Dec. 1976	Abidjan Dakar Paris	No date indicated but one coupon was missing	Open	-do.-
87. Air France	24659496551	BA MAMADOU/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	Cash, 2,274 FFR Economy class
88. Air France	24659496470	DIALLO, Saliou	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
89. Air France	24659496643	DOWGOUND, Mohamed/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
90. Air France	24659496584	BA BARRO/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
91. Air France	24659496680	DIALLO IBRAHIMA/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
92. Air France	24659496514	ZOUMARU, Bakary	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
93. Air France	24659496444	KABA, Adourahmane/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	Open	Cash, 2,724 FFR Economy class
94. Air France	24659496713	KABA, Ibrahima/Mr.	28 Dec. 1976	Dakar Casablanca Dakar	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-
95. Royal Air Maroc	1471016840132	RUSTICO, P./Mr.	21 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	23 Dec. 1976	One-way	Cash, 93,600 CFAP: equiv. 1,872 FFR Economy class
96. Royal Air Maroc	1471016840106	DJATO, I./Mr.	21 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	23 Dec. 1976	-do.-	-do.-
97. Royal Air Maroc	1471016840110	MAMAN, A./Mr.	21 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	23 Dec. 1976	-do.-	-do.-
98. Royal Air Maroc	1471016840143	KOHOLEN, A./Mr.	21 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	23 Dec. 1976	-do.-	-do.-
99. Royal Air Maroc	1471016840121	TOHOUJE/Mr.	21 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	23 Dec. 1976	-do.-	-do.-
100. Royal Air Maroc	1471016840154	ADFOCHOUN, M./Mr.	21 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	23 Dec. 1976	-do.-	-do.-
101. Royal Air Maroc	1471016840294	AISSI, R./Mr.	29 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	30 Dec. 1976	-do.-	-do.-

Name of airline	Ticket No.	Name of passenger	Date of issue	Route	Date of flight	Is ticket fully used or open	Mode of payment, cost and class
102. Royal Air Maroc	1471016840305	ZOGO, I./Mr.	29 Dec. 1976	Abidjan Casablanca	30 Dec. 1976	One-way	Cash, 93,600 CFAF: equiv. 1,972 FFR Economy class
103. Royal Air Maroc	1471016840342	BOUKARI, O./Mr.	3 Jan. 1977	Abidjan Casablanca	6 Jan. 1977	-do.-	-do.-

-----

Annexe VII

PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS CONCERNANT LES TUES, BLESSES ET  
DISPARUS A LA SUITE DES EVENEMENTS SURVENUS A COTONOU  
LE 16 JANVIER 1977\*

	<u>Pages</u>
1. Liste des morts ou disparus fournie par les autorités béninoises .....	2
2. Liste des blessés fournie par les autorités béninoises .....	4

---

\* Voir paragraphes 128 et 129 du rapport.

1. LISTE DES MORTS OU DISPARUS FOURNIE PAR LES  
 AUTORITES BENINOISES

N°	NOM ET PRENOMS	AGE	PROFESSION-DOMICILE	CHARGE FAMILIALE	OBSERVATIONS
1	<u>TOSSOU Mathieu</u>	40 ans né vers 1937 à Pablé (Comé)	Adjudant des Forces Armées Béninoises Domicilié au Camp GUEZO.	Marié père de 8 enfants	Certificat médical n° 141/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977
2	<u>PHOTO Paulin</u>	né en 1933 à Zagnanado	Militaire FAP Demeurant à l'Escadron Présidentiel Cotonou.	Marié père de 8 enfants	Certificat médical n° 144/SA/ DSS/FAP. 17 Février 1977.
3	<u>ALLASSANE Kassimou</u>	né en 1 1947 à Pénessoundou (Bassila)	Soldat de 1ère classe demeurant au Camp Guézo Cotonou	Chef de famille 1 enfant	Certificat médical n° 142/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977.
4	<u>LASSISSI Yessoufou</u>	né en 1952 à Dihou (Savè)	Soldat de 2è classe demeurant au Camp Guézo Cotonou.	Célibataire	Certificat médical n° 143/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977.

.../...

5	<u>GRANCBOTCHE Abiodun dit Basile</u>	né en 1943 à (Sakété)	Travailleur occasionnel à la SONATRAC Cotonou	marié père de 6 enfants	Certificat médical n° 146/SA/DSS/FAP du 17 Février 1977.
6	<u>DARAPA N'PO Pascal</u>	né vers 1950 à Koupotikouagou (Matitingou)	Filière FAP à Aplahoné (Mono)	Marié père d'un enfant	Certificat médical n° 145/SA/DSS/FAP du 17 Février 1977.
7	<u>COMLAN Sylvain</u>	né le 17 Janvier 1923 à Cotonou	Electricien de- neurant au carré n° 190 SGOA Gbétog Cotonou I	Marié père de 8 enfants	Porté disparu à la suite de l'agression impériale- liste du 16 Janvier 77. Certi- médical n° 141/SA/DSS/FAP du 17 Février 1977.

2. LISTE DES BLESSES FOURNIE PAR LES AUTORITES  
 BENINOISES

N°	NOM ET PRENOMS	A G E	PROFESSION ET DOMICILE	OBSERVATIONS
1	<u>ALABI Bachirou</u>	40 ans - né le 11 Mars 1937 à Porto-Novo	Militaire des FAP Demeurant à Cotonou I Cadjèhoun	Certificat médical n° 77-27/ CNHUC du 17 Février 1977.
2	<u>AKITOBAY Oladjouan</u>	22 ans - né le 23-8-55 à Cotonou	Artiste demeurant à Jonkey chez BIDI Délégué quartier	Certificat médical n° 77-32/ CNHUC du 17 Février 1977.
3	<u>EDON Adéyomi Lucien</u>	21 ans - né le 7-1-56 à Niamey	Elève demeurant au carré 831 à Sikècodji Cotonou I	Certificat médical n° 77-26/ CNHUC du 17 Février 1977.
4	<u>LAHANI Sylvain</u>	39 ans	Professeur Education Physique	Certificat médical n° 72-22/ CNHUC du 17 Février 1977.
5	<u>HOUNKPATIN Appolinaire</u>	23 ans - né vers 1954 à Sakété	Soldat de 1ère Classe Camp Guézo Cotonou	Certificat médical n° 77-24/ CNHUC du 17 Février 1977.

.../...

6	! <u>HOUNAKOM Barnabé</u>	! 25 ans - né vers ! 1933 à Abomey	! Chauffeur à la BBD - demeu- ! rant à Houéyiho	! Certificat médical n° 77-30/ ! CNHUC du 17 Février 1977.
7	! <u>DAVES Epiphane</u>	! 26 ans	! Militaire FAP ! Gardien de la Paix	! Certificat médical n° 77-21/ ! CNHUC du 17 Février 1977.
8	! <u>CHALTA Akakpo Ibrahim</u>	! 38 ans	! Soldat	! Certificat médical n° 77-28/ ! CNHUC du 17 Février 1977.
9	! <u>AHOUANHENOU Yves</u>	! 31 ans - né le 11-3- ! 1962 à Gbozoumè ! (Avrankou)	! Apprenti-mécanicien demeu- ! rant au carré 14 Cotonou II	! Certificat médical n° 77-29/ ! CNHUC.A du 17 Février 1977.
10	! <u>KOSSOU Jeanne</u>	! 17 ans	! Elève à Cotonou	! Certificat médical n° 77-25/ ! CNHUC A. du 17 Février 1977.
11	! <u>BOKO Comlan</u>	! -	! Soldat de 2è classe - Camp ! Guézo Cotonou	! Certificat médical n° 110/ ! SA/DSS/FAP du 17-2-1977.
12	! <u>BELISLE Luc</u>	! 17 ans - né le 27-01- ! 58 à Québec	! Etudiant demeurant au logement ! OBSS B.P. 2009 Cotonou I	! Certificat médical n° ! 77-31/CNHUCA du 17-2-77
13	! <u>LAM Binh Thand</u>	! 55 ans	! P.N.U.D. Cotonou ! Logement OBSS	! Certificat médical n° 77-23/ ! CNHUCA du 17 Février 1977.
14	! <u>LIXIAN Hilaire</u>	! 15 ans - né le 14-1- ! 62 à Savè	! Elève au CEMG II de Parakou ! B.P. 60 demeurant à Ca- ! djèhoum	! Certificat médical n° 77-43/ ! CNHUC du 17 Février 1977.

15	! <u>ACCROMBESSI Louis</u>	!	! Militaire FAF ! Gardien de la Paix	! Certificat médical n° 137/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
16	! <u>KEKEGUE Célestin</u>	!	! Soldat de 1ère classe	! Certificat médical n° 138/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
17	! <u>IROKPA Valentin</u>	!	! Soldat de 2è classe	! Certificat médical n° 139/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
18	! <u>AMIDOU Kassim</u>	!	! Soldat de 2è classe demeu- ! rant au Camp Guézo Cotonou	! Certificat médical n° 140/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.
19	! <u>EDOH Francisca</u>	! 45 ans	!	! Certificat médical n° 77-12/ ! CMHUC du 17 Février 1977
20	! <u>TAMEGNON Bienvenu</u>	! 22 ans	! Soldat des FAP	! Certificat médical n° 77-44/ ! CMHUC du 17 Février 1977.
21	! <u>COREA Romuald</u>	! né le 7-2-54 ! 23 ans	! Soldat de 2è classe ! Camp Guézo Cotonou	! Certificat médical n° 111/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.
22	! <u>TOHOUEJJI Bernard</u>	! né vers 1952 à ! Aplahoué	! Soldat de 2è classe	! Certificat médical n° 113/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.
23	! <u>SANNI Mouftaou</u>	!	! Soldat de 2è classe	! Certificat médical n° 114/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.

24	! <u>MAKOU Pascal</u>	! 24 ans - né le ! 5-2-53	! Soldat de 2 <sup>e</sup> classe ! demeurant au Camp Guézo	! Certificat médical n° 115/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
25	! <u>KOUDENOUKPO François</u>	! né vers 1942 à ! Porto-Novo	! Militaire FAP demeurant ! Camp Escadrille Prési- ! dentiel Cotonou Camp ! Guézo	! Certificat médical n° 116/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.
26	! <u>TCHIBOZO Jean-Baptiste</u>	! -	! Caporal des FAP Camp Guézo	! Certificat médical n° 117/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
27	! <u>Da SILVA Aboudou</u>	! -	! Soldat de 1 <sup>e</sup> classe ! Camp Guézo	! Certificat médical n° 118/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.
28	! <u>TOURE Alassane</u>	! -	! Sergent des FAP Camp ! Guézo	! Certificat médical n° 119/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
29	! <u>GANSE Rémy</u>	! -	! Adjudant-Chef des FAP ! Camp Guézo	! Certificat médical n° 120/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
30	! <u>AVOGBE Daniel</u>	! -	! Soldat de 2 <sup>e</sup> classe ! Camp Guézo	! Certificat médical n° 121/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.
31	! <u>ILLIASSO Souaïbou</u>	! né vers 1952 à Kandi	! Soldat ! Camp Guézo	! Certificat médical n° 122/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977
32	! <u>TOVLESSI Vincent</u>	! né vers 1956 à ! Sakété	! Soldat de 2 <sup>e</sup> classe ! Camp Guézo	! Certificat médical n° 123/SA/ ! DSS/FAP du 17 Février 1977.

..../....

33	<u>AZOUNAI Abel</u>	né le 8-7-58 à Cotonou	Soldat Camp Guézo	Certificat médical n° 124/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977
34	<u>SANSOU Sami</u>	-	Soldat de 1ère classe Camp Guézo	Certificat médical n° 125/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977
35	<u>BIO Béni Ibrahim</u>	né vers 1958	Soldat Camp Guézo	Certificat médical n° 126/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977.
36	<u>SOUDO Idohou Rock</u>	-	Employé civil de la SOMACEB Cotonou	Certificat médical n° 128/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977
37	<u>HOUNTONDJI Delphin</u>	né vers 1939 à Nianey	Commis à la Circonscrip- tion Médicale Cotonou	Certificat médical n° 129/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977
38	<u>AHOUSSOU Antoine</u>	-	Soldat de 2è classe Camp Guézo	Certificat médical n° 133/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977.
39	<u>Do CAMPOS Valérien</u>	-	Soldat Camp Guézo	Certificat médical n° 134/SA/ DSS/FAP du 17 Février 1977
40	<u>AZONHIDE Emmanuel</u>	-	Soldat de 1ère classe Camp Guézo Cotonou	Certificat médical n° 135/SA/ DSS/TAP du 17 Février 1977.
41	<u>YAOTICHA Yéhouéhou</u>	né vers 1938	Sculpteur demeurant à Cotonou	sans certificat médical
42	<u>OSSE Omonlara</u>	né vers 1962 à Sakété	Sans emploi demeurant à Cotonou	sans certificat médical

.../...

43	<u>INOUSSA Moucarassou</u>	né le 12-3-1961 à Cotonou	Elève demeurant à Cotonou	Sans certificat médical
44	<u>MEDRESSOU Nonlèmè Jean</u>	né vers 1943 à Grand-Popo	Instituteur à l'ex-Gendar- merie Porto-Novo	sans certificat médical
45	<u>ADOGRABE Sylvain</u>	né vers 1951 à Grand-Popo	Electro-mécanicien à la SORETEX Cotonou	sans certificat médical
46	<u>CAPO-CHICHI Cyriaque</u>	né vers 1949 à Savelou	Mécanicien Chauffeur à la Voix de la Révolution (OFEB) Cotonou	sans certificat médical
47	<u>BADATOUNDE Mathias</u>	né vers 1933 à Abomey	Chauffeur à la BED Cotonou	sans certificat médical
48	<u>HOUNTCHEROU Jeanne</u>	né le 27-12-57 à Cotè	Domestique demeurant à Cadjèhoum Cotonou	sans certificat médical
49	<u>SODO Dohoun Tossé</u>	né le 11-3-49 à Abomey	Chauffeur à la SONACEB Cotonou	sans certificat médical
50	<u>ABISSEKAN Lucien</u>	_____	Soldat de 2è classe Camp Guézo Cotonou	sans certificat médical
51	<u>N'DIAYE Salifou</u>	né le 20-2-56	Militaire des FAP Cotonou	sans certificat médical